

SOURCES CHRÉTIENNES

*Collection dirigée par H. de Lubac, S. J., et J. Daniélou, S. J.
Secrétariat de Direction : C. Mondésert, S. J.*

N° 40

THÉODORET DE CYR

CORRESPONDANCE

I

INTRODUCTION, TEXTE CRITIQUE, TRADUCTION ET NOTES

PAR

Yvan AZÉMA

*Agrégé de l'Université,
Docteur ès lettres.*

NIHIL OBSTAT :

Lugdunī, die 15^a augusti 1954

Cl. MONDÉSSERT, S. J.
censor dep.

IMPRIMATUR :

Parisiis, die 1^a oct. 1954

M. POTEVIN
vic. gen.

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

1955

BR

50

56

1540

Ms. 1515/11

ABRÉVIATIONS

- D. T. C. = VACANT, MANGENOT, AMANN, *Dictionnaire de Théologie catholique*, Paris, en cours depuis 1903.
- FLEMMING, *Akten* = *Akten der ephesinischen Synode vorn* 449 dans *Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-Historische Klasse, Neue Folge, Band XV, N° 1*, Berlin, 1917.
- H.-B., *Lexicon* = HOFMANN et BUCHBERGER, *Lexicon für Theologie und Kirche*, Fribourg en Brisgau, 1930-38.
- MANSI = *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, 1759 sq.
- MARTIN, *Actes* = *Actes du Brigandage d'Éphèse*, Amiens, 1874 (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*).
- NOT. DIGN. = *Notitia dignitatum*, éd. SEECK, Berlin, 1876.
- P. G. = MIGNE, *Patrologie grecque*, Paris, 1857-1866.
- P. W., *Real-Encycl.* = PAULY-WISSOWA-KROLL, *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart, 2^e éd., en cours depuis 1894.
- SCHWARTZ (Ed.), *A. C. O.* = *Acta conciliorum œcumenicorum*, Berlin, en cours depuis 1914.
- TILLEMONT, *Mem. hist. eccl.* = *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Paris, 1711.

N. B. — Pour les références aux lettres appartenant soit à la *Collectio Sirmondiana*, soit à la *Collectio Patmensis*, nous avons utilisé dans notre édition le système adopté par GÜNTHER (*Theodoret von Cyrus und die Kämpfe in der Orientalischen Kirche*, Aschaffenburg, 1913) et les autres, qui donnent en chiffres arabes (ép. 1, 2, 3...) les numéros des premières, et en chiffres romains (ép. I, II, III...) ceux des secondes.

INTRODUCTION

L'illustre évêque de Cyr, Théodoret, si mêlé aux querelles christologiques de son temps, est l'un des écrivains les plus féconds de l'Église grecque au v^e siècle. Lorsqu'il meurt vers 457, il laisse une œuvre considérable¹ : ouvrages de dogme et d'apologétique, livres d'exégèse et d'histoire. Si ces ouvrages restent encore aujourd'hui pour l'historien du dogme ou le théologien des documents d'un grand intérêt, la correspondance est cependant la partie la plus attrayante de toute son œuvre, comme aussi la plus précieuse.

De cette correspondance 232 lettres nous ont été conservées. Ces lettres, qui nous sont parvenues par des voies diverses, se répartissent de la façon suivante : 1) 147 furent éditées pour la première fois par Sirmond en 1642² et figurent au tome 83 (col. 1173-1409) de la *Patrologie grecque* de Migne ; 2) 47 autres ont été éditées en 1885 par Sakkélion d'après un manuscrit unique de Patmos³ ; 3) les collections conciliaires nous ont transmis 36 lettres, toutes datées des années 431-437. Quatre d'entre elles proviennent des *Actes grecs*, les lettres 150, 151, 169

1. Migne, *P. G.*, 80-84.

2. Paris, 1642, t. III et IV des Œuvres de Théodoret en 4 vol.

3. Τοῦ μακαριωτάτου Θεοδορητοῦ ἐπισκόπου Κύρου ἐπιστολαὶ δυοῖν δεούσαιν πενήκοντα ἐκ πατριακοῦ χειρογράφου τεύχους νῦν πρώτον τύποις ἐκδιδόμεναι, ὑπὸ Ἰωάννου Σακκελιῶνος, Ἀθήνησιν, 1885. Sakkélion publie 48 lettres, mais l'une d'elles, la XVI^e, figure déjà dans la *Collectio Sirmondiana* (ép. 58).

(celle-ci éditée pour la première fois dans son texte grec par Schwartz dans *A. C. O.*, I, I, 7 et dans *Neue Aktenstücke zum ephesinischen Konzil von 431*, München, 1920, p. 23-24) et 171 de Migne, et trente-trois (dont la 171^e de Migne), soit trente-deux nouvelles lettres existent en traduction latine dans la *Collectio Casinensis* ou *Synodicon Rustici Diaconi*; 4) deux autres épîtres nous sont parvenues par des voies très spéciales : la lettre à Abundius de Côme (*P. G.*, 83, col. 1492-94) et celle à Jean d'Égées, dont quelques fragments seulement nous ont été conservés en langue syriaque (*Patr. Orient.*, t. XIII, p. 190 et suiv.)¹. Les lettres à Jean d'Antioche (*P. G.*, 83, col. 1489 et suiv.) sur la mort de saint Cyrille, et à Sporacius contre Nestorius (*ibid.*, col. 1153-64) sont certainement apocryphes. Par contre, il ne semble pas qu'on doive nier l'authenticité des épîtres 86 et 110 de la *Collectio Sirmondiana*, que l'on a proposé d'attribuer au patriarche d'Antioche Domnus².

1. L'épître à Abundius, évêque de Côme en Occident, qui avait été le chef de la délégation envoyée par le pape saint Léon à Constantinople après le coup de force de Dioscore, en 449, avait été jointe par Théodoret à l'exemplaire du tome à Flavien signé par lui ainsi que par Ibas d'Édesse et Acylin de Biblos, et adressé directement par l'évêque de Cyr à Abundius. Cette lettre, qui porte dans la *Patrologie* le numéro 181, nous a été conservée seulement en traduction latine et se trouve insérée dans le récit de la vie d'Abundius, où son biographe l'a jugée sans doute si flatteuse pour le légat qu'il l'a transcrite tout au long (*Vita s. Abundii*, c. II, p. 93 et suiv. dans *Acta Sanctorum*, t. IX). Sur cette lettre voir M. RICHARD, *Notes sur l'évolution doctrinale de Théodoret*, dans *Rev. des Sc. Phil. et Théol.*, t. XXV, 1936, p. 473-474. Les quatre fragments de la lettre au nestorien Jean d'Égées représentent tout ce qui nous reste des lettres écrites par Théodoret postérieurement au concile de Chalcédoine (451). Le texte grec des ouvrages qui citent ces fragments est perdu; seule demeure une traduction syriaque. Sur ces fragments voir M. RICHARD, *La Lettre de Théodoret à Jean d'Égées*, dans *Rev. des Sc. Phil. et Théol.*, vol. II, 1941-42, p. 415-423.

2. Sur les problèmes divers que soulèvent ces deux lettres et dans le détail desquels il est ici impossible d'entrer, voir le commentaire de chacune.

On peut déplorer qu'une partie considérable de la correspondance de l'évêque de Cyr soit aujourd'hui perdue, les lettres dont nous disposons ne représentant même pas la moitié du nombre dont, au xiv^e siècle, disposait encore Nicéphore Calliste, qui en connaissait plus de 500¹. Encore n'est-il pas sûr que ce chiffre représentât alors toute la production épistolaire de Théodoret. D'autre part, nous n'avons que fort peu de lettres antérieures à 428, c'est-à-dire des premiers temps de son épiscopat, et, sauf quelques fragments, aucune postérieure à 451, date de sa réhabilitation par le concile de Chalcédoine. Dans l'intervalle même qui sépare ces deux dates, la plupart de celles que nous possédons appartiennent soit aux années 431-437, soit aux années 447-451, donc quelques années seulement sur un épiscopat qui fut long. Il est infiniment regrettable que cette correspondance, que l'on devine si riche par les seules parties qui nous en ont été conservées, s'offre aujourd'hui avec de telles lacunes. Pourtant, si l'on songe que, de toutes les lettres que Grégoire de Nazianze a réellement écrites au cours de sa vie, 244 seulement subsistent, que nous ne possédons qu'une infime partie de celles de Grégoire de Nysse et que nous n'avons pas aujourd'hui entre les mains plus de 300 lettres environ de saint Basile, on admettra qu'en définitive nous ne sommes pas plus mal partagés pour la correspondance de l'évêque de Cyr que pour celles de quelques-uns des Pères grecs les plus illustres du iv^e siècle. De plus, il est permis de penser que la plupart des lettres que nous possédons sont, en raison même de la date à laquelle elles ont été composées, parmi les plus importantes que l'évêque de Cyr dut écrire. De sorte que, même avec ses lacunes, cette correspondance demeure encore d'un prix inestimable.

Les lettres qui la composent frappent par leur diversité². Diverses déjà par la qualité de leurs destina-

1. Καὶ ἐπιστολαὶ δὲ τοῦτου ὑπὲρ πεντηκοσίας ἐνέτυχον, *Historiae*, lib. XIV, cap. 54 : *Theodoret's opera recensens* (*P. G.*, 146).

2. « Among the extant correspondences of the early Byzantine

taires¹, elles le sont aussi par leur contenu. Les affaires personnelles s'y croisent avec les intérêts généraux de la cité et du diocèse, les tâches temporelles avec les problèmes religieux, la direction morale avec la lutte contre les hérésies, la polémique avec l'enseignement doctrinal. Encore peut-on supposer que ces lettres ne nous livrent pas toute l'activité de celui qui les a écrites, mais en découvrent seulement une partie. Si le bonheur des temps avait permis de conserver toutes celles qu'il dut composer, ou même seulement celles qu'il était encore possible de lire au xiv^e siècle, sans doute aurions-nous de son action une vue à la fois plus complète et plus juste. Ce qui nous en est resté suffit toutefois à témoigner de la grandeur d'une activité que nous devons considérer comme l'un des traits les moins discutables de sa personnalité. Tantôt message écrit à la hâte ou, au contraire, longuement médité, pour recommander à un collègue dans l'épiscopat ou à un haut fonctionnaire de l'État quelque frère malheureux contraint de fuir en exil la ruine de sa patrie, tantôt moyen d'adoucir la blessure d'un cœur que la perte d'un être cher a fait saigner, ou de dissiper les alarmes d'un esprit inquiet, plus souvent instrument dont l'évêque se sert soit pour prévenir la calomnie, soit pour réfuter une accusation déjà formulée ou détruire une équivoque, allant de l'objet le plus insignifiant au sujet le plus grave, du ton le plus badin au ton le plus sérieux, la lettre revêt toutes les formes, répond à tous les besoins, s'adapte à toutes les situations. Ainsi, simples billets sans conséquence, épîtres familières, lettres d'affaires, lettres de direction où s'exprime la délicatesse d'une âme qui veut guider d'autres âmes, lettres de consolation où se manifeste la compassion d'un cœur qui aspire à soulager la souffrance d'autrui,

period none presents wider variety than that of Theodoret » (Monica WAGNER, *A Chapter in Byzantine Epistolography, The Letters of Theodoret*, dans *Dumbarton Oaks Papers*, IV, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1948, p. 125).

1. Voir le chapitre des correspondants.

composent tour à tour cette correspondance. Si l'on ajoute que ces lettres, déjà diverses par la qualité de leurs destinataires et par leur contenu, ont été aussi écrites dans les circonstances les plus variées, tantôt dans la joie du triomphe, tantôt aux pires heures de découragement, on comprendra que le ton puisse en effet changer de l'une à l'autre, l'intérêt se renouveler sans cesse, en même temps que se précise peu à peu la physionomie de l'homme. Si ces lettres nous révèlent successivement et parfois simultanément l'homme de prière, l'ami, le pasteur, le directeur de conscience, le moraliste, l'apôtre, l'administrateur, le théologien et même l'exégète, si elles nous le montrent tantôt installé dans un optimisme raisonné, tantôt en proie à un pessimisme lucide, cette diversité même est une garantie de vérité et n'empêche pas d'apercevoir, en définitive, l'homme tout entier.

Leur intérêt est multiple. Importantes pour la biographie même de Théodoret et pour l'étude de sa personnalité, elles apportent aussi une contribution précieuse à la connaissance de sa doctrine et elles ont, en outre, un intérêt historique certain. Aussi n'en peut-on saisir pleinement le sens que si on les situe dans leur cadre.

I

Le milieu historique et religieux.

Des premières années de Théodoret, autant que de sa jeunesse, nous ne savons que peu de choses. Quelques rapides indications dispersées à travers ses œuvres — en particulier *l'Histoire Religieuse* et la Correspondance — permettent cependant d'entrevoir ce qu'ont pu être et cette enfance et cette jeunesse. Il naquit sur la fin du règne de Théodose, à Antioche, en 393¹, dans une famille qui

1. Cette date n'est pas absolument certaine : 393 pour TILLEMONT (XV, 869) et la plupart des modernes, d'après *Hist. relig.* (P. G., 82, 1384 B), mais, selon GARNIER, en 386 (*Diss.* I, P. G., 84, 90 C).

paraît avoir connu, du moins du côté de sa mère, non seulement l'aisance mais le luxe. C'est sur les conseils d'un solitaire, Macédonius — dont, plus tard, lorsqu'il écrira son *Histoire Religieuse*, le pieux évêque se souviendra, — que ses parents auraient, pour obtenir la grâce de sa naissance, formé le vœu de consacrer à Dieu l'enfant qui naîtrait d'eux. Fut-il, comme on l'a dit, le condisciple de Nestorius, l'élève de saint Jean Chrysostome et de Théodore de Mopsueste ? Bien que la première hypothèse ne soit pas invraisemblable, elle n'est point certaine. Il est sûr, par contre, que Théodoret, qui avait quatorze ans à la mort du grand évêque de Constantinople, connaissait le prestigieux talent de cet orateur dont les habitants d'Antioche n'avaient certainement oublié ni la piété ni l'éloquence. Nul doute aussi que ce qu'il put entendre dire de lui n'ait exercé sur son âme naturellement ouverte aux choses de Dieu une influence profonde. Sans qu'il soit permis de dire exactement quels furent ses maîtres, on peut supposer que dans cette brillante ville d'Antioche, où les lettres étaient en honneur plus qu'ailleurs, il lui fut possible de bénéficier de tous les avantages de la double culture profane et religieuse, dont ses œuvres — et notamment ses lettres — porteront plus tard les marques ¹. De source sûre, puisqu'il nous l'a dit lui-même, nous savons qu'il se vit conférer de bonne heure les fonctions

1. Ville de plaisir, mais aussi capitale intellectuelle, Antioche était dans les dernières années du iv^e siècle et fut encore dans le premier tiers du v^e une cité dont le prestige n'était pas inférieur à celui d'Athènes, de Constantinople ou d'Alexandrie. Elle brillait alors par ses écoles de rhéteurs et de philosophes, par le culte des arts et l'amour des sciences. Les étudiants s'y pressaient pour entendre les maîtres qui étaient dans tout leur éclat. Libanius, qui y était né, y avait été jusqu'à sa mort (environ 391) reconnu comme le premier maître d'éloquence de la Syrie grecque. On a pu dire, d'autre part, que c'est durant les cinquante années qui vont de 380 à 430 qu'Antioche chrétienne a connu « l'apogée de son influence et une gloire que les dévastations n'ont point emportée dans leur torrent » (R. DEVRESSE, *Le Patriarcat d'Antioche*, Paris, 1945, p. xi).

de lecteur ¹. Ces fonctions consistaient essentiellement dans la lecture à haute voix des textes sacrés ; habitué ainsi à lire les saints livres, il est vraisemblable qu'il a puisé dans cette lecture un nouvel aliment à sa piété, en même temps que son esprit s'imprégnait de cette culture biblique qui sera plus tard l'une des marques de sa personnalité religieuse. Destiné dès sa naissance par ses parents à l'état ecclésiastique, lorsque ceux-ci eurent disparu, on le vit, après s'être dépouillé de tous ses biens, embrasser la vie monastique et se retirer dans un couvent ² qu'il ne quitta que pour monter sur le siège de Cyr, en 423. Si cette haute charge lui fut confiée malgré lui, c'est sans doute parce qu'il s'était acquis au cours des années passées dans cette pieuse retraite une réputation de sainteté qui paraissait le désigner naturellement à de telles fonctions.

Lorsqu'en 423 il est appelé à prendre en mains le gouvernement du diocèse de Cyr, c'est avec regret qu'il quitte une vie qui paraît avoir correspondu si bien à sa nature pieuse et à son tempérament studieux. Désormais il va être jeté dans l'action, une action aux formes multiples, qui souvent lui pèsera, mais à laquelle il ne se déroba jamais. Situé en Syrie euphratésienne, dans le ressort métropolitain de Hiéropolis, le diocèse de Cyr, déjà important par son étendue, puisqu'il ne comptait pas moins de huit cents paroisses, était aussi l'un des plus difficiles en raison et de son caractère montagnoux et du grand nombre de païens et d'hérétiques de toutes sortes qui y vivaient. Les premières années de cet épiscopat, qui devait durer environ trente-cinq ans, nous demeurent assez obscures. Il est sûr en tout cas que Théodoret se mit aussitôt à l'œuvre, en engageant une lutte sans merci, par la plume et par la parole, contre ces diverses catégories d'infidèles ; on peut, d'une part, con-

1. P. G., 82, 1397 A.

2. Peut-être l'un des deux monastères de Nicerte, situé à trois milles d'Apamée, dont il est question dans l'épître 119 (P. G., 83, 1329 C).

sidérer maintenant comme certain que la *Curatio*, l'une des plus belles et des plus imposantes apologies du christianisme qui aient été écrites dans les premiers siècles, date précisément des débuts de son épiscopat¹; un grand nombre de traités, aujourd'hui perdus, destinés à réfuter les erreurs des Ariens, des Eunomiens, des Marcionites et des Macédoniens, ainsi que les écrits contre les Juifs et les Mages persans, appartiennent aussi à cette époque. Nous savons par Théodoret lui-même que ses puissants efforts furent récompensés par d'importants succès. D'autre part, la réputation, déjà solidement établie, de théologien, qui sera la sienne au concile d'Éphèse en 431, confirme que dès les premières années de son épiscopat, il avait su, quoique jeune encore, s'imposer à l'Église d'Orient à la fois par l'étendue de sa culture et par la sûreté de son jugement.

C'est, en effet, en 431, au moment où se situe l'un des grands événements de l'histoire religieuse du v^e siècle, que va s'affirmer avec force sa personnalité. Désormais l'histoire de sa vie se confond avec l'histoire générale de l'Église d'Orient. Histoire complexe s'il en fût, où se trouvent mêlés à la fois les soucis les plus nobles et les passions les plus violentes, et dans laquelle les esprits n'ont pas su dans tous les cas garder la mesure nécessaire; si les vingt années qui vont du concile d'Éphèse, en 431, à celui de Chalcédoine, en 451, représentent l'un des moments de l'histoire de l'Église où le dogme s'est précisé plus qu'à aucun autre, il appartient à l'historien de démêler, au milieu d'une telle complexité, les éléments purs de ceux qui le sont moins. Qu'il nous suffise ici de dégager les grands traits de cette histoire.

On sait quelle solution le concile de Nicée, en 325,

1. Cf. M. RICHARD, *Notes sur l'évolution doctrinale de Théodoret* dans *Rev. des Sc. Phil. et Théol.*, t. XXV, 1936, p. 459-481, suivi par le P. J. MONTALVERNE, *Theodoret's cyrensis doctrina antiquior de Verbo inhumanato*, Rome, 1948, p. 35, et, plus récemment, P. CANIVET, *Précisions sur la date de la Curatio de Théodoret de Cyr*, dans *Recherches de Science religieuse*, t. XXXVI, 1949, 4, p. 585-593.

avait apportée au problème christologique. Contre l'arianisme il avait affirmé d'une part que dans le Christ se trouvent deux éléments aussi réels l'un que l'autre : la divinité et l'humanité, mais, par ailleurs, que ces deux éléments se trouvent intimement unis. C'est précisément de la difficulté qu'il y avait alors à accorder cette unité et cette dualité que naquit le débat christologique qui emplit tout le v^e siècle. A ce problème, des solutions diverses étaient depuis longtemps proposées. D'une part, tous ceux des théologiens qui se rattachaient à ce qu'il est convenu d'appeler l'École d'Antioche, inspirée par Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste, proclamaient qu'il ne saurait s'agir que d'une union extérieure et, par suite, avaient quelque peine à appeler la Vierge mère de Dieu, car, pensaient-ils, « ce n'est pas Dieu, mais le temple dans lequel Dieu a habité, qui est de Marie »¹. Voulant accentuer en face du dualisme antiochien l'union des natures, Alexandrie en venait à utiliser une formule apollinariste telle que *μία φύσις τοῦ θεοῦ λόγου σεσαρκωμένη*, et disait que c'est Dieu même qui a souffert sur la croix. Présentées ainsi, aucune des deux solutions proposées par les Antiochiens et les Alexandriens pour résoudre le problème de l'accord entre l'unité et la dualité des deux natures du Christ n'était pleinement satisfaisante, l'une et l'autre rendant peu concevable l'œuvre même de la rédemption. Jusqu'au début du v^e siècle cependant, quelles que fussent les divergences entre les solutions proposées, jamais celles-ci ne s'étaient affrontées comme elles le firent à partir du jour où fut appelé, en 428, au siège de Constantinople, un homme aussi vif d'intelligence que rude de tempérament, Nestorius.

Celui-ci, ancien moine d'un couvent des environs d'Antioche, se rattachait comme presque tous les Antiochiens, à la conception dualiste du Christ, insistant fortement sur la présence dans la personne du Christ de deux natures distinctes et se refusant à appeler la Vierge « mère de Dieu », pour substituer à cette appellation celle de

1. DORNER, *Die Lehre von der Person Christi*, 2^e éd., II, p. 52. *Correspondance*, I.

« mère du Christ », qui lui paraissait plus conforme à la réalité. L'erreur d'une telle doctrine autant qu'un acharnement quelque peu maladroit à la défendre eurent vite fait de dresser contre lui et l'autorité romaine et la colère du patriarche d'Alexandrie Cyrille (412-444), neveu de Théophile (385-412), le responsable de la chute de saint Jean Chrysostome en 402. Désapprouvé par le pape Célestin dès le 10 août 430, Nestorius se vit en outre sommé, sous peine de destitution, d'accepter le formulaire rédigé selon la plus pure terminologie alexandrine par Cyrille, que le pape avait chargé d'agir contre le patriarche ; ce formulaire, où la doctrine orthodoxe était résumée en douze « anathématismes », avait été au préalable adopté par un concile égyptien en novembre 430. Loin de se soumettre, Nestorius alors se cabra et répondit aux anathématismes par un discours violent, en même temps qu'il poussait l'empereur Théodose¹ à convoquer un concile afin de trancher le débat. L'empereur annonçait, en effet, par des lettres adressées à tous les métropolitains de l'empire d'Orient, la convocation d'un grand concile qui se tiendrait à Éphèse en 431, lors de la Pentecôte. Pendant ce temps, Jean d'Antioche, mis par Nestorius au courant des anathématismes de Cyrille, après s'être concerté avec d'autres évêques, charge Théodoret de publier, avec André de Samosate, une réfutation des anathématismes de Cyrille, connue sous le nom de *contre-anathématismes*, que nous ne connaissons plus que par les réponses que leur fit Cyrille². Que l'évêque d'Antioche se soit adressé à Théodoret pour entreprendre cette œuvre prouve et l'autorité dont l'évêque de Cyr devait jouir déjà dans l'Église d'Orient et la netteté de ses positions en matière christologique ; formé, en

1. Théodose II, petit-fils du grand Théodose mort en 395, avait succédé à son père Arcadius en 408 : il devait régner jusqu'en 450 ; pas plus que son père, Théodose ne gouverna vraiment à aucun moment et son règne ne fut guère qu'une longue suite d'intrigues entretenues par des favoris et des femmes.

2. *P. G.*, 77, col. 316 et 385.

effet, selon les méthodes de l'école d'Antioche et, par suite, porté à insister sur la réalité des natures, Théodoret était, en outre, lié personnellement à Nestorius ; par là, dès avant l'ouverture du concile d'Éphèse, il se révélait comme un redoutable adversaire de la théologie alexandrine.

Convoqué officiellement pour le 7 juin, le concile ne fut ouvert en fait que le 22, par suite du retard d'un grand nombre d'évêques venus de provinces lointaines. Il le fut par Cyrille, avant même l'arrivée à Éphèse de la délégation orientale, dont Théodoret était membre, et l'un des membres les plus éminents, et qui ne devait parvenir au terme de son voyage que le 24 juin, soit deux jours après l'ouverture du concile. On comprend que les Orientaux, mis au courant des événements, aient alors refusé de reconnaître la validité d'un concile réuni de la sorte et n'aient point voulu souscrire à la déposition de Nestorius déjà prononcée ; bien mieux, réunis aussitôt en petit concile dans la maison où s'est installé le patriarche Jean d'Antioche, ils décident de déposer à leur tour Cyrille et Memnon, l'évêque d'Éphèse, comme auteurs de l'hérésie exprimée par les anathématismes. Condamné le 29 juin par l'empereur, mais appuyé par les légats pontificaux, enfin débarqués à Éphèse, qui confirment la déposition de Nestorius, Cyrille ne songe qu'à hâter les choses : aussi, les 16 et 17 juillet, fait-il procéder contre Jean d'Antioche, qui est à son tour excommunié. Bien loin d'avoir pacifié les esprits, le concile d'Éphèse, dont la dernière session eut lieu le 31 juillet, n'avait fait qu'exciter encore davantage les passions¹.

C'est pourquoi, afin d'aboutir à un accord nécessaire, Théodose convoqua à Chalcédoine les délégués des deux partis ; partisans de Cyrille et Orientaux choisirent avec soin les membres de leur délégation respective ; Théodoret

1. Sur Cyrille voir un jugement plus nuancé dans H. du MANOIR, *Cyrille d'Alexandrie*, Paris, 1944, et l'article du même : *Le XV^e centenaire du Concile de Chalcédoine*, dans *Nouvelle Revue Théol.*, 1951, p. 785-803.

qui avait déjà joué un rôle important pendant le concile par sa résistance aux décisions de Cyrille, et qui représentait à Chalcedoine Alexandre de Hiérapolis, fut alors le porte-parole de la délégation orientale. Nous savons que les deux partis se refusèrent à toute concession. Finalement les choses restèrent en suspens, le seul résultat clair du concile étant la déposition de Nestorius, qui restait exilé près d'Antioche et à qui fut donné pour successeur sur le siège de Constantinople, le 25 octobre 431, le vieux prêtre Maximien.

Il fallut encore près de deux ans avant de voir se dessiner les possibilités d'un semblant de réconciliation entre les deux partis jusque là aux prises. Grâce à la modération — à laquelle il faut rendre hommage — de Cyrille, qui comprit sans doute le danger de certaines des formules dont il avait usé dans les anathématismes, et aussi à la bonne volonté indéniable des Orientaux, qui aspiraient à la paix, un échange de lettres d'amitié fut possible entre Jean d'Antioche et Cyrille ; cela permit à Théodoret et à André de Samosate de penser qu'il n'était plus impossible de s'entendre ; après une série de négociations, qui furent pour le vieil Acace de Bérée l'occasion de montrer à la fois son esprit conciliant et sa diplomatie, on aboutit à l'acte d'union du 12 avril 433, véritable compromis par lequel chacun avait dû céder quelque chose. La conclusion de la controverse qui avait tant secoué l'Église était trop imparfaite pour que les conséquences d'une telle imperfection ne se fissent point sentir avant peu : en particulier, si Jean d'Antioche et Cyrille avaient pu, en toute loyauté, se mettre d'accord sur une formule de foi, ni l'un ni l'autre n'échappa au désaveu d'un nombre assez important d'évêques qui n'approuvaient pas leur acte. Pour sa part, Théodoret continua encore quelque temps la lutte contre Cyrille, sans doute parce qu'il se méfiait un peu de sa sincérité et bien qu'il eût approuvé la formule d'union, dont il était même vraisemblablement l'auteur ; il faudra attendre encore longtemps avant que, cédant aux moyens mis en œuvre à la fois par Jean d'Antioche et par l'au-

torité impériale pour le décider à faire sa paix avec Cyrille, il manifeste enfin son accord ; heureusement pour lui, la condamnation de Nestorius ne lui fut pas demandée. Par ailleurs l'adhésion à l'acte d'union d'un homme qui s'imposait tellement par son autorité et sa sainteté, eut pour conséquence de vaincre alors presque toutes les résistances : seul un petit nombre d'irréductibles demeura, parmi lesquels on comptait Alexandre de Hiérapolis, son propre métropolitain.

La paix ainsi faite se maintint tant bien que mal jusqu'en 446, non sans nuages ni troubles. Une première alerte grave se produisit en 438, lorsque Cyrille publia trois traités contre Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste¹, les deux maîtres de l'école d'Antioche. L'évêque de Cyr, chargé de répondre à ces traités, écrivit alors un ouvrage où il reprenait dans le détail l'argumentation de Cyrille et s'efforçait de montrer l'orthodoxie foncière de ceux qui étaient attaqués. Malgré l'âpreté de cette réponse, la paix se maintint encore quelque temps. Les choses se gâtèrent vraiment lorsque Cyrille, mort le 27 juin 444, eut pour successeur l'archidiacre d'Alexandrie, Dioscore, prélat ambitieux et violent qui, à peine monté sur son siège, ne laissa aucun doute ni sur la nature de ses intentions ni sur les méthodes dont il userait. A cette date, Jean d'Antioche, mort depuis déjà deux ans, avait été remplacé par son propre neveu Domnus qui, malgré des qualités d'intelligence indéniables, était cependant loin de le valoir. Proclus, enfin, qui avait succédé à Maximien, le 12 avril 434, sur le siège de Constantinople, disparut en juillet 446, et son siège fut confié à un de ses prêtres, Flavien, un homme qui se distinguait surtout par son amour de la paix. Il était clair alors que le grand rôle allait revenir désormais à Théodoret de Cyr, qui paraissait incarner à lui seul toute l'école d'Antioche. Celui-ci n'avait cessé, pendant les années

1. Cf. M. RICHARD, *Les traités de Cyrille d'Alexandrie contre Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste et les fragments dogmatiques de Diodore de Tarse*, Paris, 1946, dans *Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat*, t. I, p. 99-116.

de paix relatives qui avaient précédé l'avènement de Dioscore, de se consacrer avec zèle au gouvernement de son diocèse.

Les prédications d'Eutychès à Constantinople à partir de 446 et l'agitation des moines allaient malheureusement servir de point de départ à de nouveaux conflits pires que ceux auxquels on avait assisté lors du concile de 431. Alors commença pour Théodoret la période la plus pénible de son épiscopat. En butte à des accusations venues pour la plupart d'adversaires qui n'étaient pas toujours de bonne foi et ne reculaient pas devant le mensonge, il eut à se défendre, lui si attaché à la vérité catholique, contre le grief d'hérésie. Déjà dans les années antérieures, il s'était heurté plus d'une fois à l'hostilité de ceux qui, ayant cru voir dans l'acte d'union de 433 une sorte de capitulation devant les idées de Nestorius, n'avaient jamais renoncé tout à fait au secret espoir de prendre leur revanche. Au premier rang de ceux-ci figurait justement Eutychès, le propre parrain de l'eunuque Chrysaphe, nouveau favori de l'empereur depuis 441, date à laquelle Pulchérie, sœur de Théodose, jusque là toute puissante auprès de son frère, avait été obligée de quitter le palais. Chef moral de tous les moines de Constantinople, ce personnage, qui jouissait alors d'un très grand prestige, dépassant les idées même de Cyrille d'Alexandrie, glissait indiscutablement au monophysisme, en niant que l'humanité du Christ fût une humanité comme la nôtre. Comme ses idées trouvaient de plus en plus audience dans l'Église d'Orient, Théodoret jugea utile de diriger contre une telle doctrine un ouvrage qu'il publia sous le titre d'*Eranistes* et qui se présentait sous la forme d'un dialogue en trois parties, qui visait manifestement Eutychès et ses amis. Le résultat ne se fit pas attendre : ce fut une offensive des Eutychiens, dont Théodoret en particulier fit les frais. Il fut, en 448, sévèrement admonesté par le gouvernement impérial ; deux décrets furent lancés contre lui, l'un lui ordonnant de ne plus sortir de son évêché, l'autre lui faisant défense de paraître au concile dont on parlait alors.

Tandis que la situation se gâtait de plus en plus pour les Orientaux, l'évêque de Dorylée, Eusèbe, qui avait jadis été le premier à dénoncer l'enseignement de Nestorius, dénonça Eutychès comme hérétique et réclama qu'il comparût devant le concile. Grâce à la ténacité d'Eusèbe, on finit — non sans peine — par obtenir d'Eutychès qu'il se présentât devant le synode, le 22 novembre 448 : les choses s'y passèrent de telle sorte qu'il y fut déclaré hérétique et déposé du sacerdoce, sentence qui fut peu après confirmée par le jugement de saint Léon à qui Eutychès en avait appelé. Et pourtant, les semaines passant, un tel revirement se produisit en faveur d'Eutychès que non seulement les Orientaux eurent à souffrir de l'appui fourni à l'archimandrite par Théodose et Dioscore d'Alexandrie, mais encore l'empereur lança, le 30 mars 449, des lettres de convocation pour un nouveau concile général qui devait se réunir le 1^{er} août et qui, dans sa pensée, était destiné à reprendre toute l'affaire par le commencement. Théodoret, on le sait, avait défense d'y assister. A ce concile le pape envoyait pour le représenter trois légats, porteurs de plusieurs lettres dont l'une, désignée par le nom de *Tome à Flavien*, contenait un exposé complet de la position doctrinale prise par le pape. De ce concile qui, appelé communément brigandage d'Éphèse, en raison des violences et des illégalités qui s'y commirent, a laissé dans l'histoire un triste souvenir, Dioscore fut le maître tout-puissant.

Convoqué le 8 août au matin, le concile avait été si bien préparé et les choses y furent si bien menées que non seulement Eutychès en devait sortir réhabilité et blanchi de toute hérésie, mais encore Flavien de Constantinople et Eusèbe de Dorylée, tenus pour principaux responsables de la condamnation de l'archimandrite quelques mois auparavant, s'y virent l'objet de violences inouïes ; le résultat fut que cent-trente cinq évêques, parmi lesquels Domnus lui-même, sous l'empire de la peur ou par lâcheté, furent contraints de souscrire à la condamnation de leurs collègues. Le concile se termina le 22 août par la condamnation d'Ibas, évêque d'Édesse, d'Irénée,

évêque de Tyr (à qui un remplaçant avait déjà été donné auparavant), de Théodoret qui fut déposé sans même qu'il eût obtenu le droit de se faire entendre, et se retira alors à Apamée, enfin de Domnus lui-même que son attitude de soumission à la violence de Dioscore ne sauva point. Invité, quelques semaines ou peut-être seulement quelques jours après la sentence inique du concile, à se retirer dans un monastère, l'évêque de Cyr qui en a appelé aussitôt à saint Léon, vivra dans l'attente d'une réhabilitation qu'il ne sera autorisé à espérer que lorsque, à Théodose qui meurt le 28 juillet 450, succédera Marcien ; il apparut, en effet, aussitôt que la politique impériale en matière religieuse allait être modifiée.

Le changement qui s'accomplit alors et qui provoqua très vite un revirement des esprits — puisque Eutychès se vit même contraint d'abandonner son monastère pour se retirer dans la banlieue de Constantinople et que les membres du brigandage d'Éphèse annoncèrent un peu partout leur soumission — autorisa désormais Théodoret à appeler de tous ses vœux la convocation d'un nouveau concile qui rétablirait toutes choses. De fait, Marcien lançait dès le 17 mai 451 des lettres de convocation d'un concile général qui devait s'ouvrir à Nicée le 1^{er} septembre et qui, finalement, sur l'ordre de l'empereur, s'ouvrit le 8 octobre, à Chalcédoine. Ce concile représente une grande date autant dans la vie de Théodoret que dans l'histoire générale de l'Église. Invité dès la première réunion, où il fut surtout débattu de questions de procédure, à entrer dans l'assemblée — puisque le pape, qui avait cassé les décisions du concile de 449, l'avait alors rétabli dans son siège — son entrée déclencha un certain tumulte ; il dut, pour que le calme revînt, s'asseoir aux côtés d'Eusèbe, dans la nef et non à son rang d'évêque. Après de multiples incidents, l'orthodoxie de Flavien se trouva reconnue ; à l'unanimité, le 13 octobre, Dioscore se voyait privé de la dignité épiscopale ; une nouvelle formule de foi fut élaborée par une commission spéciale désignée à cet effet, formule à laquelle tout le monde finit par souscrire ; Théodoret enfin, dans une

des séances ultérieures, où il s'agit de régler un certain nombre de cas particuliers, bien que déjà réhabilité par le pape, se vit contraint d'excommunier solennellement Nestorius : que cela lui ait coûté, on peut l'imaginer si l'on songe que jusqu'ici il s'était toujours refusé à le faire. C'est alors — et alors seulement — que son orthodoxie se trouva officiellement reconnue ; ceci se passait le 26 octobre, à la 8^e session. S'il nous appartenait d'étudier plus en détail l'histoire de ce concile et de juger son œuvre, nous serions amenés à reconnaître que sur le plan des personnes il apparaît essentiellement comme un compromis, mais fut un succès sur le terrain doctrinal ; en particulier on reconnaît aujourd'hui le rôle prépondérant joué par Théodoret, qui apparaît comme le défenseur de Chalcédoine et à qui est due une plus grande précision dans le vocabulaire christologique¹.

On est autorisé à penser qu'au lendemain de cette réhabilitation solennelle, Théodoret ne dut plus avoir qu'un désir : celui de passer dans le calme et le travail les années qu'il lui restait à vivre. De fait, c'est au gouvernement de son diocèse et à la composition de travaux littéraires qu'il employa alors tout son temps. L'évêque de Cyr mourut sous le règne de l'empereur Léon I^{er}, à une date qu'il est difficile de préciser, mais que l'on situe raisonnablement vers 457.

Tels sont les faits essentiels qu'il est bon d'avoir présents à l'esprit en lisant la Correspondance.

II

Les correspondants.

Les correspondants² de Théodoret sont nombreux. Dans les deux seules collections de lettres qui nous

1. Cf. H. du MANOIR, *art. cit.*, et Ch. MOELLER, *Néphalius d'Alexandrie*, in *Rev. d'Hist. eccl.*, t. XL (1944-45), p. 113 ss.

2. Pour cette partie de notre introduction, nous avons largement utilisé le mémoire de licence intitulé *Recherches sur la Correspon-*

occupent¹ leur liste ne comporte pas moins de 115 noms. Ils appartiennent à toutes les classes de la société, aux plus élevées comme aux plus humbles ; à côté des évêques et des gens d'Église — prêtres, archimandrites, moines, diacres et diaconesses —, nous rencontrons de multiples personnalités civiles : hauts dignitaires de la cour et grands fonctionnaires impériaux, obscurs secrétaires, petits magistrats de province, simples militaires avec ou sans grade, dont le nom même parfois nous échappe. A eux tous ils composent une galerie si riche que, d'après la seule correspondance de l'évêque de Cyr, on peut déjà brosser un tableau assez complet de la société de son temps.

1. *Les gens d'Église.*

Parmi ces correspondants les gens d'Église occupent naturellement une place de choix. Et tout d'abord les évêques, au nombre de vingt-neuf : Léon, évêque de Rome, à qui revient le premier rang, André de Samosate, Archelaüs, Basile, évêque de Séleucie en Isaurie, Damien de Sidon, Dioscore d'Alexandrie, Domnus d'Antioche et son homonyme l'évêque d'Apamée, Eulalius et Eusèbe — deux évêques d'Arménie persique —, Eusèbe, évêque d'Ancyre en Galatie, Eustathe de Béryte, Eustathe d'Aegées en Cilicie, Flavien de Constantinople, Florent, évêque d'Occident, dont l'identité demeure obscure, Ibas d'Edesse, Irénée de Tyr, Jean de Germanicie, Pompeianus d'Emèse, Proclus de Constantinople, Romulus de Chalcis, Sabinien de Perrhe, Sophronius de Constantine en Osroène, Théoctiste de Bérée, Théodote d'An-

dance de Théodoret, présenté par l'abbé Louis DESTOMBES devant la Faculté de théologie de l'Université catholique de Lille (Année académique 1944-1945). Nous avons eu communication de ce travail grâce à l'obligeance de M. Marcel RICHARD, professeur aux Facultés catholiques de Lille.

1. La *Collectio Sirmondiana* (P. G., 83, col. 1173-1409) et la *Collectio Patmensis*.

tioche, Timothée de Dolichée, Uranius d'Emèse, enfin les évêques de Cilicie, destinataires de l'épître 84, qu'il faut sans doute considérer comme une circulaire adressée à l'ensemble de l'épiscopat des deux provinces ciliciennes.

On reconnaît dans cette liste des noms illustres. Si l'évêque de Cyr ne semble avoir écrit personnellement qu'une seule fois (ép. 113) à l'évêque de Rome, saint Léon, le nom de ce grand pape est invoqué aussi en d'autres épîtres (ép. 116, 121, 144, 145)¹ écrites après sa déposition en août 449. Contemporaine des épîtres 116 117 et 118, toutes trois adressées à des occidentaux, l'épître 113 peut être considérée comme l'une des plus belles de l'évêque de Cyr, en tout cas comme celle qui nous fait le mieux connaître les relations de Léon et de Théodoret². L'évêque déposé y exprime fortement sa foi au siège de Pierre, qui toujours apporte le vrai remède aux maux de l'Église ; il expose sa doctrine, évoque sa longue carrière de pasteur d'âmes, mise toute entière au service de Dieu. Que le pape veuille bien le citer à son tribunal, examiner ses croyances et faire justice au vieillard dont les cheveux blancs méritaient meilleur traitement. On sait que la lettre que saint Léon devait lui adresser plus tard³ constitue le plus beau témoignage d'estime et de confiance que pouvait espérer Théodoret.

Plusieurs des évêques dont les noms ont été cités nous sont bien connus : tels sont Proclus et Flavien, évêques de Constantinople, Domnus, patriarche d'Antioche, Dioscore, évêque d'Alexandrie. Le premier, trois fois candidat malheureux au siège de Constantinople, s'était

1. P. G., 83, col. 1325 B, 1332 A, 1373 C, 1384 D.

2. Dans des circonstances assez semblables saint Jean Chrysostome s'était, en 404, adressé au pape Innocent I pour protester lui aussi contre les injustices dont il venait d'être victime, mais il ne semble pas qu'en s'adressant à Rome, l'évêque de Constantinople ait eu aussi le souci de rendre hommage à la primauté pontificale, comme le fait ici Théodoret. Voir sur ce sujet M. JUGIE, *Saint Jean Chrysostome et la primauté de saint Pierre*, dans *Échos d'Orient*, t. XX, p. 5-15.

3. P. G., 83, col. 1319-24.

vu enfin introniser archevêque de la capitale au mois d'avril 434, à la mort du vieux Maximien. Peu de temps après son élection, l'évêque de Cyr profite d'une lettre reçue pour le féliciter (ép. XV). Malgré les positions très nettes qu'il avait prises jadis contre les conceptions christologiques de Nestorius et le rôle qu'il semble bien avoir joué lors de la promulgation de la constitution impériale du 3 août 435 prescrivant de brûler les livres de Nestorius, Théodoret paraît ne lui avoir jamais retiré ni son amitié ni sa confiance ; il eut même recours à lui en deux circonstances précises : une première fois, vers 445, pour lui recommander, au nom de Jacques — un solitaire de son diocèse — le curiate de Cyr, Philippe (ép. XX), dont il l'avait déjà entretenu dans une épître antérieure, et, l'année suivante, c'est-à-dire peu de temps avant la mort de Proclus, pour le prier de vouloir bien défendre devant la cour les intérêts de sa cité épiscopale dans la question des impôts (ép. 47).

A Flavien, homme pacifique, qui avait succédé sans difficulté à Proclus en juillet 446, sont adressées trois lettres, les épîtres 11 et 104, qui datent de la fin de 448, et l'épître 86, qui n'est certainement pas entièrement de la main de Théodoret et dont il faut sans doute restituer la dernière rédaction à Domnus¹. Il ressort de la correspondance de l'évêque de Cyr avec Flavien que ce dernier était favorable aux Orientaux. A Éphèse, d'ailleurs, il fut un peu la victime de son attachement au patriarcat d'Antioche et subit le sort de ses frères de Syrie. On sait qu'il fut indignement déposé et mourut sur le chemin de l'exil à Hypaïpa, en Lydie, dans des circonstances qui demeurent obscures. Sa mort semble bien avoir été tenue cachée un certain temps puisque Théodoret ne l'avait pas encore apprise en sept.-oct. 449 (ép. 113), mais il la connaissait quelques mois plus tard, lorsqu'il envoya au patrice Anatole son épître 121, dans laquelle il parle de Flavien « d'heureuse mémoire ».

1. Une lettre antérieure, à laquelle fait allusion le début de l'épître 104, a été perdue.

Les relations que l'évêque de Cyr entretenait avec l'évêque Domnus paraissent avoir été fort amicales. Ce patriarche succéda à son oncle Jean sur le siège d'Antioche vers 441-442¹. Quelques années plus tard Théodoret lui recommandait Celestiacus (ép. 31), l'illustre exilé d'Afrique. Que Théodoret ait un peu tenu auprès de Domnus le rôle de conseiller, c'est ce que montrent deux lettres datant, l'une de 448, l'autre de 449, dans lesquelles il indique à son patriarche la conduite qu'il convient d'adopter en deux affaires importantes : la déposition d'Irénée (ép. 110) et le concile d'Éphèse (ép. 112). Malgré toute l'amitié qu'il vouait à Théodoret, Domnus eut le cœur, au Brigandage, de ratifier la sentence portée contre son ami. Déposé lui-même et non réhabilité à Chalcédoine, il devait mourir vers 461 dans son couvent de saint Euthyme, près de Jérusalem, d'où il était parti pour faire carrière.

L'histoire de Dioscore est trop connue pour qu'il soit utile de la retracer ici en détail. Dès 444 ce prélat poursuivit de sa haine l'évêque de Cyr : en particulier il le prit à partie dans une lettre à Domnus et c'est pour répondre à ses accusations que Théodoret lui adressa sa lettre 83, qui demeura sans effet. Au Brigandage d'Éphèse, grâce à d'habiles manœuvres, il triompha de tous ses adversaires et fit déposer à la fois Flavien, Ibas, Irénée, Théodoret et Domnus. Il devait, du reste, être déposé lui-même à Chalcédoine, où fut condamnée la doctrine monophysite dont il s'était fait l'ardent défenseur, et mourut à Gangres en 454. Sans parler des épîtres qui lui sont adressées (ép. 60, 83), son nom revient souvent dans la correspondance de l'évêque de Cyr².

Irénée et Ibas nous sont aussi bien connus. Par un destin assez étrange, Irénée, de comte, devint évêque de Tyr, en Phénicie I, vers 444. Cette nomination apparaît d'autant plus surprenante qu'il était très attaché

1. L'année 448 est la septième de l'épiscopat de Domnus, cf. ép. 83, *P. G.*, 83, col. 1268 D.

2. Ép. 85, 86, 112, 113.

aux idées de Nestorius, dont il était l'ami, et que son attitude pendant le concile de 431 et ses efforts pour sauver alors le patriarche de Constantinople l'avaient rendu suspect à la cour ; il avait même été exilé à Pétra, où il occupa ses loisirs à composer le récit détaillé des événements qui avaient précédé et suivi le concile d'Éphèse. Consacré par Domnus, il se vit rapidement attaqué par le clan monophysite, et la régularité même de son élection se trouva contestée. Ceci devait aboutir à sa déposition par un décret de Théodose en date du 17 février 448 et à son remplacement par Photius, au mois de septembre de la même année. Irénée est probablement mort avant 451 puisqu'aucune mention de lui n'est faite au concile de Chalcédoine. A ce personnage, dont le sort fut un moment lié au sien, Théodoret eut sans doute l'occasion d'écrire souvent ; de cette correspondance cinq épîtres nous ont été conservées : les épîtres 3, 12, 16 et 35 de la Collection Sirmond, et XIV de la collection de Patmos ; en outre, on se souvient que la lettre 110 roule tout entière sur la question de savoir s'il faut ou non accepter la déposition d'Irénée et donner un nouveau métropolitain à la capitale de la Phénicie I. A travers cette correspondance nous voyons Théodoret répondre à des consultations d'Irénée sur certains cas de conscience (ép. 3), lui dire la ferveur de son amitié (ép. XIV), le consoler de la mort de son gendre (ép. 12), le remercier de l'envoi de deux ou trois de ses traités (ép. 16), se porter garant de l'orthodoxie de sa foi (ép. 110) ; il recommande enfin à sa charité un sénateur chassé d'Afrique par les Vandales (ép. 35)¹. Nous connaissons également bien l'histoire du malheureux métropolitain de l'Osroène, Ibas, sur lequel les documents abondent. Prêtre à Edesse à l'époque où Rabulas, évêque de cette ville et ami de

1. Sur Irénée, dont les relations avec Théodoret auraient été rompues dans les années 449-450, voir en particulier : SCHWARTZ, *A. C. O.*, I, 4, p. x-xv, et aussi : TILLEMONT, *Mém. hist. ecclés.*, XV, p. 263-268 ; P. W., *Real-Encycl.*, t. V, 2136 ; *D. T. C.*, VII, col. 2533-36.

saint Cyrille, anathématisait les écrits de Théodore de Mopsueste et de Diodore de Tarse, il succéda à son évêque en 435. Il fut dès lors très vite l'objet d'attaques de la part de ses clercs, qui l'accusaient de favoriser la diffusion des idées nestoriennes. Son cas examiné par une commission épiscopale à Tyr en 448¹, il fut déposé lors du Brigandage d'Éphèse, réhabilité à Chalcédoine, mais devait être condamné lors de l'affaire des *Trois-Chartres*, au deuxième concile de Constantinople, en 553². Il mourut vers 457. Vers 443 Théodoret avait recommandé à Ibas l'évêque d'Afrique Cyprien (ép. 52) et, après leur commune déposition à Éphèse, il l'incitait à supporter vaillamment la persécution (ép. 132).

André, évêque de Samosate, le destinataire des épîtres 24 et XLI, comme beaucoup d'autres évêques correspondants de Théodoret, avait pris une part active à la controverse nestorienne. C'était un vieil ami de l'évêque de Cyr, avec lequel il avait uni ses efforts pour réfuter les anathématismes de Cyrille entachés, selon lui, d'apollinarisme³. Empêché par sa mauvaise santé de se rendre à Éphèse, mais présent au synode d'Antioche, en 432, et à celui de Zeugma, en 433, sa résistance au concile d'Éphèse ne fut en somme que momentanée puisqu'il finit par se joindre au parti de ceux qui prêchaient la réconciliation entre Antiochiens et Alexandrins, fit union avec l'évêque d'Antioche et se sépara de son métropolitain Alexandre de Hiérapolis, qui demeura toujours irréductible. Après 437 nous ignorons presque tout de lui ; nous savons seulement qu'il s'excusa de ne pouvoir assister au concile d'Antioche (en 444) réuni pour régler le cas d'Athanase de Perrhe, et qu'il mourut avant 449 puisque c'est Rufin qui était présent au Brigandage en qualité d'évêque de Samosate. Nos lettres 24 et XLI, dans lesquelles Théodoret remercie son ami des bonnes

1. MANSI, t. VII, col. 198-204 ; 211-256.

2. *Ibid.*, t. IX, col. 304-307.

3. La réfutation des anathématismes par André est éditée *P. G.*, 76, col. 315-386.

nouvelles reçues ou des renseignements si exacts donnés sur un prêtre venu à Cyr, ne nous apprennent malheureusement rien sur sa vie.

Quatre lettres (ép. 85, 102, I, XLIX) sont adressées à Basile, évêque de Séleucie, la capitale de l'Isaurie. Ce Basile, qui avait le titre de métropolitain, avait dû succéder à Dexianus peu de temps après le concile de 431¹. S'il paraît avoir joui d'un certain prestige en Orient, sans doute à cause de sa grande science scripturaire — que Théodoret lui-même loue dans une de ses épîtres (ép. 102)² —, il est surtout connu pour sa conduite équivoque dans l'affaire de l'eutychieisme. Alors qu'il avait condamné Eutychès, au concile de Constantinople (nov. 448), on le voit, malgré les instances de Théodoret, cesser dès cette époque de correspondre avec son ami, qu'il jugeait sans doute trop compromis; l'année suivante, au Brigandage, sacrifiant les droits de la vérité et de l'amitié à sa sécurité personnelle, il condamne l'évêque de Cyr³; puis les vents devenant contraires au monophysisme, il changea à nouveau de camp et signa la nouvelle profession de foi qu'on acclama à Chalcédoine. Nous ignorons si, après sa réhabilitation, l'évêque de Cyr renoua des relations avec cet ami qui, en des heures graves, l'avait lâchement abandonné. Basile dut mourir vers 460.

Jean de Germanicie, le destinataire des épîtres 133 et 147, toutes deux écrites durant l'exil d'Apamée, l'une (ép. 147) avant, l'autre (ép. 133) après la mort de Théodose⁴, appartenait à la même province que Théodoret, Germanicie étant située dans la partie septentrionale

1. Le *D. T. C.* (II, 459) et *H.-B. Lexicon*, II, p. 31, disent expressément 431; la *Real-Encyclopädie* propose 435 avec un point d'interrogation. Ce qui est sûr, c'est que Dexianus était encore présent à Éphèse en 431.

2. Il nous reste de Basile 41 discours, dont certains d'une authenticité douteuse, sur des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, et une vie de sainte Thècle, en deux livres et en prose (*P. G.*, 85, col. 27-618).

3. MARTIN, *Actes*, p. 127.

4. Théodose mourut le 28 juillet 450.

de l'Euphratésienne. Titulaire de ce siège dès 431 et longtemps fidèle à son métropolitain, lors de la rupture entre Jean d'Antioche et Alexandre de Hiérapolis, il finit, comme bien d'autres, par se rallier à son patriarche. Plus fidèle que Basile de Séleucie, il n'abandonna pas son ami de Cyr en butte à la persécution et n'assista pas au Brigandage. L'épître 133 laisse cependant entendre que Jean gardait encore certaines relations avec des gens qui s'étaient compromis à cette occasion. Présent au concile de Chalcédoine¹, il vivait encore en 459.

Si nous n'avons qu'un court billet de Théodoret à Eustathe, l'évêque de Béryte (ép. 48), du moins savons-nous qu'il s'agit de l'un des plus chauds partisans de Dioscore à Éphèse, où il n'hésita pas, lui qui avait jadis réclamé à grands cris l'amitié de l'évêque de Cyr, à parler contre lui. Après avoir obtenu de Dioscore, comme récompense de sa docilité, que le siège de Béryte fût érigé en métropole, au détriment de Tyr, il verra ses ambitions finalement échouer à Chalcédoine, où les Pères s'en tiendront aux vieilles règles de Nicée qui ne veulent qu'un seul métropolitain par province².

Des autres évêques, correspondants de Théodoret, dont il n'a pas encore été parlé, les uns sont assez mal connus de nous, d'autres ne sont plus guère que des noms. Parmi les premiers il faut citer Domnus, l'évêque d'Apamée, métropole de la Syrie II, à qui l'évêque de Cyr adresse l'épître 87 pour lui reprocher, comme à Basile, de l'avoir abandonné au temps de l'épreuve, et qui, sans s'être rendu personnellement au concile de 449, se fit représenter à l'assemblée par l'un de ses suffragants, Méléce de Larissa, qui, au nom de son métropolitain, souscrivit à la déposition de Théodoret et de Domnus d'Antioche³; Eustathe, l'évêque d'Aegées, en Cilicie II, à qui Théodoret, dans l'épître 70, recommande Marie, une jeune fille noble d'Afrique qui, tombée en esclavage, échoua en

1. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 145 (341) n° 131.

2. MANSI, VII, 85-97 et *A. C. O.*, II, 1, 3, p. 103-110.

3. FLEMMING, *Akten*, p. 148, 25; MARTIN, p. 174.

Orient, mais qui, rachetée, veut s'embarquer à Aegées et retourner vers son père en Occident ; cet évêque n'assista ni au second concile d'Éphèse, ni à celui de Chalcédoine, où son métropolitain Cyrus d'Anazarbe signa pour lui la profession de foi ¹. De Pompeianus, l'évêque d'Émèse en Phénicie II, qui n'occupa que peu de temps son siège épiscopal et qui est le destinataire de l'épître 36, nous savons par les actes syriaques du synode de 449 qu'il avait été ordonné par Domnus ² ; il assistait, en 444, au concile d'Antioche ³ et dut mourir peu de temps après ⁴. Son successeur, Uranius, nous apparaît à travers les deux épîtres que Théodoret lui envoie (ép. 122, 123) comme l'un des amis les plus fidèles de l'évêque de Cyr ; en effet, lorsque celui-ci eut à souffrir de la persécution, Uranius semble s'être souvenu qu'en d'autres circonstances il avait lui-même trouvé à Cyr un refuge ⁵ ; s'il n'assista pas au Brigandage, en revanche il se trouva à Chalcédoine, comme l'attestent les actes mêmes de ce concile ⁶.

Les mêmes reproches qu'il adressait à Basile de Séleucie ou à Domnus d'Apamée, Théodoret eut l'occasion de les adresser aussi à Théoctiste de Bérée, en Syrie I (ép. 32, 134) et à Eusèbe d'Ancyre en Galatie (ép. II, 82, 109). Théoctiste était le successeur de l'illustre et vénérable Acace, dont on sait le rôle au moment du concile d'Éphèse ; malgré ses protestations d'amitié, cet évêque se comporta aux jours difficiles de telle manière qu'une fois la tempête apaisée, Théodoret pouvait lui reprocher sévèrement de n'avoir même pas eu à son égard « l'amour

1. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 152 (348) n° 359.

2. FLEMMING, *Akten*, p. 126, 18 ; MARTIN, p. 149.

3. MANSI, VII, 325 C.

4. En 445 s'il faut en croire MARTIN, p. 146, note b.

5. Les circonstances dans lesquelles Uranius avait été élevé à l'épiscopat auraient été assez troublantes, un certain Pierre ayant déjà été choisi par les évêques de la Phénicie libanaise — dont Émèse faisait partie —, au moment où Uranius fut intronisé évêque de cette ville ; de là l'opposition qu'il rencontra à son arrivée et la nécessité où il fut de chercher un refuge à Cyr, auprès de Théodoret.

6. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 145 (341) n° 124.

du publicain » (ép. 134). Quant à Eusèbe, le métropolitain de la Galatie, avec qui Théodoret eut les meilleures relations jusqu'en 448, il semble avoir été aussi versatile que son collègue d'Isaurie, Basile de Séleucie, puisqu'après avoir, comme ce dernier, condamné Eutychès à Constantinople ¹, il approuva en 449 ce qu'il avait brûlé l'année précédente, abandonna son ami Théodoret et souscrivit à sa déposition ; à Chalcédoine il devait faire une nouvelle volte-face en souscrivant à la définition de foi ².

Nous sommes encore assez bien renseignés sur le destinataire de l'épître 126, Sabinien, l'évêque de Perrhe, ville située au nord-est de l'Euphratésienne, non loin de Samosate et de l'Osroène ³. Sabinien déposé en 449, on avait réinstallé à sa place le trop fameux Athanase, pourtant condamné quelques années auparavant par le synode d'Antioche et auquel font allusion les lettres 42 à 47 de Théodoret ⁴. Dans son épître l'évêque de Cyr s'efforce de dissuader Sabinien, qui supporte mal sa situation, de chercher à recouvrer son siège et l'engage à n'avoir aucune relation avec les méchants qui l'ont déposé.

Des évêques dont il nous reste à parler nous ne savons que très peu de choses et nous ne sommes même pas toujours sûrs de leur identité. De Damien (ép. 49) nous ne savons ni quand il monta sur le siège de Sidon, en Phénicie, ni quand il mourut ; nous constatons seulement qu'il assista au synode d'Antioche ⁵, fut absent au Brigandage, mais fut à nouveau présent à Chalcédoine ⁶, après quoi nous perdons définitivement sa trace. Si nous apprenons que Sophronius, l'évêque de Constantine, en

1. MANSI, VI, 757 D.

2. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 142 (338) n° 11.

3. DUSSAUD, *Topographie historique de la Syrie*, Paris, 1927, p. 451, note 3 ; p. 459.

4. Sur l'histoire de Sabinien et d'Athanase, voir : GÜNTHER, *Theodoret von Cyrus und die Kämpfe in der Orientalischen Kirche*, 1913, p. 9-13, Athanasius von Perrha.

5. MANSI, VII, 325 C.

6. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 145 (341) n° 116.

Osroène, destinataire de l'épître 53, par laquelle Théodoret lui recommande un jour l'évêque d'Afrique Cyprien, était le cousin d'Ibas, il ne laisse pas cependant de nous apparaître comme un personnage assez étrange : d'une part, en effet, l'évêque de Cyr loue sa générosité et, d'autre part, à en croire les actes du Brigandage d'Éphèse¹, ce singulier personnage se serait adonné aux erreurs de la sorcellerie et aux divinations païennes ; ce qui est sûr, c'est que Sophronius siégea à Chalcedoine sans que personne élevât de protestation², ce qui fait supposer que le procès à lui intenté n'avait guère eu de suite. Nous sommes tout aussi dépourvus de précisions sur l'évêque de Séleucie Archélaüs, à qui Théodoret envoie l'épître XXX. A cet évêque les encyclopédies ne consacrent aucune notice. Si, de fait, il n'assista à aucun des grands conciles du v^e siècle, son nom est cependant mentionné quatre fois dans les correspondances de l'époque ; c'était le suffragant du patriarche d'Antioche, tout comme les évêques de Bérée, de Laodicée et de Chalcis³.

Le Timothée à qui est adressée l'épître 130 et qui, comme cette lettre l'indique, demeura fidèle à l'amitié de Théodoret, n'est certainement pas l'évêque de Balanca en Syrie II, qui à Éphèse condamna l'évêque de Cyr⁴, mais plutôt l'évêque de Dolichée⁵, dont le diocèse, situé au nord de Cyr, était contigu à celui de Théodoret. Il est également très vraisemblable que l'évêque à qui Théodoret adresse, en 450-451, son épître 135, n'est autre que Romulus de Chalcis, une ville de la Syrie I, située au sud

1. FLEMMING, *Akten*, p. 80-84 et MARTIN, p. 89-94 reproduisent les actes de la procédure relative à Sophronius.

2. *A. C. O.*, I, 2, p. 143 (339) n° 61.

3. Nous ignorons la date de la mort d'Archélaüs, mais dès 444, au temps du concile d'Antioche, il était remplacé par Gérontius (MANSI, VII, 325 C).

4. FLEMMING, *Akten*, p. 6, 29 ; MARTIN, p. 7, n° 30.

5. Sur l'identification de ce correspondant, voir M. RICHARD, *Un écrit de Théodoret sur l'unité du Christ après l'Incarnation*, dans *Rev. des Sc. rel.*, janv. 1934, p. 22-23.

de Bérée, sur la route qui relie Cyr à Apamée. A en juger par l'épître de Théodoret, cet évêque aurait manqué de courage après le Brigandage d'Éphèse, auquel il n'avait d'ailleurs pas assisté. Il paraît au contraire impossible d'identifier l'évêque d'Occident du nom de Florent à qui Théodoret, par l'intermédiaire des prêtres qu'il envoie en Italie, fait parvenir l'épître 117. S'agit-il de l'évêque africain dont il est question dans l'épître XXII de la collection de Patmos, qui, ayant reçu l'hospitalité de Théodoret alors qu'il se rendait à Constantinople, se serait réfugié en Occident auprès de saint Léon¹ ? Serait-ce l'évêque Florent de Clusium — l'actuelle Chiusi — en Étrurie, qui assista à un concile romain sous le pape Hilaire en 465² ? ou quelque autre évêque de même nom que nous ne connaîtrions plus ? La première hypothèse paraît la plus vraisemblable, car il est naturel de penser que Théodoret s'est surtout adressé à un évêque qu'il connaissait bien pour l'avoir jadis accueilli chez lui.

Quant à Eulalius et à Eusèbe — tous deux évêques d'Arménie persique —, à qui sont adressées respectivement les épîtres 77 et 78 de la collection Sirmond, nous ne connaissons ni le nom de la cité où ils résident ni aucune date de leur épiscopat. Il apparaît seulement, à la lecture de ces deux lettres, qu'au moment où Théodoret leur écrit, l'un et l'autre traversent une période difficile et doivent rassembler leur chrétienté dispersée par la persécution religieuse. Il n'y a rien à dire des destinataires de l'épître 84, les évêques des deux Cilicies, que l'adresse ne désigne pas autrement, sinon que les évêques de ces deux provinces, pour la foi desquels Théodoret exprime des craintes dans cette épître, firent en somme assez bonne figure dans les luttes christologiques de 448-451, puisque trois d'entre eux seulement assistèrent au Brigandage et que tous adhérèrent à la profession de foi de Chalcedoine ; de tous ces évêques un seul figure nommément

1. Il s'agirait du Florent qui assista en 410 et en 426 à des conciles africains (MANSI, IV, p. 107, 15 ; p. 80, note 2 ; p. 518 ; p. 527 B)

2. MANSI, VII, 959 C.

dans la correspondance de Théodoret, Eustathe d'Acgées, dont il a été parlé plus haut.

Au terme de cette revue il apparaît bien que Théodoret fut en relations avec une partie importante de l'épiscopat oriental. Parmi ces évêques les uns appartiennent comme lui à l'Euphratésienne, tels André de Samosate, Jean de Germanicie, Sabinien de Perrhe ou Timothée de Dolichée; d'autres — les plus nombreux — habitent des provinces souvent fort éloignées de la sienne; quelques-uns, comme Proclus et Flavien de Constantinople ou Eusèbe d'Ancyre en Galatie, ne font même pas partie du diocèse d'Antioche. Certains sont des personnages de premier plan, d'autres occupent un rang plus modeste. Enfin, si certains, on l'a vu, sont demeurés fidèles à l'évêque de Cyr jusque dans les pires heures, d'autres ont été des amis douteux ou des hommes peu courageux, à qui Théodoret a eu des raisons d'exprimer son mécontentement ou son amertume.

A côté des évêques, les abbés, économes, prêtres, moines et diaconesses tiennent aussi une place importante parmi les correspondants ecclésiastiques de Théodoret. Au total quarante-quatre lettres — de dimension et d'importance fort diverses — leur sont adressées. Sur les abbés, au nombre d'une dizaine, nous sommes généralement assez mal renseignés. Le mieux connu de nous est certainement Marcel, le destinataire des épîtres 141 et 142. Il s'agit de l'abbé des Acémètes, une communauté de moines de la capitale qui suivaient la règle établie dans la première moitié du v^e siècle par saint Alexandre sur la continuité rigoureuse de l'office divin se perpétuant sans aucune interruption ni le jour ni la nuit. Marcel fut le deuxième successeur d'Alexandre, fondateur de la communauté. On ne sera point surpris que Théodoret apprécie sa vie sainte et son zèle pour la vérité si l'on se souvient qu'après avoir défendu l'orthodoxie mise en péril par l'hérésie nestorienne, il lutta aussi contre Eutychès, participa au concile de Constantinople en 448 et à celui de Chalcédoine en 451¹. Avec Magnus Antoninus nous rencontrons

1. MANSI, VI, 749. Sur Marcel voir *D. T. C.*, I, 304-308.

un autre archimandrite de Constantinople que Théodoret félicite de soutenir le bon combat (ép. 129); un peu plus tôt le pape saint Léon, l'avait engagé, ainsi que d'autres abbés de la capitale, à demeurer fidèle dans la foi et uni à son pasteur, Flavien¹. A la même région devait appartenir aussi le prêtre et abbé Job, que Théodoret félicite de l'ardeur avec laquelle il lutte contre l'impiété et dont il sollicite les prières pour le bien des églises autant que pour lui-même (ép. 127); nous connaissons précisément un prêtre et archimandrite de ce nom qui, par son diacre André, signa la condamnation d'Eutychès², bien que l'hérétique l'eût engagé à refuser de souscrire³.

Par contre il paraît bien difficile d'établir l'identité d'Agianus, d'Agathon, d'Aquilinus, d'André, de Jean et de Gérontius, à qui Théodoret envoie respectivement les épîtres XLIII et IV de la *collection de Patmos*, et 27, 143, 137 et 50 de la *collection Sirmond*. Du premier, qui habitait peut être le diocèse de Cyr, nous ne savons rien. Le second ayant bien voulu écrire à l'évêque de Cyr qu'il avait tiré parti de ses ouvrages, ce dernier le remercie de sa bienveillance, mais cela ne nous dit ni à quel moment la lettre fut composée, ni sous quel ciel vivait son destinataire, ni même qui il était⁴. Nous ne sommes pas mieux renseignés sur Aquilinus, qui semble avoir perdu son père et auquel l'évêque de Cyr adresse un mot d'exhortation (ép. 27)⁵. André, qui reçoit l'épître 143, serait-il l'archimandrite qui, par son représentant, le prêtre Timothée, signa au concile de Constantinople la condamnation d'Eutychès⁶ et dont

1. Ép. 51 dans MIGNÉ, *P. L.*, 54, col. 843-45.

2. MANSI, VI, 752.

3. HÉFÉLÉ-LECLERQ, *Histoire des Conciles*, II, 1, p. 531.

4. La similitude de nom entre ce destinataire et un saint Agathon en Égypte, abbé comme le précédent, n'autorise pas à confondre les deux personnages. Sur Agathon d'Égypte voir TILLEMONT, *Mém.*, X, 418-427.

5. Un nestorien de ce nom composa au v^e siècle un commentaire de Matthieu et de Jean (ASSEMANI, *Orientalische Bibliothek*, p. 340, n^o 22).

6. MANSI, V, 752.

il est question à propos d'Ibas au Brigandage d'Éphèse¹ ? Il est sûr, en tout cas, qu'il n'y a pas lieu de le confondre avec l'autre André, également moine de Constantinople et ardent nestorien, à qui est adressée l'épître éditée dans la Patrologie sous le numéro 173 et antérieure à celle-ci, puisqu'elle appartient au groupe des lettres écrites entre 431 et 437. Nous sommes aussi peu sûrs de l'identité de Jean, destinataire de l'épître 137, dont le nom est trop répandu pour qu'il soit même possible, en l'absence de toute indication, d'avancer une hypothèse², et de celle de Gerontius, sur qui l'épître qui lui est adressée ne nous apprend rien (ép. 50)³. Candide et Longin (ép. 128, 131) — ce dernier originaire de Dolichée en Euphratésienne — nous sont totalement inconnus.

D'autres gens d'Église viennent enrichir encore la galerie des correspondants de Théodoret : des économes comme Abraham, Eulogius et Jean ; des prêtres surtout, comme Acace, Agapius, Archibius, Basile, Cyrus, Euthalius, Jacques, Jean, René et Théodote. Ces personnages ne jouissaient pas d'une autorité comparable à celle des évêques ou même des abbés, et généralement ils sont totalement inconnus de nous. C'est à peine si, de temps à autre, la figure de l'un d'entre eux s'éclaire. Plus souvent ils restent pour nous très lointains, perdus dans la grisaille du temps. Nous aimerions cependant les voir s'animer et vivre devant nous, pouvoir les situer en un

1. FLEMMING, *Akten*, p. 14, 4 ; MARTIN, *Actes*, p. 14, note a.

2. Après le premier concile d'Éphèse, le patriarche d'Antioche écrivit aux prêtres et archimandrites — de Constantinople semble-t-il — Maxime, Jean et Thalassius (*A. C. O.*, I, 4, p. 229) et, par ailleurs, en 451, un certain Jean, le même que le précédent ou quelque autre, signa une lettre des abbés de la capitale à l'empereur Marcien (*MANSI*, VII, 75). S'agit-il dans les trois cas du même Jean ?

3. Gérontius serait-il l'abbé du même nom, habitant la région de Constantinople et écrivant avec plusieurs archimandrites à l'empereur Marcien pour qu'on réunisse un concile et qu'on punisse l'assassin Barsumas, tenu pour responsable de la mort de Flavien (*MANSI*, VII, 65 A) ?

lieu bien précis. Malheureusement presque toujours nous sommes condamnés à connaître seulement leur nom et à ne les juger que sur les éloges que Théodoret leur adresse ou les avertissements qu'il leur donne. A n'en pas douter, l'économe Abraham, à qui les évêques syriens portent vers la fin de 448 l'épître 106, est bien un prêtre de Constantinople, puisque en dehors d'une seule (ép. 109), toutes les lettres confiées par Théodoret à la délégation syrienne semblent destinées à des correspondants qui habitent la capitale ; on peut, d'autre part, le distinguer de l'archimandrite du même nom qui, lui aussi, résidait à Constantinople et dont il est question à plusieurs reprises durant les années 448-451¹. Si Eulogius, que Théodoret loue de son zèle pour la foi (ép. 105), est sans doute un autre économe de Constantinople, il n'est pas impossible, semble-t-il, de l'identifier soit avec le prêtre de la capitale qui, au temps du premier concile d'Éphèse, recevait une lettre de saint Cyrille², soit avec l'un des signataires d'une lettre qui est adressée aux Pères d'Éphèse et dans laquelle le clergé de Constantinople donnait son assentiment à la déposition de Nestorius³. Quant à l'économe Jean, qui introduisait dans les formules des prières des innovations d'inspiration apollinariste (ép. 146), il n'est fait mention de lui nulle part.

Des dix prêtres auxquels Théodoret eut une fois ou l'autre l'occasion d'écrire, un seul nous est vraiment connu : le prêtre René, à qui est adressée l'épître 116. René était, avec l'évêque Jules et le diacre Hilaire, l'un des trois légats que le pape saint Léon avait envoyés au concile de 449. Si Théodoret lui écrit dans les semaines qui ont suivi sa déposition et le félicite même de la manière dont il s'est conduit à Éphèse, alors que nous savons

1. *MANSI*, VI, 752 ; VII, 75 C. Cf. HÉPÉLÉ-LECLERQ, *op. cit.*, II, 1, p. 530, 531, 554. TILLEMONT (*Mém.*, XV, 501) prétendait identifier Abraham avec le prêtre de l'Église saint Jean au faubourg d'Hebdomon, qui entretint Flavien au sujet d'Eutychès.

2. *A. C. O.*, I, 1, 4, p. 66.

3. *Ibid.*, I, 1, 3, p. 14.

par ailleurs que ce prêtre ne serait même pas parvenu à Éphèse et serait mort à Délos, tandis qu'il s'y rendait, c'est vraisemblablement parce que l'évêque de Cyr, qui se trouvait alors dans sa retraite, étant mal informé, ignorait la mort du légat ; comme, d'autre part, on lui avait dit la brillante intervention des légats au concile, sans préciser que l'un d'entre eux n'avait pu participer à l'assemblée, il dut écrire à René, soit qu'il le connût personnellement, soit qu'il félicitât de même les autres dans des lettres qui ne nous sont pas parvenues¹. En dehors de René, les destinataires des épîtres 108, 51, 19, 62, 107 de la collection Sirmond, et XXIX, XLII de la collection de Patmos, qui sont respectivement les prêtres Acace, Agapius, Basile, Jean et Théodote d'une part, Cyrus et Euthalius d'autre part, nous sont absolument inconnus. Acace prend soin des orphelins et déploie un zèle admirable pour défendre la foi des apôtres ; à Agapius qui lui avait recommandé un certain évêque Thomas partant rejoindre le troupeau que Dieu lui a confié, l'évêque de Cyr dit sa joie d'avoir pu l'accueillir et l'accompagner jusqu'à son siège ; Basile se voit remercier d'avoir envoyé à Théodoret l'orateur Athanase qu'ornent à la fois l'éloquence et la vertu ; puisque Jean a bien voulu faire son éloge, Théodoret lui doit une lettre de remerciements (ép. 62) ; le prêtre Théodote est, lui aussi, zélé pour la doctrine des apôtres et Théodoret l'encourage à persévérer dans cette voie ; Cyrus reçoit un court billet de recommandation, mais rien, dans l'épître qui lui est adressée, ne nous dit quel était ce prêtre ; quant à Euthalius, Théodoret l'avait rencontré dans une ville où il avait peu de connaissances, puisqu'il peut lui dire que son aimable commerce a été sa seule consolation pendant son séjour ; aussi bien, puisqu'aujourd'hui il vient d'apprendre qu'il se débat contre des créanciers ou contre le

1. Nous reproduisons ici l'explication proposée déjà par TILLEMONT (*Mém.*, XV, 901) pour résoudre le problème que ne laisse pas de poser la lettre de Théodoret, et qu'HÉFÉLÉ reprend à son compte (*op. cit.*, II, 1, p. 619 et suiv.).

fisc, il lui conseille de regarder d'un œil égal richesse et pauvreté. Notre embarras est presque aussi grand en ce qui concerne l'identité d'Archibius (ép. 61) et de Jacques (ép. 28) : peut-être le premier est-il le prêtre du même nom à qui Isidore de Péluse adressa quelques lettres¹, et le second n'est certainement pas le célèbre solitaire du diocèse de Cyr dont il est parlé ailleurs dans la Correspondance de Théodoret et dans l'*Histoire Religieuse*², car, ainsi que le dit Tillemont³, « le nom de Jacques est si ordinaire qu'il ne peut servir de preuve. Que si le solitaire, dont Théodoret parle avec tant d'étendue, eust été prestre, il n'aurait pas sans doute manqué de le dire ».

Il n'y a pas lieu d'insister sur une dizaine de lettres (ép. 4, 6, 25, 26, 38, 39, 54, 56, 63, 64) qui nous sont parvenues sans adresse aucune. Du moins le titre de « Ta Piété » (ἡ σὴ θεοσεβεία) montre-t-il qu'il s'agit de membres du clergé. Ce sont de courts billets que Théodoret fait parvenir, à l'occasion de certaines fêtes, soit à des évêques, soit à des moines, soit à des prêtres⁴. A en juger par l'emploi constant qui y est fait du singulier, il ne semble pas qu'aucune soit destinée à une église tout entière. En dehors de ces lettres festales, trois autres épîtres sont encore adressées à des membres du clergé dont les noms ne nous sont pas parvenus : les épîtres 1 et 2 Sirmond, dans lesquelles il est question du *Commentaire de saint Paul* de Théodoret et qui s'adressent l'une et l'autre au même personnage — peut-être un évêque ami —, et l'épître 9 dont on a parfois voulu — mais sans raison valable — que le préfet de la ville fût le destinataire. Quant à l'archidiacre de Rome à qui est adressée l'épître 118, il est à peu près sûr qu'il ne s'agit point du diacre Hilaire, l'un des légats du pape saint Léon, auquel on a pensé parfois.

1. *P. G.*, 78. Cf. Index des destinataires, ad v. *Archibius*, lib. II, ép. 234, etc.

2. Chap. 21, dans *P. G.*, 83, col. 1432-1452.

3. *Mém.*, XV, 227.

4. Voir sur cette coutume M. F. A. БРОК, *A propos des lettres festales*, dans *Vigiliae Christianae*, vol. V, 2, p. 101-110.

Enfin les quelques renseignements que nous possédons sur les trois diaconesses par lesquelles on peut clore la liste des correspondants ecclésiastiques de Théodoret, sont tirés des trois lettres que l'évêque de Cyr leur adresse en diverses circonstances : la première, Axia, était mère de famille puisque Théodoret cherche à la consoler de la mort de sa fille, « la bienheureuse Suzanne » (ép. XLVIII), et devait habiter le diocèse de Cyr puisque l'évêque déclare être le témoin des éloges qu'on lui décerne ; Casiana venait aussi de perdre un fils lorsque Théodoret lui écrivait (ép. 17) ; Celerina enfin, qui semble au courant des querelles christologiques, habite Constantinople puisque Théodoret lui recommande de bien accueillir ses collègues de la délégation syrienne (ép. 102).

2. Les laïcs.

Les correspondants laïcs de Théodoret sont plus nombreux encore que les gens d'Église. Aussi n'est-il guère possible de consacrer à chacun une notice détaillée¹ ; mais il est assurément utile de distinguer parmi eux plusieurs catégories. Ce classement n'est d'ailleurs pas sans difficultés : en effet, si la titulature était dans l'antiquité, et notamment en Orient, une chose sacrée — si bien que certains titres à eux seuls nous permettent d'emblée de classer tel ou tel destinataire dans la catégorie des hauts ou des petits fonctionnaires, il convient cependant de n'être pas dupe des titres de certains personnages ; il en est parmi eux plusieurs sur la fonction de qui le titre même qu'ils portent risquerait fort de nous tromper, si nous n'y prenions garde ; au v^e siècle telles appellations commencent à être accordées à des fonctionnaires qui n'y ont en fait aucun droit, mais auxquels on les décerne simplement pour satisfaire leur vanité.

Toutefois ces correspondants — au nombre d'une

1. Nous réservons pour les notes un certain nombre de détails qui allongeraient démesurément l'Introduction.

soixantaine — ne sont pas tous des fonctionnaires. Parmi ceux qui ne le sont pas se rangent naturellement d'abord les sophistes Aërius et Isokasius. Tous les renseignements que nous possédons sur le premier sont tirés de la correspondance même de l'évêque de Cyr dont nous sont parvenues six lettres à lui adressées (ép. 30, 66, VII, X, XXIII, L). Aërius est un sophiste et un bel esprit qui réunit chez lui une académie de philosophes ; il est passé maître en fait de beau langage et ses lettres sont un régal pour l'évêque (ép. VII) qui se plaint de son silence lorsqu'il ne lui écrit plus (ép. X). Peut-être était-il originaire de l'Euphratésienne, ou du moins avait-il des attaches avec cette province, puisque Théodoret l'invite, au nom de celle qui l'a mis au monde et élevé, à l'inauguration de la basilique érigée à Cyr en l'honneur des saints apôtres et prophètes (ép. 66). Ce sophiste s'occupait de procès ainsi qu'il ressort d'une lettre (ép. L). Il a dû mourir avant 448, car il ne nous reste aucune lettre à Aërius datant des années 448-451, dont il subsiste cependant tant d'épîtres. A Isokasius, autre sophiste, sont adressés de courts billets qui ne nous apprennent presque rien sur leur destinataire (ép. XXVII, XXVIII, XXXVIII, XLIV, LII). De cette correspondance il ressort toutefois que ce maître tenait école puisque Théodoret lui recommande plusieurs jeunes gens de Cyr désireux de compléter auprès de lui leur formation classique (ép. XXVII, XXVIII, XLIV) ; il n'ignorait pas non plus le droit, car Théodoret lui demande un jour de prendre la défense du pauvre Théoclès et d'écrire à la cour en sa faveur (ép. LII) ; il devait résider à Antioche et même y tenir un haut rang puisqu'au Brigandage d'Éphèse on a pu faire grief à ce païen d'avoir créé évêque le patriarche Domnus. Il est remarquable qu'écrivant à des sophistes et se souvenant alors de sa formation classique, Théodoret apporte à la rédaction de ses lettres un soin tout particulier.

Ne sont pas non plus fonctionnaires les avocats — lesquels sont en même temps des jurisconsultes — comme Élie (ép. 10), Eusèbe (ép. 21), Marana (ép. 67, 124, XXXIV) et Pierre (ép. 46), ni même le *πάρεδρος* Hermésigènes,

que Théodoret salue suivant le rite de la fête (ép. 72) et qui était peut-être un de ses compatriotes. Un Epiphane (ép. 68) et un Olympius Germanicus (ép. XIII) ne semblent pas non plus être des fonctionnaires. Quant à Palladius (ép. XII), nous savons seulement qu'il était un philosophe fort éprouvé, pétri de culture grecque.

Tous les autres correspondants sont des fonctionnaires militaires ou civils, dont quelques-uns comptent parmi les plus hauts dignitaires de l'empire. L'identité de certains et la nature même de leurs fonctions nous échappent. Ainsi n'est-il point possible de dire quelle était la fonction de Pancharius, à qui Théodoret demande un jour de défendre la foi (ép. 98), ni du comte et primat Stasimus, à qui il recommande Celestiacus (ép. 33), ni de Théodote, qui s'inquiète de la vie future (ép. III), ni de l'archonte du même nom, dont la tâche semble surtout consister à percevoir des impôts (ép. XXXVI). Notre ignorance est la même au sujet d'Ulpian, qui avait le titre de comte quand Théodoret lui écrivit (ép. 22) et d'Urbanus, qui était peut-être un haut fonctionnaire, comme sembleraient le prouver les titres mêmes qui lui sont décernés (ép. 74). Rien non plus ne permet de dire s'il faut ranger parmi les grands fonctionnaires de province ou seulement les subalternes Andibère (ép. 114), Apellion (ép. 29), Apelle (ép. 115, LI), Cyrus (ép. 136) et Silvain (ép. 15) : ni le titre de *μαγιστριανός*, que porte Cyrus, ni celui de *πρωτεύων*, qui est décerné à Silvain, ne sont assez précis pour que nous puissions connaître le rang exact de ces fonctionnaires. Notre embarras n'est pas moindre au sujet d'un Andibère, à qui Théodoret, en 449, recommande le médecin Pierre (ép. 114) : l'évêque de Cyr lui dit « Ta Magnificence » (*τῆ ὑμετέρα μεγαλοπρεπεία*), et peut-être s'agit-il d'un important fonctionnaire de province à qui Théodoret conseille de doter sa ville d'un bon médecin, mais peut-être aussi n'est-ce qu'un subalterne à qui l'évêque, dans un billet d'amitié, donne un titre auquel officiellement il n'avait pas droit. Le curateur (*ζουρατῶρ*) Helladius, dont Théodoret loue les sentiments (ép. XLVI) parce

qu'ils diffèrent beaucoup de ceux que l'on rencontre d'ordinaire chez les gens au pouvoir, est-il le haut fonctionnaire du même nom que nous connaissons par ailleurs pour cette époque¹ ou bien l'Helladius à qui Isidore de Péluse écrivit un jour au sujet du pardon qu'il convient d'accorder aux accusés?² Le mot de curateur est lui-même si vague qu'il est impossible de déterminer en quoi consistait la charge de ce fonctionnaire. De même le titre de *vicarius*, décerné au destinataire de l'épître 40, Théodore, est trop équivoque pour que l'on puisse dire qu'il s'agit de l'un des hauts fonctionnaires, pourvus du même titre, qui étaient à la tête des diocèses et qui, dans les limites de leur territoire, jouissaient de la même autorité que le préfet du prétoire, qu'ils représentaient, ou d'un autre fonctionnaire beaucoup moins important, ce titre se donnant aussi, nous le savons, à n'importe quel fonctionnaire agissant au nom d'un autre³. Enfin, des trois lettres (ép. 41, 59, 99) qui sont adressées à Claudius, la dernière nous apprend que ce personnage était antigraphaire ; le fait que, dans les trois épîtres, l'évêque de Cyr lui dise « Ta Grandeur » ou « Ta Magnificence » pourrait indiquer que ce correspondant occupait dans la chancellerie impériale un poste de premier plan, mais rien ne le confirme.

Parmi les correspondants laïcs qui nous sont mieux connus il faut citer d'abord quelques très hauts dignitaires de l'empire, les patrices Anatole, Aspar, Nomus, Senator et Taurus, qui tous ont eu une brillante carrière sous le règne de Théodose ou de ses successeurs. Certains ont été, semble-il, parmi les meilleurs correspondants de l'évêque de Cyr : Anatole surtout qui paraît bien avoir

1. *P. W.*, *Real-Encycl.*, VII, 103.

2. *P. G.*, 78, *Epist. lib.* I, ép. 299.

3. On connaît un fonctionnaire de ce nom, simple *vir spectabilis*, qui était *comes sacri consistorii* dans les années 435 (*Cod. Theod.* I, 1, 6) et 436 (*Nov. Th.*, I, 7). D'autre part, deux Théodore assistaient au concile de Chalcédoine avec le titre d'ancien préfet (*A. C. O.*, II, 1, 2, p. 69, n° 13 ; p. 70, n° 16).

été l'ami des mauvais jours, celui à qui l'évêque de Cyr confie tous ses soucis, usant largement du crédit dont il jouit à la cour ; il lui recommande ses ouailles, dont les impôts sont trop élevés (ép. 45) et, plus tard, les évêques de la députation syrienne (ép. 92), lui écrit tour à tour au sujet de sa relégation dans son diocèse (ép. 79) et à propos des calomnies lancées contre lui (ép. 111) ; après le Brigandage d'Éphèse il voudrait obtenir par ses soins l'autorisation de se rendre en Occident auprès de saint Léon (ép. 119) ; il lui montre l'accord de sa doctrine avec celle du pape (ép. 121) et lui suggère d'engager l'empereur à convoquer un concile général (ép. 138). Consul en 440, successivement maître des soldats et *magister praesentalis*, ce personnage appartenait à la classe des *magnificentissimi* et des *gloriosissimi*, deux épithètes qui sont accolées à son nom dans les Actes de Chalcédoine¹. Paraît aussi avoir bénéficié de l'entière confiance de Théodoret le patrice Senator, lequel avait résidé à Cyr au temps de la préfecture d'Isidore², époque à laquelle il avait reçu les insignes consulaires, et était, à la fin du règne de Théodose, l'un des plus grands personnages de l'empire grec. D'autres patrices encore figurent parmi les correspondants de Théodoret. Consul pour l'Occident la même année qu'Aréobindus³ à qui sont adressées deux lettres (ép. XVIII, 23), Aspar était surtout un soldat ; après avoir rendu à l'empire romain les plus grands services dans la guerre contre les Vandales⁴, il mena à bien, en 441, la guerre contre les Perses et, entre 447 et 450, contint les attaques d'Attila ; son prestige était tel à la mort de Marcien (457) qu'il eût facilement obtenu la couronne, si sa foi avait été orthodoxe⁵ ; il devait mourir

1. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 69, n° 1. Pour plus de détails sur Anatole, voir P. W., *Real-Encycl.*, I, 2072.

2. *Cod. Theod.*, VI, 28, 8.

3. C'est-à-dire en 434. Sur la date à laquelle certains correspondants de Théodoret obtinrent le consulat, voir BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des institutions romaines*, p. 593-613.

4. THÉOPHANE, dans *P. G.*, 108, 249 B-C.

5. Sur l'arianisme d'Aspar voir THÉOPHANE, *P. G.*, 108, 293 A.

assassiné sur l'ordre de l'empereur Léon qui avait fini par prendre ombrage de lui¹. Nomus et Taurus sont aussi des personnages considérables en leur temps : le premier est un haut dignitaire de la cour à la fin du règne de Théodose, mais, ami de l'illustre Chrysaphe, il se garda bien d'intervenir lorsque Théodoret, en avril 448, lui recommanda d'apaiser la tempête qui s'élevait dans l'Église² ; son nom, au concile de Chalcédoine, figure dans les listes après celui des fonctionnaires en charge, au troisième rang des patrices, après Florent et Senator³. Du second, consul dès 428, puis préfet du prétoire en 433⁴ avec, l'année suivante, le titre de patrice⁵, Théodoret se plaît à célébrer la brillante carrière, qui touchait d'ailleurs alors à sa fin, puisque Taurus mourut en 449.

D'autres correspondants, sans porter le titre de patrice, n'en sont pas moins des personnages fort importants. Plusieurs sont des préfets. Cette charge, on le sait, de militaire à l'origine, était devenue au v^e siècle purement civile ; dans l'empire grec il y avait deux préfets du prétoire, l'un pour l'Illyrie et l'autre pour l'Orient ; tous deux étaient surtout chargés de la haute administration des provinces pour ce qui regardait la justice et les finances, répartissaient les impôts entre les villes et les provinces et surveillaient la gestion des fonctionnaires ; enfin, s'ils ne les nommaient pas eux-mêmes, ils présentaient du moins des candidats aux diverses places de gouverneurs. Sont préfets parmi les correspondants de l'évêque de Cyr, Antiochus, destinataire de l'épître XXXV, et son homonyme, à qui est adressée l'épître 95, Apollonius (ép. 103), Constantinus (ép. 42, XIX), Eutrèque (ép. 57, 80, 91), Florent (ép. 89, V) et Protogène (ép. 94). Le premier et les deux derniers nous sont particulièrement bien connus. La carrière de Florent fut

1. En 471.

2. Ép. 81.

3. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 69, n° 10.

4. *Cod. Theod.*, XI, 28, 16.

5. *Ibid.*, V, 3.

Correspondance. I.

admirablement remplie¹ : préfet de la ville dès 422², préfet du prétoire en 428³ — charge qu'il devait obtenir pour la septième fois en 450 — son nom, au temps du concile de Chalcédoine, vient en tête des patrices, immédiatement après celui des dignitaires en fonctions⁴. Préfet du prétoire, Protogène l'était en 448 lorsque Théodoret lui recommandait les évêques syriens (ép. 94) ; il obtint peu après le titre de patrice, puisqu'à Chalcédoine, il a cette dignité et, par ordre d'ancienneté, arrive précisément au quatrième rang des patrices, immédiatement après Nomus, créé patrice entre avril et novembre 448⁵. Antiochus, le destinataire de l'épître XXXV, jouit d'un très grand crédit à la cour entre les années 430 et 440. C'est en 430-431 qu'il avait exercé la préfecture du prétoire⁶ ; par lui le pape Célestin avait reçu des sermons de l'évêque de Constantinople et, après le premier concile d'Éphèse (431), ce même personnage, en qualité de préfet, invita Nestorius à regagner son ancien monastère⁷. Antiochus, qui était membre d'une commission chargée de la rédaction du *Code Théodosien*, vivait encore en février 438 ; il est mort avant 444 puisqu'à cette date il est parlé d'Antiochus « d'illustre mémoire »⁸. Enfin, bien que l'orthographe du nom des destinataires des épîtres XIX et 42 soit légèrement différente (Constantinus et Constantius), il faut, selon toute vraisemblance, confondre ces deux correspondants et voir une faute de copiste dans la seconde graphie : c'est, en effet, Constantinus et non Constantius qui fut préfet du prétoire en 447 ; si nous connaissons un certain Constantius préfet de la

1. Sur Florent voir TILLEMONT, *Histoire des empereurs*, VI, 76 ; HÉFÉLÉ, *op. cit.*, II, 1, p. 533, note 1 ; P. W., *Real-Encycl.*, VI, 2758, n° 13.

2. *Cod. Theod.*, VI, 8, 1.

3. *Ibid.*, XV, 8, 2.

4. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 69, n° 8.

5. *Ibid.*, n° 11.

6. *Cod. Theod.*, XI, 20, 6 (31 déc. 430), IX, 45, 4 (23 mars 431).

7. *Ibid.*, I, 1, 7, p. 71 ; I, 4, p. 64.

8. *Nov. Theod.*, XXVI, 1-3.

ville en 424-425¹, dans la suite nous le perdons de vue et il n'était certainement pas à la tête du prétoire en 447. Constantinus, au contraire, au moment, où Théodoret lui écrit, inaugurerait une carrière qui allait être brillante puisque, après avoir assisté au concile de Chalcédoine, en 451, avec l'unique titre de ἀπὸ ἐπάργων², il fut préfet du prétoire pour la seconde fois du vivant de Marcien³ et deux fois encore sous l'empereur Léon⁴ ; il devait revêtir les insignes consulaires en 457 et se voir enfin conférer le titre de patrice⁵.

Parmi les plus hauts dignitaires de l'empire il faut aussi ranger Lupicinus et Vincomale, tous deux maîtres des offices. Le maître des offices tenait en mains la police générale de l'État et, depuis 396, la direction de la Poste⁶ ; pour donner une idée de son importance, il suffit de rappeler que, dans la *Notitia dignitatum*, le maître des offices vient en fort bon rang, avant même le questeur⁷. Faut-il confondre les deux correspondants de Théodoret qui portent respectivement le nom de Lupicinus (ép. 90) et de Lupicius (ép. 120) ? Tillemont déjà le pensait⁸ et la chose paraît vraisemblable. En 450 Vincomale remplaça certainement Lupicinus au poste de *magister officiorum*. Ce personnage, qui assista en 451 au concile de Chalcédoine avec ce titre⁹, jouissait de la faveur de Marcien puisqu'il fut consul en 453. Les insignes consulaires conférés en 447 au général Zénon nous prouvent que ce dernier était plus qu'un chef d'armée, car, d'ordinaire, les simples *duces* ne sont pas consuls. Zénon était certainement *magister militum per Orientem*, charge qu'il obtint peut-être en 445-446, lorsqu'Anatole rentra

1. *Cod. Theod.*, I, 6, 12 ; XIV, 9, 3.

2. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 70 (226) n° 17.

3. *Cod. Just.*, X, 22, 3.

4. *Ibid.*, X, 31, 62 ; XII, 58, 14.

5. *P. W.*, *Real-Encycl.*, IV, 1031 (n° 6).

6. *Cod. Theod.*, VIII, 5, 8.

7. *Not. Dign.*, I, n° 10.

8. *Mém. hist. eccl.*, XV, 300.

9. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 69, n° 4.

à Constantinople (ép. 45). Le questeur Domitien (ép. XL) était aussi un grand personnage de l'État. Dans la *Notitia dignitatum* le *quaestor sacri palatii* figure en effet aussitôt après les trois préfets du prétoire et de la ville, les cinq maîtres de la milice, le *praepositus sacri cubiculi* et le *magister officiorum*¹. Ce haut dignitaire préparait les lois, signait les rescrits, tenait à jour l'un des registres sur lesquels étaient inscrits les magistrats²; c'est pourquoi Théodoret, écrivant à Domitien (ép. XL), lui recommande de renvoyer en Euphratésie l'archonte Néon dont les contribuables eux-mêmes souhaitent le retour. Domitien était questeur en 434-435, au temps où Taurus détenait la préfecture du prétoire³.

Moins considérables que les dignitaires dont il a été parlé jusqu'ici, mais venant encore en bonne position parmi les grands fonctionnaires de l'Orient, sont les comtes Denys, dont Théodoret sollicite la clémence en faveur des contribuables de Cyr (ép. XVII), et Patrice à qui, vers 443, il recommande Celestiacus (ép. 34). Tous deux sont comtes d'Orient. Le *comes Orientalis* arrive au 28^e rang dans la *Notitia dignitatum*⁴, immédiatement après les proconsuls d'Asie et d'Achaïe et avant les *vicarii* d'Asie et du Pont; il n'est lui-même que le *vicarius* du préfet d'Orient pour le diocèse d'Orient, mais jouit, à l'intérieur de ce diocèse, des mêmes prérogatives que le préfet du prétoire; il rend la justice, répartit les impôts, en assure la rentrée sous le contrôle du préfet dont il est en quelque sorte le fondé de pouvoir et, au sortir de sa charge, rend compte de sa gestion. Il n'est pas exclu que l'on doive identifier Patricius avec le fils du très magnifique et très glorieux Aspar à qui Théodoret envoyait son épître 139: dans ce cas, ce correspondant de l'évêque de Cyr aurait été arien comme son père et serait mort assassiné avec lui sous l'empereur Léon dans les circons-

1. *Not. Dign.*, I, n° 2-11.
2. *Cod. Just.*, I, 30.
3. *A. C. O.*, I, 4, p. 155.
4. I, 28.

tances que l'on connaît¹. Le titre de comte, si vague en lui-même, est aussi appliqué à Sporacius (ép. 97) et à Titus (ép. VI, XI). D'autres documents nous permettent heureusement de savoir que le premier était comte des domestiques lors du concile de Chalcédoine, en 451², et avait l'année suivante la dignité de consul³; vraisemblablement au moment où Théodoret lui écrit, en 448, il était déjà chef des gardes du corps et resta à ce poste jusqu'en 452. Titus avait occupé ce même poste bien avant lui, dès 434-435, en un temps où il était aussi vicaire du maître des milices pour l'Orient, le très magnifique et très glorieux Denys⁴. C'est à l'entourage de Titus qu'appartient le *θησαυριώτατος και λαμπρότατος τριβοῦνος* Eurycianus⁵ qui a perdu sa fille et à qui Théodoret envoie tout exprès une longue *consolatio* (ép. XLVII): s'il est au-dessus des simples *spectabiles*, il n'appartient pas, comme son maître, à la classe des *illustres*.

Tous les autres correspondants de l'évêque de Cyr sont des fonctionnaires secondaires. Quatre sont vraisemblablement des gouverneurs de provinces: Néon, Saluste, Néoptolème et Uranius. Les deux premiers, en qualité de gouverneurs de l'Euphratésienne, relevaient directement du *comes Orientis* et, par-dessus lui, du préfet d'Orient. Ces personnages n'appartiennent pas à la classe des *illustres*, mais à celle des *clarissimi*. Néon est un excellent fonctionnaire que l'évêque de Cyr loue d'exercer le pouvoir avec beaucoup d'intelligence et l'indulgence d'un père tout à la fois. Saluste, au moment où Théodoret lui envoie son épître 37, vient de recevoir le renouvellement de son mandat en qualité de gouverneur de l'Euphratésienne. Sur Néoptolème, qui reçoit une lettre à l'occasion de la mort de sa femme, nous ne possédons d'autres renseignements que ceux que nous fournit la

1. Cf. *supra*, p. 48-49.
2. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 69, n° 5.
3. *Cod. Just.*, XII, 3, 2.
4. *P. W.*, *Real-Encycl.*, VI, A 2, 1592, n° 6.
5. *A. C. O.*, I, 4, p. 170.

lettre qui lui est adressée (ép. 18) ; rien ne nous dit s'il faut ou non l'identifier avec l'évêque du même nom dont il est question dans les Actes des conciles¹ ; si cela était, il faudrait alors supposer que Néoptolème, une fois veuf, avait quitté l'administration pour entrer dans les ordres. D'Uranus, gouverneur de l'île de Chypre, qui constituait l'une des quinze provinces que groupait le diocèse d'Orient, nous savons seulement par l'épître qu'il reçoit (ép. 75) que si, comme beaucoup d'autres correspondants de l'évêque de Cyr, il était alors un incroyant, il se rapprochait du moins de la foi.

Nous aurons terminé avec le chapitre des correspondants masculins de Théodoret, quand nous aurons cité quelques lettres adressées soit à des destinataires dont le nom ne nous est pas parvenu soit à des personnages sur lesquels notre ignorance est totale. Nous avons trois lettres adressées aux magistrats de Zeugma, ville qui, comme chaque cité, avait à sa tête des décurions formant une curie ou un sénat calqué exactement sur celui des grandes capitales. L'épître 125 est adressée à Aphthonius, Théodorite, Nonnus, Scylacius, un second Aphthonius et Jean. On ne retrouve plus aucun de ces noms parmi les destinataires des lettres VIII et IX, certainement plus anciennes, qui, elles, sont adressées à Eulalius, Germanus et Proteus. Dans la catégorie des épîtres anonymes entrent les lettres 5 et 55 — deux billets écrits à l'occasion de fêtes et qui ne sont certainement pas adressés à des membres du clergé puisque nous y retrouvons le vocable de « Ta Magnificence » dont l'emploi est courant lorsqu'il s'agit de laïcs et surtout de fonctionnaires —, la longue lettre 144 écrite pour des soldats, enfin les deux épîtres XXXI et XXXIII, la première pouvant avoir pour destinataire un sophiste tel qu'Isokasius ou Aërius, la seconde étant certainement adressée à un préfet du prétoire, dont il est impossible de déterminer le nom.

1. *A. C. O.*, II, 1, 2, p. 149 (345) n° 275. Il s'agit de Néoptolème, évêque de Korna en Lycaonie.

Notre liste serait incomplète si nous ne disions un mot des rares correspondantes laïques de l'évêque de Cyr. Elles sont au nombre de quatre. Sur deux d'entre elles — Eugraphie (ép. 8, 69) et Théonilla (ép. 7) — notre ignorance est totale, leur nom ne se retrouvant pas ailleurs dans la correspondance de l'évêque de Cyr ni dans l'histoire du v^e siècle. L'une et l'autre viennent de perdre leur époux lorsque Théodoret leur adresse une lettre de consolation. Toutefois le titre qu'il leur décerne (ἡ σὴ σεμνοπρέπεια) permet de supposer qu'il s'agit dans les deux cas d'une grande dame. Nous ne sommes guère mieux renseignés sur Alexandra, à qui sont adressées les épîtres 14 et 100, mais, du moins, ici, une hypothèse est-elle possible. Il est hors de doute, tout d'abord, que, comme dans le cas précédent — et pour la même raison — il s'agit d'une personne appartenant à la haute société ; mais surtout, en rapprochant les lettres 12, à Irénée, et 14, à Alexandra, on peut penser que le défunt de la première épître, le gendre d'Irénée, pourrait bien être le mari d'Alexandra ; nombre d'indices paraissent favorables à cette hypothèse : d'abord, les deux lettres ont bien l'air d'être contemporaines, d'autre part, dans les deux cas, le défunt n'est pas un inconnu pour Théodoret, mais son ami¹, enfin, en comparant les deux épîtres, on s'aperçoit que l'évêque de Cyr utilise dans l'une et l'autre les mêmes arguments, sinon les mêmes mots. Si cette accumulation d'indices suffit à rendre vraisemblable l'hypothèse signalée plus haut, Alexandra se trouverait être la propre fille d'Irénée. Une seule des correspondantes laïques de Théodoret est illustre : c'est l'impératrice Pulchérie, sœur de Théodose et femme de Marcien, à qui il écrivit (ép. 43) au sujet des impôts de Cyr et dont il est aussi parlé ailleurs dans la correspondance (ép. 138, 139, 140). La carrière de cette princesse est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la retracer ; il suffira de rappeler que Pulchérie était favorable aux Orientaux et que c'est à elle que Théodoret dut sa libération en 451.

1. Ép. 12, *P. G.*, 83, col. 1185 B, ép. 14, *ibid.*, col. 1188 A.

puisqu'elle est elle qui, avec Marcien, fit cesser pour lui l'exil d'Apamée.

III

L'intérêt psychologique.

Monument d'histoire, la correspondance de l'évêque de Cyr est aussi un document psychologique. Par la nature de ses attitudes dans les circonstances diverses où il se trouve placé, par ses réactions en face des événements et des hommes, Théodoret s'y révèle à chaque instant, et successivement, sous des perspectives nouvelles. Si donc on peut dégager de ces lettres un tableau de la société du temps, on y trouve aussi tous les éléments d'une peinture de l'homme.

Ce qui frappe le plus quand on les lit, c'est la prodigieuse activité de celui qui les a écrites. Certes, maint passage, dont aucune raison ne permet de suspecter la sincérité, révèle que, s'il n'avait tenu qu'à lui, Théodoret eût choisi de poursuivre la vie pieuse et studieuse qu'il connut jusqu'en 423, date de son élévation à l'épiscopat. Il y dit son amour de la paix, y avoue avec simplicité l'effort que lui coûte l'obligation où il est de s'acquitter de tous les devoirs de son ministère et laisse percer souvent sa nostalgie de la vie monastique (ép. XVIII); une autre fois il ne cherche point à dissimuler que, s'il n'était retenu par la crainte de Dieu, c'est depuis longtemps qu'il aurait quitté spontanément la charge qui pèse sur ses épaules (ép. 16); sans cesse les mêmes affirmations, ou d'autres semblables, tendant à accuser ce trait fondamental de sa personnalité, se rencontrent sous sa plume. Que de fois il nous parle des « aimables fruits de la tranquillité » (ép. 140), de son « plaisir à jouir d'une vie libre de soucis » (ép. 146), des « eaux calmes et limpides » qui ont succédé à la dure tempête qui agitait jusqu'alors les églises (ép. 133). Et pourtant il est bien vrai que cet homme que l'action rebutait, une fois monté sur

le siège de Cyr, s'est dépensé sans compter. Ses lettres sont là qui nous le prouvent. Si déjà sur le plan purement temporel on l'y voit s'acquitter avec conscience des tâches qui s'offrent à lui, aussi bien dans le domaine de l'urbanisme que dans celui de l'hygiène et de la profession, il y apparaît également soucieux de ne point rester indifférent à la vie familiale et sociale de ses ouailles. Tantôt intervenant auprès du pouvoir central ou de l'administration locale en faveur de ses compatriotes écrasés d'impôts (ép. 43, 23, XVIII, 44, 45, 42, XVII, 46, 47), tantôt sollicitant l'envoi en Euphratésienne d'un gouverneur particulièrement aimé de ses administrés (ép. XXXIX), il y apparaît comme le défenseur des intérêts communs de ses diocésains. Parmi toutes ses lettres, les lettres — si nombreuses — de recommandation, adressées aux destinataires les plus divers (ép. 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 52, 70, XX, XXIII), plus que d'autres peut-être, mettent en lumière l'une des formes essentielles de son activité charitable. Les lettres de Théodoret portent aussi le témoignage de son activité littéraire; les œuvres dont elles nous ont transmis le souvenir, loin d'être jeux frivoles de littérateur, veulent être et sont bien de l'action, qu'il s'agisse de ses traités nombreux contre les différentes sectes hérétiques qui infestaient son diocèse, de la *Curatio* ou des *Discours sur la Providence*; ses lettres sont elles-mêmes un outil au service de l'action, leur auteur ne cédant que rarement au plaisir d'écrire simplement un joli billet, et la plupart étant soit des écrits dogmatiques ou de morale, soit des défenses personnelles, soit des plaidoyers en faveur des victimes du mensonge ou de l'injustice.

Parmi toutes les formes de l'action il en est une que Théodoret pratique avec un zèle particulier, c'est la direction spirituelle (ép. 3, 77, 78, 110, 112, VIII, IX, XIII, XLII, 122). Apporter à des esprits mal informés ou troublés par le doute les clartés qui leur font défaut, fortifier une volonté défaillante, proposer dans un cas difficile une solution conforme à la fois aux principes de la raison et aux lois de la morale, dicter la conduite à tenir dans des

circonstances précises, redresser des opinions erronées ou réprimander quand il y a eu faute, ranimer un zèle qui paraît s'éteindre, telles sont quelques-unes des tâches qui s'imposent à Théodoret dans ce rôle de directeur de conscience. Il est remarquable que, même aux moments les plus tristes de sa carrière et jusque dans les heures les plus dramatiques, il ne cesse point de prodiguer à ceux qui sont dans la peine le réconfort à la fois de son autorité et de son affection : cela est le signe autant de sa force d'âme que de sa charité. A travers ces lettres de direction morale Théodoret se révèle toujours comme un guide à qui on savait faire appel dans les moments pénibles et qui, avec dévouement, aux uns apporte ce qu'il croit être la vérité, aux autres trace leur devoir, à d'autres fournit des motifs de consolation. Mainte lettre aussi apporte le témoignage de la conscience qu'il mettait à l'accomplissement de ses fonctions ecclésiastiques (ép. 66, 67, 68, 81, 94, 142, 145), comme d'autres nous permettent de mesurer la part considérable prise par l'évêque de Cyr aux disputes théologiques de son temps (ép. 16, 21, 82, 83, 104, 109, 121, 125, 130, 144, 145, 146).

Au total, à travers la correspondance que nous lisons, Théodoret apparaît tour à tour évêque bâtisseur, administrateur scrupuleux de son diocèse, pasteur soucieux du bien des âmes et des corps, directeur de conscience, écrivain préoccupé avant tout d'efficacité, orateur qui se dépense sans compter, théologien pleinement engagé dans les disputes christologiques, soldat intrépide des doctrines qu'il croit vraies.

Un sens aigu du devoir, un culte passionné de la vérité et de la justice, un grand amour des âmes sont les mobiles de son action. Il se révèle aussi prêt à dénoncer l'erreur qu'à démasquer le mensonge ou à mettre en garde contre les manœuvres hypocrites de certains ceux qui risquent de s'égarer ; s'il veut les aider à distinguer l'erreur de la vérité, en leur faisant mesurer l'importance des positions adoptées et des formules employées, il est aussi préoccupé de redonner courage aux âmes pleines de bonnes intentions mais qui, soit par faiblesse soit par ignorance, sont

prêtes à aller grossir le parti de l'hérésie ; il sait encore que son devoir est de consoler tous ceux qui sont dans la peine, de tendre la main aux indigents, de multiplier le bien-être autour de soi, d'exhorter à la vertu et de détourner du mal.

Mais surtout il lutte pour le triomphe de ce qu'il croit être la vérité. « Ce qu'il faut, écrit-il un jour (ép. 135), en s'adressant à un correspondant qui semble l'avoir trop oublié, ce n'est point plier son discours aux circonstances, mais toujours conserver droite la règle de la vérité ». On peut dire que cette sentence, qui implique la condamnation de tout opportunisme, apparaît à travers ses lettres comme la règle constante de son action. En effet, cet homme qui sut tenir tête à Cyrille d'Alexandrie et finit par avoir raison de Dioscore, ne péchait certainement pas par excès de souplesse. De l'opportuniste Théodoret n'a rien, ni l'habileté qui permet de manœuvrer entre les partis, ni le scepticisme qui interdit les engagements décisifs, ni non plus le souci exclusif de l'intérêt personnel, favorable à toutes les compromissions. A la souplesse de l'opportuniste il oppose la rigidité des principes, à son scepticisme facile l'adhésion entière à la cause qu'il croit juste, à son égoïsme la recherche des intérêts généraux de l'Église et le bien des âmes. La passion de la vérité et de la justice, qu'il porte en lui, ne pouvait qu'engendrer une action à la fois courageuse et féconde : c'est elle qui est à l'origine des combats souvent périlleux qu'il doit mener pour venir à bout des hérésies trop prospères dans son diocèse au moment où il en prit possession (ép. 81, 113) ; c'est elle qui justifie les efforts multipliés par lesquels il essaye de lutter contre les mensonges de l'évêque délateur qui cherche par ses calomnies à nuire à la cause de ses malheureux compatriotes (ép. 42-47), elle qui le fait s'élever avec tant de force contre la doctrine qui tend à confondre en une seule les deux natures du Christ et reproduit ainsi de vieilles erreurs contre lesquelles autrefois déjà l'Église avait eu à lutter (ép. 143), et protester contre les interprétations arbitraires ou calomnieuses que certains donnent de son

enseignement (ép. 21, 104, 109), elle aussi qui explique qu'il juge utile, à certaines heures, de lancer dans toutes les directions des lettres destinées à rétablir l'exactitude des faits et à prévenir l'œuvre du mensonge qui pourrait avoir pour conséquence d'installer définitivement le mal dans les esprits (ép. 16, 112-119), elle qui le pousse, dans les semaines qui suivent sa déposition (août 449), à solliciter de l'empereur, par l'intermédiaire de personnes influentes, le droit de se rendre en Occident (ép. 119) et à s'adresser au pape lui-même (ép. 113) pour obtenir l'autorisation d'aller plaider personnellement sa cause à Rome.

Dans l'action elle-même, il manifeste des qualités précieuses : de la fermeté, un courage qui trouve souvent à s'employer, de la persévérance et de la ténacité, parfois de l'âpreté et de l'acharnement — car son humeur pacifique n'exclut pas une réelle vivacité de tempérament —, une ardeur qui, en certains cas, peut aller jusqu'à la passion — celle-ci ne lui permettant pas toujours de juger les hommes et les faits en toute objectivité —, et cependant aussi de la prudence et de la charité.

L'aptitude à ressentir très vivement les émotions est une autre marque de sa personnalité. Car si cet homme qui a le goût de la solitude est néanmoins un admirable homme d'action, il est aussi une âme sensible. Qu'il s'agisse des malheurs d'autrui ou qu'il se trouve lui-même dans la peine, l'évêque de Cyr manifeste dans tous les cas une âme qui, loin de rester indifférente devant les événements, est au contraire profondément affectée par eux. Et pourtant sa sensibilité ne dégénère jamais en sensiblerie : si son cœur s'émeut devant la souffrance, il ne montre point de faiblesse, et si son âme s'assombrit au spectacle des tristesses de toutes sortes, elle ne se laisse cependant jamais aller au découragement. L'une des marques les plus originales de sa personnalité est cette alliance d'une grande capacité d'émotion et d'une indéniable force de caractère.

Sa sensibilité ne se manifeste nulle part mieux que sur le terrain de l'amitié. Si par la faute de certains, il connaît

parfois l'amertume de sa privation, il compte aussi quelques amis très chers, dont certains lui resteront fidèles jusque dans les pires heures — un Anatole, un Uranius d'Émèse, d'autres encore — avec lesquels il entretient une correspondance qui demeure le signe de l'affection très forte qui l'unit à eux et de la bienveillance que ceux-ci lui témoignent en retour. C'est avec eux qu'il a des relations épistolaires pleines de simplicité, ne leur cachant rien, puisqu'ils sont dans le secret de son cœur, leur faisant part de ses craintes et leur confiant ses espérances, en un mot, se comportant avec eux comme avec un autre lui-même. Cette ferveur dans l'amitié n'est pas l'un des moindres traits de sa personnalité.

Autant que de son âme, la correspondance de Théodoret est révélatrice de son esprit. Elle témoigne tout d'abord du bénéfique que cet homme avait retiré de son contact avec les lettres profanes. Celles-ci non seulement avaient meublé son esprit de souvenirs dont on peut dire que les traces dans ses épîtres en relèvent encore le prix, mais aussi lui avaient permis d'acquérir une élégance de pensée et une délicatesse de style que l'on s'est toujours plu à lui reconnaître¹. Les réminiscences de la littérature classique ou de l'histoire s'offrent fréquemment à sa mémoire. Poètes et prosateurs, historiens, orateurs et philosophes lui fournissent tour à tour maintes citations. En effet, pas plus que les autres auteurs chrétiens, l'évêque de Cyr ne rejette ce qui, dans cette littérature

1. GARNIER, *Dissert. II, De libris Theodoretii* (P. G., 84, 254 D) est l'un de ceux qui ont le mieux traduit l'impression que donne la lecture de ces lettres : « Nihil hoc in genere scribendi perfectius : nam quae sunt epistolarum virtutes, brevitatis, perspicuitatis, elegantiae, urbanitatis, modestiae, observantiae decori, et ingeniosa prudentisque ac erudita simplicitas, in epistolis Theodoretii admirabiliter ita elucet, ut scribentibus exemplo esse possint ». Voir aussi DUPIN, *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, Paris, 1702, t. IV, 2^e partie, p. 277 : « Elles (les lettres) ont tous les caractères qui peuvent rendre des lettres estimables : car elles sont courtes, simples, nettes, élégantes, civiles, agréables, pleines de feu, d'esprit et d'onction ».

classique, lui semble pouvoir s'accommoder avec la foi chrétienne. Naturellement c'est dans les lettres à caractère théologique que se manifeste le moins cette culture profane. Par contre, on peut s'attendre à ce que les souvenirs en soient nombreux surtout dans les épîtres adressées à ceux de ses correspondants qui sont le plus capables, par leur formation ou leur qualité, d'en apprécier la valeur et d'en goûter le charme : un philosophe comme Palladius, ou des sophistes comme Aërius et Isokasius. Tantôt ces citations sont de simples ornements, tantôt elles contiennent à elles seules tout un enseignement. Tour à tour Homère, Sophocle, Euripide, Aristophane, Démosthène, Thucydide et des sages de la Grèce, comme Pittacos et Cléobule, en fournissent la matière.

Outre une vaste culture classique, les lettres nous révèlent aussi les formes de la pensée de Théodoret et les tendances de son esprit : beaucoup de probité intellectuelle, un souci constant de traiter avec logique et clarté les problèmes à résoudre, un indéniable bon sens, un grand équilibre, des dons certains d'exposition et de discussion. Si le goût évident qu'il a pour les lieux communs et pour l'usage d'un style naturellement sententieux fait apparaître sa correspondance — même quand on a reconnu ce que la tradition peut y réclamer — plutôt comme la dépositaire de la sagesse des nations que comme l'œuvre d'un esprit vraiment créateur, par contre cette même correspondance met à chaque instant en lumière la vigueur de son intelligence. On verra, dans les lettres dogmatiques ou de direction morale, comment, posant toujours avec netteté le problème qu'il s'agit de résoudre, formulant lui-même fortement l'objection et cernant les difficultés, l'évêque démonte habilement le mécanisme des raisonnements de l'adversaire pour examiner successivement les divers aspects de la thèse. Ce serait cependant une erreur de croire que sa logique reste purement intellectuelle, froide et sèche : telle lettre, au lieu d'être le développement monotone d'une argumentation, a quelque chose de dramatique qui entraîne, les clartés de la raison se combinant toujours avec les élans

de la foi. Un autre trait de son esprit est la mesure, qui se manifeste autant par la nature de ses positions doctrinales que par les solutions qu'il propose aux problèmes de morale pratique qu'on lui soumet. Son intelligence est aussi concrète, comme le prouve son souci constant de faire appel à l'observation de ceux qu'il se propose d'éclairer, et d'appuyer le raisonnement sur l'expérience.

A ces qualités de méthode s'ajoutent des qualités de finesse indiscutables. Son esprit avait retiré de la culture, en dehors de connaissances nombreuses, une urbanité dont ses lettres sont pleines. Il en est toutefois qui la manifestent plus que d'autres : ce sont celles dans lesquelles, toute préoccupation théologique étant absente, il lui est facile de faire preuve de cet enjouement qui est l'un des traits essentiels de sa manière : parfois de simples billets d'amitié, parfois des lettres de remerciement ou de félicitations (ép. 13, XXXVI). On peut alors parler d'atticisme : un atticisme qui ne va pas sans s'accompagner de temps à autre de quelque préciosité, défaut sans doute plus traditionnel que propre à Théodoret et qui apparaît surtout dans les épîtres adressées à des correspondants que l'évêque sait susceptibles d'être sensibles aux grâces recherchées du langage (ép. VII, X, XXVII). Car l'influence de la rhétorique, dont les traditions étaient encore si fortes au v^e siècle dans la partie byzantine de l'empire, s'y révèle parfois chez lui considérable. Une étude des formes extérieures de la composition et du style dans les lettres de Théodoret prouve que l'évêque de Cyr n'avait point échappé aux lois qui régissaient alors le genre épistolaire¹. Grégoire de Nazianze, au iv^e siècle, les avait résumées dans sa fameuse lettre à Nicobule², et la lecture de toutes les correspondances de ce temps, même de celles des Pères les plus illustres, montre

1. Sur ce sujet voir l'article, déjà cité, de M. WAGNER : *A Chapter in Byzantine Epistolography, The Letters of Theodoret of Cyrus*, dans *Dumbarton Oaks Papers*, IV, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1948, p. 119-181.

2. *P. G.*, 37, 106.

que leurs auteurs, loin de faire effort pour s'en affranchir, avaient plaisir à les utiliser. Aussi n'y a-t-il point lieu de s'étonner que l'on trouve dans certaines des lettres de l'évêque de Cyr tant de raffinement de style, tant de formules qui nous paraissent conventionnelles, parfois trop d'hyperbole dans le compliment. Que l'on retrouve là une grande part de l'héritage traditionnel n'est pas douteux. Cela ne doit cependant pas nous amener à penser que l'évêque de Cyr s'est livré dans ses lettres à un pur exercice d'école ; bien plutôt soyons agréablement surpris de voir comment il a su, dans un moule tout fait, exprimer cependant les grands traits de sa personnalité, et soyons sensibles à la franchise et à la fermeté de cette correspondance qui nous révèle un homme à qui les nécessités littéraires de l'épître n'ont guère fait oublier les droits sacrés de la vérité. Enfin, appliquer, comme il le fait assez souvent, des épithètes apparemment laudatives à ceux-là même dont on sait qu'ils sont ses adversaires ou des hommes dont il entreprend précisément de stigmatiser la conduite — à charge pour le lecteur d'en retourner le sens pour découvrir l'intention véritable — c'est user d'un procédé qui est assurément la marque d'un esprit qui savait être caustique à ses heures (ép. 46, 77, 146).

Mais le trait qui domine en lui, c'est la piété. Profondément conscient de sa misère et de l'insignifiance de ses mérites, connaissant plus que quiconque le sens chrétien de la souffrance qui, fruit du péché, est signe de la justice divine, souvent marque d'une élection et, dans tous les cas, instrument possible de sanctification, il est plein de gratitude et d'amour pour Celui qui nous offre ainsi par sa providence le moyen de notre rachat ; il croit de tout son cœur à la grandeur de la prière, condition nécessaire pour obtenir de Dieu les grâces dont l'homme a besoin, en particulier la force pour ne point faiblir devant les épreuves et pour demeurer fidèle à toutes les exigences de la foi et de la morale ; il savoure la joie des émotions religieuses, pratique le véritable esprit de pauvreté, allant jusqu'à se dépouiller de ses biens, préfère à une

gloire acquise au prix de compromissions, le dénuement dans la fidélité à une foi enseignée par l'Écriture et fortifiée par la tradition, enfin reste profondément attaché à l'unité de l'Église, corps du Christ, qu'il aime d'un amour filial et dont les dissensions lui causent une vive douleur : ainsi nous apparaît-il, en définitive, riche de la vraie piété. Cette piété, qui a modelé son âme et informé son action, n'a rien d'un sentimentalisme diffus et mystique. Imprégné, en effet, de culture biblique, connaissant mieux que quiconque les textes sacrés, il voit dans ceux-ci une nourriture et un instrument irremplaçable de formation personnelle et de direction morale. Persuadé que l'Écriture répond à tout et qu'elle est capable aussi bien d'éclairer le théologien que d'informer la conduite de chacun, c'est à elle qu'il se réfère sans cesse. C'est par elle qu'il tranche les cas de conscience, les siens comme ceux des autres, dissipe le doute dans les esprits, dicte à chacun ses devoirs. Aussi n'est-il pas exagéré de dire qu'il ne se borne pas à utiliser l'Écriture, mais qu'il en vit réellement. Du bénéfice qu'il en retire il prolonge les effets par une référence fréquente aux leçons de la Tradition, en qui il voit la gardienne de l'orthodoxie et la plus sûre garantie contre les déviations de l'erreur. Son attitude devant elle est donc de soumission, mais d'une soumission qui n'est jamais synonyme d'aveuglement, et l'usage qu'il en fait reste dans tous les cas clairvoyant. Par là il prouve que l'esprit d'obéissance peut aller de pair avec la liberté de l'intelligence.

En somme, un esprit bien fait, avec des qualités de logique et de méthode, d'équilibre et de pondération, à quoi s'ajoutent, au moral, un sens aigu des responsabilités, un cœur généreux servi par une exquise sensibilité et largement ouvert à toutes les misères matérielles et morales, une fine délicatesse, enfin et surtout une piété profonde, tels sont quelques-uns des traits essentiels que nous découvrons chez Théodoret, en lisant sa correspondance. L'impression dernière qui demeure, est celle d'une personnalité qui, en rien exceptionnelle, n'a cependant pas manqué d'une réelle grandeur, la grandeur

de ceux qui ne mettent leur ambition qu'à servir avec toute leur âme la cause qu'ils se sont donné pour mission de défendre.

Enfin cette correspondance nous révèle que Théodoret fut, en son temps, dans le diocèse d'Antioche et dans l'Orient en général, une autorité incontestable. Sollicité sans cesse — non pas seulement par des petits, mais aussi par quelques-uns des membres les plus éminents de l'épiscopat — de faire connaître la doctrine à laquelle il faut croire, il est encore amené à traiter des questions les plus diverses : des problèmes de pure théologie, mais aussi des problèmes d'ordre moral. Le nombre même et la diversité de ses correspondants, leur qualité et la nature des sujets traités témoignent qu'il dut être pendant tout le temps qu'il gouverna le diocèse de Cyr et, pour beaucoup, pendant les heures mêmes où il en fut écarté par l'exil, l'une des personnalités les plus considérables de l'Église d'Orient.

IV

Note sur la présente édition.

Un seul manuscrit nous a transmis le texte des lettres contenues dans ce premier volume : le *Codex Patmensis* 706 (saec. XI-XII), découvert en 1881 par Sakkélion au monastère de saint Jean l'Évangéliste, à Patmos. C'est un in-quarto, en papier épais et jauni, contenant 366 folios non numérotés, incomplet au début et à la fin. Ce manuscrit ne contient que des lettres de philosophes et de quelques grands personnages ayant tous vécu entre le iv^e et le xi^e siècle. Les lettres de l'évêque de Cyr, qui occupent la troisième place, viennent immédiatement après une série de lettres d'Alexandre, métropolitain de Nicée au x^e siècle, et précèdent une série de lettres appartenant à Grégoire de Nysse. Le copiste les a intitulées : *Lettres du très bienheureux Théodoret évêque de Cyr*, et, après la dernière, a ajouté : *Fin des lettres de Théodoret*

évêque de Cyr. Le texte de ces lettres occupe 27 feuillets, (fol. 114^v-140^v), chacun de ceux-ci contenant 24 lignes, sauf deux qui en comptent 25¹. La XXXII et la XXXIII lettres sont incomplètes : il manque la fin de la première et le commencement de la seconde, par suite de la chute d'une feuille dans le manuscrit².

La lecture que nous avons faite personnellement du manuscrit, d'après une reproduction photographique établie par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, nous a permis de constater que ce manuscrit, déjà en mauvais état lorsque Sakkélion le lut pour la première fois, est encore plus abîmé aujourd'hui : en plus d'un passage, des mots que Sakkélion pouvait lire encore parfaitement sont devenus partiellement illisibles ; dans ce cas c'est naturellement la lecture de Sakkélion qui doit faire autorité

De ces lettres il n'existait jusqu'ici qu'une seule édition, celle de Sakkélion, parue en 1885³, et il n'y avait aucune traduction. L'édition de Sakkélion a eu pour principal mérite d'augmenter sensiblement le nombre des lettres connues de Théodoret. Elle donne le texte de 48 épîtres sur les 52 que contient effectivement le manuscrit, Sakkélion n'ayant pas jugé utile de publier quatre d'entre elles — les épîtres XXI, XXIV, XXV et XXVI — correspondant respectivement aux épîtres 23, 19, 20 et 22 de Migne⁴ ; les quelques leçons nouvelles que le manuscrit de Patmos fournit sur ces quatre épîtres se trouvent rejetées à la fin du volume⁵. Une fâcheuse erreur lui a fait publier la lettre XVI, adressée au patrice

1. Ce sont les folios 131^r et 132^v.

2. Sur le manuscrit voir Joh. SAKKÉLION, *Πατμιακή βιβλιοθήκη*, Athènes, 1890, p. 274, et l'article du même dans *Ἀθηναίων*, t. IX, p. 285.

3. Cf. *supra*, p. 9, note 3. Voir sur cette édition, L. DUCHESNE, *Présentation de l'édition Sakkélion*, dans *Bulletin Critique*, 1885, t. VI, p. 128-129.

4. *P. G.*, 83, col. 1204, 1197.

5. P. 46.

Nomus, qui est la même que la 58^e de la Patrologie¹. C'est donc au total 47 lettres inédites, et non 52, que nous a values la découverte de ce manuscrit, avec, pour cinq autres, quelques leçons nouvelles. A notre tour, nous avons cru bon de réserver pour l'édition de la *Collectio Sirmundiana* les cinq épîtres qui existent à la fois dans les deux collections, nous bornant à les signaler ici à leur place. D'autre part, nous avons jugé utile de garder pour toutes la numérotation du manuscrit, en signalant seulement entre parenthèses celle de Sakkélion : de là une double numérotation à partir de la lettre XXII. Il conviendra de se souvenir que les lettres citées dans les références l'ont toujours été en fonction de notre édition.

Afin de faciliter le recours toujours possible à la reproduction photographique sur laquelle nous avons établi notre texte, nous avons marqué d'un trait vertical à l'intérieur du texte les *incipit* des folios.

L'établissement du texte de notre édition aurait dû en principe être facilité par l'existence d'un manuscrit unique. Deux sortes de difficultés sont venues cependant compliquer notre tâche. D'une part, nous l'avons dit, les dégâts causés par le temps sont tels qu'on se trouve assez souvent en présence d'un mot soit mutilé, soit entièrement disparu. D'autre part, malgré le soin visible apporté par le copiste à la rédaction du manuscrit, il apparaît que son attention n'a pas été dans tous les cas à l'abri d'une défaillance ; si rares qu'aient été ses inadvertances, elles ne laissent pas d'accroître les difficultés. Aussi Sakkélion, lorsqu'il voulut établir son édition, fut-il obligé tantôt de rétablir des lettres détruites par les vers, tantôt de faire une conjecture sur un passage manifestement ou vraisemblablement corrompu. Il faut cependant lui savoir gré d'avoir fourni un texte généralement satisfaisant.

Est-ce à dire que ce texte n'est susceptible d'aucune amélioration ? En fait, si estimable qu'elle soit, cette édition n'est pas sans défauts. Tout d'abord, elle se trouve

1. B. G., 83, col. 1229.

déparée par des erreurs assez nombreuses : fautes d'accent, de ponctuation et même d'orthographe ; si certaines sont signalées à la fin de l'ouvrage (p. 46), d'autres ne le sont pas, qu'il nous a été facile de relever. En second lieu, la lecture personnelle que nous avons faite du manuscrit nous a permis de constater que la lecture qui en avait été faite avant nous était en certains cas fautive : telle leçon proposée par Sakkélion fait difficulté simplement parce qu'elle est infidèle à celle du manuscrit qui, lu correctement, est pleinement intelligible. Enfin il s'en faut que toutes les conjectures faites par Sakkélion soient satisfaisantes ; aussi n'est-il pas étonnant que des corrections aient été depuis longtemps proposées à son texte¹. Ces corrections sont de nature très diverse : les unes portent sur la syntaxe, d'autres sur l'ordre des mots, quelques-unes sur la ponctuation, plusieurs sur l'orthographe. Elles ne sont pas toutes de même valeur. Parmi elles les unes nous ont paru devoir être retenues, d'autres nous ont semblé ou sans utilité véritable ou proposer un texte qui ne vaut guère mieux que celui qu'elles prétendent améliorer ; l'une d'elles même ne s'explique que parce que, visiblement, elle a été faite sans recours au manuscrit². La plus grande prudence s'impose donc. Plus d'une fois cependant la lecture du manuscrit justifie les corrections proposées : ainsi dans l'épître XLVII

1. Dans deux études : l'une de B. GEORGIADIS, dans *Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλφειὰ* du 15 juin (p. 111-123) et du 30 juin 1885 (p. 161-176), l'autre de P. N. PAPAGEORGIOU, *Zu Theodoretos und Georgios Burtzes*, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, t. II, 1893, p. 585-590. Ces deux études sont signalées par BARDENHEWYER, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, Fribourg-en-Br., 1924-1932, t. IV, p. 247. La première comporte, outre une série de corrections portant sur 38 épîtres, l'édition de sept lettres : ép. VII, VIII, XII, XV, XVII, XVIII et XXI.

2. Ép. XLV (Sakk., XLI, p. 34, l. 4) : ἀμφοτέρως que Papageorgiou (*op. cit.*, p. 587) propose de corriger en ἀμφοτέρους, alors que la simple lecture du manuscrit prouve que ἀμφοτέρως est la bonne leçon, à condition de ne pas omettre, comme l'a fait Sakkélion, les mots τὰς ἀγγελίας auxquels se rapporte précisément ἀμφοτέρως.

(Sakk., XLIII, p. 37, l. 5) où à ἀπεντας proposé par Sakkélion, Papageorgiou (*op. cit.*, p. 588) substitue ἀπεντα, qui est en effet la forme du manuscrit. Toutes les corrections admises par nous sont mentionnées dans l'apparat critique et, le plus souvent, justifiées dans les notes du commentaire. On verra que, si ingénieuses qu'elles soient, ces corrections ne réussissent pas toujours à résoudre entièrement les difficultés. Il est même des cas où, avec ou sans correction, le texte nous est apparu inintelligible. Ces cas sont heureusement peu nombreux.

En ce qui concerne la rédaction même de l'apparat critique voici les principes que nous avons cru devoir suivre. D'une part, nous donnons le plus souvent du côté du lemme tous les lieux où il est attesté. D'autre part, lorsque, pour des raisons particulières, le lemme est immédiatement suivi des deux points, cela signifie qu'il est attesté par tout ce qui n'est pas de l'autre côté. Ainsi ἡμῶν : ὑμῶν P (ép. XVII, p. 89, l. 6) veut dire que la leçon ὑμῶν, qui est celle du manuscrit, a été corrigée en ἡμῶν par Sakkélion et adoptée par tous les autres correcteurs, leçon que nous avons nous-même retenue. Lorsqu'il s'agit d'un passage vraisemblablement ou manifestement corrompu, nous n'avons pas cru, dans tous les cas, devoir mentionner toutes les conjectures auxquelles ce passage a donné lieu, mais seulement celles qui paraissent le plus susceptibles de fournir une solution satisfaisante. Les rares fois où nous nous sommes cru en droit de risquer personnellement une conjecture sur le texte, nous n'avons pas omis de le mentionner. Enfin notre principal souci a été d'alléger notre appareil de toute vaine lourdeur ainsi que de tout détail sans intérêt véritable. Le manuscrit, unique, *Patmensis* 706 (saec. XI-XII), sur lequel est établie la présente édition, est désigné par la lettre P.

Le fait qu'il n'existait jusqu'ici aucune traduction des lettres contenues dans le *Codex Patmensis* a tantôt simplifié et tantôt compliqué notre tâche. N'étant sollicité par aucune interprétation antérieure, nous avons pu aborder le texte en toute liberté d'esprit ; mais, d'autre part, nous nous sommes trouvé plus d'une fois en pré-

sence de difficultés dont rien ne nous facilitait la solution ; ces difficultés ont concerné tantôt l'intelligence même du texte, tantôt son interprétation. Dans tous les cas notre souci a été de donner de ces lettres une traduction à la fois claire et exacte¹.

1. A M. Marcel Richard, professeur aux Facultés catholiques de Lille, qui nous a toujours témoigné la plus exquise obligeance, nous ne saurions assez dire ici tout ce que nous lui devons. Notre reconnaissance va aussi à M. François Villeneuve, professeur honoraire de l'Université de Montpellier, qui a bien voulu accepter de lire notre manuscrit et nous faire profiter des ressources de sa science et de son goût. Notre gratitude va enfin tout particulièrement au R. P. Canivet, notre réviseur, qui s'est acquitté de sa tâche avec une conscience et une minutie auxquelles nous tenons à rendre hommage. Nous les remercions tous de nous avoir aidé à rendre le présent ouvrage moins imparfait.

TEXTE ET TRADUCTION

ΤΟΥ ΜΑΚΑΡΙΩΤΑΤΟΥ ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ
ΕΠΙΣΚΟΠΟΥ ΚΥΡΟΥ
ΕΠΙΣΤΟΛΑΙ

I. ΒΑΣΙΛΕΙΩ ΕΠΙΣΚΟΠΩ ΙΣΑΥΡΙΑΣ.

5 Πολλὰς τῆ σῆ θεοσεβείᾳ πέμπων ἐπιστολάς ὀλίγας κομί- 114
ζομαι· τὴν αἰτίαν δὲ ἀγνοῶ· ὅκνω γὰρ ἐγκαλέσαι βραστῶνην.
Ἐγὼ μέντοι δι' ἐκάστου τῶν ἐνθένδε πρὸς ὑμᾶς ἀπαιρόντων
ἐπιστέλλειν σπουδάζω, ζημίαν ἡγούμενος τὴν τοιαύτην
σιγὴν, καὶ τῶν τῆς ἀγάπης καρπῶν τὸν ἀξιέραστον συλλέγειν
10 ἐφιέμενος πλοῦτον. Τεκμηριοὶ δὲ μου τὴν γνώμην καὶ τάδε
τὰ γράμματα· οὐ γὰρ δεξάμενος ἐπιστολὴν τῆς σῆς ὁσιότητος, | 115
διὰ τοῦ θεοφιλεστάτου Παύλου τοῦ ἐπισκόπου καὶ γράφω καὶ
τὴν φιλότιμον ἐμοὶ περιπτύσσομαι κεφαλὴν, καὶ παρακαλῶ ἐν
μὲν τοῖς γράμμασιν τῶν Ἰσῶν τυγχάνειν, ἐν δὲ ταῖς προσευ-
15 χαῖς τῶν μειζόνων. Μεγάλα γὰρ κερδαίνειν μεγαλαυχῶ τῶν
ὑμετέρων μεταλαγχάνων εὐχῶν.

II. ΕΥΣΕΒΙΩ ΕΠΙΣΚΟΠΩ ΑΓΚΥΡΑΣ.

Ἄψευδὴς ἄρα τοῦ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν ἡ ὑπόσχεσις.
Ἐπέσχετο δὲ εἰς ἀπασαν χυθῆσθαι τὴν οἰκουμένην τὴν

11-12 ὁσιότητος, διὰ... ἐπισκόπου καὶ sic interp. Georgiades : ὁσιό-
τητος διὰ... ἐπισκόπου, καὶ P Sakk. || 14 γράμμασιν Sakk. : — σι P.

1. L'épître ne paraît pas antérieure à 435.

2. Nous connaissons plusieurs évêques du nom de Paul, à l'époque de Théodoret, mais il serait imprudent, en l'absence d'indications plus précises, de chercher à identifier avec l'un d'entre eux celui dont il est ici question.

3. S. ent. : que je t'en envoie.

4. Comme l'épître 82, adressée au même correspondant, la présente épître a été portée à Ancyre par quelqu'un allant de Cyr à

LETTRES
DU
TRÈS BIENHEUREUX THÉODORET
ÉVÊQUE DE CYR

I. A BASILE, ÉVÊQUE D'ISAURIE¹.

J'ai beau envoyer de nombreuses lettres à ta Piété, j'en reçois peu de sa part : la raison, je l'ignore, car j'hésite à t'accuser de paresse. En tout cas, pour moi, je ne laisse partir d'ici personne vers vous sans m'empresser de lui confier une lettre, parce que je considère qu'un tel silence est dommage et que je brûle de recueillir l'admirable trésor que composent les fruits de l'amour. La présente lettre elle-même prouve mon sentiment puisque, sans en avoir reçu aucune de ta Sainteté, j'use néanmoins de l'entremise de Paul l'évêque très cher à Dieu², pour t'écrire, embrasser ta tête qui m'est si chère et demander de recevoir de toi, en fait de lettres, autant³, en fait de prières, bien plus. Car je me flatte d'obtenir de grandes grâces, si j'ai une place dans vos prières.

II. A EUSÈBE, ÉVÊQUE D'ANCYRE⁴.

Ainsi donc véridique était la promesse de notre Dieu et Sauveur, puisqu'il avait promis que l'enseignement de la connaissance divine couvrirait de ses flots la terre

Constantinople : en la circonstance il s'agit du diacre Agapet qui quitte l'Euphratésienne pour la Thrace. L'épître n'a pu être écrite qu'après 440, puisqu'en 438 saint Cyrille écrivait encore à Théodote, prédécesseur d'Eusèbe sur le siège de la métropole de la Galatie (A. C. O., I, 4, p. 231, 28) et qu'Eusèbe ne succéda à Théodote que vers 440.

τῆς θεογνωσίας διδασκαλίαν βοῆθ δὲ τὰ πράγματα μαρτυροῦντα τῷ λόγῳ. Οὐ γὰρ μόνον ἔθνη καὶ πόλεις καὶ κώμας καὶ ἀγροὺς καὶ ἐσχατιαὶς ἰθύνουσι τῆς εὐσεβείας οἱ τρόφιμοι καὶ οἱ τῆς ἱερωσύνης ἠξιωμένοι, ἀλλὰ καὶ αὐτὰ τῶν στρατιωτῶν
 5 τὰ τάγματα, ἐν πόλεσι καὶ κώμας διάγοντα, ἀφιερωμένους ἔχει νομέας. Τούτων εἰς ἔστι καὶ ὁ εὐλαβεστάτος διάκονος Ἀγαπητός, ὃς αὐχεῖ μὲν πόλιν τὴν τῆς ἡμετέρας ἐπαρχίας μητρόπολιν, στρατιωτικὸν δὲ τάγμα ἐτάχθη πρὸς τὰ θεία βυθμίζειν· οὐ δὴ χάριν καὶ νῦν ἐπὶ τὴν Θράκην ἀπήρην· ἐκεῖ
 10 γὰρ τούτου συμβαίνει διαγεῖν τὸν ἀριθμὸν. Τὴν γὰρ δεσποτικὴν ἐκείνην δέδιεν ἐντολήν· Ὡ ποιμένες, ποιμένες, λέγουσαν, τὸ συντετριμμένον οὐ κατε|δήσατε, το καταπεπτω- 115 κὸς οὐκ ἀνωρθώσατε, τὸ πεπλανημένον οὐκ ἐπεστρέψατε. Αὐτὸς μὲν οὖν τήνδε τὴν κατηγορίαν δειμαίνων ἐντεθθεν ἀπήρην, ἐμοὶ δὲ προὔξενησε τὸ σφόδρα ποθοῦμενον· ἀξιέραστα γὰρ μοι τὰ πρὸς τὴν σὴν ἀγιότητα γράμματα. Τοῦτο δὲ μοι καὶ πεποίηκε καὶ τρέφει τὸν ἔρωτα, ἢ παρά πάντων φερομένη τῆς σῆς δσιότητος εὐφημία, ἣν αὐξεσθαι προσεύχομαι καθ' ἑκάστην ἡμέραν εἰς ὑμνωδίαν τοῦ δεσπότου Κριστοῦ
 20 καὶ ὠφέλειαν τῶν αὐτῷ τριποθήτων λαῶν. Ἐμοὶ δὲ μέγιστον ἀγαθὸν τὸ τῆς θείας ἐπὶ τοῖς ἐπταισμένοις φιλανθρωπίας τυχεῖν· ἥς ἀπολαύσαιμι βῆδιον εἰ προσεύξαιο, δέσποτα.

III. ΘΕΟΔΟΤΩ ΚΟΜΗΤΙ.

Ἐγὼ διηνεκῶς τῶν ἐκεῖθεν ἀφικνουμένων διατελῶ πυνθανόμενος, πῶς ἢ σὴ διάκειται μεγαλοπρέπεια κατὰ τε ψυχὴν

ὁ εἰς ἔστι Sakk. : ἐστὶ P || 14 τήνδε Georgiades : τὴν δε P Sakk. || 15 προὔξενησε Sakk. : -νισε P || 16 γὰρ recte (ut vid.) Georgiades : δε Sakk. || 25 Ante ψυχὴν lacunam esse putavit Georgiades.

1. *Matt.*, 24, 14.

2. Ce personnage est vraisemblablement à identifier avec le prêtre du même nom chargé de porter au tribun Eurycianus l'épître XLVII : il suffit d'admettre qu'entre l'épître II et l'épître XLVII Agapet, de diacre, est devenu prêtre.

3. Hiéropolis, métropole de la Syrie euphratésienne.

entière¹ et que les faits eux-mêmes le proclament, rendant témoignage à cette parole. Car non seulement nations, cités, bourgs, campagnes, et les extrémités mêmes du monde, sont habités par les fils de la foi et par ceux qui ont reçu les honneurs du sacerdoce, mais jusqu'au milieu des compagnies des soldats, qui vivent dans les cités et les bourgs, il y a des pasteurs consacrés. De ce nombre est justement le très pieux diacre Agapet², qui se glorifie d'avoir pour cité la métropole de notre province³ et qui a reçu pour mission d'aller régler la vie des soldats selon les maximes divines : c'est à cette fin que, précisément, aujourd'hui il est parti pour la Thrace, où il se trouve que vit le plus grand nombre d'entre eux. Il a redouté, en effet, cette parole du Maître : « Pasteurs, pasteurs, vous n'avez pas pansé la brebis qui était blessée, ni redressé celle qui était tombée, ni ramené celle qui était égarée »⁴. Ainsi donc, pour sa part, la crainte de ce reproche lui a fait quitter notre pays, mais il m'a du même coup procuré à moi-même ce qui me tient le plus à cœur, puisqu'écrire à ta Sainteté est ce qui m'est le plus cher. Ce qui a fait naître et ce qui nourrit mon affection, ce sont les louanges que tout le monde répand sur ta Sainteté et que je prie le Ciel d'étendre chaque jour davantage pour la gloire de notre Maître le Christ et pour le bien des peuples trois fois aimés de lui. Quant à moi, il n'est pas de plus grand bien que d'obtenir pour mes fautes la miséricorde divine, dont je bénéficierai plus facilement si tu veux bien, ô maître, prier à mon intention.

III. AU COMTE THÉODOTE⁵.

Je ne cesse, quant à moi, de m'informer auprès de ceux qui viennent de là-bas, de la santé à la fois morale et

4. Citation libre d'*Ezéchiel*, 34, 4.

5. Date de l'épître : inconnue.

κατά τε τὸ σωματίον, ἧς πολλὴν ἔχω τὴν φροντίδα, καὶ σφόδρα πολλήν. Θνητὸν γὰρ τοῦτο καὶ ἐπίκηρον καὶ μόνιμον ἔχον οὐδέν· τὸ τε γὰρ τῆς νεότητος ἄνθος ὑποβρεῖ καὶ μαραίνεται, ἢ τε ὥρα πολλὰς ἔχει μεταβολάς, τὰς μὲν ὑπὸ τοῦ χρόνου, τὰς 5 δὲ ὑπὸ παθημάτων ἐργαζομένας. Οὕτω δὲ αὐτὴ καὶ ἡ βρώμη δαπανᾶται, καὶ τὴν εὐεξίαν ἀσθένεια διαδέχεται. Τῆς δὲ γε ψυχῆς | 116' [ἄσ]υλα τὰ ἀγαθὰ, καὶ τὸ κάλλος ἀγήρατον, καὶ ὁ πλοῦτος οὔτε συκοφάνταις οὔτε κακούργοις προκείμενος, ἀλλὰ πᾶσαν ὑπερβαίνων ἐπιβουλήν καὶ διαρκῶν εἰς τοὺς ἀπεράντους αἰῶνας.

10 Τοῦτου δὴ χάριν ταύτης πέρι διαφερόντως φροντίζων γάννυμαι μανθάνων ὡς μέλει σου τῆ μεγαλοπρεπείᾳ τοῦ βίου τοῦ [μέ]λλοντος καὶ τῶν τριποθῆτων ἐκείνων ὑποσχέσεων, ἃς ὁ Δεσπότης ἡμῶν πρὸς ἡμᾶς ἐποιήσατο, δώσειν ὑποσχόμενος τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτὸν, ἃ μήτε ὀφθαλμὸς εἶδε, μήτε οὖς 15 ἤκουσε, μήτε ἐπὶ καρδίαν ἀνθρώπου ἀνέβη, διδάσκων ὡς ὑπὲρ τὰ ὁρώμενα ἔστι τὰ προσδοκώμενα· οὗ δὴ ἔνεκεν οἱ κατὰ τὴν ὁσιότητα ταῖς ἐλπίσιν ἐκείναις τρεφόμενοι ὑπερορῶσι μὲν τῶν παρόντων, τὰ δὲ πλεῖστα τῶν ὄντων εἰς ἐκείνην παραπέμπουσι τὴν ζωὴν, ἵν' ἔχωσιν ἀποδημοῦντες ἐφόδιον.

20 Καὶ ἐπειδὴ τὸ φρικώδες ἐκεῖνο δειμαίνουσι δικαστήριον, οἷόν τινας συνηγόρους μισθοῦνται τοὺς πένητας, ἵνα δι' ἐκείνων τὸν δικαιοκρίτην εἰς ἔλεον ἐφελκῶσονται καὶ τῆ περὶ τὸν πέλας συμπαθείᾳ φιλανθρωπίαν ὠνήσωσιν. Ἐκεῖνα γὰρ μόνον συνεκδημεῖ τοῖς ἐντεθθεν ἀπαίρουσιν, ἀπερ ἂν ἔτι περιόντες διὰ 25 τῶν δεομένων προπέμψωσι· τῶν δὲ λοιπῶν | ἕτεροι γίνονται | 116'

1 σωματίον, ἧς sic interp. Georgiades : σωματίον ἧς Sakk. || 7 [ἄσ]υλα supplevit Sakk. : ἄσυλα conjecit Georgiades || 7 ἀγήρατον, καὶ ὁ πλοῦτος οὔτε Georgiades, quem secutus est Papageorgiou : ἀγήρατον καὶ ὁ πλοῦτος, οὔτε Sakk. || 12 [μέ]λλοντος supplevit Sakk. || 15 ἀνέβη, διδάσκων sic interp. Georgiades : ἀνέβη· διδάσκων Sakk. || 16 προσδοκώμενα· οὗ δὴ Sakk. : προσδοκώμενα. Οὗ δὴ Georgiades || 22 δικαιοκρίτην Sakk. : — κριτήν P.

1. Sur cette idée, qui constitue un lieu commun de la littérature chrétienne, voir aussi Θεόδοκτος, *De Providentia*, VI^e Discours : les pauvres, dit l'évêque de Cyr, n'ont point à envier le sort des riches, s'ils sont eux-mêmes vertueux, car la vertu, du moins, est

physique de ta Magnificence, à laquelle je porte un grand, un très grand intérêt même. Car notre corps est mortel, périssable et, en lui, rien n'est stable, puisque la fleur de la jeunesse passe et se flétrit et que les ans apportent maints changements, qui sont le fruit soit du temps soit des souffrances. De même aussi les forces s'épuisent et à la santé succède la maladie. Inviolables, au contraire, sont les biens de l'âme, sa beauté ne s'use point, et sa richesse, loin d'être exposée aux sycophantes et aux mal-fauteurs, surmonte toutes les embûches et subsiste éternellement¹. C'est pour cela que, prenant souci avant tout de cette âme, je suis dans la joie en apprenant que ta Magnificence s'inquiète de la vie future et de ces adorables promesses que notre Maître nous a faites, lorsqu'il a promis de donner à ceux qui l'aimeraient « des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues, et qui ne sont pas montées au cœur de l'homme »², voulant nous enseigner par là que les biens que nous attendons sont supérieurs à ceux que nous voyons : c'est bien pourquoi ceux qui, conformément à la sainteté, vivent de ces espérances méprisent le présent et abandonnent, en vue de l'autre vie, la plus grande partie de leurs biens, afin d'avoir, au moment du départ, des provisions de voyage. Et comme ils redoutent la sentence du terrible tribunal, ils prennent à gages les pauvres en manière d'avocats, afin de s'attirer par eux la pitié du juste juge et, par leur compassion à l'égard du prochain, d'obtenir le bénéfice de son amour. Car ceux qui quittent ce monde emportent seulement, dans leur voyage, les biens que, de leur vivant, ils auront abandonnés grâce aux pauvres ; quant au reste de leurs biens, ce sont d'autres qui s'en emparent, qui ne sauraient être d'aucune

à l'abri de tous les mauvais coups auxquels la richesse se trouve exposée.

2. *I Cor.*, 2, 9.

κύριοι, οὐδαμῶς [δ]νη[σα]ι τοὺς ἀπελθόντας δυνάμενοι· ὅπερ ἢ σὴ σαφῶς μαθοῦσα μεγαλοπρέπεια εἰς δέον οἰκονομήσει τὸν θεόδοτον πλοῦτον· Λύτρον γὰρ ἀνδρὸς δ' ἴδιος πλοῦτος, κατὰ τὴν θείαν Γραφήν.

5

IV. ΑΓΑΘΩΝΙ ΑΡΧΙΜΑΝΔΡΙΤῆ.

Οἱ κερδαίνειν εἰδότες πανταχόθεν τὸ κέρδος συνάγουσι καὶ μιμοῦνται τὴν μέλισσαν, ἥ[τις] καὶ ἐκ πικρῶν βοτανῶν γλυκυτάτην ἀρυομένη νοτίδα τὸ ἥδιστον μέλι τοῖς ἀνθρώποις προσφέρει. Ταύτην ἢ σὴ μιμουμένη εὐλάβεια καὶ ἐξ ἡμῶν κεκερδη-
10 κέναι φησίν. Ἡμεῖς δὲ τῆς μὲν γραφῆς τὸ κέρδος οὐκ ἐπιστάμεθα, τὴν δὲ σὴν ἐπαινοῦμεν θεοσέβειαν, πανταχόθεν ἐμπορίας ἀφορμὰς θηρωμένην, καὶ εὐχόμεθα μέχρι τέλους ὑμᾶς διαδραμεῖν καὶ τὸ βραβεῖον τῆς νίκης λαβεῖν.

V. ΦΛΩΡΕΝΤΙῶ ΥΠΑΡΧῶ.

15 Ἄλλως μὲν οὐκ ἂν ἐθάβρησα προσειπεῖν διὰ γραμμάτων τὸ ὑμέτερον μέγεθος, καὶ τὴν οἰκειαν εὐτέλειαν μετρεῖν ἐπιστάμενος καὶ τῆς ὑμετέρας ἐξουσίας τὸν ὄγκον εἰδώς. Ἐπειδὴ δὲ πίστει κοσμούμενοι καὶ τὰ θεία πεπαιδευμένοι, καταβῆναι τοσοῦτον ἠνέσχασθε καὶ ἄσημον ἄνδρα καὶ οὐδαμῶθεν γνῶριμον

1 [ὁ]νη[σα]i sup. Sakk. || 7 ἥ[τις] sup. Sakk. || 9-10 κεκερδηέναι correxit Sakk. : — δακέναι P || 13 verbum ὑμᾶς forte mutandum in ἡμᾶς putavit Georgiades.

1. Il faut donner une valeur conditionnelle au participe μαθοῦσα, qui implique un conseil à l'adresse d'un homme qui, certes, se rapproche de la foi, au moment où Théodoret lui écrit, mais qui n'a pas encore pleinement compris la nécessité du détachement pour être parfaitement chrétien.

2. *Prov.*, 13, 8.

3. Date de l'épître : inconnue.

utilité à ceux qui s'en sont allés : vérité qui, bien connue de ta Magnificence¹, lui fera administrer comme il faut les richesses qu'elle tient de Dieu, car, dit la sainte Écriture, « la richesse d'un homme est rançon de sa vie »².

IV. A L'ARCHIMANDRITE AGATHON³.

Ceux qui savent tirer parti des choses mettent tout à profit et imitent l'abeille qui, puisant même sur des plantes amères un suc très doux, fournit aux hommes le miel le plus délicieux. Imitant cette abeille, ta piété a, dit-elle, tiré parti même de notre personne. Pour nous, nous ne savons pas quelle peut bien être l'utilité de nos écrits, mais nous louons ta Piété de chercher partout des occasions de s'enrichir⁴ et formons le vœu que vous poursuiviez jusqu'au terme de la carrière et remportiez le prix de la victoire.

V. AU PRÉFET FLORENT⁵.

En d'autres circonstances je n'aurais pas eu l'audace de m'adresser par lettre à votre Grandeur, sachant mesurer ma propre indignité et connaissant l'étendue de votre puissance. Mais puisque, orné de la foi et instruit des choses divines, vous avez consenti à montrer tant de condescendance et n'avez pas jugé indigne d'une lettre

4. Le mot ἐμπορία, qui s'emploie d'ordinaire au sens de *commerce*, est plusieurs fois utilisé par Théodoret pour désigner l'enrichissement spirituel que l'on peut retirer d'une fréquentation ou d'une lecture.

5. L'épître n'est ni antérieure à 428 ni postérieure à 448 ; mais, comme Florent fut six fois préfet du prétoire entre ces deux dates, le fait qu'il exerce cette charge au moment où Théodoret lui écrit ne nous renseigne pas autrement.

Correspondance. 1.

ἠξιῶσατε τῶν ὑμετέρων γραμμάτων, ἀνεθάβῃσα κἀγώ, κατὰ
τὴν προφητείαν, ἢ ἀρνεῖδς σὺν τῷ λέοντι συναυλιζέσθαι. 117
Τούτων δὲ τῶν παραδόξων θαυματουργός ὁ τῶν ὄλων δεσπότης
Χριστός, ὁ δι' ἀλιέων καὶ τελωνῶν καὶ σκυτοτόμων τὸν πλανώ-
5 μενον εἰς τὴν εὐθείαν ποδηγήσας ὁδόν. Διδάσκω τοίνυν τὸ
ὑμέτερον μέγεθος, ὡς ἑτέραν μὲν ἡμεῖς ποιμαίνειν ἐνεχει-
[ρ]ι[σ]θημεν ἐπαρχίαν, ἀδελφικὴν δὲ ὁμῶς εἰσφέρειν δυνάμεθα
συμβουλὴν· ὅ δὴ καὶ ποιήσομεν, ἐπειδὴ περ ὑμεῖς ἐκελεύσατε,
καὶ τοὺς τῆς ψήφου κυρίου πειρασόμεθα πείσαι εἶξαι τοῖς
10 γράμμασι. Μεμάθηκα γάρ κἀγώ, ὡς ὁ θεοσεβέστατος πρεσβύ-
τερος Εὐστάθιος εὐλαβεῖα κοσμεῖται καὶ τῆς τοῦ δεσπότη
Θεοῦ θεραπείας πολλὴν ποιεῖται φροντίδα.

VI. ΤΙΤῶ ΚΟΜΗΤΙ ΔΟΜΕΣΤΙΚῶ.

Τῶν προσόντων ὑμῖν ἀγαθῶν τὸ πλῆθος, καὶ θερμούς ἡμᾶς
15 ὑμῶν καθίστησιν ἐραστάς, καὶ ἄληστον τῆς ὑμετέρας μεγαλο-
πρεπείας τὴν μνήμην ἐργάζεται. Διὸ δὴ παρόντες μὲν, τῇ
συνεχεῖ θεραπεύομεν θεῶ τὸν πόθον, ἀπόντες δέ, γράμμασιν
ἑαυτοὺς ψυχαγωγεῖν σπουδάζομεν. Καὶ εἶη ταῖς τῶν ἀγίων
εὐχαῖς ἐπὶ πλεῖστον ὑμᾶς ἀρετῆς ἀφικέσθαι, καὶ εἰς τὸ ἀκρό-
20 τατον ἀναβῆναι τῶν ἀγαθῶν, ἵνα τοῖς ὑμετέροις κατορθώμασιν
ἅπαντες οἱ τὰ θεῖα φρονούντες ὠραίζωνται. Μέγα γάρ ἀ|λη- 117

1 ὑματέρων corr. Sakk. : ἡμε — P || 6-7 ἐνεχει[ρ]ι[σ]θημεν supp. Sakk.

1. A en juger par le choix de ces épithètes, on pourrait penser que la lettre se situe très tôt dans la carrière de Théodoret, mais, par ailleurs, la démarche que Florent — lui-même très haut personnage — paraît avoir sollicité de l'évêque de Cyr ne s'explique que si ce dernier est déjà en vue : il est vrai qu'il le fut très tôt.

2. Citation libre de : *Isaïe*, 11, 6.

3. Allusion à *Ézéch.*, 34, 4.

4. Théodoret, appartenant à une autre province que celle où l'élection doit avoir lieu, n'est pas électeur, contrairement à ce que

de vous un homme obscur et parfaitement inconnu¹, de mon côté, j'ai eu le courage, comme dit le prophète, « moi, l'agneau, de fréquenter le lion »². L'étonnant artisan de ces merveilles, c'est le maître de l'univers, le Christ, qui, au moyen de pécheurs, de publicains et de corroyeurs, a ramené dans le droit chemin celui qui s'égarait³. Je fais donc savoir à votre Grandeur que si, pour notre part, nous avons entrepris d'être le pasteur d'une autre province, nous pourrions tout de même donner un conseil fraternel⁴ : nous le ferons certes, puisque vous nous y avez invité et nous nous efforcerons de persuader ceux qui sont les maîtres du vote de se montrer déferents à l'égard de votre lettre. Car je sais, moi aussi, que le très religieux prêtre Eustathe est orné de la piété et prend grand soin du service de Dieu, notre Maître.

VI. A TITUS, COMTE DES DOMESTIQUES⁵.

Le nombre des mérites attachés à votre personne fait que nous vous aimons ardemment et met à l'abri de l'oubli le souvenir de votre Magnificence. C'est pourquoi, quand nous sommes près de vous, nous donnons à notre amour la satisfaction de vous voir sans cesse et, quand nous sommes loin de vous, nous essayons de nous consoler en vous écrivant. Puissent les prières des saints vous faire atteindre le sommet de la vertu et monter jusqu'à la cime des biens, afin que ceux qui nourrissent des pensées divines trouvent une parure dans vos traits de vertu. Car une telle piété, une telle douceur, une si parfaite honnêteté, auxquelles s'ajoute le respect de la jus-

croyait Florent, mais l'évêque de Cyr laisse entendre que le conseil fraternel qu'il donnera aux électeurs pourra être de quelque utilité.

5. Date : peut-être contemporaine du séjour de Titus en Orient, en un temps où il était aussi vicaire du *magister militum per Orientem*, Denys : 434-435.

θῶς εἰς εὐφημίαν ἐν ζώνῃ καὶ χλα[μύ]δι καὶ ἐξουσία τοσαύτη
εὐσέβεια καὶ πραότης καὶ καλοκάγαθια καὶ ἡ τοῦ δικαίου τιμή.

VII. ΑΕΡΙΩ ΣΟΦΙΣΤῆ.

Σὺ μὲν, ὦ ἄριστε, συγγινόμενος, ἀεὶ τὴν ἐκ ῥητορικῆς καὶ
5 φιλοσοφίας πεπονημένην πανδαισίαν προσφέρεις, καὶ τῆς
Ἄτθιδος μελίττης χαριέστερα ὑφαίνων τὰ τοῦ λόγου κηρία,
καὶ γλυκύτερα νάματα ἐνιείς, ἐστιῶν ἡμᾶς εἰώθας φιλοτίμως.
Ἡμεῖς δὲ λόγων πενία συζῶντες, καὶ τὴν σὴν εὐωχίαν ἀμει-
ψασθαι ποθοῦντες, τὸν ἄριστόν σοι καρπὸν τῆς πατρίδος πεπόμ-
10 φαμεν, ὃν κλήματα μὲν ἀμπέλων τίκτει, ταῖς ἀπὸ τῶν νεφῶν
ἀρδείαις τρεφόμενα, χρόνος δὲ καὶ γῆρας ποιεῖ τιμιώτατόν τε
καὶ ἡδιστόν, προσηνῆ τε καὶ πρᾶον, καὶ ταῖς τῶν πινόντων
κεφαλαῖς οὐ μαχόμενον· πρὸς δὲ τῇ εὐοσμῇ καὶ τῇ τῆς γεύ-
σεως ἡδονῇ, καὶ τὸν στόμαχον ὡς ἰατρὸς θεραπεῦσαι δυνάμε-
15 νον. Ἴνα δὲ μὴ φθόνος τῷ κάλλει τοῦ δώρου λυμήνηται,
συμπεπόμφαμεν ἄρτους, τοῦ ἄστεως τὴν ἐρημίαν δηλοῦντας.
Λύσεις δὲ σὺ τοῦτο τῆς πατρίδος τὸ ὄνειδος, ἄρτων αὐτῇ
δημιουργὸν ἀποστείλας.

VIII. ΕΥΛΑΛΙΩ, ΓΕΡΜΑΝΩ, ΠΡΩΤΕΙ, ΠΟΛΙΤΕΥΟΜΕΝΟΙΣ ΖΕΥΓΜΑΤΟΣ.

20

| Φήμη τις διαδραμοσά[τε καὶ διδ]άξασα πράγμα τολμᾶσθαι 118
παρ' ὑμῖν, καὶ ὑμῶν ἀνάξιον, καὶ τῆς εὐσεβείας ἀλλότριον,

1 χλα[μύ]δι recte, ut videtur, supplevit Georgiades : χλανίδι
Sakk. || 4 συγγινόμενος, ἀεὶ τὴν Georgiades : συγγινόμενος ἀεὶ, τὴν P
Sakk. || 5 προσφέρεις, καὶ Georgiades : προσφέρεις καὶ P Sakk. ||
6 χαριέστερα Georgiades, quem secutus est Papageorgiou : χαρισ-
τέραν P Sakk. || 8 εὐωχίαν Georgiades : εὐωδίαν P. Sakk. || 14 τὸν
στόμαχον ὡς ἰατρὸς Georgiades : τὸ στόμα τῆς γαστρὸς P Sakk. ||
21 τε del. Georgiades || 22 καὶ ὑμῶν P Sakk. : del. Georgiades.

1. Date inconnue.

2. Les épîtres VIII et IX ne contiennent aucun indice per-
mettant de les dater. Il ressort seulement de la lecture de l'épître

tice, voilà qui contribue vraiment beaucoup à la renommée
d'un homme qui porte ceinture et manteau et qui est
revêtu du pouvoir.

VII. AU SOPHISTE AERIUS ¹.

Pour toi, mon excellent ami, quand tu es avec nous,
tu ne cesses de nous offrir le riche festin que te four-
nissent l'éloquence et la philosophie, tissant avec plus
de grâce que ne le fait l'abeille même de l'Attique les
rayons de ta poésie et, déversant sur nous des flots plus
doux que ceux de son miel, tu as coutume de nous régaler
magnifiquement. Mais nous, qui vivons dans l'indigence
du beau langage et qui avons cependant le désir de te
payer de retour, nous te faisons parvenir ce que notre
pays produit de meilleur, le fruit que donnent les ceps de
nos vignes, nourries par les eaux du ciel, et auquel le
temps et l'âge donnent le plus grand prix et le plus
agréable bouquet, un fruit suave et doux, qui n'attaque
pas la tête de ceux qui le boivent, et capable, outre son
agréable parfum et son aimable saveur, de soigner l'es-
tomac autant que médecin. Cependant, afin que la beauté
du présent ne soit pas diminuée par l'envie, nous t'en-
voyons en même temps des pains qui révèlent assez l'état
d'abandon de notre cité. De ton côté, tu feras dispa-
raître ce sujet de honte pour notre pays en nous envoyant
un boulanger.

VIII. A EULALIUS, GERMANUS ET PROTEUS, MAGISTRATS DE ZEUGMA ².

Un bruit qui a couru jusqu'ici, selon lequel on oserait
dans votre cité une chose à la fois indigne de vous et con-

VIII qu'à l'époque où Théodoret l'écrit, la doctrine de l'Église sur
le mariage n'est plus observée par la chrétienté de Zeugma. On

σφόδρα ἡμᾶς ἠνίασε. Πῶς γάρ οὐκ ἐμέλλομεν ἀλγήσειν, τηλικούτον μύσος μαθόντες ἐγχειρούμενον παρ' ἀνδρῶν ἐξ ἀρχιερέων φύντων, ἐν εὐσεβείᾳ δὲ τεθραμμένων, καὶ ταύτην ἔτι καὶ νῦν ἔχειν ὑπισχνουμένων; Καὶ γένοιτο μὲν εἶναι τὴν φήμην
 5 ψευδῆ· εἰ δ' ἄρ' ἀληθῆς φανείη, θρήνων ἄξια τῷ ὄντι καὶ ὀδυρμῶν τὰ τολμώμενα. Φησὶ γάρ, τοὺς μὲν ἐξ ὑμῶν τὰς θυγατέρας τοῖς ἀδελφιδοῖς κατεγγυῆσαι, τοὺς δὲ θεῖους ὄντας τῶν ἀδελφιδῶν ἐλέσθαι τὸν γάμον. Τοῦτο δὲ οὐ μόνον τοῖς θεοῖς ἀλλὰ καὶ τοῖς ἀνθρωπίνοις ἀπηγόρευται νόμοις· βδελυ-
 10 ρὸν γάρ καὶ θεομισῆς καὶ ἀκοῆς ἀλλότριον εὐσεβοῦς. Ἄλλ' ἴσως βασιλικοῖς γράμμασιν οἱ γαμοῦντες τῆς παρανομίας ταύτης ἀπαλλαγὴν σφίσι αὐτοῖς πραγματεύσονται· ἀλλ' εἰδέναι χρῆ σαφῶς, ὡς οἱ βασιλεύοντες, κἂν πορφυρίδι λαμπρύνωνται καὶ τῆς οἰκουμένης τὰ σκῆπτρα κατέχωσι, παύειν μὲν τὰς κατὰ
 15 τόνδε τὸν βίον δύνανται τιμωρίας, αὐτὰς δὲ λύειν τὰς ἀμαρτίας, καὶ τῶν πλημμελημάτων ἐλευθεροῦν τοὺς ἐπταικότας οὐ δύνανται. Ὡστε κἂν μυριάκις γράμμασι βασιλικοῖς ὁ παρανομήσας τῆς κατηγορίας ἀπαλλαγῆ, | ἔχει τὴν τῆς ἀμα[ρτίας] 1187 κηλῖδα, καὶ τῷ δικαίῳ κριτῇ τὰς εὐθύνas ὑφέξει. Σκοπήσατε
 20 τοίνυν ἡλικὸν ἔστι ταῖς τοῦ συνειδότος ἀκίσι διὰ βίου κεντεῖσθαι· οὐδὲ γάρ ἐν μιᾷ καιροῦ ῥοπή τὸ παρανόμημα τολμηθήσεται, ἀλλὰ διὰ πάσης τῆς τῶν γαμοῦντων ζωῆς τὸ μύσος ὀδεύσει. Ἐξετάσατε τοίνυν παρ' ὑμῖν αὐτοῖς καὶ τὴν τοῦ γένους ποιότητα, ὅτι ταῦτόν ἐστι Θεῖος πατὴρ καὶ ἀδελφι[δῆ] θυγατρί.
 25 Περσῶν τὸ ταῦτα τολμᾶν, οὐ Ῥωμαίων τῶν τῆς εὐσεβείας τροφίμων. Ἦγοῦμαι δὲ τοὺς ταῦτα νομοθετήσαντας μηδὲ τροφίμους γενέσθαι τῆς εὐσεβείας, ἀλλ' ἐν δεισιδαιμονίᾳ τέως

2 μύσος Sakk. : μῦσος P || 9-10 βδελυρὸν Sakk. Georgiades : βδελυρὸν P || 11 γαμοῦντες τῆς sic interp. Georgiades : γαμοῦντες, τῆς Sakk. || 18 ἀπαλλαγῆ scripsi : ἀπηλλάγη P || ἀμα[ρτίας] supp. Sakk. || 23 αὐτοῖς P : om. Georgiades || 24 ἀδελφι[δῆ] supp. Sakk. || 26 νομοθετήσαντας μηδὲ Georgiades : νομοθετήσαντας, μηδὲ Sakk.

retrouve dans cette épître le même accent que dans certaines épîtres de saint Paul où l'Apôtre rappelait à ses fils le devoir de fidélité à l'égard de la foi qu'il leur avait prêchée, et la nécessité de se tenir à l'écart de l'hérésie et de toute impureté.

traire à la piété, nous a rempli d'un vif chagrin. Comment, en effet, ne pas souffrir en apprenant qu'une faute aussi grave était commise par des hommes nés d'évêques, élevés dans la foi, et qui, maintenant encore, prétendent lui rester fidèles ! Puisse, certes, ce bruit n'être que mensonge ! mais s'il apparaissait véridique, de telles audaces mériteraient vraiment pleurs et lamentations. On dit, en effet, que parmi vous les uns ont fiancé leurs filles à leurs neveux, tandis que les autres — des oncles — ont pris le parti d'épouser leurs nièces. C'est là une chose que n'interdisent pas seulement les lois divines, mais que défendent aussi les lois humaines : chose infâme, en effet, odieuse à Dieu et inouïe pour une oreille pieuse. Il est vrai que peut-être ceux qui contractent ces mariages chercheront, par une lettre de l'empereur, à échapper pour leur compte à cette illégalité : qu'ils sachent cependant, et clairement, que les rois, malgré l'éclat de leur pourpre et bien qu'ils tiennent en mains les sceptres de la terre, peuvent certes arrêter les châtiments en cette vie, mais ne sauraient effacer les fautes elles-mêmes ni délivrer de leurs péchés ceux qui sont tombés. De sorte que celui qui a commis le crime se serait-il soustrait dix mille fois à l'accusation, grâce à une lettre de l'empereur, il garde cependant la souillure de sa faute et aura des comptes à rendre au juste juge. Considérez quelle souffrance cela représente que d'être pendant toute une vie piqué par l'aiguillon de sa conscience : car ce n'est pas seulement pendant un instant que l'on osera commettre le péché, mais c'est toute la vie durant que la souillure suivra pas à pas les époux. Examinez donc aussi en vous-mêmes quelle est la nature de la famille : un oncle est la même chose qu'un père, la nièce la même chose qu'une fille. C'est à des Perses que de telles audaces conviennent, non à des Romains qui sont les fils de la foi ! Car je pense que ceux qui ont institué ces usages ne sont même pas des fils de la foi, mais que, s'ils ont prescrit ces lois, c'est

διάγοντας ταῦτα διαγορευσαι. Ἐνθυμήθητε τοίνυν τῆς ἀτοπίας
 τὸ μέγεθος· τῶν γὰρ δυσσεβῶν ταῦτα νομοθετησάντων, καὶ
 τοῖς θείοις νόμοις συνωδὰ τεθεικότων, χριστιανούς παραβῆναι
 οὐδεμίαν ἀσεβείας ὑπερβολὴν καταλείψει. Παρακαλῶ τοίνυν
 5 τὴν ὑμετέραν ἀγγίνοιαν αἰδεσθῆναι τὸν νομοθέτην, καὶ τὸν
 δίκαιον φοβηθῆναι κριτὴν, καὶ μὴ γενέσθαι κακὸν τοῖς ἄλλοις
 παράδειγμα, μηδὲ τὴν τῆς παρανομίας θύραν ἀνοίξει τοῖς
 φιληδονοῖς, μηδὲ προτιμῆσαι τὸ ἥδὺ τοῦ συμφέροντος. Ἐύρη-
 σετε γὰρ καὶ ὑμεῖς γαμβροὺς τῆς συγγενείας ἀξίους, καὶ ὑμεῖς
 10 κόρας κοσμήσαι δυναμένας, ἀλλ' οὐ κηλίδων ἐμπλήσαι τὰς 1197
 ὑ[μετέρα]ς παστάδας. Οὐκ ἐπέλιπον οὔτε ἄνδρες οὔτε γυναῖκες,
 ἵνα τὴν σπάνιν ἀντ' ἀπολογίας προβάλλησθε, μηδεμιᾶς τοιαύ-
 τῆς ἀφορμῆς προκειμένης. Ποίοις ὀφθαλμοῖς εἰς οὐρανὸν
 ἀναβλέπετε; Ποίαις δὲ γλώτταις τὸν ὑβρισθέντα νομοθέτην
 15 αἰτήσετε δοῦναι τῷ γάμῳ τὸν τῶν παιδῶν καρπὸν; Ταῦτα καὶ
 τὰ τούτοις ὅμοια παρ' ὑμῖν αὐτοῖς λογισάμενοι, καὶ ὡς παρὰ
 πατρὸς τὴν συμβουλήν δεξάμενοι, παύσασθε μὲν ἐκείνης τῆς
 πονηρᾶς ἐγχειρήσεως, τῇ φυλακῇ δὲ τῶν νόμων τὸν γάμον
 τιμῆσατε, καὶ ὑμῖν αὐτοῖς σωτηρίαν διὰ τῆς εὐπειθείας, καὶ
 20 ἡμῖν εὐθυμίαν τοῖς συμβουλευσάσι πραγματεύσασθε.

IX. ΤΟΙΣ ΑΥΤΟΙΣ.

Οἱ τὸν πατρῶον κληρὸν διαδεχόμενοι οὐ στέργουσι τοῖς
 δοθείσιν, ἀλλὰ ἀξεῖν αὐτὰ σπουδάζουσι. Ταύτην δὲ δεῖ τὴν
 σπουδὴν εἰς τὰ πνευματικὰ μεταβεῖναι, καὶ τὴν προγονικὴν
 25 εὐσέβειαν καὶ τὴν περὶ τοὺς πτωχοὺς φιλοτιμίαν μυριοπλασίῳ
 ποιεῖν. Ἐγὼ τὴν ὑμετέραν εὐγένειαν παρακαλῶ ἐκεῖνα δοῦναι
 τῇ παρ' ἡμῖν ἀγίᾳ τοῦ Θεοῦ Ἐκκλησίᾳ, ὅσα ὁ ὑμέτερος κατα-
 λέλοιπε πάπιος, καὶ ἄσβεστον αὐτοῦ φυλάξαι τὴν μνήμην.

1 ἐνθυμήθητε P Sakk. : — θητε Georgiades || 3 συνωδὰ Sakk. : —
 δᾶ P || 4 ἀσεβείας P : ἀσελγείας Georgiades || 7 μηδὲ scripsi : μὴ δὲ P ||
 8 μηδὲ Georgiades : μὴ P Sakk. || 11 ὑ[μετέρα]ς supp. Sakk. ||
 27 παρ' ἡμῖν Georgiades : παρ' ἡμῶν P Sakk. || ὅσα recte, ut videtur,
 Georgiades : ὡς P.

parce qu'ils ont vécu jusqu'ici dans la superstition. Me-
 surez donc la gravité de cette extravagance : les impies
 ayant institué ces coutumes et les ayant accommodées
 avec les lois divines, aucun excès d'impiété n'arrêtera
 désormais les chrétiens. J'exhorte donc votre Intelli-
 gence à redouter le Législateur, à craindre le juste juge,
 à ne pas devenir un exemple mauvais pour autrui, à ne
 pas ouvrir aux voluptueux la porte du crime, à ne pas
 préférer le plaisir au devoir. Car vous trouverez, vous,
 des gendres dignes de votre alliance, et vous, des jeunes
 filles susceptibles d'orner vos couches, au lieu de les emplir
 de souillure. Il ne manquait ni d'hommes ni de femmes
 pour que vous puissiez avancer le prétexte de leur rareté
 en guise de défense : vous n'avez même pas, pour vous
 justifier, une excuse de ce genre. De quels yeux regar-
 derez-vous le ciel ? Par quelles paroles demanderez-vous
 au Législateur ainsi outragé de rendre votre union
 féconde ? Pesez bien en vous-mêmes ces pensées et d'autres
 semblables, recevez ce conseil comme venant d'un père,
 et puis, mettez fin à cette mauvaise entreprise, honorez
 le mariage en observant ses lois, ménagez-vous le salut
 par votre obéissance, et, à nous, qui vous aurons con-
 seillé, un motif de joie.

IX. AUX MÊMES ¹.

Ceux qui reçoivent un héritage de leur père ne se con-
 tentent pas des biens qu'ils ont reçus, mais mettent leur
 zèle à les accroître. Ce même zèle doit être employé aux
 choses spirituelles et il faut multiplier à l'infini la piété
 des ancêtres et leur générosité à l'égard des pauvres. Pour
 ma part, j'exhorte votre Noblesse à accorder aujourd'hui
 à la sainte Église de Dieu tous les biens que votre père
 vous a laissés et à maintenir impérissable son souvenir.

1. Voir ép. VIII, note 2.

Τούτο δὲ καὶ τοῖς ἄλλοις κτήμασι προξενήσει τὴν εὐλογίαν. Σκοπήσατε δέ, ὡς εἴ τις τὸ ἅπαξ ἀφιερῶθῃ Θεῷ καὶ ἀνάθημα γεγενημένον ὑφέλοιτο, ἱεροσουλία τὸ πρᾶγμα σ[α]φ[ῶς], καὶ 119· κατηγόρων οὐ χρῆζει. Ὁμολογοῦσι γάρ τοῦθ' οὕτως οἱ τολμῶν-
5 τες, ὑπὸ τοῦ συνειδότητος ἀναγκαζόμενοι. Ὑμᾶς δὲ μὴ γένοιτο τοῦθ' ὑπομεῖναι ποτε, ἀλλ' εἴη τὰς προγονικὰς εὐλογίας διπλασιάζειν, καὶ διπλᾶ ἀνθ' ἀπλῶν προσφέρειν τὰ δῶρα τῷ Θεῷ.

Χ. ΑΕΡΙΩ ΣΟΦΙΣΤῆ.

10 Ἄδικεῖς, ὦ ἄριστε, μηδ' ὅσον ἄκροισ δακτύλοις, τὸ δὴ λεγόμενον, τῆς σῆς ἡμᾶς παιδείσεως ἀπογεύων, ἀλλὰ περιο-
ρῶν διψῶντας, καὶ τὰς τῶν λόγων κρύπτων πηγὰς· καὶ δέον τοῖς ἀγνοοῦσι προτιθέναι τὰ νάματα, οὐδὲ τοὺς γνωρίμους τούτων ἔξ ἀπολαύειν. Καὶ μὴν ὁ πλοῦτος κρυπτόμενος ἄχρησ-
15 τός ἐστι τοῖς κεκτημένοις, φαινόμενος δὲ λαμπροῦς τούτους ἀποφαίνει καὶ περιβλέπτους. Φασὶ δὲ καὶ τὰ φρέατα μὴ ἐξαν-
τλούμενα ἀποκναίειν τοὺς χρωμένους, ἐξαντλούμενα δὲ ἠδῶ καὶ καθαρῶτερα παρέχειν τὰ νάματα. Ἴδιον δὲ καὶ τῆς τέχνης, ἦν τοῖς νέοις προσφέρεις, οὐχ ἢ Πυθαγόρου σιγῆ, ἀλλὰ στω-
20 μυλία καὶ λόγοι χειμάρρου δίκην φερόμενοι. Εἰ δὲ σιγῆς πρὸς μόνους ἡμᾶς, εἶπε καὶ τῆς σιγῆς τὴν αἰτίαν, ἵν' ἐλέγξωμεν οὐ δικαίως σιγῶντα.

3-4 verba τὸ πρᾶγμα.. κατηγόρων laborare videntur, alii aliter correxerunt σ[α]φ[ῶς] supp. Sakk., quem secutus est Georgiades : σ[α]φ[ῶς] Papageorgiou || 3 πρᾶγμα σαφῶς, καὶ sic interp. Sakk. Georgiades : πρᾶγμα· σαφῆς γὰρ καὶ Papageorgiou || 4 κατηγόρων Georgiades : κτητόρων P || 6 ὑπομεῖναι ποτε Sakk. : — μείναι ποτέ P || 7 διπλᾶ Sakk. : — πλά P.

1. Date de l'épître : inconnue.

2. Zenobius, I, 61, dans *Corpus paramiograph. gr.* (éd. LEUTSCH et SCHNEIDEWIN).

3. Allusion au précepte du *secret* en vigueur chez les pythagoriciens. La *Lettre* de Lysis, pythagoricien du v^e siècle, à Hipparque, un de ses coreligionnaires — dont plusieurs versions nous ont été conservées — nous en laisse entrevoir l'explication ; la société

Cela attirera aussi sur vos autres biens la bénédiction divine. Considérez, d'autre part, que si quelqu'un vient à voler l'offrande consacrée une fois pour toutes à Dieu, il commet manifestement un vol sacrilège, qui ne demande même pas d'accusateurs, car ceux qui ont cette audace sont contraints par leur conscience de reconnaître qu'il en est ainsi. Pour vous, puissiez-vous ne jamais connaître ce sort et puissiez-vous, au contraire, doubler la générosité de vos pères et offrir à Dieu deux fois plus de présents !

X. AU SOPHISTE AËRIUS¹.

C'est nous faire du tort, mon excellent ami, que de ne pas nous laisser goûter à ta science « même du bout des doigts », comme dit le proverbe², mais de rester indifférent devant notre soif et de nous cacher les sources du beau langage ; alors que tu devrais offrir les flots de ta parole à ceux qui ne te connaissent pas, à tes amis eux-mêmes tu ne permets pas d'en bénéficier. Pourtant la richesse qui reste cachée est sans utilité pour ceux qui la possèdent, tandis que, si on la voit, elle leur donne de l'éclat et de la célébrité. De même, dit-on, les puits dont on ne tire pas d'eau fatiguent ceux qui y boivent, ceux d'où l'on en tire fournissent une boisson plus agréable et plus pure. Ce qui caractérise l'art que tu dispenses à la jeunesse, ce n'est pas le silence de Pythagore³, mais la faconde et des flots de parole emportés à la manière d'un torrent. Ou alors, si tu ne restes silencieux qu'à notre égard, dis-nous donc la raison de ce silence afin que nous puissions te convaincre que tu as tort de demeurer silencieux.

pythagoricienne étant, plus encore qu'une école, une confrérie, défense était faite à ses membres d'en divulguer les doctrines. Sur ce point, voir en particulier : A. DELARTE, *Étude sur la littérature pythagoricienne*, Paris, Champion, 1915, p. 98 et suiv.

XI. ΤΙΤΩ ΚΟΜΗΤΙ.

Πολλοὺς μὲν ἔχει πολεμίους τὸ δίκαιον· ἡ γὰρ ἀντίπαλος
 ἀδικία τοὺς οἰκείους δπλίζει κατὰ τούτου τροφίμους, ἡττάται
 δὲ ὄμως καὶ πολλοὺς ἔχουσα τοὺς ὑπηκόους, τῶν τῆς δικαιο-
 5 σύνης ἐραστῶν προθύμως ὑπὲρ αὐτῆς | ἀ[θ]λούντων καὶ ῥῆστα 120
 σκεδ[αννύν]των τοὺς ἀντιπάλους. Εἰς δὲ τῶν οὕτω λαμπρῶς
 ἀγωνιζομένων ὑπάρχεις, ὦ ἄριστε, καὶ τούτου μάρτυρες οἱ
 τῶν παντοδαπῶν τῆς ἀδικίας μηχανημάτων διὰ τῆς σῆς ἀπαλ-
 λαγέντες ἐπικουρίας. Οὕτως ἀριστεύσαι καὶ νῦν τὴν μεγαλο-
 10 πρέπειάν σου παρακαλῶ, καὶ τῷ κυρίῳ Παλλαδίῳ τῷ φιλοσόφῳ
 ἐπαμθναὶ σπουδαίως, ὑπὸ βαρβάρων τινῶν, ὡς φησιν, ἀδικου-
 μένῳ· συκοφαντίαις γὰρ βάλλοντες τὸν εἰς βοήθειαν αὐτῷ
 δοθέντα στρατιώτην, ἀγώγιμον εἰς ἐκεῖνο τὸ δικαστήριον
 γενέσθαι παρεσκεύασαν. Ἐνταῦθα τῶν ἀκλινῶν ὤμων ζυγῶν
 15 καὶ τῆς ἀδεκάστου ψήφου δεόμεθα, ἵνα τὸν μὲν πάσης αἰδοῦς
 ἀξιότατον φιλόσοφον τυχεῖν τῶν δικαίων καλεύσητε, τῷ δὲ
 συκοφανταυμένῳ στρατιώτῃ θάρσος παράσχητε, ὅπως τὰ
 γεγενημένα διδάξας, ψευδῆ δείξῃ τὴν τολμηθεῖσαν κατηγο-
 ρίαν.

20 XII. ΠΑΛΛΑΔΙΩ ΦΙΛΟΣΟΦΩ.

Οὐκ ἀπεικότως, ὦ ἄριστε, τὴν πικρὰν ταύτην καὶ ἀνιαρὰν
 δυσχεραίνεις ζωὴν· πολλῶν γὰρ καὶ παντοδαπῶν πλήρης ὁ
 βίος κακῶν, ὀλίγοι δὲ λίαν εἰσὶν ἀρετῆς φροντισταὶ καὶ φιλο-
 σοφίας ἐρασταί· τὸ δὲ πλεῖστον τοῦ γένους τὴν ἀκοσμίαν ἡγά-
 25 πησεν, οὐχ ἤκιστα δὲ ὁ παρῶν καιρὸς φορὰν ἤνεγκε πονηρῶν

5 ἀ[θ]λούντων Sakk. || 6 σκεδ[αννύν]των Sakk. || 7 ἄριστε, καὶ sic
 interp. Georgiades : ἄριστε καὶ Sakk.

1. Rien ne permet de situer cette épître dans la carrière de Théodoret.

2. Sans doute le philosophe fort éprouvé à qui est adressée l'épître suivante. Nous ne savons rien de l'affaire à laquelle il est fait ici allusion.

XI. AU COMTE TITUS ¹.

Nombreux sont les ennemis de la justice, car l'injustice, son adversaire, arme contre elle ses fils, mais elle n'en est pas moins vaincue, malgré le nombre de ses sujets dociles, tant ceux qui sont épris de la justice luttent pour elle avec ardeur et dispersent sans aucune peine leurs ennemis. Tu es, excellent ami, l'un de ceux qui mènent ce brillant combat, comme en témoignent ceux que ton aide a délivrés des machinations diverses de l'injustice. C'est à remporter une semblable victoire qu'aujourd'hui encore j'exhorte ta Magnificence, en mettant ton zèle à défendre le seigneur et philosophe Palladius ², victime, dit-il, de quelques barbares : frappant, en effet, de leurs calomnies le soldat qui avait été mis à sa disposition pour l'assister, ils l'ont fait comparaître devant votre tribunal. C'est ici que nous avons besoin de votre équité et de l'intégrité de votre sentence pour que vous ordonniez que ce philosophe si digne de respect obtienne justice et que vous rendiez confiance au soldat calomnié, afin que, faisant savoir ce qui s'est passé, il puisse faire éclater le mensonge de l'accusation qu'on a osé lancer.

XII. AU PHILOSOPHE PALLADIUS ³.

Il est naturel, mon excellent ami, que tu aies de la peine à supporter l'amertume et les ennuis de cette vie : l'existence, en effet, est pleine de mille maux de toutes sortes, et bien peu sont soucieux de vertu et épris de philosophie ; cependant, si presque toujours les hommes ont aimé la licence, plus que toute autre époque, la nôtre a produit une moisson d'hommes pervers qui se livrent

3. Date de l'épître : inconnue.

ἀνθρώπων, πᾶν εἶδος κακίας ἀδεῶς μετιόντων, καὶ οὔτε αἰδώς,
οὔτε τῶν νόμων τὸ δέος, οὔθ' ἢ τῶν μελλόντων ἐλπίς ἱκανά 120
κωλύσαι τῆς κακίας τὴν ῥύμην, καὶ οὐδὲ συσκιάζουσι νῦν ὡς
πάλαι τὰ πλημμελούμενα, ἀλλ' ἀναιδεῖς τὴν ἀδικίαν ὀπλιζουσι
5 καὶ παβήσιαν τὴν ἀναισχυντίαν προσαγορεύουσι. Καὶ ὁ μὲν
λωποδύτης τὸ φωραθῆναι δειμαίνει, ὁ δὲ πλεονέκτης προφα-
νῶς λωποδυτεῖ καὶ τοιχωρυχεῖ καὶ τὰ τοῦ πέλας ἀφαιρεῖται
καὶ οἰκεῖα καλεῖ τὰ μηδαμόθεν προσήκοντα. Διὰ ταῦτα κάγῶ
ἀνιδῶμαι, καὶ θάνατον ἱμείρομαι, καὶ τῆς παρούσης ἀπαλλαγῆ-
10 ναι γλίχομαι βιοτῆς· στέργω δὲ ὅμως τὰ τῷ Θεῷ δοκοῦντα,
καὶ τῶν σοφῶν αὐτοῦ πηδαλίων ἀγαπῶ τὰ κινήματα, καὶ φέρο-
μαι ἢ ἂν φέρῃ. Παρακαλῶ δὲ καὶ σε γενναίως φέρειν τὰ λυ-
πηρὰ καὶ μεμνησθαι τῶν τοῦ Δημοσθένους ῥημάτων· Δεῖ
γάρ, φησί, τοὺς ἀγαθοὺς ἀνδρας ἐγχειρεῖν μὲν ἅπασι
15 τοῖς καλοῖς, τὴν ἀγαθὴν προβαλλομένους ἐλπίδα,
φέρειν δὲ ἃ ἂν ὁ θεὸς διδῷ γενναίως. Τοιαῦτα δὲ καὶ
ὁ Θουκυδίδης πρὸ τούτου συνέγραψε· Φέρειν γάρ, φησί, τὰ
τε δαιμόνια ἀναγκαίως, τὰ τε ἀπὸ τῶν πολεμίων
ἀνδρείως. Ταῦτα τῆς σῆς, ὦ ἄριστε, γλώττης προφέρειν.
20 Ἡμεῖς δὲ τοῖς τῶν ἀλιέων συγγράμμασιν ἐντραφέντες, ἅπερ
ἐκείνων μεμαθήκαμεν, δυνάμεθα φθέγγεσθαι. Λόγοι δὲ εἰσιν,

3 κωλύσαι : — λύσαι P || 7 τοιχωρυχεῖ : τοιχο — P || 8 Post μηδα-
μόθεν verbum αὐτῷ excidisse putavit Sakk. || 12 ἢ : ἢ P || 20-21 ἅπερ
ἐκείνων P : ἃ παρ' ἐκείνων coniecit Sakk. quem secutus est Geor-
giades || 21 δὲ εἰσιν : δὲ εἰσίν P.

1. On pourra comparer ces réflexions de l'évêque de Cyr sur le renversement des valeurs morales avec une remarque du même ordre faite par Thucydide dans le fameux tableau de la peste à Athènes, pendant la guerre du Péloponnèse (II, 53).

2. Il paraît inutile d'imaginer, comme le faisait Sakkélion (p. 10, note 3), la chute après μηδαμόθεν de αὐτῷ comme complément de προσήκοντα. Des omissions de ce genre ne sont pas rares en grec.

3. A un païen cultivé comme Palladius, il est naturel que Théodoret propose des citations empruntées à la littérature classique. Les deux textes cités (DÉMOSTHÈNE, *Cour.*, 97 et THUCYDIDE, II, 64)

impunément à toutes les formes du mal, et ni la pudeur, ni la crainte des lois, ni l'espérance des biens futurs ne suffisent plus à faire obstacle au torrent du vice, on ne voile même plus aujourd'hui, comme autrefois, ses fautes, mais à l'injustice on donne pour arme l'impudence et à l'absence de pudeur on donne le nom de franchise¹. Si le voleur craint d'être pris sur le fait, l'ambitieux, lui, c'est au grand jour qu'il vole, perce les murs, ravit les biens de son voisin et appelle sien ce qui ne lui appartient aucunement². Moi aussi, cela m'afflige, me fait désirer la mort et souhaiter vivement être délivré de la vie : pourtant j'accepte les décrets de Dieu, je chéris les mouvements de son sage gouvernail et me laisse porter partout où il le veut. Je t'exhorte à supporter, toi aussi, vaillamment tes peines et à te souvenir du mot de Démosthène : « Les braves doivent entreprendre toutes les belles actions, en fixant leurs yeux sur l'espoir du succès et supporter avec grandeur d'âme tout ce que leur donne la divinité ». Et ce sont des pensées semblables que, de son côté, Thucydide avait exprimées avant lui : « Il faut supporter avec résignation ce qui vient des dieux, avec courage ce qui vient des ennemis »³. Voilà, mon excellent ami, les textes qu'il appartient à ta langue de citer. Quant à nous⁴, qui avons été nourri des livres des pêcheurs⁵, nous sommes en mesure de dire ce que nous tenons d'eux.

sont aussi utilisés dans l'épître 21, à l'avocat Eusèbe (*P. G.*, 83, col. 1200 D), mais le premier n'est cité ici qu'en partie.

4. Ἡμεῖς δὲ : après avoir cité un auteur païen à Palladius, lui-même philosophe païen, Théodoret lui dit qu'il pourrait exprimer la même chose en langage chrétien : le δὲ souligne justement cette opposition.

5. On sait dans quel mépris l'élite intellectuelle païenne tint jusqu'au v^e siècle la littérature chrétienne (cf. P. DE LABRIOLLE, *La Réaction païenne*, Paris, 1942). Si l'évêque de Cyr croit pouvoir citer à côté des phrases brillantes de Démosthène et de Thucydide les pauvres écrits des pêcheurs, c'est parce que, dans ces écrits, la valeur ineffable des pensées compense la médiocrité de la forme.

εὐτελὲς μὲν | τὸ ἔλυτρον ἔχοντες, ἀπ[όρρητον] δὲ καὶ μυστικὸν 121
τῶν νοημάτων τὸν θησαυρόν. Τὴν πρὸς τὸν μεγαλοπρεπέστα-
τον στρατηγὸν ποιήσας ἐπιστολὴν πέπομφα τῇ σῇ παιδεύσει.

XIII. ΟΛΥΜΠΙΩ ΓΕΡΜΑΝΙΚΩ.

5 Εἰ μὴ σου τῷ κάλλει τῆς ψυχῆς ἢ τοῦ δόγματος ἔλυμῆνατο
πρόληψις, καὶ τὸ ὀπτικὸν τοῦ εὐθέου παρατρέψασα ἑτέρωσε
πεποίηκε φέρεσθαι, πασῶν ἀρίστην τῶν ἐν βίῳ ἀναστρεφομέ-
νων ἔφη ἂν τεθεῶσθαι. Οὕτως εἶλέ με τῶν σῶν ἡθῶν ἢ γλυ-
κότης. Ἄλλ' ἄχθομαι, καὶ λίαν ἄχθομαι τηλικαύτην ἀρετὴν
10 κεφαλῆς δεομένην ὄρων, καὶ τοσοῦτον κάλλος οἰκοδομίας ἐπὶ
σφαλερᾶς κρητίδος θεώμενος κείμενον. Εὐφρανὸν τοιγαροῦν
ἡμᾶς, ὃ θαυμάσιε, καὶ μεγίστην ἡμῖν σχεδίασον ἑορτήν, τὴν
τῆς ὑποβάθρας ἐναλλαγὴν ποιησάμενος, καὶ τὴν ἀλήθειαν τοῦ
ψεύδους ἀνταλλαξάμενος, καὶ τῶν τῆς ψυχῆς ὀφθαλμῶν τὴν
15 εὐθύτητα κατάρτισον, καθαρότητα προσλαβών. Ἐρμῆν δὲ καὶ
Μούσας, οὓς τοῖς γράμμασιν ἐντέθεικας σὺν Εὐνομίῳ, πόρρω
πὺ τῶν ἱερῶν ἐξόρισον λόγων. Οὐ γὰρ πρέπει γλώσσαις εὐσε-
βεῖν δεδιδασμέναις δαιμόνων προφέρειν λαοπλάνων ὀνόματα.
Τίς γάρ, φησὶν ὁ ἱερὸς Ἀπόστολος, συμφώνησις Χριστῷ
20 πρὸς Βελίας; ἢ τίς μερίς πιστῷ μετ' ἀπίστου; ἢ τίς
συγκατάθεσις ναῶ Θεοῦ μετὰ εἰδώλων; Ταῦτα κηδό-
μενος γράφω, καὶ τὴν σὴν, ὃ φίλη μοι κεφαλῆ, διψῶν τελειό-
τητα.

1 ἀπ[όρρητον] sup. Sakk. quem secutus est Georgiades || 6 ἑτέ-
ρωσε Sakk. : — ρωσε P.

1. Nous ignorons de quelle lettre il s'agit et à quel général il
est fait allusion.

2. Date de l'épître : inconnue.

3. Ἡ τοῦ δόγματος πρόληψις : il s'agit évidemment d'opinions
hétérodoxes, mais, au lieu de dire la chose crûment, Théodoret a
préféré par délicatesse employer une formule générale plus neutre.

4. La foi orthodoxe.

Il est des mots dont l'enveloppe a peu de prix, mais qui
possèdent en eux le trésor ineffable et mystique de la
pensée. J'envoie à ta Science la lettre que j'ai composée
à l'intention du très magnifique général ¹.

XIII. A OLYMPIUS GERMANICUS ².

Si les présomptions qui sont les tiennes en matière de
croyances ³ n'avaient porté atteinte à la beauté de ton
âme et n'avaient détourné son regard du droit chemin
pour le porter ailleurs, je dirais que j'ai contemplé la
plus belle âme de toutes celles qui existent, tant m'a ravi
la douceur de ton caractère. Mais je souffre — et beaucoup
— de voir qu'à une aussi grande vertu manque son cou-
ronnement ⁴ et de constater qu'un si bel édifice repose
sur des assises branlantes. Aussi, homme admirable,
pour nous réjouir et nous offrir bien vite une très grande
fête, donne à cet édifice un autre fondement, au mensonge
substitue la vérité et rectifie la vision de ton âme ⁵, en
acquérant la limpidité. Quant à Hermès et aux Muses
dont tu as, dans ta lettre, mêlé les noms à celui d'Eun-
omius ⁶, écarte-les du langage sacré. Car il ne convient
pas à des langues auxquelles on a enseigné la piété de
citer des noms de divinités qui égarent les peuples. « Quel
accord, en effet, dit le saint Apôtre, y a-t-il entre le Christ
et Bélial? ou quelle part a le fidèle avec l'infidèle? Quel
rapport y a-t-il entre le temple de Dieu et les idoles? » ⁷.
Si je t'écris, ô tête qui m'est chère, c'est parce que tel
est mon souci et parce que j'ai soif de ta perfection.

5. Bien que l'expression *œil de l'âme* pour traduire τῶν τῆς ψυχῆς
ὀφθαλμῶν soit traditionnelle, il ne nous a guère paru possible de la
conserver dans la traduction.

6. Cette réflexion de l'évêque de Cyr nous porte à croire que
le correspondant à qui est adressée la présente lettre était un sec-
tateur d'Arius.

7. *II Cor.*, 6, 15-16.

Correspondance. 1.

XIV. ΕΙΡΗΝΑΙΩ ΚΟΜΗΤΙ.

Ἐβουκόλησέ με πρόην τὴν παρουσίαν τῆς σῆς μεγαλοπρε- 121
 πείας μηνύσας ὁ θεοφιλέστατος ἀρχιδιάκονος, καὶ τὴν ψυχὴν
 ἐπλήρωσεν ἡδονῆς, καὶ ταῖς ἐλπίσιν ἐπτέρωσε, καὶ τὰς ὁδοὺς
 5 καραδοκεῖν παρεσκεύασε, καὶ τοῦτο μὲν νύκτωρ ὄνειροπολεῖν,
 τοῦτο δὲ μεθ' ἡμέραν φαντάζεσθαι. Οὕτω πᾶσαν τὴν ἀγίαν
 τεσσαρακοστὴν διετέλεσα τῆς σῆς προσδοκῶν ἀπολαύσεσθαι
 συνουσίας· ἀλλὰ τῶν ἐλπίδων ἐψεύσθην καὶ ὡς ὄνειρῳ τῆς
 εὐφροσύνης ἀπέλαυσα. Οὐκ ἂν οὖν αὐτῷ μεμφαίμην· κἀν τούτῳ
 10 γάρ μοι μεγάλα κεχάρισται. Ἐμοὶ γάρ μεγίστην φέρεις παρα-
 ψυχὴν καὶ ὄναρ φαινόμενος, ἢ πού γε δὴ μεθ' ἡμέραν φαντα-
 ζόμενος. Μαθεῖν δὲ ὅλως βούλομαι παρὰ τίνος ἠπάτημαι, οὐχ
 ἵνα δίκας εἰσπράξωμαι τὸν ἀπατήσαντα, ἀλλ' ἵνα χάριν ὁμο-
 λογῆσω· οὐ μικρὰ γάρ ἐκ τῆς ἀπάτης κεκέρδηκα. Εἰ δέ σοι
 15 δοκεῖ καὶ τὴν ἀλήθειαν τοῖς εὐαγγελίοις ἐκείνοις χαρίσασθαι,
 καὶ μὴ τι τῶν ἀναγκαιοτέρων κωλύει, χάρισαι μὲν σαυτῷ τῶν
 ἁγίων τὴν εὐλογίαν, ἐμοὶ δὲ τὴν σὴν συνουσίαν, ἣν ἐρασμιωτά-
 την πάντων ὑπολαμβάνω.

XV. ΠΡΟΚΛῶ ΕΠΙΣΚΟΠῶ
 ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΥΠΟΛΕΩΣ

20

Ἡμεῖς μὲν σμικρὰς καὶ λίαν ἐρήμους πολίχνας οἰκοῦντες
 καὶ αὐτὴν πολλάκις τὴν ζωὴν δυσχεραίνομεν, ὑπὸ τῶν προ-

7 διετέλεσα τῆς sic interp. Georgiades Parageorgiou : διετέλεσα,
 τῆς Sakk. || 9 μεμφαίμην Parageorgiou : μέμφομαι P. Sakk. || 11 φαι-
 νόμενος Georgiades : φερόμενος P Sakk.

1. Il ressort du titre même donné ici par Théodoret à Irénée que cette lettre a été écrite avant 443, puisqu'à cette date l'ami de Théodoret fut élu évêque de Tyr. Elle est même probablement antérieure à l'exil du comte qui, en 434, fut relégué à Petra (A. C. O., I, 4, p. xi). Cette épître, écrite vers le temps d'une fête de Pâques, est sûrement l'une des plus anciennes lettres de l'évêque de Cyr qui nous soient parvenues.

XIV. AU COMTE IRÉNÉE¹.

J'ai été récemment induit en erreur par le très pieux archidiaque qui, m'ayant annoncé la venue de ta Magnificence, avait comblé mon âme de joie, donné des ailes à mes espérances et m'avait fait épier avec soin les chemins, au point d'en avoir des rêves la nuit et, le jour, des hallucinations. J'ai ainsi passé toute cette sainte quarantaine à attendre la joie de ta présence ; mais j'ai été déçu dans mes espérances, et ce n'est, pour ainsi dire, qu'en songe que j'ai joui de mon bonheur. Je ne lui² en ferai cependant pas grief car, même ainsi, une grande joie m'a été donnée. Immense, en effet, est le réconfort que tu me procures, alors même que tu ne m'apparais qu'en songe ou, le jour, sous forme d'imaginations. Mais je veux absolument savoir qui m'a trompé, — non pour punir le responsable — mais pour lui en témoigner ma reconnaissance : car je n'ai pas retiré de cette erreur un mince profit. Cependant, si tu juges bon de confirmer par les faits le contenu de ces nouvelles, et si aucune nécessité trop pressante ne t'en empêche, accorde-toi à toi-même la bénédiction des saints et, à moi, le bénéfice de ta compagnie, que je considère comme le bien le plus désirable.

XV. A PROCLUS, ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE³.

Tandis que nous, qui n'avons à gouverner que des bourgades insignifiantes et tout à fait désertes, nous avons

2. Ἄντῳ : l'archidiaque qui avait fait espérer à Théodoret la venue d'Irénée à Cyr.

3. Proclus ayant occupé le siège de Constantinople de 434 à 446-447, ces deux dates peuvent être données comme limites certaines de la composition de la lettre. On peut cependant supposer que celle-ci fut écrite aux premiers temps de l'épiscopat de Proclus, puisque Théodoret forme des vœux pour la carrière de son illustre

σιόντων καὶ τινος ἐπικουρίας δεομένων ἀποκναιόμενοι· ἡ δὲ
 ὑμετέρα ἀγιότης πόλιν | οἰκουσα, μᾶλλον δὲ πέλαγος ἀ[νθρώπων] 122·
 ἔχουσαν [οἴκου]μένην, καὶ ποταμῶν δίκην τοὺς ἀπανταχόθεν
 προσρέοντας εἰσδεχομένην, οὐ μόνον ἐκείνων προμήθειαν
 5 ποιεῖται, ἀλλὰ καὶ τῶν κατὰ πᾶσαν τὴν καθ' ἡμᾶς οἰκουμένην·
 κἂν τις γραμμάτων πρὸς τινὰ δεηθῆ, οὐδὲ ἀπλῶς οὕτως, ὡς
 ἐν ὄχλῳ πραγμάτων ὄντες, ἐπιστέλλειν ἀνέχεσθε, οὐ γνησιῶς
 μέν, οὐ γλαφυρῶς δὲ οὐδὲ ἀκριβῶς, ἀλλὰ πάντα ὁμοῦ συντρέ-
 χει τοῖς γράμμασι, καὶ κάλλος ὀνομάτων καὶ πλήθος νοημάτων
 10 καὶ τάξεως ἁρμονία καὶ τιμὴ τρέφουσα τοὺς δεχομένους τὰ
 γράμματα, καὶ τῶν ἀγαθῶν ἀπάντων τὸ κάλλιστον, ἢ ἐπανθοῖσα
 τοῖς λόγοις τοῦ φρονήματος μετριότης. Τοιαύτας δεχόμενοι
 τῆς ὑμετέρας ἀγιωσύνης ἐπιστολάς, λίαν θαυμάζομεν τὴν
 ἀποστολικὴν ὁμῶν διάνοιαν, καὶ δρῶμεν ὑμῖν ἁρμοττοῦσαν τὴν
 15 θεσπεσίαν ἐκείνην φωνήν· Ἡ καρδία ἡμῶν πεπλάτυνται.
 Οὐ στενοχωρεῖσθε ἐν ἡμῖν. Οὐ δὴ χάριν τῶν ὄλων
 Θεόν ἱκετεύομεν ἐπὶ πλεῖστον ὁμῶν τὴν ἀγιωσύνην ταῦτα
 κινεῖν τὰ πηδάλια, ἵν' ἐξ οὐρίων τὸ σκάφος τῆς Ἐκκλησίας
 ὁδεύῃ. Τὸν μὲν λαμπρότατον καὶ πιστότατον τριβοῦνον Ναυ-
 20 κρατιανὸν ἀγαπῶμεν καὶ διὰ τὴν τῶν ἡθῶν αὐτοῦ καλοκαγαθίαν
 καὶ τὴν πολλὴν ἡμερότητα. Δεξάμενος δὲ τῆς σῆς ἀγιωσύνης
 τὰ γράμματα διπλῶς τὸν ἄνδρα καὶ φιλῶ καὶ ἀγαπῶ καὶ
 γεραίρω.

2 ἀ[νθρώπων] sup. Sakk. || 3 οἰκουμένην Georgiades : καὶ οἰκου-
 μένην Sakk. parum apte [οἴκου]μένην sup. Sakk. || 7 ἀνέχεσθε corr.
 Sakk. quem secutus est Georgiades : — γεσθαί P || 10 τρέφουσα τοὺς
 δεχομένους P Sakk. : τέρπουσα vel πρέπουσα τοῖς δεχομένοις fortasse
 scribendum putavit Georgiades || 16 στενοχωρεῖσθε Sakk. quem
 secutus est Georgiades : — χωρεῖσθαί P || 21 ἡμερότητα, Δεξάμενος sic
 interp. Sakk. : ἡμερότητα δεξάμενος Georgiades.

correspondant. D'autre part, le ton très empressé et très humble de
 toute la lettre s'expliquerait assez bien vers 435, au moment où
 l'évêque de Cyr, fatigué du schisme qui divisait l'Église, s'est récon-
 cilié avec Jean d'Antioche. Peut-être même l'épître XV est-elle la
 première que Théodoret ait adressée à Proclus.

cependant souvent de la peine à supporter la vie que nous
 menons, fatigué que nous sommes par ceux qui viennent
 solliciter de nous quelque secours, votre Sainteté qui,
 elle, gouverne une ville ou plutôt un univers peuplé d'un
 océan d'êtres humains, et qui reçoit en son sein ceux qui
 de partout affluent vers elle comme des fleuves, exerce
 sa providence non seulement sur eux, mais encore sur
 ceux qui, de nos jours, habitent la terre ; n'importe qui
 vous demande-t-il une lettre pour n'importe qui, au lieu
 de vous borner, comme un homme qui vit au milieu de
 mille tracas, à écrire purement et simplement ¹, sans souci
 ni de sincérité, ni de finesse, ni de précision, toutes les
 qualités, au contraire, se réunissent dans votre lettre,
 beauté des mots, richesse de la pensée, harmonie de la
 composition, égards qui réconfortent les destinataires,
 et — le plus beau mérite de tous — cet équilibre du
 jugement qui fleurit par-dessous les mots. Quand nous
 recevons de votre Sainteté des lettres de cette nature,
 nous sommes rempli d'admiration pour vos pensées
 apostoliques et nous voyons s'appliquer à vous cette
 divine parole : « Notre cœur s'est élargi. Vous n'êtes point
 à l'étroit dans nos entrailles » ². Aussi supplions-nous le
 Dieu de l'univers de laisser votre Sainteté tenir très long-
 temps ce gouvernail, afin que le vaisseau de l'Église
 s'avance poussé par des vents favorables. Quant au très
 magnifique et très fidèle tribun Naucratanus, nous
 l'aimons en raison à la fois de la parfaite intégrité de ses
 mœurs et de sa grande douceur. Mais, maintenant que
 nous avons reçu la lettre de ta Sainteté, c'est deux fois
 plus que j'aime cet homme, le chéris et l'honore.

1. Ἀπλῶς : cet adverbe sera expliqué par les trois adverbes qui
 suivent : Proclus ne se contente pas d'écrire à la manière d'un homme
 que pressent mille tâches, les trois adverbes précédés d'une négation
 développent justement les traits qui caractérisent cette ma-
 nière simple.

2. II Cor., 6, 11-12.

XVI. ΝΟΜΩ ΥΠΑΤΩ.

XVII. ΔΙΟΝΥΣΙΩ ΚΟΜΗΤΙ ΑΝΑΤΟΛΗΣ.

122*

* Ἀρχειν ἑτέρων πολλοὶ μὲν ἐθέλουσιν, ὀλίγοι δὲ ἴσασιν. Καὶ
 δεῖται μὲν γὰρ ἡ τῶν ἀνθρώπων ἐπιμέλεια ὑπὲρ πᾶσαν τέχνην
 5 καὶ ἐπιστήμην φρονήσεως, ἵνα ταύτη κοσμούμενος ὁ τούτων
 ἐπιμελόμενος τὸ πρακτέον εὐρίσκη· δεῖται δὲ καὶ σωφροσύνης
 καὶ δικαιοσύνης, ἵνα τὸ ὑπ' ἐκείνης εὐρεθῆν, ὑπὸ τούτων
 κυρωθῆν, ἔργον γένηται καὶ μὴ ταῖς ἐναντίαις διαφθοραῖ δια-
 θέσειν. Οὗ δὴ χάριν καὶ τῆς ἀνδρείας καὶ τῆς φρονήσεως
 10 δεῖται ὁ τοιοῦτος· αὕτη γὰρ τὴν ἀντίπαλον διασκεδάννυσι
 φάλαγγα. Τούτοις ἡ σὴ κοσμουμένη μεγαλοπρέπεια τῆς ἀρχῆς | 123*
 τὴν ἐπιστήμην κατάρθωσε, [καὶ] εἴπερ προσῆν τὸ τούτων
 κεφάλαιον ἢ εὐσέβεια, — σιγήσαι γὰρ οὐκ ἀνέχομαι, συνήθης
 γεγεννημένος, ἀλλὰ τὰ μέγιστα εἰσηγήσομαι, — οὐκ ἂν ἴσχυσεν
 15 ὁ μῶμος τὴν γοῦν τυχοῦσαν λοιδορίαν ὑφήναι. Ἄλλὰ περὶ
 μὲν τούτου μακροτέρας μοι δεῖ διαλέξεως. Νῦν δέ σου παρα-
 καλῶ τὸ μέγεθος εἰς καιρὸν χρήσασθαι τῆ τε περὶ τοὺς ἀρχο-

5 ἵνα ταύτη Georgiades : ταύτη ἵνα P Sakk. || 7 ὑπ' ἐκείνης scripsi :
 ὑπὲρ ἐκείνης P Sakk. παρ' ἐκείνης Georgiades || 10 δεῖται Georgiades :
 δεῖται P Sakk. || 11-15 verba τούτοις... ὑφήναι corrupta esse viden-
 tur. Alii aliter emendaverunt. Καὶ post κατάρθωσε add. Sakk. ||
 12 προσῆν Georgiades : προσῆζον Sakk. || 14 εἰσηγήσομαι, οὐκ sic
 interp. Georgiades : εἰσηγήσομαι. Οὐκ non recte Sakk. || 16 διαλέ-
 ξεως : -ξέως P.

1. Voir *Introduction*, p. 9 note 3, et p. 49.

2. Il est assez facile de déterminer la date de l'épître XVII. En effet, les épîtres 42-47 de la collection Sirmond (P. G., 83, col. 1217-1225) ont dû être composées en 447 ou, au plus tôt, dans les derniers mois de 446. Or, de la lettre 47, il ressort précisément qu'un an avant le moment où Théodoret écrit, le curiate de Cyr, Philippe, a entrepris le voyage de Constantinople. Ce voyage se place donc en 445-446 : puisque dans l'épître XVII Théodoret annonce au comte Denys le départ de Philippe pour la capitale, on peut sûrement dater la lettre des années 445-446. L'épître XVII a dû même être la première de toutes celles qui ont trait aux impôts de Cyr.

XVI. AU CONSUL NOMUS¹.XVII. A DENYS, COMTE D'ORIENT².

Commander aux autres, beaucoup le désirent, mais peu en sont capables. Car, pour diriger les hommes, il faut, plus qu'en tout art et en toute science, du jugement, afin qu'orné de cet avantage celui qui les dirige découvre ce qu'il doit faire ; il faut aussi de la prudence et de la justice, afin que ce qui a été découvert par le jugement³ soit ratifié par ces deux autres vertus et réalisé, au lieu d'être détruit par les dispositions contraires. C'est bien pourquoy un tel homme a besoin autant de courage que de jugement : car c'est ce courage qui disperse les rangs ennemis. Grâce à ces avantages dont elle est douée, ta Magnificence⁴ a réussi dans l'art du commandement, mais, si à ces qualités s'ajoutait la piété, qui en est le couronnement — car je ne saurais garder le silence, vu l'amitié qui nous lie, et je dirai les choses les plus graves —, la raillerie aurait été impuissante à tramer l'injustice qui a été bel et bien commise⁵. Sur ce point cependant, j'aurais besoin d'un plus long développement. Pour l'instant, j'exhorte ta Grandeur à manifester, au moment

3. Nous remplaçons ὑπὲρ ἐκείνης, qui est la leçon du manuscrit, par ὑπ' ἐκείνης (= τῆς φρονήσεως), qui donne un sens bien meilleur. Si l'on conservait la leçon du manuscrit, il faudrait alors entendre : *ce qui a été découvert à cette fin*, ἐκείνης désignant ἐπιμέλεια.

4. Ἡ σὴ μεγαλοπρέπεια : le Denys dont il est question dans les épîtres XIX de la collection de Patmos, et 23 de la collection Sirmond (P. G., 83, col. 1204) n'est plus appelé que τὸν θαυμασιώτατον καὶ λαμπρότατον Διονύσιον : pareille divergence dans la titulature ne doit pas surprendre outre mesure, car les épithètes appliquées à Denys dans les deux dernières épîtres représentent exactement ce à quoi avait droit un comte d'Orient.

5. Allusion vraisemblable aux calomnies — dont nous ignorons d'ailleurs la nature exacte — lancées contre les habitants de Cyr par l'évêque délateur Athanase de Perrhe, dont il est question en d'autres épîtres (ép. 42-47).

μένους καλοκάγαθία καὶ τῇ περὶ τὰ κοινὰ κηδεμονίᾳ, καὶ
στήσαι τὴν Κόρον, πολλῶν λαμπρῶν καὶ περιφανῶν πόλεων τοῖς
δημοσίοις οὖσαν χρησιμωτέραν. Πολλαπλάσια γὰρ ἐκείνων εἰσ-
φέρει, καὶ οὐκ ἔστι δίκαια πάρεργον γενέσθαι συκοφαντίας, ἢ διὰ
5 τὴν χάριν αὐτίκα δὴ μάλα δειχθήσεται. Κατέλαβε γὰρ τὴν βασι-
λίδα ὁ θαυμάσιος ἡμῶν υἱὸς Φίλιππος καὶ διδάξει τὴν ὑψηλο-
τάτην ἀρχὴν τῆς πόλεως τὰ παθήματα καὶ λήψεται πάντως
ἀλεξίκακα φάρμακα, τὸν ἐπηρτημένον διαλύοντα κίνδυνον. Διὰ
τοὶ τοῦτο μικρὰν ἀναβολὴν ἐπαγγέλλω· ἐλπίζομεν γάρ, ὡς τὸ
10 ζοφῶδες τοῦτο καὶ τετριγὸς νέφος ὁ φιλόανθρωπος ἡμῶν ὅτι
τάχιστα διασκεδάσει δεσπότης.

XVIII. ΑΡΕΟΒΙΝΔΩ ΣΤΡΑΤΗΛΑΤῆ.

Ἦνίκα μὲν τὸν μονήρη μετῆιν βίον πάντων ὁμοῦ προηρού-
μην τὴν ἡσυχίαν· τοῦτο γὰρ ὁ ἐκείνου τοῦ βίου παρακελεύεται
15 νόμος. Ἐπειδὴ δὲ ἀνάξιον ὄντα με ψυχὰς ποιμαίνειν ἐκέλευσεν
ὁ Θεός, ἀναγκάζομαι καὶ παρὰ γνώμην πολλὰκις ἐπιμελεῖσθαι
πραγμάτων, ὧν ἡ φροντίς ἀν[ισχ]ῆ μὲν ἔμοι, ἔννομος δὲ <καὶ> 123
τοῖς χρωμένοις ὠφέλιμος· ὁ γὰρ ἀποστολικὸς νόμος βοᾷ· Εἰ
πάσχει ἓν μέλος, συμπάσχει πάντα τὰ μέλη· καὶ πάλιν·
20 ὁ προϊστάμενος ἓν σπουδῆ. Τούτοις δουλεύων τοῖς νόμοις,

ἡ ἢ Georgiades : ἢ P Sakk. || 6 ἡμῶν : ὑμῶν P. || 17 ἀν[ισχ]ῆ sup.
Sakk. || 17-18 διὰ τοῖς P Sakk. : καὶ ante τοῖς recte, ut videtur, con-
jecit Sakk. || 19-20 καὶ πάλιν· ὁ προϊστάμενος ἓν σπουδῆ. Τούτοις Geor-
giades : καὶ πάλιν ὁ προϊστάμενος, ἓν σπουδῆ τούτοις non recte scrip-
sit Sakk.

1. De ce personnage, il est question dans la plupart des épîtres relatives aux impôts de Cyr. C'était un riche particulier de cette ville, contre lequel Athanase de Perrhe exerçait sa haine. Il semble bien que la fortune de ce riche personnage ait soutenu pendant assez longtemps les malheureux contribuables de Cyr écrasés de charges, puisque Théodoret put écrire un jour (ép. 42), en s'adressant à Pulchérie : « La cité entière s'en est remise à un seul homme (Philippe) qui ne résistera pas si votre Piété n'apporte un remède à cette situation ».

opportun, sa vertu à l'égard de ceux qui sont sous ses ordres, et son souci de l'intérêt général, et à maintenir Cyr, qui rapporte plus au Trésor public que bien des villes illustres et éclatantes, puisqu'elle paye mille fois plus d'impôts que celles-ci et qu'il n'est pas juste qu'à cela vienne s'ajouter par surcroît une calomnie qui sera dévoilée aussitôt la faveur obtenue. Notre admirable fils Philippe ¹ a gagné, en effet, la capitale où il informera le pouvoir suprême des malheurs de notre cité et recevra les remèdes bien propres à écarter nos maux et à dissiper le danger qui nous menace. Voilà précisément pourquoi je sollicite un court délai : nous espérons que, dans sa bonté, notre Maître dispersera au plus vite le nuage sombre qui gronde au-dessus de nos têtes.

XVIII. AU MAITRE DES SOLDATS ARÉOBINDUS ².

Quand je vivais dans l'état monastique, à tous les biens de la terre je préférerais la tranquillité, que prescrit en effet la règle de cette vie. Mais depuis le jour où, malgré mon indignité, Dieu m'a demandé d'être pasteur d'âmes, je suis souvent obligé d'appliquer malgré moi mes soins à des affaires dont le souci certes me pèse et, cependant, est conforme aux obligations de ma charge et utile à mes ouailles, car la loi de l'Apôtre proclame : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » ³, et aussi : « ...l'autre préside avec zèle » ⁴. Soumis à ces préceptes,

2. Date : peut-être antérieure à 434.

3. *I Cor.*, 12, 26.

4. *Rom.*, 12, 8. Théodoret ne cite qu'un fragment du texte de saint Paul sur les charismes : « Nous avons donc des charismes différents suivant la grâce qui nous a été accordée : tantôt la prophétie, pour parler selon la règle de la foi, tantôt le service pour servir ; le maître enseigne, le consolateur exhorte ; l'un donne avec générosité, l'autre préside avec zèle, un troisième fait l'aumône de bon cœur ».

τὴν ὑμετέραν διὰ γραμμάτων μεγαλοφυΐαν προσφθέγγομαι καὶ τὸ Σεργιθέον χωρίον (τῆς ἐνορίας δὲ τοῦτο τῆς ἡμετέρας ἐστίν), ὑπὸ τὴν ὑμετέραν ἐξουσίαν τελούν, ἀπολαύσαι φιλανθρωπίας ἀντιβολῶ. Τρύχει γὰρ τοὺς τοῦτο γεωργοῦντας ὁ τοῦ
 5 ἑλαίου κανὼν, ὃν εἰσπράττονται, μήτε πέρυσιν μήτε τῆτες τῆς γῆς τεκούσης καρπὸν ἢ λίαν ὀλίγιστον. Πρέπει δὲ ὑμῖν, συνέσει λαμπруνομένοις, ἢ καὶ τὴν ἀνδρείαν κοσμεῖτε, † τὰ θεόθεν χορηγούμενα παρὰ τῶν γηπόνων, κἄν ἐπίσχη ποτὲ τῶν καρπῶν τὴν φορὰν †, φειδοὺς ἀξιῶν τοὺς τὴν γῆν ἐργαζομένους, τὴν
 10 ὄρισμένην πρόσοδον ἀποδοθῆναι μὴ δυναμένους· οὐδὲ γὰρ οἱ κρουνοὶ προσφέρειν δύνανται τῶν ὑδάτων τὰ νάματα, παρὰ τῶν πηγῶν μὴ δεχόμενοι. Ταύτην ἡμεῖς προσφέρομεν τὴν παράκλησιν, ὑπὸ τῶν γεωργῶν πολλακίς ἐνοχληθέντες. Ἡ δὲ ὑμετέρα μεγαλοπρέπεια τὸ πρακτέον σκοπήσασα καὶ τὸ εἶκος ἐν τοῖς
 15 εἰρημένοις εἶ οἷδ' ὅτι μεταδώσει φιλανθρωπίας, ἅτε δὴ ταύτης παρὰ τοῦ Θεοῦ τῶν δλων ποθοῦσα τυχεῖν.

XIX. | ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝῶ ΑΠΟ ΥΠΑΡΧΩΝ.

Διεκόσμησε μὲν τῷ λόγῳ τῶν ἀνθρώπων τὴν φύσιν ὁ τῶν δλων θεός· οὐδὲ χάριν καὶ αὐτὴ καθ' ἑαυτὴν τὸ δέον εὕρισκει.

1 προσφθέγγομαι : -φέγγομαι P || 7-9 Verba τὰ θεόθεν... τὴν φορὰν laborare videntur : hic lacunam esse censuimus || 14 καὶ τὸ εἶκος P Sakk. : ὡς τὸ εἶκος propos. Georgiades.

1. Sur la ville de Sergithée, voir P. W., *Real-Encycl.*, II, col. 1683-4.

2. Le texte, peu intelligible à partir d'ici, est certainement altéré : il paraît toutefois signifier que la récolte ne dépend pas uniquement de l'effort des laboureurs mais qu'il faut que Dieu permette que cet effort aboutisse.

3. Dieu ne manifeste sa miséricorde qu'à ceux qui en ont eux-mêmes témoigné à leur prochain : la parabole du débiteur impitoyable (*Matt.*, 18, 21-35), avec l'enseignement qu'elle comporte, est peut-être présente à l'esprit de Théodoret.

4. L'épître semble dater au plus tôt de 447. En effet, au moment où elle est écrite, le comte Denys rentre à Constantinople pour rendre compte de sa gestion financière. Si le comte Denys, dont la mission en Orient semble terminée, est à identifier, comme il est vraisem-

je salue par écrit votre Magnificence et lui demande que la place de Sergithée (elle fait partie de notre diocèse¹ et paye l'impôt sous votre contrôle) bénéficie de votre bonté. Car les paysans qui cultivent cette terre sont ruinés par la quantité d'huile qu'ils ont à verser, leur terre n'ayant ni l'an dernier ni cette année rien produit, ou n'ayant produit que très peu. Il convient que vous, qui vous distinguez par votre intelligence — laquelle est aussi un ornement de votre courage², — même si ce que par un don de Dieu fournissent les laboureurs... fait une fois attendre le produit de la récolte —, il convient que vous jugiez dignes de ménagement ceux qui cultivent ce sol, s'ils ne peuvent s'acquitter de l'impôt fixé : car les fontaines, elles non plus, ne peuvent fournir une eau abondante si elles ne sont alimentées par les sources. Si nous vous lançons cet appel, c'est parce que nous avons été maintes fois importuné par les paysans. Quand votre Magnificence aura examiné ce qu'elle doit faire et reconnu le bien-fondé de nos paroles, elle nous fera participer, j'en suis bien sûr, à sa clémence, désirant obtenir elle-même celle du Dieu de l'univers³.

XIX. A CONSTANTIN, ANCIEN PRÉFET⁴.

Le Dieu de l'univers a doué de la raison les hommes qui, grâce à elle, découvrent par leurs propres moyens ce qui leur est nécessaire : témoins les anciens qui, sans avoir reçu de lois de personne, en ont découvert par eux-mêmes

blable, avec le comte auquel il est fait allusion dans la lettre 42, l'épître XIX serait postérieure à celle-ci, où le comte est représenté dans l'exercice de ses fonctions. En conséquence, elle daterait au plus tôt de 447, et on pourrait même peut-être en reculer la composition jusqu'en 448, puisque, en cette année-là, Eutrègue avait remplacé Constantin à la préfecture du prétoire. Dans tous les cas, on doit admettre que l'épître XIX, comme les épîtres 23 et 42-47, a été composée avant la relégation de Théodoret dans son diocèse.

καὶ μάρτυρες οἱ πάλαι γενόμενοι, παρ' ἑτέρων μὲν οὐ δεξά-
 μενοι νόμους, αὐτοὶ δὲ νόμους εὐρόντες καὶ τὴν λογικοῖς
 ἀρμόττουσαν πολιτείαν εἰσενεγκόντες. Εἰ δὲ τις πρὸς τῇ φύσει
 καὶ παιδείαν προσλάβοι καὶ τοῖς ἑτέρων πόνοις ἐπιμελῶς ἐν-
 5 τραφείῃ, οἷόν τινα ὕλην προσφέρει τὴν παντοδαπῇ διδασκα-
 λίαν τῇ φύσει. Ἡ δὲ ἀποκρίνει μὲν τὰ περιττὰ ὡς ἐπιστή-
 μων, τὰ δὲ ὀνησιφόρα δέχεται καὶ κατασκευάζει τὰ ἀξιέ-
 ραστα τῆς ἀρετῆς ἀγάλματα· οὔτε γὰρ παρὰ τῶν ποιητῶν
 οὔτε παρὰ τῶν φιλοσόφων οὔτε μὴν παρὰ τῶν ἄλλων λογογ-
 10 ράφων ἀπλῶς καὶ ὡς ἔτυχε δέχεται τὰ μαθήματα, ἀλλὰ τὴν
 μέλιτταν μιμουμένη, τὸ μὲν χρειώδες συλλέγει, τὸ δὲ περιτ-
 τὸν χαίρειν ἔξ. Τοῦτον ἢ ὑμετέρα μεγαλοπρέπεια τὸν βίον
 ἀσπαζομένη ἠῤῥηξε τὸν ἐντεθέντα τῇ φύσει λόγον, μάλ-
 λον δὲ τοῦτον κρυπτόμενον ἔδειξεν· ὑποβρύχιον γὰρ αὐτὸν
 15 τὰ πάθη ποιεῖ· ἀλλ' ὅταν ἐπιτύχη πτερῶν, ὑπερνήχεται καὶ
 ἀναδύει καὶ ὡς ἐν φωτὶ πολιτεύεται. Τούτου εἵνεκα διαφερόν-
 τως τὴν ὑμετέραν μεγαλοφυΐαν ὑπὲρ τῶν προμηθείας δεομέ-
 νων ἀντιβολῶ· λογικώτερον γὰρ κινουμένη μετὰ πλείονος αὐτῶν
 προθυμίας ἐπιμελεῖται. Ταύτης ἀπολαῦσαι τῆς κηδεμονίας
 20 παρακαλῶ καὶ τὸν θαυμασιώτατον καὶ λαμπρότατον Διονύσιον, 124
 ἄρξαντα μὲν οὐ κατὰ γνώμην, πενία δὲ συζῶντα, ἐπιεικῆ δὲ
 καὶ μέτριον ἀσπαζόμενον βίον, εἰσπραττόμενον δὲ ἂ μηδὲ δοθ-
 λος ἀντ' ἐλευθέρου γενόμενος δυνήσεται ἂν ἀποδοῦναι. Εἰ δὲ
 καὶ τῶν δικαίων συμφορῶν ἐπιτραπείῃ διδάξαι τὴν τραγωδίαν
 25 (ἐπιτρέψετε δὲ πάντως, ἡμερότητι λαμπρυνόμενοι), οἴκτου καὶ
 φειδοῦς ἀπολαύσεται οὐ παρ' ὑμῶν μόνου τῶν προχείρων εἰς
 ἔλεον, ἀλλὰ καὶ παρὰ τῶν τάναντία προαιρουμένων. Οὕτως
 ἔλεεινὸν τῶν τούτου παθημάτων τὸ δρᾶμα.

10 ἀπλῶς Sakk. : ἀπαλῶς P || 22 εἰσπραττόμενον Sakk. : -μενος P ||
 27 παρὰ τῶν P : τῶν παρὰ Sakk. || 28 δρᾶμα Sakk. : δράμα P.

et ont introduit parmi eux le genre de vie qui convenait
 à des êtres raisonnables. Mais si aux dons de la nature
 vient s'ajouter l'éducation et si on se nourrit avec soin
 des travaux d'autrui, c'est alors comme un aliment que,
 sous la forme de cet enseignement varié, on fournit à la
 nature. Celle-ci rejette, grâce à son expérience, ce qui est
 inutile, tandis qu'elle retient ce qui est utile et construit
 ainsi les admirables ouvrages de la vertu ; qu'il s'agisse,
 en effet, des poètes, des philosophes ou des prosateurs,
 au lieu de recevoir les connaissances qu'ils lui apportent,
 sans discernement et comme elles se présentent, telle
 l'abeille, elle recueille ce qui lui est utile et laisse de côté
 ce qui lui est inutile. C'est en s'attachant à cette méthode
 de vie que votre Magnificence a développé la raison que
 la nature avait déposée en elle, ou plutôt, a révélé la
 raison qui s'y cachait : car les passions la submergent,
 mais si elle vient à trouver des ailes, alors elle surnage,
 émerge et se meut pour ainsi dire en pleine clarté. Voilà
 pourquoi j'adresse avant tout une prière à votre Magni-
 ficence en faveur de ceux qui ont besoin d'une providence :
 agissant plus que quiconque selon les lois de la raison,
 elle s'occupe d'eux avec plus d'ardeur. De cette sollic-
 tude que jouisse aussi, je vous le demande, le très admi-
 rable et très magnifique Denys, un homme qui, s'il a
 exercé une charge, ne l'avait pas désirée, qui vit dans la
 pauvreté, mène une existence sage et modeste, et de qui
 on réclame une somme telle que, même en échangeant
 sa liberté contre la servitude, il serait incapable de s'en
 libérer. Si, d'autre part, on lui permet de raconter aussi
 la tragédie de ses malheurs, comme vous le lui per-
 mettez, j'en suis sûr, vous qui vous illustrez par votre
 mansuétude, il bénéficiera de pitié et d'indulgence,
 non seulement auprès de vous, qui êtes naturellement
 porté à la compassion, mais encore auprès de ceux qui
 sont animés de sentiments contraires. Tant est pitoyable
 la tragédie de ses malheurs !

XX. ΠΡΟΚΛΩ ΕΠΙΣΚΟΠΩ
ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΥΠΟΛΕΩΣ.

Καὶ δι' ἑτέρων μὲν γραμμάτων τῆς σῆς ἀγιότητος προσήγαγον
δεξιῶ τὸν μεγαλοπρεπέστατον ἡμῶν υἱὸν Φίλιππον καὶ τῆς
5 σῆς αὐτὸν ἀπολαύσαι προμηθείας ἰκέτευσαν· προσθεῖναι δὲ τῆ
προτέρᾳ δευτέραν ἐπιστολὴν ὁ θεοφιλέστατος καὶ ἀγιώτατος
προσέταξεν ἄνθρωπος τοῦ Θεοῦ, ὁ κύριος Ἰάκωβος, παρεγγυή-
σας καὶ τοῦτο προσθεῖναι τοῖς γράμμασι καὶ διδάξαι σου τὴν
ἀγιωσύνην, ὡς καὶ αὐτὸς δι' ἡμῶν τὴν χάριν αἰτεῖ. Ὁ δὲ τῷ Θεῷ
10 διὰ τὴν τῆς ἀρετῆς ὑπερβολὴν ἀξιέραστος καὶ τοῖς τοῦ Θεοῦ
δήπουθεν ἀξιάγαστος, διαφερόντως δὲ τῆς σῆς ὁσιότητι, ἣ καὶ
γράμμασι πρῶην αὐτὸν ἐψυχαγώγησε καὶ πολλαῖς ἐταινίωσεν
εὐφημίαις. Διὰ ταύτην | τοίνυν τὴν ἱερὰν καὶ φιλότιμην τῷ Θεῷ 125
κεφαλὴν ἀπολαυσάτω τῆς ὑμετέρας κηδεμονίας καὶ σωθῆτω
15 τῆ πόλει τῆ ἡμετέρας τὸ σχῆμα.

XXI. ΑΡΕΟΒΙΝΔΑ ΠΑΤΡΙΚΙΩ.

XXII (XXI). ΕΥΣΕΒΙΩ ΕΠΙΣΚΟΠΩ [ΑΝ]ΚΥΡ[ΑΣ].

Εἰ τοὺς θεῖους ἐφύλαττε νόμους τῶν ἀνθρώπων ἢ φύσις, | 125
μονίμων ἂν καὶ διαρκῶν ἀπήλαυσεν ἀγαθῶν. Ἐπειδὴ δὲ τῆς

8 τοῖς P : τῆς Sakk. || 11 Post διέπουθεν verbum excidisse pu-
tavit Sakk. sine necessitate || ὁσιότητι, ἣ sic interpunxi : ὁσιότητι
ἢ Sakk.

1. Date : 445-446.
2. Cette lettre ne nous est pas parvenue.
3. Voir épître XVII, note 2.
4. Jacques est le premier des saints, vivant encore à l'époque de Théodoret, dont il soit fait mention dans l'*Histoire Religieuse* (chap. 21, P. G., 82, col. 1432-52). Ce saint devait jouir d'un grand prestige et d'une particulière réputation de piété, puisque Théodoret se plaît à invoquer l'autorité de son nom dans des lettres adressées à de hauts personnages (cf. ép. 42 et 44).

XX. A PROCLUS, ÉVÊQUE DE CONSTANTINOPLE ¹.

Déjà par une autre lettre ² j'ai introduit auprès de ta Sainteté notre très magnifique fils Philippe ³ et je t'ai supplié de le faire bénéficier de ta bonté ; mais voici que le très cher et très saint homme de Dieu, le vénérable Jacques ⁴, m'a demandé d'ajouter une seconde lettre à la première, me priant de joindre encore un mot à cette lettre pour faire savoir à ta Sainteté que, lui aussi, te réclame cette faveur par notre intermédiaire. C'est un homme à qui sa vertu extraordinaire mérite l'amour de Dieu et qui est aussi, assurément, digne de l'admiration des amis de Dieu, en particulier de ta Sainteté qui lui a récemment écrit pour le reconforter et l'a comblé de paroles pleines de bonté. Qu'au nom de cette tête sainte et si aimée de Dieu, Philippe bénéficie de votre sollicitude et que le salut de notre cité soit assuré ⁵.

XXI. AU PATRICE ARÉOBINDUS ⁶.XXII (XXI). A EUSÈBE, ÉVÊQUE D'ANCYRE ⁷ (?).

Si les hommes avaient respecté les lois de Dieu, ils auraient joui de biens solides et durables. Mais, comme

5. Τὸ σχῆμα est à une ville ce que la santé est à l'homme.
6. Voir *Introduction*, p. 48.
7. Le nom de la ville où résidait le destinataire de cette épître se trouvant partiellement effacé dans le manuscrit au moment où Sakkélion en fit la lecture, le savant éditeur crut lire [NI] ΚΑΙ [ΑΣ]. Comme nous n'avons pas autrement connaissance d'un Eusèbe évêque de Nicée entre les années 425-450, ne peut-on pas supposer une erreur de lecture de Sakkélion ? Malheureusement la lecture que nous avons faite personnellement du manuscrit, aujourd'hui bien plus abîmé en cet endroit qu'il ne l'était alors, ne nous a pas permis de trancher la question. Peut-être fallait-il lire [ΑΝ] ΚΥΡ [ΑΣ], hypothèse que plusieurs indices rendent assez

εὐθείας ἐξετράπημεν τρίβου καὶ τῶν θείων κατεφρονή-
 σαμεν ἐντολῶν, ἀναγκαίως ὀδυνηρῶς προσεκληρώθημεν βίῳ, ἵνα
 τῶν λυπηρῶν τὰς αἰτίας ἀνερευνῶντες, καὶ μητέρα τούτων
 τὴν ἁμαρτίαν εὐρίσκοντες, φεύγωμεν μὲν ταύτην ὡς πολεμίαν,
 5 τοὺς δὲ θείους ἀσπαζώμεθα νόμους. Τούτου δὴ χάριν οὐ
 μόνον τινὲς τῶν ἀνθρώπων τῆς εὐκληρίας ἐκπίπτουσιν, ἀλλὰ
 καὶ πόλεις καὶ ἔθνη τὴν εὐπραξίαν ἀποβάλλουσι καὶ εἰς ἐσχά-
 τὴν μεταπίπτουσι δυσκληρίαν. Τοῦτο δὴ πέπονθε καὶ ἡ πάλαι
 Λιβύη, νῦν δὲ Ἰαφρικὴ καλουμένη· πάντων γὰρ οὖσα πλήρης
 10 τῶν ἀγαθῶν, ἔρημος τούτων ἐξαπίνης ἐγένετο. Ἄγουσι δὲ
 ταύτην καὶ φέρουσιν ἄνδρες ἡμέρον μὲν οὐδὲν ἔχοντες, ὀμό-
 τητι δὲ καὶ θηριωδίᾳ συζῶντες· οὐ δὴ χάριν οἱ πλείστοι τῶν
 θεοφιλεστάτων ἐπισκόπων τὴν ξένην ἀντὶ τῆς πατρίδος προελ-
 λουτο, παραψυχὴν ἔχοντες τὴν εἰς Θεὸν ἐλπίδα καὶ πρόσδο-
 15 τῆς ἀναγκαίας τοῦ σώματος χρείας τῶν θεοφιλῶν ἀνδρῶν τὰς
 χεῖρας. Εἷς τούτων ἐστὶν ὁ θεοφιλέστατος ἐπίσκοπος, ὁ κύριος
 Φλωρέντιος, ὃς τὴν μεγίστην μὲν πόλιν καταλαβεῖν ἐπειγεται,
 διὰ δὲ τῆς σῆς ἀγιότητος τὴν πορείαν ποιεῖται· καὶ οἷδ' ὅτι
 λιμένι προσορμισθήσεται εὐόρμῳ τε καὶ εὐστόμῳ καὶ ἀπηνέμῳ
 20 καὶ πλήρει παντοδαπῶν ἀγαθῶν. Ἐγὼ δὲ αὐτοῦ πρὸς ὀλίγον
 τῆς συνουσίας ἀπολαύσας, ἀπὸνάμην † καὶ τῆς σῆς [σεμ]νό-
 τητος προσήσεις †, ἦν περὶ πολλοῦ ποιῶμαι, καὶ ἅμα πέμπειν

9 Ἰαφρικὴ Sakk. Georgiades : Ἰαφρική P || 17 Φλωρέντιος, ὃς sic
 interp. Georgiades : Φλωρέντιος· ὃς Sakk. || 19 τε καὶ Sakk. Geor-
 giades : τὲ καὶ P || 20 πλήρει Sakk. quem secutus est Georgiades :
 πλήρη P || 21-22 Verba ἀπὸνάμην... προσήσεις laborare videntur.
 Hic lacunam esse censuimus. Hic omnis locus incertus est.

vraisemblable. En pareil cas il s'agirait de l'évêque Eusèbe d'Ancyre,
 à qui sont aussi adressées les épîtres II, 82 et 109, et avec qui on
 sait que Théodoret eut les meilleures relations jusqu'en 448 (voir
Introduction, p. 35). S'il en était ainsi, l'épître XXII ne saurait
 guère être antérieure à 440, puisque c'est vers cette date qu'Eusèbe
 remplaça Théodote sur le siège de la métropole de la Galatie.

1. Μητρόπολις δὲ ἐστὶ [ἡ Καρχηδών] τῆς πάλαι μὲν Λιβύης, νῦν δὲ Ἰαφρικῆς

nous nous sommes écartés du droit chemin et que nous
 avons méprisé les divins préceptes, fatalement notre lot
 fut une vie de douleurs, afin qu'en essayant de connaître
 les causes de nos peines et en découvrant que c'est le
 péché qui en est le père, nous le fuyions comme un ennemi
 et nous nous attachions aux lois de Dieu. C'est bien ce
 qui fait que l'on voit non seulement des hommes perdre
 leur bonheur, mais aussi des villes et des nations déchoir
 de leur prospérité et tomber dans la pire infortune. Tel
 est précisément le sort qu'a subi aussi l'antique Libye,
 appelée aujourd'hui Afrique¹, un pays qui, après avoir
 regorgé de tous les biens, s'en est trouvé subitement
 dépouillé. Des hommes la mettent à sac, qui, dépourvus
 de toute mansuétude, ne connaissent que cruauté et bar-
 barie ; aussi la plupart des évêques chers à Dieu ont-ils
 préféré la terre étrangère à celle de leurs pères, n'ayant
 d'autre consolation que l'espoir qu'ils mettent en Dieu,
 et d'autre moyen de subvenir à leurs besoins que la géné-
 rosité des âmes chères à Dieu. A ce nombre appartient
 l'évêque très cher à Dieu, le vénérable Florent², qui se
 hâte de gagner la capitale, tout en passant par la ville
 où réside ta Sainteté³ ; je sais qu'il abordera en un bon
 port, d'accès facile, à l'abri des vents et plein de toutes
 sortes de biens. Pour moi, après avoir joui quelque temps
 de sa compagnie, j'ai profité de l'occasion pour saluer
 aussi ta Majesté⁴, dont je fais le plus grand cas, et je

ἠνομαζομένης (*Commentaire d'Ézéchiel*, P. G., 81, col. 1080 B 10-11).
 Voir aussi ép. 32 (P. G., 83, col. 1209 C 11-12).

2. Sur Florent, voir *Introduction*, p. 37.

3. Florent, qui se rend dans la capitale, suit le même chemin
 qu'Agapet qui quitte Cyr pour se rendre en Thrace (ép. II).

4. Ἀπὸνάμην καὶ τῆς σῆς σεμνότητος προσήσεις : telle quelle, cette
 phrase est d'une syntaxe impossible ; sans doute y-a-t-il quelque
 lacune soit entre ἀπὸνάμην καὶ et τῆς σῆς σεμνότητος, soit entre ces
 derniers mots et προσήσεις. Le sens se laisse pourtant assez faci-
 lement deviner et paraît bien être celui que nous proposons.

Correspondance. I.

ἐπιείγομαι, καὶ θυμηδίαν ἐξ αὐτῆς ποριζόμενος, καὶ εἰς τὰς ὑπὲρ ἐμοῦ εὐχὰς τὸν ἀξιόχρεων πρεσβύτην διεγείρων.

XXIII (XXII). ΑΕΡΙΩ ΣΟΦΙΣΤῆ.

Πάλαι μὲν Ἀθηναῖοι τὰς σικελικὰς ἀπωδύροντο συμφορὰς·
5 τὰς δὲ Λιβύης καὶ Καρχηδόνας ὁ παρὼν ἐβλάστησε χρόνος.
Ἄνιάρότεραι δὲ αὗται καὶ πολλῶ χαλεπώτεραι. Βαρβαρικὴ
αὐτὰς ὤμότης καὶ θρασύτης ἐπήνεγκεν. Τούτων καὶ ὁ εὐγενέ-
τατος γεγένηται Μαξιμιανός, καὶ τραγωδῶν τὰ παθήματα
κεντεῖ τοὺς ἀκούοντας καὶ τῶν δακρύων ὀχετεύει τὴν λιβάδα.
10 Μεμαρτύρηκε δὲ τοῖς παρ' αὐτοῦ λεγομένοις ἀλήθειαν ὁ θεοφι-
λέστατος καὶ ὀσιώτατος ἐπίσκοπος, ὁ κύρις Ἰουβενάλιος, γράμ-
μασι τὴν μαρτυρίαν ἐνθείς. Ἀπολαυσάτω τοίνυν τῆς Ἀλκι-
νόου φιλοξενίας, ἐπεὶ καὶ οὗτος πολλὰς τρικυμίας διέφυγε.
Χαλεπὰ γὰρ καὶ τὰ τῆς ἠπείρου ναυάγια.

15

XXIV. ΒΑΣΙΛΕΙΩ ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΩ.

XXV. ΜΑΡΤΥΡΙΩ ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΩ.

XXVI. ΟΥΛΠΙΑΝΩ ΚΟΜΗΤΙ,

XXVII (XXIII). | ΙΣΟΚΑΣΙΩ ΣΟΦΙΣΤῆ.

127

Πρὸς τοὺς ἀττικοὺς ὕμνων πάλιν τρέχουσι λειμῶνας αἱ ἡμέ-
20 τεραι μέλιτται, τῆ πείρα μαθοῦσαι τῶν ἀνθέων ἐκείνων τὸ

9 ὀχετεύει: scripsi: ὀχετεῖ P Sakk. || 11 κύρις Sakk. : κύρις P.

1. Ἐξ αὐτῆς n'a pas été traduit : nous pensons que le mot ainsi représenté a disparu dans la partie du texte qui est visiblement altérée.

2. Dates limites : 439-443.

3. Lors de la campagne de Sicile, pendant la guerre du Péloponnèse. Voir Thucydide, liv. VI-VII.

4. Les Vandales, venus d'Espagne vers 425, luttèrent longtemps avant de s'emparer de cette métropole de l'Afrique; Genséric n'aurait emporté la place qu'en octobre 439.

5. Juvénal, évêque de Jérusalem (419-458).

6. *Odyssée*, VI-VIII. Lorsque Théodoret composa sa seconde lettre à Aërius (ép. 30, *P. G.*, 83, col. 1208 C D), il ne devait plus

m'empresse de vous l'envoyer, me procurant ainsi¹ à moi-même de la joie et incitant le digne vieillard à prier pour moi.

XXIII (XXII). AU SOPHISTE AËRIUS².

Si jadis les Athéniens ont pleuré sur leurs malheurs de Sicile³, notre époque, elle, a donné naissance à ceux de la Libye et de Carthage⁴, qui sont pires et bien plus terribles. Car c'est la cruauté et l'insolence des barbares qui les ont fait naître. Au nombre de ces malheureux est, en particulier, le très noble Maximien, qui ne peut raconter la tragédie de ses malheurs sans percer le cœur de ses auditeurs et faire jaillir leurs larmes. Cependant la vérité de ses paroles se trouve confirmée par le très pieux et très saint évêque, le vénérable Juvénal⁵, qui en a témoigné dans une lettre. Qu'il jouisse donc de l'hospitalité d'Alcinoos⁶, puisque lui aussi a dû éviter bien des tempêtes. Car durs aussi sont les naufrages que l'on essuie sur la terre ferme.

XXIV. AU PRÊTRE BASILE⁷.

XXV. AU PRÊTRE MARTYRIUS.

XXVI. AU COMTE ULPIEN.

XXVII (XXIII). AU SOPHISTE ISOKASIUS⁸.

De nouveau nos abeilles courent vers vos prairies attiques, connaissant par expérience le suc nourricier de

avoir bien présente à la mémoire la première, puisque les deux épîtres s'achèvent par la même allusion à ce célèbre épisode de l'*Odyssée*. On peut considérer cette répétition comme une négligence facilement explicable si un certain temps, peut-être même quelques années, séparent la rédaction des deux épîtres. L'allusion elle-même est comme un hommage rendu à la culture littéraire de son correspondant.

7. Sur cette épître et les deux suivantes, voir *Introduction*, p. 67.

8. Date inconnue.

χρήσιμον. Ἐμφορησάτω τοίνυν αὐτὰς ἡ ὑμετέρα παιδεύσεις
τοῦ μέλιτος καὶ διδαξάτω τὰ κηρία μετ' ἐπιστήμης ὑφαίνειν.
ἡ ὑμετέρα γὰρ εὐκλεία τῶν φοιτητῶν ἡ εὐγλωττία. Ἐγὼ δὲ καὶ
πλείονος αὐτοὺς ἀπολαύσαι προμηθείας παρακαλῶ. Βούλομαι
5 γὰρ καὶ τὴν ἡμετέραν πόλιν λαμπρύνεσθαι τοῖς ὑμετέροις
καρποῖς.

XXVIII (XXIV). ΤΩ ΑΥΤΩ.

Εἰ πλείους εἶχον υἱεῖς, πλείους ἂν ὑμῖν ἐξέπεμψα φοιτη-
τάς. Οὗς τοίνυν ἔχω, καὶ πέμπω καὶ τῆς ὑμετέρας παιδεύσεως
10 μεταλαχεῖν ἀξιῶ. Τούτων εἷς ἐστὶν ὁ εὐγενέστατος υἱὸς ἡμῶν
Θεόδοτος, καὶ τῆ πατρὸς σεμνυνόμενος εὐγενείᾳ, καὶ τρόποις
οἰκειοῖς κοσμούμενος. Καὶ διὰ ταῦτα τοίνυν καὶ δι' ἐμὲ παρα-
καλῶ σου τὴν σοφίαν ἀναλαβέσθαι τοῦτο τῆς εὐεργεσίας τὸ
εἶδος· εὐεργεσία γὰρ ἐστὶ, κατὰ γε τὸν τῆς σῆς μεγαλοπρε-
15 πείας σκοπόν, | εἰ καὶ τοῖς εἰδόσι τὰ τῶν πόλεων πράγματα 127
βλάβη νομίζεται. Τοῦτο γὰρ ἡ σὴ ποιούσα μεβαλοπρέπεια τὴν
πατρικὴν αὐθις δείξει φιλοστοργίαν.

XXIX (XXV). ΚΥΡΩ ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΩ.

Αἰτηθεὶς πρὸς τὴν σὴν θεοσέβειαν γράμματα παρὰ τοῦ δεῖ-
20 νος καὶ τοῦτο ποιήσας, εἰληφέναι μᾶλλον ἢ δεδωκέναι χάριν
φήβην· ἄμφω γὰρ μοι προσφιλεῖς, καὶ ὁ αἰτήσας καὶ ἡ σὴ
θεοσέβεια πρὸς ἃν ἤτησεν. Ἐγὼ μὲν οὖν οὕτω διακείμενος
γέγραφα· ἡ δὲ σὴ εὐλάβεια καὶ αὐτὸν μεθ' ἡδονῆς θεασάσθω
καὶ ἡμᾶς τοῖς ἀμοιβαίοις εὐφρανάτω. Τούτῳ γὰρ τῷ τρόπῳ
25 τὴν φιλίαν ἀδείξεις.

1 αὐτὰς Sakk. : αὐτοὺς P || 10 ἐστὶν Sakk. : ἐστὶν P || ἡμῶν Sakk. :
ἡμῶν P || 13 ἀναλαβέσθαι scripsi : — θαλέσθαι P.

1. La fin de cette lettre a été empruntée textuellement à l'épître XLIV, où elle est bien à sa place, mais ici elle ne constitue qu'une addition maladroite d'un copiste peu délicat qui ne paraît pas s'être aperçu qu'elle ne cadrerait nullement avec le texte.

leurs fleurs. Que votre Science les emplisse donc de son miel et leur apprenne à construire leurs rayons avec art, puisque votre gloire réside dans le beau langage de vos élèves. Je demande, pour ma part, qu'ils bénéficient de plus de soins encore : car je désire que notre ville soit, elle aussi, illustrée par vos fruits.

XXVIII (XXIV). AU MÊME.

Si j'avais plus de fils, je vous aurais envoyé plus de disciples. Je vous envoie donc ceux que j'ai, en vous demandant de les faire bénéficier de votre enseignement. Parmi eux se trouve notre très noble fils Théodote, aussi remarquable par la noblesse de ses origines qu'orné de qualités personnelles. Je demande¹ donc à ta Science qu'à la fois pour ces raisons et par égard pour ma personne, elle reprenne cette sorte de bienfait, étant donné le but que se propose par là ta Magnificence, même si ceux qui connaissent la situation de notre cité y voient un dommage. De la sorte, en effet, ta Magnificence montrera une fois de plus sa paternelle affection.

XXIX (XXV). AU PRÊTRE CYRUS².

En accédant au désir de celui qui avait sollicité de moi une lettre à l'adresse de ta Piété, j'ai eu le sentiment d'avoir bénéficié d'une faveur plutôt que d'en avoir moi-même accordé une. Car les deux me sont chers : et celui qui m'a sollicité et ta Piété à l'intention de qui je l'ai été. Telles ont bien été mes dispositions en écrivant : qu'à son tour ta Piété ait plaisir à voir cet homme et qu'elle nous réjouisse par sa réponse. Car c'est de la sorte que tu feras croître notre amitié.

2. Date de l'épître : inconnue.

XXX (XXVI). ΑΡΧΕΛΑΩ
ΕΠΙΣΚΟΠΩ ΣΕΛΕΥΚΕΙΑΣ.

Τέμνειν ἡ θάλαττα τὰς ἡπείρους ἀμφοτέρας νομίζεται, τὸν μέσον τούτων χώρον κατέχειν διαταχθεῖσα. Ἐάν τις τὸ
5 ἀληθὲς ἐρευνῆσαι θελήσῃ, συνάπτει μᾶλλον ἢ τέμνει τὰ πέρατα·
ῥαδίαν γὰρ τοῖς ἐμπόροις καὶ ταχείαν τῶν ἀναγκαίων ποιῆσαι
τὴν κομιδὴν παρέχουσα, τὴν ἀντίπεραν ἡπειρον τρέχειν
ἐνταῦθα παρασκευάζει, καὶ ταύτην πρὸς ἐκείνην ὁρμᾶν, καὶ
τὴν ὁθόνην ἐκτείνειν, καὶ κινεῖν τὰ πηδάλια. Εἰ δὲ καὶ ἡπειρος
10 ἦν ἡ θάλασσα, τίς ἂν ἴσχυσε τῶν ἐμπόρων, τσαούτης ὁδοῦ
προκειμένης, ἢ τὸ ἐνδέον ἐκάστη χώρα φέρειν, ἢ τὸ περιττὸν
ἐκφέρειν; Νῦν δὲ αὕτη τὰ νῶτα τοῖς πλεῖν βουλομένοις παρέ-
χουσα, καὶ τῶν πωλούντων καὶ τῶν ὄνουμένων | τὰς χρείας 128
ἀποπληροῖ. Ἐπαινῶ μὲν οὖν καὶ διὰ ταῦτα, ἐπαινῶ δὲ πλέον
15 ὅτι μοι πρόξενος καὶ τῶν πρὸς τὴν σὴν ὁσιότητα γραμμάτων
γεγένηται, καὶ διὰ τὴν χρεῖαν ἡμῶν τῶν ἀναγκαίων παρ' αὐτὴν
καλέσασα, παρεσκεύασε τῆς θειοτάτης καὶ πάντων ἐμοὶ φιλότατης
προσδιαλεχθῆναι κεφαλῆς. Ἐκείνης μὲν οὖν ἔπαινος ἀληθὴς
τὸ τῆς σῆς θεοσεβείας γειτόνημα· λιμὴν γὰρ ὑπάρχεις λιμέ-
20 νος, τοὺς ἐν αὐτῷ τῷ λιμένι χειμαζομένους δεχόμενος καὶ
τῶν τῆς ἀδικίας ἀπαλλάττων κυμάτων. Τῆς δὲ σῆς ὁσιότητι
κόσμος οὐχ ὁ λιμὴν, ὁ τὰς τῆς οἰκουμένης ὀκνάδας δεχόμενος,
ἀλλὰ τὸ χρῆμα τῆς ἀγάπης τῆς θείας.

4 τὸ Sakk. : τὰ P || 6 καὶ om. Sakk.

1. Date : peut-être très antérieure à 444.

2. Sans doute faut-il entendre que Théodoret, ayant été faire des emplettes dans une ville du bord de la mer, a vu un navire prêt à partir pour Séleucie et a profité de l'occasion pour confier au capitaine une lettre pour Archélaüs.

3. Nous croyons qu'il faut entendre ainsi : Séleucie de Piérie se trouve située près de la mer et possède un port ; mais il en est qui, dans ce port, sont victimes de l'injustice : Archélaüs est alors comme

XXX (XXVI). A ARCHÉLAUS,
ÉVÊQUE DE SÉLEUCIE¹.

On croit d'ordinaire que la mer sépare les deux continents et que son rôle est d'occuper l'espace compris entre les deux. Mais à vouloir regarder de près la vérité, elle unit les rivages l'un à l'autre plus qu'elle ne les sépare, puisque, en permettant aux marchands le transport facile et rapide des denrées nécessaires à la vie, elle fait si bien que le continent opposé semble courir au-devant du nôtre et le nôtre s'élancer vers lui, tendre la voile et manœuvrer le gouvernail. Si au lieu de la mer s'étendait un continent, quel marchand aurait la force, en voyant devant lui une route aussi longue, soit d'importer en chaque pays ce qui lui manque, soit d'en exporter ce qu'il a en excédent ? Au contraire, offrant son dos à qui veut naviguer, elle comble les besoins aussi bien des vendeurs que des acheteurs. Voilà, certes, pour moi, des raisons de louer la mer, mais je la loue plus encore parce qu'elle m'a procuré le moyen d'écrire à ta Sainteté, et que, les besoins du ravitaillement m'ayant appelé auprès d'elle, elle m'a permis de converser avec ta tête très sainte et qui m'est plus chère que tout². Voilà la vraie raison que j'ai de louer la mer, c'est qu'elle m'offre le voisinage de ta Piété : car tu es le port du port³, qui accueille ceux qui sont battus par la tempête jusque dans le port lui-même, et qui les délivre des flots agités de l'injustice. Et cependant, ce qui fait la parure de ta Sainteté, ce n'est pas le port qui reçoit les vaisseaux du monde entier, mais la pratique de l'amour de Dieu.

un second port où l'on vient s'abriter de la tempête, prise cette fois au sens figuré ; c'est ainsi que l'on peut dire que cet évêque est le port du port.

XXXI (XXVII) ΑΝΕΠΙΓΡΑΦΟΣ.

Ἐγὼ μὲν καὶ λόγων λαμπρῶν ἄμοιρος καὶ ἔργων ἔρημος ἀγαθῶν. Αὐτὸς δὲ φιλίας νόμους πληροῖς, φίλοις ἐπαίνους ὑφαίνων, καὶ τῆς δυνάμει τῶν λόγων τούτους αἴρων εἰς ὕψος, 5 καὶ δεικνὺς πόσῃν ἔχουσι βῶμην οἱ λόγοι, ὅτι καὶ τὰ λίαν μικρὰ μεγάλα δεικνύειν ἰσχύουσιν· ὦν τὸ κάλλος καὶ τὸ κράτος πανταχόθεν συναγαγόν, τοὺς τούτων προσφέρεις καρπούς, νῦν μὲν ἐν συνουσίαις διαλεγόμενος, νῦν δὲ διὰ γραμμάτων φθεγγόμενος, καὶ τὴν ἀττικὴν εὐγλωττίαν τιθεὶς ἐν τοῖς γράμμασι, 10 καὶ πλέον τῆς τῶν λόγων ἡδονῆς τοὺς ἐντυγχάνοντας θέλων ἢ αἰ τοῦ μύθου Σειρήνες τὸν Ὀδυσσεῖα ταῖς ᾠδαῖς κατεῖκλήσαν. 128⁷ Καὶ ταῦτα γράφω πείρα μᾶλλον ἢ φήμη πιστεύων· καὶ γὰρ τὰ ὄντα διαλεγόμενος σοὶ πολλάκις ὑπέσχον, καὶ νῦν ἐν τοῖς γράμμασιν ὃν ἦδειν ἐθεασάμην, καὶ χάριν πολλὴν ὁμολόγησα τῷ αἰδεσιμωτάτῳ Φασγανίῳ, τοιαύτην μοι λόγων εὐωχίαν κομίσαντι, καὶ εὐγνώμων περὶ τήνδε τὴν εὐεργεσίαν γεγένημαι. Ἄ γὰρ ἐπήγγειλεν ἀσμένως ἐπήκουσα· εἰ δὲ καὶ πέρας ἔλαβε καταθύμιον, ὅπερ αὐτὸν ἠγάγεν ὡς ἡμᾶς, τῆς αὐτοῦ σπουδῆς ἔργον τοῦτο νομιζέσθω καὶ ἐμμελείας. Ἡ δὲ σὴ ἀρετὴ συχνῶς ἡμῶν 20 γραφέτω καὶ ἡδονὴν προξενεῖτω.

18 ὅπερ Sakk. : ἔπερ P.

1. Date de l'épître : inconnue. Il est vraisemblable que le destinataire de cette épître est un sophiste, car on ne s'expliquerait guère autrement l'éloge que Théodoret y fait de ses qualités littéraires, ni même l'allusion à l'épisode des Sirènes dans l'Odyssée. Ce sophiste serait-il donc Aërius ou Isokasius, à qui d'autres lettres sont adressées ? Georgiades (*op. cit.*, p. 15), s'appuyant sur le contenu de cette lettre et la ressemblance avec l'épître VII, pensait qu'il pourrait s'agir du premier.

2. *Odyssée*, XII, 154-200.

3. Nous ignorons à quelle affaire Théodoret fait ici allusion. On est toutefois en droit de supposer que Phasganius était venu, de

XXXI (XXVII). SANS TITRE ¹.

Pour ma part, je suis aussi dépourvu de style brillant que vide de bonnes actions. Mais toi, satisfaisant aux lois de l'amitié, tu composes des louanges à tes amis, exaltes ces derniers par la puissance de ta parole et montres quelle force ont les mots, puisqu'ils peuvent faire paraître grandes les choses les plus insignifiantes ; réunissant de partout les moyens de leur donner la beauté et la puissance, tu nous apportes ensuite leurs fruits, soit que tu discoures en société, soit que tu converses par écrit et introduises dans tes lettres la douceur du langage attique et séduises plus tes lecteurs par le charme de ton style que les Sirènes de la légende ne captivèrent Ulysse de leurs chants ². Et quand j'écris cela, c'est à mon expérience que je me fie plus qu'à ta renommée, car c'est souvent que j'ai tendu l'oreille à tes propos, et, aujourd'hui encore, j'ai contemplé dans ta lettre l'homme que je connaissais, j'ai rendu mille actions de grâce au très vénérable Phasganius, qui m'a apporté un tel régal littéraire, et lui sais gré de ce bienfait. C'est avec joie, en effet, que j'ai écouté les nouvelles qu'il m'a apportées, et si ce qui l'a amené vers nous a eu l'issue que l'on souhaitait, qu'il considère cela comme l'œuvre de son empressement et de son zèle ³. Et que ta Vertu ne cesse de nous écrire pour nous donner du plaisir.

la part du destinataire de la présente épître, demander un service à l'évêque de Cyr et que celui-ci, par modestie, rejette sur Phasganius lui-même le mérite de la réussite.

XXXII (XXVIII). ΘΕΟΔΟΤΩ ΕΠΙΣΚΟΠΩ
ΑΝΤΙΟΧΕΙΑΣ.

Ἔστιν ἄρα καὶ παρὰ τῶν ἀδικεῖν ἐπιχειρούντων εὐεργεσίας ἀπόλαυσις μέγιστη, καὶ τούτου μοι γέγονεν ἡ πείρα διδάσκαλος· πλείονα γὰρ χρόνον τῆ Ἀντιοχέων ἐνδιατρίψας, τῆς ἀδικίας χάριν ἐκείνης ἀναγκασθεὶς, πλουσίως τοῦ τῆς σῆς δσιότητος ἀπέλαυσα μέλιτος, καὶ ἔγνω σαφέστερον ὅσων ἀγαθῶν πρόξενος ἡ τῆς σῆς δσιότητος συνουσία. Ἐνίκα γὰρ τὸν κατὰ τῆς ἀδικίας πόνον ἢ τῆς σῆς θέας παραψυχὴ καὶ ἔσῦλα τὴν δδύνην ἢ τῆς σῆς γλυκύτητος ἡδονή. Ἄληστον τοίνυν τῆς περὶ ἡμᾶς σου φιλοστοργίας...

XXXIII (XXIX).

... Ἐλαβεν ἐξουσίαν καὶ τῶν ὑπάρχων πρῶτος ἀναγορευθεὶς, 129 ἄλλ' ὅτι σοφίας γέμων ἀνὴρ, εὐεργετεῖν ἐπιστάμενος, τιμῶν ἀρετῆν, ἄρχειν εἰδώς, ἀκλινη τὰ τῆς δίκης κατέχων στάθμια, ζυγοῦ περὶ τὸ δίκαιον ἀκρβέστερος, ἐλεεῖν τοὺς ἀρχομένους ἐσπουδακώς, φιλανθρωπία συμβούλῳ κεκρημένος, τὰς πόλεις ἀνεγείρων κειμένας, τὰ τούτων βουλευτήρια ψυχοῦραγοντα καὶ μόνοις δνόμασιν γνωριζόμενα πρὸς ξωὴν ἐπανάγων, τοὺς 20 κεκτημένους καὶ συντελεῖν ἠναγκασμένους καὶ λοιπὸν ἀπειπόντας ψυχαγωγῶν τῆ τῆς ἐξουσίας δυνάμει, καὶ ἀπαξαπλῶς πάντα ποιῶν, ἃ τὸν τῶν ὄλων πρῶτανιν θεραπεύει Θεὸν καὶ

5 τῆ scripsi : τὴν P Sakk. κατὰ τὴν Georgiades.

1. Date : 423-429. Ainsi l'épître XXXII est-elle, semble-t-il, avec l'épître XLV, également adressée à Théodote d'Antioche, la partie la plus ancienne que nous possédions de la correspondance de l'évêque de Cyr.

2. Nous ignorons tout de cette affaire.

3. La chute d'un feuillet dans le manuscrit nous a privés de la fin de cette épître et du début de la suivante, dont nous ignorons même le destinataire.

XXXII (XXVIII) A THÉODOTE, ÉVÊQUE D'ANTIOCHE¹.

On peut assurément goûter un très vif plaisir à recevoir un bienfait de ceux-là mêmes qui cherchent à vous faire du tort, et cela, c'est l'expérience qui me l'a appris : obligé, par l'injustice que vous savez, de séjourner un assez long temps à Antioche², j'y ai goûté magnifiquement le miel de ta Sainteté et j'ai mieux connu l'importance des biens qu'apportait sa présence. En effet, le réconfort de ta vue triomphait de la souffrance qui résultait de la lutte soutenue contre l'injustice, et le charme de ta douceur en supprimait la douleur. Je n'oublie donc pas... de ta tendresse envers nous...³.

XXXIII (XXIX)⁴

...a reçu⁵ le pouvoir ayant été nommé officiellement commandant en chef, mais parce que c'est un homme plein de sagesse, sachant faire le bien, honorant la vertu, capable de commander, tenant équitablement le fléau de la justice, plus juste et plus précis qu'une balance, empressé à manifester de la pitié à ceux qui sont placés sous ses ordres, prenant conseil de sa bonté, réveillant les villes endormies, ranimant leurs assemblées qui se meurent et que l'on ne connaît plus que de nom, réconfortant par la force de son pouvoir les propriétaires qui, mis dans l'obligation de payer les impôts, ont succombé désormais sous leur poids, en un mot faisant tout ce qui

4. Date et destinataire inconnus.

5. La mutilation du texte rend évidemment problématique le sens exact de ἄλλ' ὅτι. On peut toutefois conjecturer que la phrase était du type suivant : « Ce n'est pas seulement à cause de sa haute naissance et de ses succès passés qu'il a reçu le pouvoir..., mais encore parce que... » Ἐξουσίαν devait être précédé de quelque détermination.

τὸν πάντων ἡμερώτατον βασιλέα· συμφρονεῖ γὰρ Θεῷ εὐσεβεῖν βεβουλημένος. Διὰ ταῦτα ἠδόμεθα, διὰ ταῦτα ἑορτὴν τὸν βίον νομίζομεν. Ἄλλ' ὁ πάντων ἑξοχώτατος οὐκ ἔξουσία μόνου, ἀλλὰ καὶ τῆ περὶ τὸ εὐεργετεῖν σπουδῆ, δὸς ἡμῖν πρώτην
 5 χάριν ἐν τούτῳ τῷ θρόνῳ, ἣν πρώην ἐπήγγειλα. Γέγραφα γὰρ ἤδη τῷ ὑμετέρῳ μεγέθει, ἔτι τοῦ βασιλέως ὑπαγορεύοντι τοὺς νόμους, ἵκετεύων ἀπαλλαγῆναι τὸν εὐλαβέστατον καὶ θεοφιλέστατον Ἐυθάλιον τὸν πρεσβύτερον τοῦ τῆς πραιτούρας Τελέσματος, ἀνδρα φιλοσοφίας ἀπάσης μεστὸν τῆς τε ἐν
 10 γράμμασι τῆς τε ἐν πράγματι, καὶ βραχέα κεκτημένον, μόλις αὐτῷ καὶ οἰκείοις ἀποχρῶντα. Εἰσπραχθῆναι δὲ τοῦτο τὸ τέλος προσέταξεν αὐτὸν ὁ μεγαλοπρεπέστατος καὶ ἐνδοξότατος τῆς πόλεως ὑπαρχος, ἀγνοῶν ὡς οὐκ ἔστι λαμπρότατος, ἀλλὰ πρεσβύτατος ἀνὴρ. Καὶ εἰ λαμπρότατος δὲ ἦν ἔτι, ἀπήλ-
 15 λακτο ἂν τοῦ τοιούτου τέλους, τοῦ τοὺς μεμοριαλίους τετιμηκότος νόμου τοῦτο σαφῶς διαγορεύοντος. Ἄλλὰ δέομαι καὶ πάλιν δέομαι καὶ ἀντιβολῶ. Τιμῆσατε φιλοσοφίαν· ὕβρεως τὴν ἱερωσύνην ἀπαλλάξατε· ταύτην ἡμῖν χάρισσασθε τὴν ἀτέλειαν. Ῥάδιον δὲ ὑμῖν βουλευθεῖσι τοῦτο· τοῖς γὰρ ὑμετέροις νεύμασι
 20 ἀκολουθεῖ τὰ πράγματα. Βουλήσεσθε δὲ εἰ οἶδ' ὅτι, καὶ κοινὰς καὶ ἰδίας χάριτας παρέχειν ἐσπουδακότες.

XXXIV (XXX) ΜΑΡΑΝᾶ ΣΧΟΛΑΣΤΙΚῶ.

Οὐκ οἶδα ὃ τι σε προσεῖπω, ἀφίλον ἢ μισόπολιν; τὸ μὲν γὰρ ἀληθὲς ἀγνοῶ· δυοῖν δὲ θάτερον ὑπονοεῖν με παρασκευάζει τὸ
 25 μηδεμιᾶ τῶν ἑορτῶν πρὸς ἡμᾶς παραγενέσθαι, ἀλλὰ προτιμῆ-

5 ἐν τούτῳ τῷ θρόνῳ P : om. Sakk. || 14 πρεσβύτατος Sakk. : — τερὸς P || 24 δυοῖν Sakk. : δυεῖν P || 25 μηδεμιᾶ Sakk. : μὴ δὲ ἐν μιᾷ P.

1. Sur ce personnage voir l'épître XLII et la note 4.

2. Date : antérieure à 430. Voir sur ce point notre article, *Sur la chronologie de trois lettres de Théodoret de Cyr*, dans *Rev. Ét. Grecques*, 67, 1954, pp. 82-94.

honore Dieu — le juge de l'univers et le plus doux des rois — puisque, dans son désir de piété, il conforme sa volonté à celle de Dieu. Voilà pourquoi nous sommes dans la joie et pourquoi la vie nous apparaît comme une fête. Cependant, toi qui surpasses tous les autres non seulement par ta puissance, mais aussi par ton zèle à faire le bien, accorde-nous pour première faveur, sur le siège que tu occupes, celle que je t'ai demandée récemment. Car j'ai déjà écrit à votre Grandeur à l'époque où elle inspirait encore les décisions de l'empereur, pour la supplier de faire exempter de la charge de préteur le prêtre très pieux et très cher à Dieu Euthalius¹, un homme rempli de toute science, tant théorique que pratique, qui ne possède qu'un avoir insignifiant, à peine suffisant pour lui et les siens. Si le très magnifique et très illustre préfet de la ville a ordonné que cette charge lui soit imposée, c'est parce qu'il ignore que ce n'est plus un homme dans la force de l'âge, mais très âgé. Et d'ailleurs, quand bien même serait-il dans la force de l'âge, il serait encore exempté de cette charge en vertu de la loi qui accorde un privilège d'honneur aux secrétaires, indiquant cette exemption en termes exprès. Néanmoins je vous le demande et vous le redemande, et je vous en supplie : honorez la sagesse, délivrez le sacerdoce d'un opprobre, accordez-nous la grâce de cette exemption. C'est une chose qui vous est facile, si vous le voulez, puisque les faits se soumettent à votre volonté. Or, vous le voudrez, j'en suis sûr, vous qui mettez votre zèle à accorder des faveurs aussi bien personnelles que collectives.

XXXIV (XXX). A L'AVOCAT MARANA².

Je ne sais si je dois dire que tu es infidèle à notre amitié ou ennemi de notre cité : car j'ignore où est la vérité ; mais ce qui me fait imaginer l'une ou l'autre hypothèse, c'est que tu n'as assisté à aucune de nos fêtes et que tu

σαι φιλίας και πατρίδος ἀγρόν και ζεύγη και σκαπάνας ἢ τοὺς
περὶ χρεῶν και ὄρων ζυγομαχοῦντας και παρὰ τὰ ζυγὰ
τῆς σῆς θεόντας ψήφου. Ἐγὼ δὲ λίαν ἀσχάλλω ὑπὸ τῶν
ἐκγόνων τὴν πατρίδα ὑβρίζομένην θεώμενος και περιδεῖν οὐκ
5 ἀνέξομαι. Ἴνα τοίνυν τοιαύτην | φύγης γραφήν, κατάλαβε τὴν 130
ἐνεγκούσαν και ποιήσον λαμπροτέραν τῇ παρουσίᾳ· ἄτοπον γὰρ
τὸν μὲν ἀγρόν τῇ σῇ οἰκῆσει φαιδρύνεσθαι, τὴν δὲ πόλιν τῇ
σῇ ἀποδημίᾳ σμικρύνεσθαι.

XXXV (XXXI). ΡΩΜΥΛΩ

- 10 Καὶ πατέρες τῶν σωφρονούντων παιδῶν οἰκιοῦνται τὴν
εὐκλειαν και δεσπότηται τῶν εὐνων οἰκετῶν περὶ πολλοῦ ποιοῦν-
ται τὴν θεραπείαν. Εἰ δὲ παρ' ἀνθρώποις τοιοῦτος πολιτεύε-
ται νόμος, ἔνθα φθόνος πολλάκις κρατεῖ, πολλῶ μᾶλλον ἐπὶ
Θεοῦ τοῦ ἀγαθοῦ και ἀπαθῶς πάντας εὐεργετεῖν πεφυκότος.
15 Διὸ νῦν μὲν Ἀβραάμ λέγει· Εὐλογῆσω τοὺς εὐλογοῦντάς
σε, νῦν δὲ τοῖς ἱεροῖς ἀποστόλοις : Ὁ δεχόμενος ὑμᾶς,
ἐμὲ δέχεται· Ἐπειδὴ τοίνυν οἰκείαν ἡγεῖται τὴν τῶν τρο-
φίμων τιμὴν, παρακλήθητι, θαυμασιώτατε, τοὺς Προφήτας
αὐτοῦ, τοὺς ἁγίους Ἀποστόλους τῇ παρουσίᾳ τιμῆσαι.

20 XXXVI (XXXII). ΘΕΟΔΟΤΩ ΑΡΧΟΝΤΙ.

Παιδίοις μὲν ἢ μορμῶ φοβερά, μειρακίοις δὲ παιδαγωγοὶ
και διδάσκαλοι, τοῖς δὲ εἰς ἄνδρας τελοῦσι ἤδη πάντων ἐστὶ

3 ἀσχάλλω Sakk. : ἀσχάλλω P || 6 Ante παρουσίᾳ verbum σῆ for-
tasse addendum coniecit Sakk., ut videtur, sine necessitate ||
11 οἰκετῶν Papageorgiou : ἱκετῶν P Sakk. || 13-16 εὐλογοῦντάς σε
Sakk. : — γούντας σε P || 19 Ante παρουσίᾳ verbum σῆ fortasse
addendum coniecit Sakk., ut videtur, sine necessitate.

1. Date de l'épître : inconnue.

2. Sur l'impassibilité divine, voir en particulier *Eranistes*, 3^e
dialogue (*P. G.*, 83, col. 220-317).

3. *Gen.*, 12, 3.

4. *Matt.*, 10, 40.

5. L'épître XXXVI a certainement été écrite vers le même temps
que les épîtres 66, 67 et 68 de la collection Sirmond (*P. G.*, 83,

as préféré à l'amitié et à ta patrie ton champ, tes atte-
lages, tes outils, ou encore ceux qui, se disputant pour des
intérêts et des questions de bornage, ont recours à
l'équité de ton jugement. Pour moi, je suis fort peiné
de voir la patrie outragée par ses enfants et ne saurais
regarder cela d'un œil indifférent. Aussi, pour échapper
à une telle accusation, gagne la ville qui t'a donné le jour,
rehausse-en l'éclat par ta présence : car il serait étrange
que tu illustres la campagne de ta présence et que notre
ville se voie diminuée par ton absence.

XXXV (XXXI). A ROMULE ¹.

Les pères des enfants sages s'approprient leur gloire
et les maîtres des serviteurs animés de bons sentiments
font grand cas de leurs prévenances. Or, si tel est l'usage
parmi les hommes, chez qui pourtant l'envie est souvent
toute-puissante, à plus forte raison en est-il ainsi quand
il s'agit de Dieu, qui est bon, impassible ², et qui fait
naturellement du bien à tous les hommes. C'est pour-
quoi il dit tantôt à Abraham : « Je bénirai ceux qui te
béniront » ³, tantôt aux saints apôtres : « Celui qui vous
reçoit me reçoit » ⁴. Aussi, puisqu'il considère comme
rendu à lui-même l'honneur que l'on rend à ses disciples,
laisse-toi inviter, mon admirable ami, à venir honorer de
ta présence ses prophètes et ses saints apôtres.

XXXVI (XXXII). A L'ARCHONTE THÉODOTE ⁵.

Si les enfants ont peur de la sorcière ⁶ et les adolescents
des pédagogues et des maîtres d'école, les grandes per-

col. 1236 D-1237 A B) adressées respectivement à Aërius, Marana
et Épiphane, puisqu'elles se rapportent toutes les quatre à l'inauguration
de l'église érigée à Cyr en l'honneur des saints apôtres et
prophètes. Celle-ci eut bien lieu le 14 de Gorpiaeos, c'est-à-dire,
en septembre, mais nous ne savons pas en quelle année. Voir sur
ce point l'article cité, p. 99, note 2.

6. Le erouquemitaine de nos jours.

φοβερώτατον δικαστής και βήμα και κήρυκες και βιβδοουχοι
 και εισπράξεις· αν δὲ δὴ και ἀπορία τούτοις προσή, διπλοῦν
 τὸ δέος γίνεται. Τί δὴποτε ταῦτα διεξήλθον, ἐγὼ τὴν σὴν
 ἀρετὴν διδάξω. Ἐγκαίνια | τῶν ἀποστολικῶν και προφητικῶν 130
 5 σηκῶν τῆ τεσσαρεσκαίδεκάτῃ τοῦ Γορπιαίου μηνός, Θεοῦ
 νεύοντος, προσδοκῶμεν ἐπιτελέσαι. Δεδίασι δὲ τὴν σὴν παρου-
 σίαν οἱ παρ' ἡμῖν, ὡς ἔφην, πολιτευόμενοι. Δεδίασι δὲ οὐ τὸν
 πρῶτατον Θεόδοτον, ἀλλ' ὁ περίκεισαι τῆς ἀρχῆς προσω-
 πείον· οὐ χωρίς, πολλοῦ ἂν ἐπριάμεθα και παρεῖναι ἡμῖν ἑορτά-
 10 ζουσι και κοινωνεῖν τῆς πανηγύρεως και τὴν πόλιν κοσμεῖν
 και κορυφαῖον εἶναι τῶν συνιόντων. Παρακλήθητι τοίνυν, ὁ
 ἄριστε, ἱερομηνία τὸν Γορπιαίου δοῦναι και τοθτοῦ ἀναθεῖναι
 Θεῷ και τοῖς τοῦ Θεοῦ ἑρασταῖς και ἑρωμένοις. Οὕτω γάρ
 και ἀπὼν κοινωνήσεις τῆς πανηγύρεως, ἡσυχία και ἀνακωχῆ
 15 τοὺς ἁγίους Ἀποστόλους και Προφήτας γεραίρων, και τῆς
 παρ' αὐτῶν εὐλογίας ἀπολαύσεις, και < τὸν > Θεὸν θερα-
 πεύσεις τὸν τῆ τιμῆ τῶν ἁγίων τερπόμενον, χαριῆ δὲ και ἡμῖν
 τοῖς εἰρήνην και θυμηδίαν κεχυμένην ἐν τῆ ἑορτῇ ἐκείνη
 ἐφιεμένοις και εὐχομένοις.

20

XXXVII (XXXIII). ΝΕΩΝΙ ΑΡΧΟΝΤΙ.

Οὗτος ἡγεμονίας ὄρος· αὕτη ἀρχὴ δικαία και συμφέρουσα
 τοῖς κοινοῖς. Ἡ γάρ τῶν ἀρχομένων ἐπιμέλεια οὐ τούτους
 μόνον εὐεργετεῖ, ἀλλὰ και τοὺς τὴν ἀρχὴν ἐγχειρήσαντας
 δνίνησιν ὅτι μάλιστα. Οἱ μὲν γάρ ἀμέτρως θατέρου μέρους
 25 κηδόμενοι ἑκατέρωφ λυμαίνονται· οἱ δὲ τὸ δραστήριον | κεραν- 131
 νύντες ἡμερότητι, και φιλανθρωπία τῆς πράξεως ἀμβλύνοντες
 τὸ σφοδρόν, και τὸ μέτρον τιμώντες, κατὰ τὸν φιλόσοφον ὄρον,

ὁ τοῦ P : om. Sakk. || 16 < τὸν > Sakk. : om. P.

1. Date probable de l'épître : environ 434.

2. Même définition du pouvoir dans l'épître 37, de la collection Sirmond, à Saluste (P. G., 83, col. 1213 C).

3. Il s'agit de Pittacos ou de Cléobule, deux des sages de la Grèce, dont les maximes μηδὲν ἄγαν et μέτρον ἄριστον sont citées

sonnes, elles, redoutent par-dessus tout juges, tribunaux, hérauts, huissiers et percepteurs, et si, par surcroît, elles sont pauvres, leur crainte en est doublée. Pourquoi donc ce discours ? C'est ce que je vais faire savoir à ta Vertu. Nous espérons, s'il plaît à Dieu, fêter l'inauguration du tombeau des apôtres et des prophètes le 14 du mois de Gorpiaeos. Or, nos concitoyens, comme je le disais, craignent ta présence. A vrai dire, ce qu'ils craignent en toi, ce n'est point le très doux Théodote, mais le masque d'autorité que tu portes : sans quoi nous aurions donné beaucoup pour que tu sois présent à nos fêtes, t'associes à nos réjouissances, honores notre cité et sois au premier rang de nos hôtes. Laisse-toi donc inviter, excellent ami, à consacrer à cette fête le mois de Gorpiaeos et à l'offrir à Dieu et à ceux qui l'aiment et en sont aimés. Car, ainsi, même absent, tu seras associé à la solennité, en honorant par le repos et la trêve les saints apôtres et prophètes, tu auras part à leur bénédiction, tu honoreras Dieu qui se plaît à voir honorer ses saints, en même temps que tu nous obligeras nous-même, qui désirons et souhaitons que la paix et la joie soient répandues durant cette fête.

XXXVII (XXXIII). A L'ARCHONTE ΝΕΟΝ¹.

Voici la règle du pouvoir : que ce soit une autorité conforme à la justice et utile au bien commun². Car la sollicitude à l'égard de ceux qui sont soumis à l'autorité ne leur fait pas seulement du bien à eux, mais profite aussi au plus haut point à ceux qui ont reçu en mains l'autorité. Ceux, en effet, qui s'occupent avec un soin excessif de l'un des deux partis, font du mal aux deux, tandis que ceux qui tempèrent de douceur leur énergie, par leur mansuétude émoussent la violence de leur action, et, se conformant à la loi du sage³, honorent la mesure, ceux-

Correspondance. I.

οὔτοι καὶ τοὺς εἰσπραττομένους καὶ τοὺς εἰσπράττειν κελεύον-
 τας ἀτεχνῶς εὐεργετοῦσι. Τοῦτο τὴν σὴν οἶδα ποιοῦσαν λαμ-
 πρότητα· ἀγγινοῖα γὰρ κυβερνᾷς τὴν ἐξουσίαν, καὶ διὰ τοῦτο
 πατρικῆ μὲν ἡμερότητι χαίρεις, ἡπίοις δὲ λόγοις κεκρημένος,
 5 ἀπηνόως παντὸς καὶ πῦρ πνέοντος ἄμεινον τῶν εἰσφορῶν τὰς
 εἰσπράξεις ποιῆ. Αἰσχυρόμενοι γὰρ σου τὸ πρῶτον οἱ ἀπαιτού-
 μενοι, τῆς πενίας ἐπιλανθανόμενοι, καὶ τῶν εὐτελῶν βρακίων
 γυμνοῦνται. Ἀμέλει καὶ νῦν ἐν τοσαύτῃ σπάνει χρυσοῦ τῶν
 ὀνίων ἐβρίμενων, οὐδενὸς οὐχ ὕγρασις οὐ ξηροῖς προσιόντος
 10 καρποῖς, κατὰ πέντε καὶ δέκα καὶ εἴκοσι δανεισάμενοι χρυσι-
 νους, καὶ τοὺς παρ' ἡμῖν ἰδρυμένους ἀποδύσαντες στρατιώτας
 ἀπέστειλαν τὸ χρυσοῦν, ὅσον δοθῆναι προσέταξας. Τοσαῦτα
 δύναται ἡμερότης κεκραμένη συνέσει· ἀληθὲς γὰρ ἀτεχνῶς
 ἐκεῖνο τὸ τραγικόν, ὅτι·

15 Σοφὸν ἐν βούλευμα πολλάς χεῖρας
 νικᾷ...

Οὕτω τοίνυν, ὦ ἄριστε, διατελεῖς κυβερνῶν, ἐβρίωσθαι πολλὰ
 τοῖς παροξύνουσι λέγων καὶ τὴν τῶν κοινῶν προμήθειαν πάν-
 των ὁμοῦ προτιμῶν. Οὕτω γὰρ καὶ τὸν τῶν ὄλων θεραπεύσεις
 20 Θεὸν καὶ βασιλεῖ τὰς ἐγχειρισθείσας σοὶ διασώσεις π[όλεις]
 καὶ τὴν εὐκλείαν τὴν παρὰ πάντων τρυγήσεις.

XXXVIII (XXXIV). ΙΣΟΚΑΣΙΩ [ΣΟΦΙΣΤ]ῆ.

[Τ[ὸν] καλὸν καὶ ἀγαθὸν Γερόντιον, ὃς οἶδε μὲν ἄριστα ξύλα 131
 τεκταίνειν, ἔμαθε δὲ παρὰ τῆς τέχνης ζώων καὶ δένδρων παν-

5 τὰς Georgiades : τέως P Sakk. || 20 π[όλεις] recte, ut videtur,
 supp. Sakk.

textuellement au début de l'épître XLIII. On sait combien la
 mesure et son contraire, la démesure, sont des notions familières à
 la pensée grecque, qui en a fait une application fréquente aussi
 bien dans le domaine de la morale que dans celui de l'esthétique.
 Ce précepte de la sagesse païenne a été très vite transposé dans
 la littérature chrétienne : voir saint JEAN CHRYSOSTOME, *Lettres à*
Olympias, VIII, 1 e ; 2 c ; 3 a ; 3 d (*Coll. Sources Chrétiennes*, n° 13).

là sont véritablement les bienfaiteurs à la fois de ceux
 dont on réclame l'impôt et de ceux qui le font percevoir.
 C'est ce que fait, je le sais, ta Magnificence : grâce, en
 effet, à l'exercice intelligent que tu fais de ton pouvoir,
 tu te plais à avoir la clémence d'un père et, par la dou-
 ceur de tes paroles, tu fais rentrer les impôts mieux que
 ne le ferait n'importe quel fonctionnaire dur et soufflant
 le feu. Confondus, en effet, par ta douceur, ceux que tu
 sollicites, oubliant leur pauvreté, vont jusqu'à se dépouil-
 ler de leurs misérables hardes. Aujourd'hui encore où,
 par suite de la misère qui règne, les denrées ne trouvent
 plus d'acquéreurs — personne ne se proposant plus pour
 acheter des fruits, ni mûrs ni secs — ils ont emprunté
 des pièces d'or à du cinq, du dix ou du vingt, et ont
 dépouillé les soldats établis chez nous pour t'envoyer
 tout l'argent que tu leur as ordonné de verser, si puis-
 sante est la douceur, quand elle est unie à l'intelligence !
 Car bien vrai est le mot du poète tragique :

« Un sage conseil à lui seul vaut mieux que mille bras »¹.

C'est donc ainsi, excellent homme, que tu continueras
 de gouverner, envoyant promener ceux qui se fâchent
 et faisant passer avant toute chose le souci de l'intérêt
 général. De la sorte, en effet, tu honoreras le Dieu de
 l'univers, tu assureras le salut des cités que l'empereur a
 confiées à tes soins et tu recueilleras une gloire univer-
 selle.

XXXVIII (XXXIV). AU SOPHISTE ISOKASIUS².

Si, malgré le grand besoin que j'ai de ses talents, j'en-
 voie à ta Magnificence le bon et vertueux Géronte³,

1. EURIPIDE, *Antiope*, tragédie perdue (cf. Stobée, 54, 5).

2. Date de l'épître : inconnue.

3. Personnage inconnu par ailleurs.

τοδαπῶν εἰκόνας ἐνθεῖναι τοῖς ξύλοις, ἔχει δὲ τρόπον νικῶντα
 κάλλιστον τὴν ἀρετὴν τῆς τέχνης, ἀπέστειλά σου τῇ μεγα-
 λοπρεπείᾳ, κομιδῇ μὲν αὐτοῦ τῆς τέχνης δεόμενος, τὴν ὑμε-
 τέραν δὲ θεραπείαν τῆς ἡμετέρας προτιμήσας χρείας. Μαθὼν
 5 γὰρ παρὰ τοῦ λαμπροτάτου Εὐρυκιανοῦ, ὅτι τοῦ ἀνδρὸς εἰς
 τὴν τῆς οἰκίας ποικιλίαν τὸ μέγεθος δεῖται τὸ σόν, εὐθὺς
 αὐτὸν πέπομφα τῇ σοφίᾳ τῇ σῇ, ὥστε τοῖς ἀρίστοις τῶν ὁμο-
 τέχνων ἐγχειρίσαι τοῦργον καὶ τὴν ταχίστην ἐπανελθεῖν ὡς
 ἡμᾶς. Ἐπειδὴ τοίνυν ἐν χερσίν ἔχοντες τὸν ἄνδρα προτετι-
 10 μήκαμεν τὰ ὑμέτερα, τῆς αὐτῆς τυχεῖν χάριτος ἐπαγγέλλο-
 μεν· τευξόμεθα δέ, ἢν ἐπιστήσας τοῖς ὑμέτεροις ἔργοις οὖς
 δεῖ, ὡς τάχιστα ἐπανέλθῃ πρὸς ἡμᾶς.

XXXIX (XXXV). ANTIOXOY AΠO YΠAPXΩN.

Πολλαχόθεν μὲν καὶ ἄλλοθεν τὴν ὑμέτεραν ἐστὶν ἰδεῖν
 15 δικαιοκρισίαν· δείκνυσι δὲ ὑμᾶς ὅτι μάλιστα ἢ περὶ τῶν ἀρχόν-
 των ψήφος, οἷς καὶ τὰ ἔθνη καὶ τὰς πόλεις ἄγειν ἐνεχειρί-
 σατε· κοινήν γὰρ ἀπάντων τῶν ὑπηκόων κηδεμονίαν ποιούμε-
 νοι, | τοὺς ἀδωροτάτους καὶ χρημάτων κρεί[ττου]ς καὶ ἴ[σα] 135
 κατέχοντας τὰ τῆς δίκης ζυγά, καὶ ἀπαξαπλῶς τοὺς ἀρίστους
 20 ἐκλεγόμενοι, οἷόν τινας πατέρας καὶ ἰατροὺς καὶ κυβερνήτας
 ταῖς πόλεσιν ἐπεστήσατε. Πολλοῖς μὲν οὖν καὶ ἄλλοις καλοῖς
 καὶ ἀγαθοῖς ἀνδράσιν ἐντετυχήκαμεν, ἄρχειν ὑπὸ τῆς ὑμέτε-
 ρας ψήφου λαχοῦσιν, ἀξιάγαστον δὲ μάλιστα καὶ αἰδοῦς ἀξιώ-
 25 αὐτοῦ εἰλήφαμεν πλείονα, ἐπειδὴ καὶ τῆς ἡμετέρας πατρίδος
 κινεῖν τοὺς οἶακας εἴληχε καὶ παρὰ πάντα τὸν τῆς ἀρχῆς

7-8 ὁμοτέχνων Sakk. : τεχνῶν P || 8 ἐγχειρίσαι Sakk. : — ρῆσαι P ||
 16-17 ἐνεχειρίσατε Sakk. : — ρῆσατε P || 18 κρεί[ττου]ς supp. Sakk. ||
 ἴ[σα] supp. Sakk. || 24 πείραν Sakk. : πείραν P.

1. Peut-être s'agit-il du personnage à qui Théodoret envoie la lettre XLVII, à l'occasion de la mort de sa fille. Voir *Introduction*, p. 53.

2. Date probable de l'épître : environ 434.

qui excelle dans le travail du bois, connaît l'art de sculpter dans ce bois des figures d'animaux et d'arbres de toutes sortes et possède, en outre, un style dont la qualité l'emporte sur le plus beau, c'est parce que j'ai fait passer votre service avant mes propres intérêts. Ayant, en effet, appris du très illustre Eurycianus¹ que ta Grandeur avait besoin de cet homme pour faire orner sa maison, je l'envoie sans tarder à ta Sagesse, afin qu'il confie l'ouvrage au plus habile de ses confrères dans la profession et revienne le plus tôt possible chez nous. Aussi, puisqu'ayant cet homme sous la main, nous avons préféré votre bien, nous demandons d'obtenir en retour la même faveur, et nous l'obtiendrons, si, après avoir préposé à vos travaux les ouvriers qualifiés, il revient vers nous aussitôt que possible.

XXXIX (XXXV). A ANTIQCHUS, ANCIEN PRÉFET².

Certes, de mainte autre façon, on peut voir l'équité de votre jugement, mais ce qui la manifeste plus que tout, c'est la façon dont vous choisissiez les magistrats à qui vous confiez le gouvernement des peuples et des cités : prenant un soin égal de tous les sujets et choisissant les hommes les plus incorruptibles, ceux qui sont au-dessus de l'argent, qui tiennent équitablement les balances de la justice et qui, pour tout dire, sont les meilleurs, vous les placez à la tête des villes comme des pères, des médecins ou des pilotes. Toutefois, si nous avons rencontré beaucoup de ces hommes vertueux qui avaient reçu de votre suffrage leur pouvoir, celui qui nous est apparu comme le plus digne d'amour et de respect, c'est le très magnifique Néon. Nous l'avons mieux connu, en effet, puisque c'est à lui qu'échut la charge de tenir le gouvernail de notre pays et que, pendant la durée de sa charge, il a fait en sorte, par son sage gouvernement,

χρόνον ἐξ οὐρίων φέρεσθαι τό σκάφος σοφῶς κυβερνῶν παρεσκευάσεν. Οὗτος νῦν παυσάμενος τῆς ἀρχῆς, αὐτὸς μὲν ἀπηλλάγη θορύβων ὁμοῦ καὶ φροντίδων, ἐγύμνωσε δὲ τοὺς ἀρχομένους πατρικῆς κηδεμονίας· τρέχει δὲ παρὰ τὸ ὑμέτερον
 5 μέγεθος, δόξαν ἀντὶ χρημάτων κτησάμενος καὶ ἐπὶ τῇ θαυμαστῇ καὶ πολλῶν ἐπαίνων ἀξίᾳ λαμπρυνόμενος πενία. Ἀλλὰ τοῦτον αὖθις ἡμῖν μετὰ τῶν πηδαλίων πέμψατε. Μὴ γὰρ γένοιτο ἄνδρα εὐεργετῆν ἐπιστάμενον τῶν εἰς εὐεργεσίαν σπανίζειν προφάσεων.

10 XL (XXXVI). ΔΟΜΕΤΙΑΝῶ ΚΟΙΔΙΣΤΩΡΙ.

Δι' αὐτῶν μεμαθήκαμεν τῶν πραγμάτων, ὡς οὐ φύσις, ἀλλὰ γνώμη τῶν ἀνθρώπων ἐν ἀρετῇ καὶ κακίᾳ κρατεῖ. Καὶ οἱ μὲν ἀκολασίαν, οἱ δὲ σωφροσύνην τιμῶσιν, οὐχ ὑπὸ φύσεως, ἀλλ' ὑπὸ προαιρέσεως κυβερνῶμενοι. Πολλῶν | [γὰρ] τὸ ξ[θνος] τῶν
 15 Ἰσαύρων κατηγορούντων, ὡς ἐρῶσι χρημάτων καὶ φιλόχρυσοι καὶ τοῦ πλείονος ἐφιέμενοι, εὐρομεν τὸν λαμπρότατον Νέωνα, παρ' ἐκεῖνοις μὲν φύντα καὶ τραφέντα, τὸν πλεονεκτικὸν δὲ βδελυξάμενον βίον, μᾶλλον δὲ οὐ μόνον ἀδίκως τὴν χεῖρα προτείνειν μὴ ἀνασχόμενον, ἀλλ' οὐδὲ δικαίως κερδάναι προελόμενον,
 20 τὰ δὲ οἰκεία προέμενον εἰς τὴν τῶν πόλεων ἐπιμέλειαν, καὶ παντὶ μὲν ἀδικουμένῳ τὴν ἀκοὴν ὑποσχόντα, ἀδίκους δὲ καὶ συκοφάνταις ἀποκλείσαντα τὰς τοῦ δικαστηρίου κίγκλιδας. Τί οὖν ἂν πάθοιεν οἱ τοιαύτης στερηθέντες κηδεμονίας ἕξεσθιν ἐκ τούτων μαθεῖν τὴν ὑμέτεραν μεγαλοπρέπειαν.

14 [γὰρ] sup. Sakk. || ἱ[θνος] sup. Sakk. || 17 ἐκεῖνοις P : ἐκείνης Sakk. || φύντα Sakk. : φύντα P || 18 βδελυξάμενον Sakk. : βδελυ — P.

1. Date probable de l'épître : environ 434.

2. Voir aussi ép. 20, de la collection Sirmond, au prêtre Martyrius (P. G., 83, col. 1197 B C) : Ἠγεῖται μὲν ἡ φύσις ὡς πρεσβυτέρα τῆς γνώμης· κατὰ δὲ τὴν φύσιν ἡ γνώμη. Un exemple précis vient justifier cette affirmation. Un tel principe ne peut engendrer qu'une morale de la volonté.

3. Il s'agit d'une réputation, sans doute plus ou moins justifiée,

que sa barque fût toujours poussée par des vents favorables. Si cet homme, en quittant aujourd'hui ses fonctions, a, pour sa part, déposé le fardeau des tracassés et des soucis, il a, par contre, privé ses administrés de sa paternelle sollicitude; il court rejoindre votre Grandeur, après avoir acquis la gloire au lieu de la fortune et avec l'éclat de cette admirable pauvreté si digne de louanges. Renvoyez-le nous donc pourvu d'un nouveau mandat de gouverneur, car Dieu nous garde qu'à un homme qui sait faire le bien on ôte les occasions de le faire !

XL (XXXVI). AU QUESTEUR DOMITIEN ¹.

Les faits eux-mêmes nous ont appris que ce n'est pas la nature, mais la raison de l'homme qui, dans le bien comme dans le mal, joue le premier rôle ². Et si les uns pratiquent l'intempérance tandis que les autres observent la tempérance, ce n'est pas la nature qui les guide, mais le libre choix de leur volonté. En effet, bien qu'on reproche souvent au peuple d'Isaurie d'être attaché aux richesses, d'aimer l'or et d'en désirer toujours plus ³, nous avons trouvé dans le très illustre Néon — qui est pourtant né et qui a grandi dans ce pays — un homme qui a horreur de la vie cupide et qui, mieux encore, non seulement a refusé d'allonger les mains sans en avoir le droit, mais est allé jusqu'à renoncer à des avantages même légitimes, a négligé ses propres intérêts pour s'occuper des cités et, tandis qu'il a prêté l'oreille à toutes les victimes de l'injustice, a fermé l'accès de son tribunal aux hommes injustes et aux sycophantes. Quelle perte subiraient donc ceux qui seraient privés d'une telle sollicitude, ces faits mêmes peuvent l'apprendre à votre Magnificence.

comparable à celle des Crétois, qui passaient pour menteurs, ou des Égyptiens, pour arrogants.

XLI (XXXVII). ΑΝΔΡΕΑ ΕΠΙΣΚΟΠΩ ΣΑΜΟΣΑΤΩΝ.

Θαυμαστῶς ἡμῖν ἐζωγράφησας, ὡ ἄριστε, τοῖς τῶν λόγων
 χρησάμενος χρώμασι τὸν θεοφιλέστατον Δαμιανὸν τὸν πρεσ-
 βύτερον· τοιοῦτον γὰρ αὐτὸν εἶδομεν, οἷον διὰ τῶν γραμμάτων
 5 ἠρμήνευσας. Καὶ ἐγὼ μὲν πείραν ἔλαβον τοῦ τρόπου, τοῦ δὲ
 λόγου ἀπέλαυσεν ὁ λεῶς. Ἐμὲ γὰρ ἡ νόσος ἐκώλυσε, μόνον δὲ
 τῶν ἀκροατῶν ἀκήκοα ὅτι τοιοῦτος ἀνὴρ, οἷον ἡ σὴ δσιότης
 ὑπέδειξεν. Ἀλλὰ γεύσας ἡμᾶς, καὶ νῦν τὰ ὑπερκείμενα μιμη-
 σάμενος νέφη, ψεκάδας δλίγας ἀφήσι, καὶ διψῶντας παρέρχε-
 10 ται. Ἐμὲ δὲ ἦσεν, ὅτι μοι τῶν πρὸς τὴν σὴν ἀγιότητα γραμ-
 μάτων ἐγένετο πρόξενος· καὶ γὰρ ἀσθενῶς διακείμενος, ἐσπού-
 δασα δι' αὐτοῦ προσειπεῖν σου τὴν δσιότητα καὶ εἰς τὴν [ὑπὲρ
 ἔμοῦ] προσευχὴν διεγείραι.

XLII (XXXVIII). ΕΥΘΑΛΙΩ ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΩ.

15 | Μίαν ἐσχηκῶς παραψυχὴν ἐν τηδ[ε τη] πόλ[ει], τὴν τῆς 133'
 σῆς θεοσεβείας συνουσίαν, σφόδρα ἠνιάθην, ταύτης ἐν τοσοῦτῳ
 μὴ ἀπολαύσας χρόνῳ. Ἀλγῶ δὲ πλέον ὅτι τη ἀδοκῆτῳ ταύτῃ
 ζημία περιπεπτωκῶς, καὶ ἀθυμῶν, ὡς εἰκός, οὐδὲ τὸν ψυχα-
 γωγούντα ἔχεις καὶ τὴν ἀθυμίαν ταῖς τοῦ παναγίου Πνεύματος

8 καὶ νῦν τὰ ὑπερκείμενα vel καὶ τανῶν τὰ ὑπερκείμενα Georgiades :
 καὶ τανῶν ὑπὲρ ἰκεῖνα P Sakk. || 9 νέφη, ψεκάδας sic interp. Georgiades :
 νέφη ψεκάδας P Sakk. || 12-13 [ὑπὲρ ἐμοῦ] supp. Sakk. || 15 τηδ[ε τη]
 πόλ[ει] supp. Sakk.

1. L'épître a certainement été écrite avant 448, puisqu'il res-
 sort des Actes des conciles qu'André mourut vraisemblablement
 peu de temps après le synode réuni à Antioche en 444, pour juger
 le cas d'Athanasie de Perrhe (MANSI, VII, 340 B ; FLEMING, *Akten*,
 p. 6, 28 ; MARTIN, *op. cit.*, p. 7, n° 27).

2. Prêtre inconnu par ailleurs.

3. Voir une image semblable dans l'épître X, à Lærius : Ἀδελφεῖς
 ἡμᾶς... περιπεπτόντας.

4. Euthalius ne nous est pas autrement connu que par cette
 épître et par l'épître XXXIII, s'il s'agit dans les deux cas du même

XLI (XXXVII). A ANDRÉ, ÉVÊQUE DE SAMOSATE ¹.

C'est à merveille, excellent ami, que tu nous avais
 dépeint avec les couleurs du langage le prêtre très cher à
 Dieu Damien ² : car il est apparu tel que tu nous l'avais
 fait connaître à travers ta lettre. Si j'ai pu, pour ma part,
 apprécier ses manières, le peuple, lui, a goûté sa parole.
 La maladie, en effet, m'en a empêché et c'est seulement
 par ses auditeurs que j'ai entendu dire que l'homme était
 bien tel que ta Sainteté nous l'avait fait entrevoir. Mais
 voici qu'après nous avoir mis en goût, imitant les nuages
 qui sont au-dessus de nos têtes, il fait tomber sur nous
 une fine pluie et passe en nous laissant sur notre soif ³.
 Du moins m'a-t-il personnellement causé de la joie, puis-
 qu'il s'est chargé de porter une lettre à ta Sainteté : car,
 me trouvant malade, je me suis empressé de saluer ta
 Piété par son entremise et de l'inciter à prier pour moi.

XLII (XXXVIII). AU PRÊTRE EUTHALIUS ⁴.

Après n'avoir eu, en cette ville, d'autre consolation
 que le commerce de ta Piété ⁵, j'ai été fort peiné d'en être
 privé pendant si longtemps. Mais je souffre plus encore
 à la pensée que, tombé dans ce malheur inattendu ⁶ et,
 comme il est naturel, en proie au découragement, tu n'as
 même pas quelqu'un pour te reconforter et chasser ce
 découragement par les consolations du Saint-Esprit.

personnage, comme on est porté à le croire, vu que, dans les deux
 cas, le prêtre Euthalius nous est présenté comme étant aux prises
 avec des difficultés d'argent. Date de l'épître : inconnue.

5. Quelle est cette ville ? Ce n'est évidemment ni Antioche ni
 Bérée, où nous savons que Théodoret ne manquait pas de relations,
 mais on ne peut rien établir de plus.

6. Euthalius est vraisemblablement en train de se débattre contre
 des créanciers ou contre le fisc.

ἐπιφθαίς ἀπελαύνοντα. Ἄλλ', ὦ θαυμάσιε, γενοῦ σαυτῷ καὶ
 σύμβουλος καὶ διδάσκαλος, καὶ ἦν ἐκ παιδὸς μετῆλθες φιλο-
 σοφίαν ἐν τοῖς ἀγῶσιν ἐπίδειξαι, καὶ μαθέτωσαν ἅπαντες, ὡς
 ἔργῳ μᾶλλον ἢ λόγῳ φιλοσοφεῖς, οὐδὲν μὲν ἡγούμενος τὰ
 5 ἀνθρώπινα, πλοῦτου δὲ βεῦματα καὶ πενίαν ἐσχάτην ἴσα τιθέ-
 μενος. Ἐκάτερον γάρ, ὡς οἶσθα, κατὰ τὴν εὐρίπων ἐπιβροίαν
 τῆδε κάκεισε πέφυκε μεταβαίνειν, καὶ νῦν μὲν ὡς τοῦτον, νῦν
 δὲ ὡς ἐκείνον εἶναι. Ἀρετὴ δέ, ἣς τρόφιμος ὑπάρχεις, μόνι-
 μόν ἐστὶν ἀγαθόν, καὶ χρὴ ταύτην τὸν μὲν κεκτημένον ἀσφα-
 10 λῶς φυλάττειν, τὸν δὲ οὐκ ἔχοντα σπουδαίως ζητεῖν· χρυσὸν
 δὲ καὶ τᾶλλα ἀγαθὰ τοῦ πλοῦτου παρόντα μὲν δεόντως οἰκο-
 νομεῖν, ἀπόντα δὲ μὴ ποθεῖν. Ταῦτα φιλοσοφῶν διατελεῖς·
 ταῦτα καὶ ἑτέροις εἰσηγήσω πολλάκις. Μαθέτωσαν τοίνυν οἱ
 ζητοῦντες, ὡς χρήματα μὲν λαβεῖν | [ἰσ]χύουσιν, [ἀρε]τὴν δὲ 133·
 15 [συ]λῆσαι οὐ δύνανται πώποτε.

XLIII (XXXIX). ΑΓΙΑΝΩ ΜΟΝΑΖΟΝΤΙ.

Τὸ μηδὲν ἄγαν καὶ μέτρον ἄριστον, καὶ ὅσα τοιαῦτα
 τοῖς πάλαι σοφοῖς εἴρηται, ἐπὶ παντὸς ἡγοῦμαι καλοῦ τε καὶ
 συμφέροντος· οὐ γὰρ μόνον τὰ ὑψηλὰ καὶ ὑπέρογκα κωλύειν
 20 φρονήματα ἐθέλοντες, ταῦτα ἔφασαν οἱ τὴν τῶν ἡθῶν ἀναδε-
 ξάμενοι διακόσμησιν, ἀλλὰ καὶ τὰ λίαν ταπεινὰ καὶ πέρα τοῦ
 μετρίου κάτω που κείμενα ἀνορθοῦντες καὶ τὴν συμμετρίαν
 διδάσκοντες. Χρὴ τοίνυν σε, δέσποτα, σοφὸν ὄντα καὶ τοὺς
 ἄλλους σοφίζειν δυνάμενον καὶ τῶν τοιούτων λόγων πλήρη

11 ἀγαθὰ prop. Georgiades : ἀνὴρ P Sakk. || 14 [ἰσ]χύουσιν, [ἀρε]τὴν
 sup. Sakk. || 15 [συ]λῆσαι: sup. Sakk.

1. La sagesse que prêche ici Théodoret est la même que celle
 des stoïciens qui enseignent, d'une part, à faire un usage raison-
 nable des biens dont on dispose, de l'autre, à ne pas désirer ceux que
 l'on n'a pas. Il n'est pas rare de rencontrer ainsi, à travers la cor-
 respondance de l'évêque de Cyr, des préceptes qui semblent tenir
 autant de la morale des philosophes que de la morale chrétienne.

2. Date de l'épître : inconnue.

Sois donc, à toi-même, mon admirable ami, ton propre
 conseiller et ton propre maître, montre dans les luttes
 cette sagesse que tu as poursuivie depuis ton enfance, et
 que tout le monde sache que ta sagesse est plus effective
 que théorique, n'attachant aucun prix à tout ce qui est
 humain et regardant d'un œil égal les flots de la richesse
 et la plus extrême pauvreté. Car il est naturel, tu le sais,
 que l'un et l'autre, imitant le flux dans les détroits, se
 déplacent tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre. Si la vertu
 — dont tu es le nourrisson — est un bien stable, et si
 celui qui la possède doit la garder sans faillir, comme
 celui qui ne la possède pas doit mettre son zèle à l'ac-
 quérir, pour ce qui est de l'or et des autres biens de la
 fortune, il faut, lorsqu'on les a, les gérer de la manière
 qu'il convient, mais, si l'on en est privé, ne point les
 désirer¹. Telles sont les sages pensées que tu ne cesses
 de méditer, telles sont celles que tu as aussi souvent
 prêchées à autrui. Que ceux qui sont en quête des ri-
 chesses sachent donc qu'on peut s'emparer de biens
 matériels, mais que dépouiller quelqu'un de sa vertu,
 on ne le peut jamais.

XLIII (XXXIX). A AGIANUS, MOINE².

Les maximes *Rien de trop* ou *Rien n'est meilleur que
 la mesure* et tous les mots semblables prononcés par les
 sages de l'antiquité me paraissent en tous points con-
 formes à la fois à la vertu et à l'intérêt ; car ceux qui
 entreprirent de régler les mœurs n'ont pas voulu seu-
 lement, en parlant ainsi, interdire les pensées hautaines
 et orgueilleuses, mais aussi redresser celles qui sont d'une
 modestie et d'une humilité excessives, et enseigner la
 juste mesure. Toi donc, maître, qui es un sage et qui sais
 rendre sages les autres, toi qui es riche de semblables
 maximes, qui as appris à aimer ton prochain comme toi-

τυγχάνοντα καὶ φιλεῖν τὸν πέλας ὡς σεαυτὸν δεδιδραγμένον, μὴ βλάπτειν τοῖς ἐγκωμίοις τοῦ φιλουμένου τὸ φρόνημα, μὴδὲ τὸν μὲν αἵρειν εἰς ὕψος καὶ μετεωρίζειν τοῖς λόγοις, ἑαυτὸν δὲ ταπεινοῦν ὑπὲρ τὸ ἄγαν καὶ τὴν οὐκ ἐπαινουμένην ταύτην 5 ἀμετρίαν αἰρεῖσθαι, μὴδὲ τῷ πόθῳ τὴν εὐφημίαν μετρεῖν, ἀλλὰ τὴν ἀλήθειαν προτιμᾶν τῆς φιλίας, καὶ κρύπτειν μὲν τὰς τοῦ φίλου κηλίδας (ταῦτα γὰρ ὁ τῆς φιλίας νομοθέτης παρεγγυᾷ· Ἀγάπη, λέγων, καλύψει πλήθος ἁμαρτιῶν), τὰ δὲ φαινόμενα κατορθώματα συμμέτρως θαυμάζειν. Καὶ ταῦτα 10 λέγων, οὐ τὴν σὴν διδάσκω ἀγχίνοιαν, τὴν πάντων μάλιστα τὰ τοιαῦτα πεπαιδευμένην, ἀλλὰ τοὺς ἔμοῦς ἐπαίνους ἀποκρουόμενος· ἀποκναίει [με] γὰρ τούτων τὸ ἕτερον· ἤκουσα [δὲ 134 καὶ] τοῦ Θεοῦ δι[ιὰ τοῦ] προφήτου πρὸς τὸν Ἰσραὴλ λέγοντος· Λαὸς μου, οἱ μακαρίζοντες ὑμᾶς πλανῶσιν ὑμᾶς, 15 καὶ τὴν τρίβον τῶν ποδῶν ὑμῶν ταρασσουσι. Περὶ μὲν τούτων ταύτην σου τῆ θεοσεβείᾳ τὴν ἰκετείαν προσφέρω· περὶ δὲ τῆς παιδὸς διδάσκω σου τὴν θεοσέβειαν, ὡς κήδομαι μὲν αὐτῆς διὰ τὴν ὄρφανίαν, οὐ μὴν ἑμαυτὸν εἰς τοὺς περὶ μνηστείας καθῆκα λόγους, ἀλλὰ τῆ μητρὶ ταύτης παρεχώρησα τὴν 20 ἐξουσίαν. Παρακαλῶ δὲ σου τὴν οἰσιότητα δηλῶσαι ἡμῖν τοῦ μνηστεύσασθαι βουλομένου καὶ τοῦνομα καὶ τὸ γένος (οὐδὲν γὰρ τούτων περιεῖχε τὰ γράμματα), ἵνα καὶ τῆ μητρὶ καὶ τοῖς

2 μὴδὲ Sakk. : μὴ δὲ P || 3 τὸν μὲν Georgiades : τὸ μὲν P τὰ μὲν Sakk. || 5 μὴδὲ Sakk. : μὴ δὲ P || τῷ P : τὸ Sakk. non apte || 12 [με] supp. Sakk. || 12-13 [δὲ καὶ] supp. Sakk. || 13 δι[ιὰ τοῦ] supp. Sakk. || 19-20 τὴν ἐξουσίαν recte, ut videtur, coniecit Sakk. : τῆς ἐξουσίας P

1 .Il faut entendre qu'Agianus avait écrit à Théodoret une lettre dans laquelle il chantait avec excès les louanges de l'évêque et se faisait, par contre, plus humble qu'il ne convenait. Dans le texte que nous adoptons τὸν μὲν représente donc en fait Théodoret lui-même ; si l'on préférât la leçon de Sakkélion τὰ μὲν, il faudrait entendre τὰ μὲν αἵρειν εἰς ὕψος comme une formule neutre qui ferait allusion aux louanges décernées par Agianus à Théodoret, et τὰ μὲν comme désignant l'objet des hyperboles d'Agianus, sans qu'il soit possible d'en préciser la nature.

même, tu ne dois point par tes éloges troubler la raison de celui que tu aimes ni, d'un côté, par tes paroles, élever l'un au pinacle et l'exalter¹, et, d'un autre côté, t'humilier toi-même plus qu'il ne faut et tomber dans cet excès, qui n'a rien de louable, ni mesurer tes louanges à ton affection, mais tu dois préférer la vérité à l'amitié, laisser dans l'ombre les souillures de ton ami (car c'est là ce que prescrit le Législateur même de l'amitié : *L'amour*, dit-il², *couvrira une multitude de péchés*) et n'admirer, d'autre part, qu'avec mesure les traits de vertu qui apparaissent. Et je ne dis point cela pour en instruire ton intelligence, plus qu'aucune autre formée à de telles pensées, mais pour écarter de moi les louanges que tu m'as décernées, car tout ce qui diffère de ces vérités me blesse³, ayant entendu Dieu lui-même dire à Israël par son prophète : *Mon peuple, ceux qui te disent heureux t'égareront, et ils ruinent le chemin où tu dois passer*⁴. Voilà la prière que j'adresse sur ce point à ta Piété. Quant à la jeune fille, j'informe ta Piété que, si je m'intéresse à elle, c'est parce qu'elle est orpheline, mais que, personnellement, je ne suis pas allé jusqu'à parler du choix d'un fiancé et ai laissé à sa mère le soin d'en décider. J'invite cependant ta Sainteté à m'indiquer et le nom et la condition de celui qui désire l'épouser (puisque ta lettre ne contenait aucun de ces renseignements), afin que je les

2. *I Pierre*, 4,8. Voir aussi *Prov.*, 10,12 et l'épître de saint Jacques, 5,20.

3. Ce sens résulte de la leçon du manuscrit, qu'il paraît possible de conserver, le génitif après ἕτερος, employé comme comparatif, n'étant pas rare : dans ce cas τούτων représente évidemment les vérités que Théodoret vient de rappeler. On pourrait cependant être tenté de corriger ἕτερον en ἄμετρον : il faudrait alors comprendre que l'évêque de Cyr est blessé par le caractère excessif des louanges que lui a décernées le moine Agianus ; mais cette correction ne nous semble pas nécessaire.

4. *Is.*, 3,12. Même citation dans *De Providentia*, X (P. G., 83, col. 720 D).

προσῆκουσι τῇ παιδί ταῦτα ποιήσω γνώριμα καὶ συμβουλεύσω
τὰ δέοντα.

XLIV (XL). ΙΣΟΚΑΣΙΩ ΣΟΦΙΣΤῆ.

Τοὺς παρ' ὑμῶν φοιτῶντας νέους οὐ μόνον τὴν ἑλλάδα
5 φωνὴν ἐκπαιδεύετε καὶ τὴν ἀττικὴν εὐγλωττίαν διδάσκετε,
ἀλλὰ καὶ τῆς ἄλλης ἀξιοῦτε προμηθείας, τῆς τε τῶν ἡθῶν
ἐπιμελόμενοι κοσμιότητος καὶ τὸν βίον πρὸς ἀρετὴν βλέπειν
παρασκευάζοντες· πρὸς δὲ τούτοις καὶ τὴν ἄλλην αὐτῶν
10 ποιήσθε κηδεμονίαν, τῶν ἀδικεῖν πειρωμένων ἀπαλλάττοντες,
τοῖς ὠφελεῖν δυναμένοις συνιστῶντες, καὶ ἀπαξιαπλῶς τὰ
πατέρων ἐργαζόμενοι· ταῦτα γὰρ ἴδια τῶν καθ' ὑμῶν τὴν
λογικὴν ταύτην σοφίαν ταῖς τῶν ἀνθρώπων ψυχαῖς ἐμβαλλόν-
των. Τοιαύτας ἔχει παρὰ τῆς σῆς μεγαλοῖας εὐεργεσίας ὁ
εὐγενέστατος καὶ ποθεινότατος υἱὸς ἡμῶν Φίλιππος. Καὶ γὰρ
15 ἡνίκα οἱ περὶ τῆς κηραρχίας ἐνειστήκεισαν | ἀγῶνες, τῶν [ἐν] 134
ἀγωνιζομένων ἦσθα καὶ πᾶν ὅτιοις πραττόντων ὑπὲρ τοῦ
νέου. Καὶ νῦν δέ, ὡς ἔγνω, πολλὴν ἢ σὴ μεγαλοφυΐα σπουδὴν
συνεισήνεγκεν, ὥστε αὐτὸν μὴ τῶν ἀγομένων καὶ φερομένων

13-16 [ἐν] ἀγωνιζομένων *supp.* Sakk.

1. Rien ne permet de déterminer de façon précise la date de cette épître. Toutefois on peut, semble-t-il, affirmer qu'elle a été écrite bien avant 446, si, du moins, le Philippe dont il est ici question est à identifier avec le décurion de ce nom dont Théodoret parle souvent dans ses lettres de 446-447, relatives aux impôts de Cyr : car, tandis qu'en 446, Philippe apparaît comme responsable des affaires municipales de Cyr, dans l'épître XLIV, au contraire, il entre seulement dans le sénat local et semble à peine sorti de l'adolescence, puisqu'il vient de compléter sa formation générale à l'école du sophiste Isokasius ; un certain temps a donc dû s'écouler entre la rédaction de la lettre XLIV et celle des épîtres 42-47 de la collection Sirmond.

2. L'expression τὴν λογικὴν σοφίαν semble viser surtout le côté moral de l'enseignement d'Isokasius. La sagesse enseignée par les sophistes est conforme aux principes de la raison philosophique dont elle est une application pratique à la vie.

fasse connaître à la mère et à la famille de cette jeune fille et que je puisse donner moi-même les conseils nécessaires.

XLIV (XL). AU SOPHISTE ISOKASIUS ¹.

Aux jeunes gens qui suivent vos leçons, vous ne vous bornez pas à enseigner la langue grecque et à apprendre la douceur du langage attique, mais vous les jugez dignes, aussi, d'une autre prévenance, puisque vous veillez à embellir leur âme et les disposez à orienter leur vie vers la vertu ; vous poussez encore votre sollicitude à leur égard jusqu'à écarter d'eux ceux qui cherchent à leur nuire et, au contraire, à les mettre en contact avec ceux qui peuvent leur faire du bien : en un mot, vous agissez comme un père. Voilà bien le propre de ceux qui, comme vous, déposent cette sagesse rationnelle dans l'âme des hommes ². Tels sont les bienfaits qu'a reçus de votre magnanimité notre très noble et très cher fils Philippe. En effet, déjà à l'époque où avaient lieu les concours pour la kérarchie, tu étais de ceux qui luttaient et faisaient tout leur possible en faveur de ce jeune homme ³. Aujourd'hui encore, je le sais, ta Magnificence s'est beaucoup dépensée pour faire en sorte qu'au lieu d'être de ceux que les bons chefs traitent mal, il soit du

3. Cette phrase demeure pour nous très obscure. Selon Sakkélion (p. 32, note 1), il pourrait s'agir d'une sorte de concours qui aurait eu lieu entre les jeunes étudiants et dont le but pouvait être de décerner de titre de κηραρχος au meilleur. Aucune des autres lettres qui concernent Philippe (ép. 42, 44, 47 de la collection Sirmond, et XVII, XX de la collection de Patmos) ne nous éclaire sur ce point. En tout cas le *Thesaurus* d'Henri Estienne ignore κηραρχος et κηραρχία. En revanche κεραρχία (commandement d'une aile) est attesté, en face de κεράρχης (*alae praefectus*) : mais que viendrait faire ici la mention d'un grade militaire ? Nous n'entrevoions donc pas la moindre solution à la difficulté.

ὕπὸ τῶν καλῶν ἡγεμόνων εἶναι, ἀλλὰ τῶν γεραιρομένων καὶ τιμῆς ἀξιουμένων. Καὶ σοὶ πολλὰ γένοιτο ἀγαθὰ, τοιαύτην ποιουμένων κηδεμονίαν τῶν πατρὸς ἐστερημένων. Ὑπὲρ μὲν οὖν τούτων καὶ ἡμεῖς χάριν ὁμολογοῦμεν τῇ μεγαλοπρεπείᾳ
 5 τῇ σῇ· ἐπειδὴ δὲ τέως αὐτῷ λυμáινεται τὸ ἀξίωμα (ἀποστερε- γὰρ αὐτὸν καὶ τῶν τοῦ βουλευτηρίου πρωτείων) καὶ πάντες οἱ ἐπιτήδειοι πρὸς τοῦτο δυσχεραίνουσι καὶ ἀπειλοῦσι μηκέτι τῶν πραγμάτων φροντίζειν, εἰ τοῦτο γένοιτο, παρακαλῶ σου τὴν σοφίαν ἀναλαβέσθαι τοῦτο τῆς εὐεργεσίας τὸ εἶδος· εὐερ-
 10 γασία γὰρ ἔστι, κατὰ τὸν τῆς σῆς μεγαλοπρεπείας σκοπὸν, εἰ καὶ τοῖς εἰδόσι τὰ τῆς πόλεως πράγματα βλάβη νομίζεται. Τοῦτο γὰρ ἡ σὴ ποιούσα μεγαλοπρέπεια, τὴν πατρικὴν αἰθίς δείξει φιλοστοργίαν.

XLV (XLI). ΘΕΟΔΩΤΩ ΕΠΙΣΚΟΠΩ ΑΝΤΙΟΧΕΙΑΣ.

15 Δέδωκε παισὶν ἢ φύσις εὐκαίρως παρῤῥησιάζεσθαι πρὸς πατέρας, καὶ τοῖς οἰκέταις ὁ τῆς δουλείας νόμος καὶ σιγῆ τὴν δεσποτείαν τιμᾶν καὶ λαλεῖν πρὸς τοὺς κεκτημένους μετὰ ἀληθείας & δεῖ. Οὗτος καὶ παιδονόμοις καὶ παιδοτρίβαις νόμος καὶ πᾶσι τοῖς ἄρχειν λαχοῦσιν ἢ τέχνην τινὰ καὶ ἐπιστήμην
 20 παιδεύουσι. | Τούτῳ θαρῤῥῶν < τῷ νόμῳ >, καὶ πρὸς τούτῳ τῇ 135' τῆς ἱερᾶς σου ψυχῆς ἡμερότητι καὶ διαδέσει, ἧς ἄνωθεν ἡμᾶς ἠξίωσεν ἡ σὴ θεοσέβεια, ὑπερβαίνω τοὺς ὅρους, καὶ τὴν ἀδοκῆτως μοι συμβᾶσαν ἀθυμίαν μετ' ἐκείνης, ἧς ἔφην, παρῤῥησίας, τὸν ἐμὸν διδάσκω δεσπότην. *Ἠλγησα γὰρ ὄντως καὶ λίαν
 25 ἠθύμησα, ὅτι μοι τὴν ἐπιδημίαν τῆς σῆς δσιότητος, τὴν εἰς

5-8 τὸ ἀξίωμα ... γένοιτο recte, ut videtur, sic interp. Georgiades : aliter Sakk. non apte || 10 κατὰ τὸν Sakk. : τε post κατὰ add. P || 20 παιδεύουσι Sakk. : — σιν P || < τῷ νόμῳ > add. Sakk.

1. Toute la fin de cette lettre est également obscure. Il paraît seulement en ressortir que l'évêque de Cyr demande à Isokasius, qui avait fait obtenir à Philippe une certaine fonction dans l'administration de sa ville, de retirer son bienfait ou de le différer, puisque les circonstances sont telles alors que cette fonction cause à Philippe

nombre de ceux que l'on honore et que l'on juge dignes d'un haut rang. Puisses-tu, de ton côté, recevoir mille avantages, toi qui prends un tel soin des orphelins ! Pour cette sollicitude, donc, nous rendons grâces à ta Magnificence ; mais, puisque jusqu'ici sa fonction a été pour lui une source d'ennuis (car elle va jusqu'à le priver du premier rang dans le sénat) et que tous les siens en sont mécontents et menacent de ne plus s'occuper des affaires, s'il devait en être ainsi, je demande à ta Sagesse de remettre à plus tard cette forme de bienfait ; car il s'agit vraiment d'un bienfait, étant donné le but de ta Magnificence, quand bien même ceux qui sont au courant des affaires de la cité y voient un dommage. En effet, en agissant de la sorte, ta Magnificence manifestera une fois de plus sa paternelle affection ¹.

XLV (XLI). Α ΤΗΕΟΔΟΤΕ, ΕΒΕΚΕ Δ'ΑΝΤΙΟΧΕ 2.

C'est un bonheur que la nature ait donné aux enfants le droit de parler librement à leur père, tandis que la loi de la servitude prescrit aux serviteurs de respecter en silence l'autorité de leurs maîtres et de dire en toute vérité ce qu'il faut à ceux qui les ont à leur service. Cette même loi vaut aussi pour les paedonomes, les pédotribes et tous ceux qui ont obtenu une charge ou qui enseignent quelque art ou science. Fort de cette loi et comptant en outre sur la douceur de ta sainte âme et sur les sentiments dont ta Piété nous a dès le début jugé digne, je dépasse les bornes et fais savoir à mon maître, avec la franchise dont je parlais, quelle peine s'est abattue sur moi à l'improviste. Car j'ai réellement souffert et j'ai été bien peiné que le voyage de ta Sainteté, je parle de

plus d'ennuis qu'elle ne lui procure d'avantages. L'intention du sophiste était bonne, mais elle n'a pas porté les fruits espérés.

2. Date de l'épître : 423-429.

Correspondance. I.

τοῦ Ἀρχαίου φημί, οὐδεὶς κατεμήνυσεν, οὐδὲ ὁ θεοφιλέστατος Ἀέτιος ὁ πρεσβύτερος. Γράφομαι γὰρ αὐτὸν ἐπὶ τῆς σῆς ἀγιότητος ὡς ἠδικημένος τὰ μέγιστα. Ἦθελον γὰρ καὶ προμαθεῖν σου τὴν ἐπέραστον παρουσίαν, καὶ δραμεῖν ὡς ὑπόπτερος, 5 καὶ τὴν Γίνδαρον ὑπερβῆναι, καὶ ἦς ὄφειλον τιμῆς μοῖραν γοῦν βραχυτάτην ἐκτίσαι, καὶ τὰς ὀλίγας ἐκεῖνας ἡμέρας συνδιατρίψαι, καὶ πῶσαν προσενεγκεῖν πατρικῆς φιλοστοργίας ἀνάγκην, καὶ πείσαι τοῖς ἱεροῖς σου ποσὶν ἀγιάσαι τὴν πόλιν τὴν ἡμετέραν. Νῦν δὲ τούτων ἀπάντων ἐστέρημαι. Ἦνίκα 10 μὲν γὰρ παρεγένετό σου ἡ ὁσιότης οὐκ ἔγνων· τῇ δὲ τεσσαρεσκαίδεκάτῃ, τῶν καλλινίκων Μαρτύρων ἐν Μηνίγγοις τὴν πανήγυριν ἐπιτελῶν ἤκουσα τοῦτο θρυλούντων. Πυνθανόμενος δὲ καὶ τὸ ἀληθὲς ἐξετάζων εὖρον ἑτέρους λέγοντας ὡς ἐξεδήμησέ σου ἡ θεοσέβεια, δύο μόνον ἡμέρας ἐκεῖ διατρίψασα· 15 καὶ μὴ δευτέροις πιστεύσας, εἰς δὲ τὸ Μασχαλᾶς ἀποιστείλας, 135* καὶ μαθὼν ἀληθεῖς ἀμφοτέρας τὰς ἀγγελίας ἐκωλύθη τῆς ὁδοῦ. Ἠλγησα δὲ χαλεπῶς τὴν ψυχὴν καὶ ὅτι τὸ πατρῷον οὐκ ἐζήτησα γέρας, ἀλλὰ τῆς πνευματικῆς ἐστερήθην ὄφε-

6 ἐκτίσαι Sakk. : — τίσαι P || 6-7 συνδιατρίψαι Sakk. : — τρίψαι P || 16 τὰς ἀγγελίας P : om. Sakk.

1. Vraisemblablement une ville située vers le nord de la province de Syrie, puisque Théodoret aurait été obligé de passer par Gindaros pour s'y rendre.

2. La ville de Gindaros, située sur le fleuve du même nom, dans la Cyrrestique, appartient à la Syrie I et dépend, par suite, d'Antioche, métropole de cette province. Selon le témoignage de plusieurs auteurs de l'antiquité (cf. *Pline*, lib. V, ch. 23), cette région aurait été un refuge particulièrement sûr pour les brigands. La mention d'un évêque de Gindaros (Pierre) au concile qui se réunit à Antioche en 343 nous prouve que cette ville était le siège d'un évêché dès le milieu du iv^e siècle.

3. De quel mois s'agit-il ? Théodoret ne le précise pas et il ne nomme pas non plus les martyrs dont il célébrait la fête ce jour-là. A ce sujet H. DELEHAYE (*Les Origines du culte des martyrs*, 2^e éd., Bruxelles, 1933 (*Subsidia Hagiographica* 20), p. 192) note qu'il est intéressant de constater que le 14 décembre se fait la mémoire des martyrs Thyrsus, Leucius et Callinicus, et c'est peut-être à ce

celui qu'elle fit à Archaios¹, ne m'ait été signalé par personne, pas même par le prêtre très cher à Dieu Aëtius. Je l'accuse, en effet, devant ta Sainteté de m'avoir causé le plus grand tort. Car j'aurais voulu connaître plus tôt ton aimable présence, courir vers toi comme si j'avais des ailes, dépasser Gindaros,² te rendre au moins une parcelle des honneurs que je te devais, passer ces quelques jours en ta compagnie, t'apporter tout ce qui est dû à un père que l'on aime et te persuader de venir sanctifier de ta sainte présence notre ville. En fait, je fus privé de tout cela. Quand ta Sainteté était près de nous, je l'ai ignoré, et le 14³, j'étais en train de célébrer la fête des glorieux martyrs à Méninga⁴, lorsque j'entendis se répandre la nouvelle. Or, voici que, tandis que je m'informais et cherchais à savoir la vérité, je découvris d'autres personnes, qui prétendaient que ta Sainteté avait quitté l'endroit après n'avoir séjourné en ce lieu que deux jours ; cependant, ne m'étant pas fié à cette seconde rumeur, j'envoyai quelqu'un s'informer à Maschala, et, comme j'appris que les deux nouvelles à la fois étaient exactes, je ne pus me mettre en route. Mais j'ai beaucoup souffert en mon âme de n'avoir pas cherché à honorer un père, d'avoir été ainsi privé de ses bienfaits

dernier que fait allusion l'épithète donnée aux martyrs ». Cependant, comme le fait remarquer cet historien, d'une part, cette épithète est classique, et, d'autre part, « rien, dans la légende des trois martyrs, n'indique qu'ils aient quelque attache spéciale à la Cyrrestique », de sorte que le problème reste entier. Tout ce qu'on peut dire, semble-t-il, c'est qu'il ne faut sans doute pas identifier la fête à laquelle il est fait ici allusion avec celle dont il est parlé dans l'épître XXXVI, où il s'agit d'une fête de dédicace et d'une église qui n'était pas spécialement consacrée au culte des martyrs.

4. Sur cette ville voir R. DUSSAUD, *Topographie historique de la Syrie antique et médiévale*, Paris, 1927, p. 479 : « Une autre route partait de Doliché pour pénétrer dans le désert de Syrie jusqu'à Seriane (Isriyé) en passant par Channunia, Cyrrhus, Minnica, Beroea, Chalcis, Androna et Seriane ».

λείας, καὶ ὅτι τῇ τῶν θεραπευόντων σου τὴν ἀγιωσύνην οὐ
 συντέταγμαί μοίρα· οὐ γὰρ ἐκείνοις ἐγκεκριμένος, ἄπιστος
 ἔμεινα τῆς σῆς, ὦ πάτερ, ἐπιδημίας. Ταῦτα ὡς υἱὸς ἀλγῶν,
 τὸν πάντων εἵνεκα σεβασμιώτατόν μοι πατέρα καὶ δεσπότην
 5 ἐδίδαξα, καὶ ἀπολογούμενος ὑπὲρ τῆς ἀγνοίας, καὶ ἀλγῶν διὰ
 τὴν ἀγνοίαν.

XLVI (XLII) ΕΛΛΑΔΙΩ ΚΟΥΡΑΤΩΡΙ.

Ἐμοὶ τὴν ὑμετέραν μεγαλοπρέπειαν ἡ φήμη πεποίηκε γνῶρι-
 μον· οὐχ ἀπλῶς δὲ ταύτην πεπίστευκα, ἀλλὰ ταύτης λεγούσης
 10 διὰ πάντων ἀκούσας, καὶ τοὺς αὐτῆς ὑφαινούσης ἐπαίνους, καὶ
 τὸν τῶν κατορθωμάτων διεξιούσης κατάλογον. Οὐδὲν γὰρ ἕτερον
 περὶ τῆς ὑμετέρας μεγαλοπρεπείας ἀκούειν ἐστίν, ἢ ὅσα ἔχειν
 εἰκὸς τὸν τῆς ἀρετῆς ἐραστήν. Εἰς δὲ τῶν ταῦτα διηγουμένων
 ὁ ἐδλαθέστατος διάκονος Πάππος· αὐτὸς γὰρ ἡμᾶς καὶ γράψαι
 15 παρώτρυνεν, οὐ σύμμετρον τῇ δυνάμει φήσας ὑμῖν εἶναι τὸ
 φρόνημα, ἀλλ' ἀνδρὶ σοφῷ τε καὶ συνετῷ καὶ τὴν φύσιν ἐπεσ-
 κεμμένῳ συμβαῖνον. Διὸ τεθάβρηκα τὴν ἐπιστολὴν <γράψαι>,
 καὶ τὸ ὑμέτερον προσφθέγγομαι μέγεθος καὶ τὸν τῶν δλων ἱκε-
 τεύω Θεὸν καὶ τὰ παρόντα ὑμῖν ἀγαθὰ φυλάξαι, καὶ τὰ μείζω
 20 προσδοῦναι.

XLVII (XLIII) ΕΥΡΥΚΙΑΝΩ ΤΡΙΒΟΥΝΩ ΠΑΡΑΜΥΘΗΤΙΚΗ.

Καὶ τοῦ χειμῶνος οἶδα τὸ σκυθρωπὸν καὶ τοῦ κλύδωνος
 ἐπίσταμαι τὸ σφοδρὸν, καὶ μόνιμον οὐδὲ διαρκὲς ὁ παρῶν ἔχει

1 οὐ ante συντέταγμαί add. Georgiades. || 14 γράψαι Papageorgiou
 Georgiades : βλάψαι P Sakk. || 16 σοφῷ τε scripsi : σοφῷ τὲ P σοφῷτε
 Sakk. || 17 Post ἐπιστολὴν verbum <γράψαι> scripsi πέμψαι vel στείλαι
 prop. Papageorgiou.

1. Date de l'épître : inconnue.

2. Inconnu par ailleurs.

3. S'agit-il de la foi, ce qui impliquerait qu'Helladius n'est pas
 encore chrétien, ou des récompenses célestes promises à ceux qui
 ont vécu saintement et que l'évêque de Cyr se plaît souvent à

spirituels, et de n'avoir pas été mis au rang de ceux qui
 honorent ta Sainteté, car c'est bien, ô père, pour n'avoir
 pas été rangé parmi eux que je suis resté dans l'igno-
 rance de ton voyage. Si, en fils qui souffre, j'ai informé
 de ces faits celui que pour toutes les raisons je considère
 comme un père et un maître très vénérable, c'est à la fois
 pour me justifier de cette ignorance et parce que j'en
 conçois de la douleur.

XLVI (XLII). AU CURATEUR HELLADIUS¹.

La renommée m'a fait connaître votre Magnificence,
 mais, au lieu de lui accorder crédit du premier coup, je
 ne l'ai fait qu'après l'avoir entendu s'exprimer par la
 bouche de tout le monde, dire ses louanges et dresser la
 liste de ses belles actions. Rien d'autre, en effet, ne peut
 être dit sur votre Magnificence que ce qui appartient
 naturellement à un homme qui a l'amour de la vertu.
 Le très pieux diacre Pappus² est l'un de ceux qui parlent
 ainsi : car c'est lui qui nous a poussé à vous écrire, en
 nous disant que vos pensées n'étaient pas celles d'un
 puissant, mais celles d'un homme sage, intelligent et
 réfléchi. Voilà pourquoi j'ai eu l'audace d'écrire cette
 lettre, en saluant votre Grandeur et en suppliant le Dieu
 de l'univers à la fois de vous conserver vos biens et de
 vous accorder en outre ceux qui leur sont supérieurs³.

XLVII (XLIII). AU TRIBUN EURYCIANUS.

LETTRE DE CONSOLATION⁴.

Je sais combien est sombre la tempête, je connais la
 violence des flots, mais rien, dans la vie présente, n'est

opposer aux biens temporels ? Les deux interprétations sont éga-
 lement possibles.

4. Dates limites probables : 440-448.

[βί]ος· μόνης δὲ τῆς ἀρετῆς τὸ κάλλος ἀμάραντον. | Καὶ ταῦτα 136
 μὲν τέως ὡς πρὸς ἀνθρώπους κοινῶς διαλέγομαι· καιρὸς δὲ
 λοιπὸν καὶ τῶν θείων ὑμᾶς ἀναμνήσαι δογματῶν, καὶ εἰς τὰς
 μεγάλας ἐκεῖνας ἐλπίδας ἀπὸ τοῦ πάθους μεταγαγεῖν, καὶ τῆς
 5 μὲν ἀθυμίας ἀποσκεδάσαι τὸ νέφος, ὑποδείξαι δὲ ἐκεῖνα τῷ
 λόγῳ, ἃ μέχρι τοῦ παρόντος διὰ τῆς πίστεως ὄραται. Λέλυται
 τοῦ θανάτου τὸ κράτος, καὶ ὕπνος ὁ φοβερὸς ἐκεῖνος γεγένηται
 θάνατος, καὶ ἀνάστασιν περιμένομεν ἅπαντες οἱ τῆς πίστεως
 τὴν ἀκτίνα δεξάμενοι. Διὰ τοῦτο γὰρ καὶ ὁ δεσπότης ἡμῶν
 10 Χριστὸς, ὁ μονομενῆς τοῦ Θεοῦ Λόγος, ὁ πρὸ αἰώνων ὑπάρχων,
 ὁ συναίδιος τῷ γεννήσαντι, ὁ τῶν ἀπάντων ποιητὴς καὶ κοσ-
 μήτωρ καὶ κυβερνήτης, τὸ οἰκεῖον σῶμα, ὃ ἐξ ἡμῶν ὑπὲρ
 ἡμῶν ἀνέλαβε, θανάτῳ παρέδωκεν, οὐχ ἵνα νεκρὸν αὐτὸ κατα-
 λίπη, ἀλλ' ἐκεῖνο πρότερον ἀναστήσας, δι' ἐκεῖνου τὰς τῆς
 15 ἀναστάσεως ἐλπίδας ἐν ἡμῖν ἐγκατασπείρη. Καὶ τοῦτο σαφῶς
 ἐκπαιδεύων αὐτὸς ὁ Κύριος ἔλεγεν· Ὅταν ὑψωθῶ ἐκ τῆς
 γῆς, πάντα ἐλκύσω πρὸς ἑμαυτόν· καὶ πάλιν· Ἔρχε-
 ται ὥρα ὅταν ἀκούσωσιν οἱ ἐν τοῖς μνημείοις τοῦ
 Υἱοῦ τοῦ Θεοῦ, καὶ ἐξελεύσονται οἱ τὰ ἀγαθὰ πρά-
 20 ξαντες εἰς ἀνάστασιν ζωῆς, οἱ δὲ τὰ φαθλα πράξαν-
 τες εἰς ἀνάστασιν κρίσεως. Ταύτην τοῖς ἱεροῖς Ἀποσ-
 τόλοις βεβαιῶν τὴν ἐλπίδα, τοῦ Λαζάρου τὸν θάνατον ὕπνον
 προσηγόρευσε, λέγων· Λάζαρος ὁ φίλος ἡμῶν κεκοίμη-
 ται. Ἐἶτα, ἀγνοησάντων τὸ εἰρημένον καὶ εἰρηκότων· Εἰ κε-
 25 κοίμηται, σωθήσεται, ἐπήγαγε· Λάζαρος ἀπέθανεν.
 Οὐ νοεῖτε, φησὶν, ὃ λέγω· ὡς λέγω νοεῖτε· ὕπνον γὰρ τὸν θάνα- 136
 τον προσηγόρευσα. Καὶ ὁ μακάριος δὲ Παῦλος σαρέστερον

1 [βί]ος sup. Sakk. || 16 ὅταν scripsi : ὅτ' ἂν P Sakk. || 18 ὅταν
 scripsi : ὅτ' ἂν P Sakk. || 26 ὡς λέγω νοεῖτε Georgiades : ὡς νοεῖτε
 λέγω P Sakk. || 27 δὲ P : μὲν Sakk.

1. Jean, 12, 32.
2. Id., 5, 25-29.
3. Id., 11, 11.
4. Id., 11, 12.

durable ni stable : seule la vertu a une beauté qui ne se
 fane pas. Jusqu'ici mes paroles s'adressent à tous les
 hommes, mais il est temps, à présent, de vous rappeler
 la doctrine divine, de vous faire passer de la douleur à
 ces grandes espérances, de dissiper le nuage de votre
 tristesse et de vous découvrir par le raisonnement les
 grandes vérités qui, dans le siècle présent, ne sont vues
 qu'à travers la foi. La puissance de la mort est détruite,
 cette mort tant redoutée n'est plus qu'un sommeil, et
 nous tous, qui avons reçu la lumière de la foi, nous atten-
 dons la résurrection. Car si notre maître, le Christ, lui,
 le Verbe monogène de Dieu, lui qui existait avant les
 siècles, coéternel avec Celui qui l'a engendré, lui, le Créa-
 teur, l'ordonnateur et le conducteur du monde, a livré
 à la mort son propre corps — qu'il avait assumé de nous
 pour nous — ce n'est pas pour le laisser enseveli dans la
 mort, mais c'est afin qu'en le ressuscitant, il semât en
 nous les espérances de la résurrection. C'est ce que le
 Seigneur lui-même voulait nous enseigner clairement
 en disant : « Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai
 tous les hommes à moi »¹ et encore : « L'heure vient où
 tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix
 du Fils de Dieu, et ils en sortiront : ceux qui auront fait
 le bien ressuscitant pour la vie, ceux qui auront fait le
 mal ressuscitant pour la condamnation »². C'est pour
 affermir cette espérance au cœur des saints apôtres qu'il
 appela un *sommeil* la mort de Lazare, lorsqu'il dit :
 « Lazare, notre ami, est endormi »³. Ensuite, comme ils
 n'avaient pas compris le sens de ce mot, et disaient :
 « S'il est endormi, il guérira »⁴, il ajouta : « Lazare est
 mort »⁵. Vous ne comprenez pas, leur dit-il, ce que je
 veux dire ; comprenez le sens de mes paroles : c'est la
 mort que j'ai appelée un *sommeil*. Et le bienheureux Paul,
 à son tour, pour nous livrer plus clairement la vraie raison

5. Jean, 11, 14.

ἡμῖν τῆς οἰκονομίας τῶν λόγων παραδιδούς, Κορινθίοις ἐπιστέλλων ἔλεγεν· Εἰ δὲ Χριστὸς κηρύσσεται, ὅτι ἐκ νεκρῶν ἐγήγερται, πῶς λέγουσί τινες ἐν ὑμῖν, ὅτι ἀνάστασις νεκρῶν οὐκ ἔστιν; Εἰ γὰρ νεκροὶ οὐκ ἐγείρονται, οὐδὲ Χριστὸς ἐγήγερται· καὶ μετ' ὀλίγα· Νυνὶ δὲ Χριστὸς ἐγήγερται ἐκ νεκρῶν· ἀπαρχὴ τῶν κεκοιμημένων ἐγένετο. Ἐπειδὴ γὰρ δι' ἀνθρώπου ὁ θάνατος, καὶ δι' ἀνθρώπου ἀνάστασις νεκρῶν. Καὶ ὡσπερ ἐπὶ τῷ Ἀδὰμ πάντες ἀποθνήσκουσιν, οὕτω καὶ ἐν τῷ Χριστῷ πάντες ζωοποιηθήσονται. Καὶ Θεσσαλονικεῦσι μὲν εἰσηγούμενος οὕτω φησίν. Οὐ θέλω ὑμᾶς ἀγνοεῖν, ἀδελφοί, περὶ τῶν κεκοιμημένων. Καὶ οὐ λέγει τῶν τεθνεώτων, ἢ τετελευτηκότων· τῶν γὰρ πραγμάτων μεταβολὴν δεξαμένων, εἰκότως ἐναλλάττει καὶ τὰ ὀνόματα. Οὐ θέλω ὑμᾶς ἀγνοεῖν, ἀδελφοί, περὶ τῶν κεκοιμημένων, ἵνα μὴ λυπησθε ὡς καὶ οἱ λοιποὶ οἱ μὴ ἔχοντες ἐλπίδα. Οὐ γὰρ ἐκβάλλει τὴν λύπην, οὐδὲ ἀπάθειαν νομοθετεῖ, οὐδὲ ἔξω τῶν ὄρων τῆς φύσεως γενέσθαι παρακελεύεται, ἀλλὰ τῇ πίστει τὴν λύπην μετρεῖ, μονονουχί λέγων· Οὐκ ἐπὶ τῶν αὐτῶν ἐλπίδων ὀδεύετε ὑμεῖς τε καὶ οἱ Ἕλληνες, καὶ οἱ Ἰουδαῖοι, καὶ τῶν αἰρετικῶν οἱ τὴν ἀνάστασιν φλυαρίαν νομίζοντες· οὐδὲ τὰς αὐτάς ἀφορ-

3 λέγουσί τινες Sakk. : λέγουσι τινές P || 10 μὲν P : δι' Georgiades || 14 ἐναλλάττει Sakk. : ἐναλλάττει P || καὶ P : om. Sakk., ut videtur, non apte || 20 ὑμεῖς τε Sakk. : ὑμεῖς τὲ P.

1. Ὀικονομία étant précisément l'économie du salut, mieux vaut sans doute traduire ce mot par *rédemption* que par *incarnation*, pour maintenir l'idée de salut qui est l'œuvre du Fils, par rapport à l'œuvre de la Création qui est celle du Père (note du P. Canivet).

2. *I Cor.*, 15, 12-13.

3. *Id.*, 15, 20-22.

4. *I Thess.*, 4, 13.

5. Interpréter ainsi l'enseignement de saint Paul est, en effet, le seul moyen de ne pas trahir la vraie pensée de l'Apôtre et, en même temps, de le faire accepter, sans susciter de révolte, par une âme encore sous le coup de la douleur.

6. On sait combien la croyance chrétienne en la résurrection fut pour les païens l'une des plus difficiles à admettre. Qu'on se sou-

de la rédemption¹, disait en s'adressant aux Corinthiens : « Si l'on prêche que le Christ est ressuscité des morts, comment quelques-uns parmi vous disent-ils qu'il n'y a point de résurrection des morts ? Car, s'il n'y a point eu de résurrection des morts, le Christ non plus n'est pas ressuscité »² et peu après : « Mais maintenant le Christ est ressuscité des morts, il a été les prémices de ceux qui se sont endormis. Car puisque par un homme est venue la mort, c'est par un homme aussi que vient la résurrection des morts. Et comme tous meurent en Adam, de même aussi tous seront vivifiés dans le Christ »³. Et, s'adressant aux Thessaloniens, il s'exprime ainsi : « Je ne veux pas, frères, que vous soyez dans l'ignorance au sujet de ceux qui se sont endormis »⁴. Il ne dit pas *les morts* ou *ceux qui sont défunts*, car, les choses ayant été transformées, c'est avec raison qu'il change aussi de vocabulaire : « Je ne veux pas, frères, que vous soyez dans l'ignorance au sujet de ceux qui se sont endormis, afin que vous ne vous affligiez pas comme les autres hommes qui n'ont pas d'espérance. » Car il ne nous interdit point le chagrin, ni n'exige de nous l'insensibilité, ni ne nous demande de nous montrer plus forts que nous ne sommes⁵ mais tempère le chagrin par la foi, disant à peu près : « Vous ne marchez pas, vous, avec les mêmes espérances que les Grecs, les Juifs et ceux des hérétiques qui ne voient dans la résurrection qu'une niaiserie⁶, et vos

vienne de l'accueil réservé par les Athéniens au discours de Paul prêchant justement ce dogme (*Actes*, 17, 32). Cette hostilité des païens à une idée qui heurtait leur esprit autant que leur conscience se retrouve à travers la plupart des ouvrages de polémique anti-chrétienne des premiers siècles (cf. P. DE LABRIOLLE, *La Réaction païenne*). Chez les Juifs, d'autre part, l'idée de la résurrection était loin d'être reçue par tous, car, si Daniel (12, 1-3) avait parlé de la résurrection générale qui attendait, au dernier jour, les bons et les mauvais, les uns pour le châtement, les autres pour la récompense, les Sadducéens, par exemple, niaient, pour leur part, la résurrection de la chair (*Actes*, 23, 8). Enfin, au sein même de

μάς εἰς ψυχαγωγίαν ἔχετε. Οἱ μὲν γὰρ λύσιν τοῦ ζῆλου τὸν θάνατον νομίζουσι, καὶ φθορὰν παντελῆ τὴν τελευταίαν ὑπολαμβάνουσιν· ὑμεῖς δὲ τοῖς τῆς πίστεως ὀφθαλμοῖς τὰ μέλλοντα προορῶντες, τὸν τῆς ψυχῆς καὶ τοῦ σώματος χωρισμὸν ἀποδημίαν ἠγεῖσθε· μετάθεσιν καὶ μετάβασιν εἶναι πιστεύετε· ὑπνον τοῦ εἰωθότος μαφότερον. Ταῦτα ἡμᾶς ἅπαντες ἐκπαίδεύουσι καὶ Ἀπόστολοι καὶ προφῆται. Εἰς ταύτας ἐβαπτίσθημεν τὰς ἐλπίδας· καὶ αὐτὸ γὰρ τὸ σωτήριον βάπτισμα θανάτου τύπον ἔχει καὶ ἀναστάσεως. Διὸ καὶ ὁ μακάριος Παῦλος βοᾷ·

10 Ὅσοι εἰς Χριστὸν ἐβαπτίσθημεν, εἰς τὸν θάνατον αὐτοῦ ἐβαπτίσθημεν· καὶ πάλιν· Εἰ γὰρ σύμφυτοι γεγόναμεν τῷ ὁμοιώματι τοῦ θανάτου αὐτοῦ, ἀλλὰ καὶ τῆς ἀναστάσεως ἐσόμεθα. Τοιαύτας οὖν ἔχοντες ἐλπίδας, παρακαλῶ, μετρήσωμεν τῇ εὐσεβείᾳ τὴν ἀθυμίαν· ὑποδείξωμεν

15 ἅπασιν φιλοσοφίαν, ἣν ὑπὸ τῆς πίστεως ἐδιδάχθημεν· διδάξωμεν τοὺς ἀπιστίαν ἔτι νοσοῦντας ὅσων ἡμῖν ἀγαθῶν ἢ πίστεως κἂν τῷ παρόντι βίῳ γεγένηται πρόξενος, φέρειν ἡμᾶς ἅπαντα γενναίως παρασκευάζουσα, καὶ τὸν θάνατον οὐ θάνατον ἀλλ' ἀποδημίαν εἶναι διδάσκουσα. Οὐχ ὁ γάμος ὑμῖν δέδωκε τὸ θυγάτριον,

20 οὐδὲ ὁ γάμος γονέας εἰργάσατο, ἀλλ' ὁ ἡμέτερος ποιητῆς

17 ἅπαντα P : ἅπαντας Sakk. || 19 ὑμῖν scripsi : ἡμῖν P Sakk.

l'Église chrétienne, dès l'époque de saint Paul, l'unanimité ne régnait pas au sujet de cette croyance; il ressort, en effet, des épîtres pastorales de l'Apôtre que celui-ci eut à combattre une erreur — venue probablement de la gnose — suivant laquelle il n'y aurait qu'une résurrection purement spirituelle (II Tim. 2, 17, 18). Plus tard, au second siècle, les épîtres de saint Ignace (7, 1-2) et de saint Polycarpe (Phil., 7, 1) signalent la même négation de la résurrection de la chair et du jugement futur.

1. Allusion évidente au rite du baptême par immersion, pratiqué dans les premiers siècles, qui engloutit le vieil homme dans l'eau purifiée et sanctifiée par la vertu de l'Esprit, et en fait surgir l'homme nouveau. Tout baptisé est par là-même mort au péché et ressuscité à la vie de la grâce. Théodore ne fait donc que traduire exactement le sens du symbolisme baptismal en liant l'évocation du baptême au souvenir de la résurrection.

motifs de consolation ne sont pas non plus les mêmes. Car aux yeux de ceux-ci la mort est une dissolution de la vie et ils voient en elle une destruction totale, mais vous qui, grâce aux yeux de la foi, avez une vue anticipée de l'avenir, vous ne voyez dans la séparation de l'âme et du corps qu'un voyage, vous croyez à un changement et à un passage d'un lieu dans un autre, à un sommeil plus long que le sommeil ordinaire. Voilà ce que, sans exception, tous les apôtres et les prophètes nous enseignent. C'est en vue de ces espérances que nous avons été baptisés, car le baptême, par lequel nous sommes sauvés, nous offre lui-même l'image d'une mort et d'une résurrection¹. Aussi le bienheureux Paul s'écrie-t-il encore : « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés »², et encore : « Si, en effet, nous avons été greffés sur Lui, par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par celle de sa résurrection »³. Puisque telles sont nos espérances, mettons, je t'en prie, une limite à notre tristesse, faisons éclater aux yeux de tous la sagesse⁴ que nous tenons de la foi, montrons à ceux qui souffrent encore d'incrédulité quels biens la foi nous procure dès cette vie, puisqu'elle nous fait supporter toutes choses vaillamment et nous apprend que la mort n'est pas une mort, mais un voyage. Ce n'est pas le mariage qui vous a donné votre fille, ce n'est pas non plus le mariage qui rend père, c'est le Créa-

2. Rom., 6, 3.

3. Id., 6, 5.

4. Le mot φιλοσοφία recouvrait dès le iv^e siècle pour un chrétien le sens à la fois de science et de perfection morale : par la foi nous savons que la mort n'est qu'un sommeil et, grâce à cette connaissance, nous devenons plus parfaits, puisque, ainsi, nous ne manifestons pas devant la mort la même attitude que les païens à qui manque précisément cette science de la mort. La véritable sagesse exclut tout excès, et la juste mesure est inséparable de la vraie vertu. Sur cette notion voir la note 3 de l'épître XXXVII.

καὶ τοῦ γάμου νομοθέτης πατέρας πεποίηκεν· οὐχ ὡς ὄφλημα
 ἐκτίνων δίδωσιν ἡμῖν τοὺς παῖδας, ἀλλὰ φιλοτιμίᾳ κεκρημένος
 ἀναβλύζει τὰ ἀγαθὰ τοῖς ἀνθρώποις. Μὴ τοίνυν δυσχεράνωμεν,
 ὅτι ἔλαβεν ὅπερ ἔδωκεν· ἔδωκε γὰρ ὡς ἠθέλησε, καὶ τὰ οἰκεία
 5 ἔλαβεν, | οὐ τὰ ἡμέτερα· καὶ λαβὼν οὐκ ἀπόλλυσιν, ἀλλ' ἀθάνα- 137
 τον ἡμῖν αὐτό, καὶ ἀπαθές, καὶ ἀτρεπτον ἀποδώσει ἐν τῇ τῆς
 ἀναστάσεως ἡμέρᾳ. Χάριν ὁμολογήσωμεν, ὅτι ἄμωμον ἔλαβεν,
 ἁμαρτημάτων ἐλεύθερον, κακίας ἀμύητον, πονηρίας ἀπειρά-
 τον. Ἀγαπῶμεν τὴν παῖδα; συνησθῶμεν αὐτῇ τῆς μεταβά-
 10 σεως, ὅτι τὴν ἀλμυρὰν καὶ πικρὰν τοῦ βίου διεπέρασε θάλασ-
 σαν, καὶ εἰς τοὺς ἀκυμάντους καθωρμίσθη λιμένας, καὶ τοῦ
 σφοδροῦ τούτου καὶ χαλεποῦ κλύδωνος, οὐ νῦν ὑμεῖς ἐγεύσα-
 σθε, ὑπερτέρα γεγένηται. Νικήσωμεν λογισμῶ τῆς φύσεως
 τὰς ἀκίδας. Παρτυρίου καιρὸν τὸν πειρασμὸν ὑπολάβωμεν.
 15 Ἀλγεῖν ἢ φύσις παρακελεύεται; ὁ λογισμὸς χάριν ὁμολογῶ, καὶ
 τοῖς ἐκείνου νεύμασιν ἀκολουθεῖτω. Κεντεῖ τῆς κόρης ἢ
 μνήμη; τὴν τοῦ πεποικηκότος ἀντιτάξωμεν μνήμην. Ἔιπω-
 μεν· Ὁ Κύριος ἔδωκεν, ὁ Κύριος ἀφείλετο· ὡς τῷ
 Κυρίῳ ἔδοξε, οὕτως καὶ ἐγένετο· εἶη τὸ ὄνομα Κυρίου
 20 εὐλογημένον εἰς τοὺς αἰῶνας. Δέκα παίδων χορὸν κατὰ
 ταύτων τῷ θανάτῳ παρέπεμψε ὁ ταῦτα φθειγξάμενος, καὶ
 οὐδὲ καθ' ἓνα προῦπεμψε εἰς τοὺς τάφους, οὐδὲ ἐπὶ χρόνον
 νεοσηκότας, ἵνα μελετηθὲν τῷ χρόνῳ τὸ πάθος ἀμβλυτέραν
 τὴν δδύνην ἐργάσῃται, ἀλλ' ἐξαπίνης τὴν ἀπάντων ἤκουσε

4 ἔδωκεν P : ἔδωκε Sakk. || 12 ὑμεῖς Sakk. : ἡμεῖς P || 21 φθειγξάμενος
 Georgiades Papageorgiou : δεξάμενος P Sakk. εὐξάμενος quoque
 prop. Georgiades.

1. Même idée dans le *De Providentia*, 1^{er} disc. (*P. G.*, 83, col. 557 A) et ép. 14, à Alexandra (*ib.*, col. 1189 C). La leçon ὑμῖν, que nous avons substituée à celle du manuscrit ἡμῖν, nous paraît plus claire : ἡμῖν a pu être attiré par le ἡμέτερος de la ligne suivante.

2. *Job*, 1, 21. Exposant à Olympias tout le problème de la souffrance, saint Jean Chrysostome rappelait, lui aussi, à plusieurs reprises l'exemple de Job, dont l'héroïsme a éclaté dans les paroles que Théodoret vient de citer ; mais la description, qui suit, du mas-

teur et Législateur du mariage qui a créé la paternité¹ ; ce n'est pas comme pour s'acquitter d'une dette qu'il nous donne des enfants, mais c'est par libéralité qu'il fait jaillir ses bienfaits sur les hommes. Ne nous plaignons donc pas qu'il nous ait pris le bien qu'il nous avait donné, car il nous l'avait donné parce qu'il l'avait bien voulu et n'a fait que prendre ce qui lui appartenait, non ce qui nous appartenait ; d'ailleurs, s'il l'a pris, ce n'est point pour le détruire, mais pour nous le rendre immortel, impassible, immuable, au jour de la résurrection. Rendons-lui grâces de ce qu'il ait pris notre fille alors qu'elle était sans tache, exempte de péchés, ignorante du vice, sans expérience du mal. Si nous aimons notre enfant, réjouissons-nous avec elle du changement qui lui a permis de passer par-dessus les flots âcres et cruels de la vie, d'aborder dans les ports tranquilles et de n'être point touchée par la rude et violente tempête dont vous venez, vous, maintenant, de goûter. Triomphons par le raisonnement des morsures de la nature. Voyons dans notre épreuve l'occasion d'un témoignage. La nature nous incite-t-elle à nous affliger ? Que la raison rende grâce et que la nature suive les mouvements de la raison. Le souvenir de notre enfant nous perce-t-il de son aiguillon ? Opposons-lui le souvenir de son Créateur. Disons : « Le Seigneur a donné, le Seigneur a ôté : la chose s'est passée comme il a plu au Seigneur ; que le nom du Seigneur soit béni dans les siècles² ». Celui qui prononça ces paroles avait vu mourir en une seule fois un chœur de dix enfants et, au lieu de les accompagner au tombeau un à un et après les avoir vus malades quelque temps, de sorte que l'accoutumance au malheur eût pu émousser avec le temps la douleur, c'est brusquement qu'il apprit la mort de tous ses fils, et une mort étrange et inattendue, puisque

sacre, non dépourvue d'une certaine rhétorique, ne se trouvait pas chez l'évêque de Constantinople.

τελευτήν, καὶ τελευτήν καινήν καὶ παράδοξον. Ἐστιώμενοι γὰρ καὶ ἐπὶ στιβάδος ἀνακείμενοι | ἄρδην ἀπώλοντο, τῆς οἰκίας 138' αὐτοῖς καταβραγείσης. Τί τοῦ θεάματος ἐκείνου χαλεπώτερον ἐν βίῳ γεγένηται; ποῖα τραγωδία τοιαύτας ἐδέξατο συμφορὰς; 5 Ἐνθυμήθητι γὰρ ὅπόσον πικρὸν καὶ ἔλεεινὸν χῶμα τὴν οἰκίαν γεγενημένην εἶτα δρύττειν, καὶ τὰ σώματα τῶν παιδῶν ἐρευνᾶν, καὶ εὐρίσκειν τὸν μὲν μετὰ τῆς κύλικος κείμενον, τὸν δὲ τὴν χεῖρα εἰς τὴν τράπεζαν ἐκτεταμένην ἔχοντα καὶ τοῦ μὲν βλέπειν τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐξορωρυγμένους, τοῦ δὲ τὰ σκέλη 10 κατεαγότα, ἄλλου δὲ τὰς χεῖρας ἐκτετραμμένας, ἑτέρου τὸν ἐγκέφαλον κατεβῆγγμένον. Ταῦτα πάντα ὄρων ὁ γενναῖος ἐκεῖνος πατήρ, οὐδὲν ἐπαχθὲς ἐφθέγγετο, ἀλλὰ τὸν ποιητὴν ἀνυμνῶν διετέλεσε, καὶ χάριν ἐπὶ πᾶσιν δμολογῶν· Ὁ Κύριος, φησὶν, ἔδωκεν, ὁ Κύριος ἀφείλετο· εἶη τὸ ὄνομα 15 Κυρίου εὐλογημένον εἰς τοὺς αἰῶνας. Ἐνα υἱὸν ἔσχεν ὁ μακάριος Ἀβραάμ ὁ πατριάρχης, καὶ τοῦτον ἐν γῆρα, καὶ μετὰ πολλὰς ἐπαγγελίας, πολλῶν ἑτῶν διελθόντων· ἀλλ' ἠνίκα ἔδει λοιπὸν νυμφίον ἰδεῖν, τηνικαθτα αὐτῷ προσέταξεν ὁ τῶν ὄλων Θεὸς ἱεουργῆσαι τοῦτον καὶ θυσίαν προσενεγκεῖν. Καὶ 20 οὐκ ἀντείπεν, οὐκ ἔδυσχέρανε τὴν αἴτησιν, ἀλλὰ χαίρων ἔδραμε, καὶ ἀπέκναιεν αὐτὸν τῆς ὁδοῦ τὸ μήκος, καὶ αὐθωρὸν ἐβούλετο τὴν θυσίαν προσενεγκεῖν. Ἀμέλει τὸ τῆς θυσίας χωρίον καταλαβὼν, εὐθύς τε τὸν βωμὸν ἐδείματο καὶ τὰ ξύλα συνέθηκε· ἐπέδησε μὲν τὸν παῖδα, ἐξέτεινε δὲ κατὰ | τοῦ φιλότατου 138' τὴν πατρικὴν δεξιάν. Καὶ λεγέτω μηδεὶς, ὅτι ὁ Θεὸς ἐκεῖ ἐκώλυσε τὴν σφαγὴν, ἀλλὰ τοῦ Ἀβραάμ τὴν προθυμίαν ἐξεταζέτω. Εἶποι δ' ἂν τις ἴσως, ὅτι ὁ Θεὸς ἐκεῖ προσέταξε, καὶ διὰ τοῦτο ὑπήκουσεν Ἀβραάμ. Ἀλλὰ καὶ ἐνταῦθα ὁ Θεὸς ἔλαβε. Τί γὰρ εἰ μὴ προσεῖπε, Δός μοι τὴν θυγατέρα τὴν μονογενῆ, ἣν 30 ἠγάπησας; ἀλλ' ἴσμεν, ὅτι αὐτὸς ἔλαβεν· ἐν γὰρ τῇ χειρὶ αὐτοῦ ψυχὴ πάντων τῶν ζώντων. Καὶ ὁ μακάριος δὲ

2 ἀπώλοντο Sakk. : ἀπωλόντο P || ὁ γεγενημένην εἶτα sic interp. Pageorgiou : γεγενημένην, εἶτα Sakk. || 16 Ἀβραάμ Sakk. : Ἀβραάμ P.

1. Gen., 22, 1-19.

c'est en plein repas, tandis qu'ils étaient couchés sur leurs lits, que la maison s'éroula sur eux et qu'ils périrent tous. Qu'y a-t-il dans une vie de plus terrible qu'un tel spectacle? Quelle tragédie a connu pareils malheurs? Songe à cette scène affligeante et pitoyable : une fois la maison transformée en un monceau de ruines, être obligé de creuser et de rechercher les corps des enfants, trouver l'un étendu avec sa coupe, l'autre allongeant son bras vers la table, les yeux de celui-ci arrachés, les jambes de celui-là fracassées, les mains d'un troisième coupées, la cervelle d'un autre projetée à terre. A la vue de ce spectacle, le vaillant et généreux père, au lieu de prononcer quelque parole offensante pour Dieu, continue de louer le Créateur et de lui rendre grâce de tout : « Le Seigneur, dit-il, a donné, le Seigneur a ôté ; que le nom du Seigneur soit béni dans les siècles ». Le bienheureux patriarche Abraham n'eut qu'un fils, et encore l'eut-il dans sa vieillesse, après maintes promesses, alors que bien des années s'étaient écoulées ; or, voici qu'au moment où il aurait dû le voir marié, le Dieu de l'univers lui ordonna de l'immoler et de l'offrir en sacrifice ¹. Alors, au lieu de lui opposer un refus et de se fâcher d'une telle demande, voici qu'il part avec joie et, malgré la fatigue d'un long trajet, veut s'acquitter du sacrifice sur l'heure. Ayant gagné sans hésiter le lieu du sacrifice, il y dresse l'autel et construit le bûcher ; il y attache son enfant et porte sur son fils bien-aimé sa main de père. Et que personne ne vienne dire qu'en cette circonstance Dieu s'opposa à ce que le fils fût immolé, mais que l'on mesure plutôt le courage d'Abraham. Peut-être, cependant, dira-t-on que, si Abraham obéit, c'est parce que Dieu lui avait donné en cette circonstance un ordre. Dans le cas présent aussi Dieu a pris notre enfant. Sinon, pourquoi aurait-il dit : Donne-moi ta fille unique, que tu aimais? Non, nous savons que c'est lui qui l'a prise, car dans sa main est la vie de tous les vivants. « Leur retires-tu le souffle, dit le

Δαυίδ. Ἐξαναλείψεις τὸ πνεῦμα αὐτῶν καὶ ἐκλείψουσιν· ἐξαποστελεῖς τὸ πνεῦμά σου καὶ κτισθήσονται, καὶ ἀνακαινιεῖς τὸ πρόσωπον τῆς γῆς. Πιστεύσωμεν τοιγαροῦν καὶ ἡμεῖς θυσίαν τῷ Θεῷ προσενηνοχῆναι τὴν παῖ-
 5 δα· εἰ γὰρ οὕτως φιλοσοφήσωμεν, καὶ τῶν ἀβραμιαίων ἀξιω-
 θησόμεθα κόλπων, κὰν τῷ παρόντι βίῳ δώσει ἡμῖν ὁ Κύριος
 δῶρον ἕτερον ἀνθ' οὗ ἔλαβε. Καὶ γὰρ ἡ πολυθρύλητος Ἄννα
 τὸν Σαμουὴλ δι' εὐχῆς γεννήσασα, εἶτα τῷ Θεῷ τοῦτον προσ-
 κομίσασα γέγονεν ἄλλων μήτηρ υἱῶν, κατὰ τὴν τοῦ ἱερέως
 10 εὐλογίαν. Γενναίως τοίνυν τὸ πάθος φέροντες, πολλῶν ἀγαθῶν
 τευξόμεθα· ἰλεῶν τε γὰρ τὸν Θεὸν ἔξομεν, καὶ κατὰ τὸν πα-
 ρόντα βίον τῆς παρ' αὐτοῦ προμηθείας ἀπολαυσόμεθα, κὰν τῷ
 μέλλοντι τὰς ἀβρόητους ἐκεῖνας ἀντιδόσεις ἀποληψόμεθα, καὶ
 ἦν προεπέμψαμεν θυγατέρα, στεφηφοροῦσαν δὴσόμεθα, καὶ ἐν
 15 τῷ παρόντι βίῳ τὴν παρά πάντων εὐκλείαν καρπώσόμεθα, καὶ
 ἀρχέτυπον φιλοσοφίας τοῖς ὠφελεῖσθαι βουλομένοις | ἐσόμεθα. 139'
 Ταῦτα γράφω, ἐπειδὴ με ὁ τῆς ἑορτῆς καιρὸς ἐνταῦθα προσε-
 δρεύειν παρεγγυᾷ. Ἡ γὰρ ἂν ἔδραμον καὶ δι' οἰκείας φωνῆς
 ταύτην ὑμῖν τὴν παραψυχὴν προσενηνοχα· ἐπειδὴ δὲ ἡ τῶν
 20 πολλῶν χρεῖα τοῦτο ποιῆσαι κεκώλυκε, τὸν θεοφιλέστατον
 πρεσβύτερον Ἀγαπητὸν ἀνθ' ἡμῶν πρὸς τὴν ὑμετέραν ἀρετὴν
 ἀπεστείλαμεν.

5 φιλοσοφήσωμεν Sakk. : — σωμεν P || 18 ἡ Sakk. : ἡ P.

1. Ps., 103, 29-30.

2. I Sam., 1, 2, 1-21.

3. Dans le Sermon sur la montagne : Matt., 5, 4-5.

4. Probablement la fête de Pâques. Puisque le prêtre Agapet, chargé de porter la lettre à Eurycianus, est probablement à identifier avec le diacre du même nom qui nous est présenté dans l'épître II comme allant visiter les soldats de la province de Thrace, on

bienheureux David, ils expirent, tu envoies ton souffle : ils sont créés et tu renouvelles la face de la terre »¹. Soyons donc convaincus, nous aussi, que nous avons offert en sacrifice à Dieu notre enfant : car si nous raisonnons ainsi, nous serons jugés dignes du sein d'Abraham et, dès cette vie, le Seigneur nous fera un autre don en échange de celui qu'il nous a ravi. C'est ainsi, en effet, que la célèbre Anne qui, par ses prières, donna le jour à Samuel et le consacra ensuite à Dieu, enfanta d'autres fils, suivant la bénédiction du grand prêtre². Si donc nous supportons vaillamment notre souffrance, multiples sont les bienfaits que nous obtiendrons, car nous attirerons sur nous la faveur de Dieu, dès cette vie nous jouirons de sa providence, dans la vie future nous recevrons les ineffables récompenses qu'il nous a promises³, nous verrons couronnée la fille que nous avons conduite au tombeau, dès ici-bas nous recueillerons une gloire universelle et nous serons un modèle de sagesse pour ceux qui voudront en profiter. Si je mets ces pensées par écrit, c'est parce que le temps de la fête⁴ m'oblige à rester ici : sinon, certes, j'aurais couru vers vous et vous aurais offert ces consolations de vivre voix ; mais, puisque les besoins de la foule m'ont empêché de le faire, c'est le prêtre très cher à Dieu Agapet que nous envoyons en notre place vers votre Vertu.

peut en déduire que l'épître XLVII est postérieure à la II^e : entre temps, en effet, Agapet, de diacre est devenu prêtre. Or, cette épître II est adressée à Eusèbe d'Ancyre, qui ne succéda que vers 440 à Théodote comme métropolitain de Galatie (cf. ép. II, note 4). L'épître XLVII fut donc rédigée après cette date et, sans doute, avant 448, puisqu'il semble que toutes les lettres de la collection de Patmos sont antérieures à cette date.

XLVIII (XLIV) ΑΞΙΑ ΔΙΑΚΟΝΩ ΠΑΡΑΜΥΘΗΤΙΚΗ.

Καὶ τὸ θνητὸν τῆς φύσεως τῆς ἀνθρωπίνης ἐπίστασαι καὶ τῆς ἀναστάσεως τὰς ἐλπίδας δεδίδαξαι. Ἰκανὰ δὲ τὰ ἀμφότερα τὴν ἐπὶ τοῖς τελευτῶσιν ἀθυμίαν ἀμβλῦναι ἐὰν δὲ καὶ
 5 εὐκλεῶς τις ὑπεξέλθῃ τὸν βίον, παντελῶς προσήκει κατασβεσθῆναι τὴν λύπην. Διὰ πάντα τοίνυν παρακαλῶ σε γενναίως ὑπενεγκεῖν τῆς μακαρίας Σωσάννης τὴν τελευτὴν. Διαφερόντως δὲ ψυχαγωγησάτωσάν σου τὴν εὐλάβειαν αἱ παρὰ πάντων εὐφημῖαι καὶ τῶν τὴν χώραν καὶ τῶν τὴν πόλιν τὴν ἡμε-
 10 τέραν οἰκούντων. Ἄπαντες γὰρ αὐτῆς τὴν ἐπαινουμένην ἄδουσι βιοτὴν· καὶ ὁ μὲν αὐτῆς τὸ σῶφρον, ὁ δὲ τὸ φιλόφρονον, ὁ δὲ τὸ κηδεμονικὸν διηγείται. Τῶν δὲ παρὰ πάντων λεγομένων μάρτυς ἐγώ· μᾶλλον δὲ, πλείονα λέγω πάντων ἐγώ, ὅσῳ καὶ πλείονα τῶν ἄλλων, ἐπειδὴ φροντίζω μαθεῖν. Χάριν
 15 τοίνυν ὁμολόγησον, ὦ φιλόχριστε, τῷ δεσπότη Χριστῷ, ὅτι πολλοῖς αὐτὴν ἀρετῆς εἶδεσι τελειώσας, εἰς τὸν ἄλυτον μετατέθεικε βίον, εὐφραινομένην καὶ χαίρουσαν καὶ τοῖς κλαίουσιν χαλεπαίνουσαν καὶ | γυμνασίαν νόμισον εἶναι φιλοσοφίας τὸν 139 τῆς θυγατρὸς χωρισμόν, καὶ πείσαι σαυτὴν ὡς εἰς μακροτέραν
 20 ἐξεδήμησε γῆν, ζῶσα τῷ Θεῷ καὶ τῆς ἀρετῆς τὰς ἀντιδόσεις προσμένουσα.

3-4 τὰ ἀμφότερα P Sakk. : ταῦτ' vel τὰδ' ἀμφότερα scripsit Parga-georgiou, ut videtur, sine necessitate || 4 ἀμβλῦναι Sakk. : — ἐλύ-ναι P || 5 εὐκλεῶς τις Sakk. : εὐκλεῶς τις P || 13-14 verba μᾶλλον δὲ ... μαθεῖν alii aliter correxerunt. Hic omnis locus incertus videtur || 20 ἀντιδόσεις : — δώσεις P.

1. Date de l'épître : inconnue.

2. Le datif τῷ θεῷ n'est pas très clair. Faut-il entendre que la bienheureuse Suzanne se nourrit de la contemplation de Dieu ou

XLVIII (XLIV). A LA DIACONESSE AXIA.

LETTRE DE CONSOLATION ¹.

Tu sais que la nature humaine est mortelle et tu as reçu les espérances de la résurrection. Voilà certes deux raisons qui suffisent à émousser notre tristesse à l'endroit de ceux qui meurent ; mais si, en outre, il s'agit de quelqu'un qui a quitté la vie glorieusement, alors, c'est tout à fait qu'il convient d'étouffer sa peine. Pour tous les motifs, donc, je t'exhorte à supporter vaillamment la mort de la bienheureuse Suzanne, mais, avant tout, que ta Piété trouve un réconfort dans les éloges unanimes qui viennent aussi bien des habitants de la campagne que de ceux de notre ville. Car tous sans exception chantent les louanges de sa vie : l'un célèbre sa sagesse, l'autre sa bonté, un autre sa sollicitude. De ce que tout le monde dit, je suis témoin, ou, mieux, j'en dis plus que tout le monde, puisque j'ai souci d'avoir plus d'informations que les autres, et combien plus ! Rends donc grâces, ô toi, l'amie du Christ, au Christ notre Maître de ce qu'après l'avoir comblée de mille formes de la vertu, il l'ait fait passer à la vie exempte d'affliction, où elle connaît la joie et le bonheur et où nos larmes ne lui causent que du déplaisir ; vois dans cette séparation une occasion d'exercer ta sagesse et persuade-toi que ta fille est partie vers une terre meilleure, vivant pour Dieu ² dans l'attente des récompenses de sa vertu.

qu'elle vit pour la gloire de Dieu ? La deuxième interprétation est peut-être plus naturelle.

XLIX (XLV) ΒΑΣΙΛΕΙΩ ΕΠΙΣΚΟΠΩ ΣΕΛΕΓΚΕΙΑΣ
ΤΗΣ ΙΣΑΥΡΙΑΣ.

Λόγων πηγὰς ἐπὶ τῆς γλώττης, ὀσιώτατε, φέρων, διψῆν
ἔφησθα, καὶ τῶν ἡμετέρων ψεκάδων ἐφίεσθαι, ὅμοιον ποιῶν
5 ὡσπερ ἂν εἴ τις τὸν Αἰγύπτιον ποταμὸν λιβάδος εἴποι προσ-
δεῖσθαι μικρὰς. Ἔμοι δὲ καὶ ἡ βραχεῖα νοτίς ὠφέλειαν φέρει
παλλήν· ἡ δὲ σὴ θεοσέβεια κρουνοὺς τοῖς ἄλλοις προσφέρει.
Ἐπαινῶ δὲ ὅμως τὴν καλὴν ἀπλησίαν· καρπὸν γὰρ ἔχει τὸν
θεῖον μακαρισμὸν· Μακάριοι γὰρ οἱ πεινῶντες καὶ διψ-
10 ῶντες τὴν δικαιοσύνην· ὅτι αὐτοὶ χορτασθήσονται.
Ὅσῃ μὲν τὴν θυμηδίαν ἐκ τῶν γραμμάτων ἐπορισάμην οὐ
βῆδιον διεξιέναι. Πρῶτον γὰρ τῆς σῆς μοι φιλοθείας ὑπεδείκνυ
τοὺς χαρακτήρας, καὶ τὸν τῆς φιλίας ὑψήπτε πυρσόν· ἔπειτα
τοῦ κεκομικότος ἡ συνουσία μερίζονά μοι τὴν εὐφροσύνην εἰρ-
15 γάσατο. Ἰκανὸς γὰρ ὁ θεοσεβέστατος συμπρεσβύτερος Δομετια-
νὸς καὶ πᾶσαν ἀθυμίαν ἀποσκεδάσαι καὶ θυμηδίαν ἀντ' ἐκει-
νης ἐνθεῖναι· ἦθος μὲν γὰρ ἔχει γλυκύτερον μέλιτος, τῶν δὲ
θειῶν λογίων ἐν ἑαυτῷ περιφέρει τὸν πλοῦτον, οὐ τῷ ἐλύτρω
μόνῳ τῶν γραμμάτων καλλωπιζόμενος, ἀλλὰ καὶ τὸν ἐν τού-
20 τοῖς κεκρυμμένον μαργαρίτην ὑποδεικνύς. Κομιδῆ δὲ ἡμᾶς
εὐφράνας, ἠνίασεν ὅσον ἠῦφρανε, καταλιπὼν ὅτι τάχιστα. Καὶ
προσφθέγγομαι τοίνυν | δι' αὐτοῦ τὴν σὴν ἀγιότητα, καὶ τῆς 140
τῶν εὐχῶν ἐπικουρίας ἀπολαῦσαι παρακαλῶ.

L (XLVI) ΑΕΡΙΩ ΣΟΦΙΣΤῆ.

25 Εἰ μὲν ἠγνόεις, ὦ φίλη μοι κεφαλή, τὸν δεῖνα καὶ τὸν ἐκει-
νου τρόπου καὶ βίου, εἰκότως τὸν ἔλεον ἀνευφήμεις καὶ τῆς

11 μὲν τὴν Sakk. : μέντοι P || οὐ P : οὐ Sakk. || 20-21 κομιδῆ...
καταλιπὼν recte, ut videtur, sic interp. Georgiades : κομιδῆ δὲ ἡμᾶς
εὐφράνας ἠνίασεν, ὅσον ἠῦφρανε καταλιπὼν Sakk.

1. Dates limites : 435-448.

2. *Matt.*, 5, 6.

3. Faut-il déduire de ce passage que la lettre XLIX fut écrite
à une date très rapprochée de 448, c'est-à-dire, au moment où la
situation de l'évêque de Cyr commençait franchement à se gâter ?

XLIX (XLV). A BASILE,
ÉVÊQUE DE SÉLEUCIE D'ISAURIE ¹.

Alors que tu portes sur ta langue des fontaines d'élo-
quence, très saint évêque, tu as prétendu avoir soif et
désirer goûter à nos misérables gouttelettes : c'est comme
si l'on disait que le fleuve d'Égypte a besoin d'une petite
goutte ! Si, pour ma part, la plus légère humidité m'est
grandement utile, ta Piété, elle, déverse sur autrui l'eau
de ses sources. Je n'en loue pas moins ton noble et insa-
tiable désir, puisqu'il a pour fruit la divine béatitude :
« Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce
qu'ils seront rassasiés » ². Quelle joie ta lettre m'a causée,
il m'est difficile de le dire. Tout d'abord, elle m'a fait
entrevoir les marques de ta Piété et a allumé la flamme
de l'amitié ; ensuite, la compagnie de celui qui me l'a
apportée a encore augmenté mon plaisir. En effet, notre
très pieux collègue dans le sacerdoce Domitien est capable
de dissiper toutes les tristesses et de leur substituer la
joie ³, car il a un caractère plus doux que le miel, porte en
lui la richesse des saints livres, et, au lieu de tirer seu-
lement vanité de l'éclat des mots, découvre aussi la perle
précieuse qui se cache sous eux ⁴. Cependant, après nous
avoir pleinement réjoui, il nous a, par la rapidité de son
départ, causé autant de peine qu'il nous avait procuré
de plaisir. Je salue donc par lui ta Sainteté et demande
à bénéficier du secours de ses prières.

L (XLVI). AU SOPHISTE AËRIUS ⁵.

Si tu ne connaissais pas, mon cher ami, l'homme et
son genre de vie, tu aurais raison d'approuver la pitié

4. Théodoret exprime sans doute ici en termes imagés l'oppo-
sition lettre-esprit : le prêtre Domitien n'est pas seulement capable
de débiter des textes bibliques ; par sa sainteté même il en exprime
l'essence.

5. Date de l'épître : inconnue.

φιλανθρωπίας διεξήεις ἐπαίνους· ἐπεὶ δὲ οἶσθα τίς ὁ ἀνὴρ, καὶ ὅτι αὖξει μὲν ἐπὶ τὸ χεῖρον ἢ τῆς ἐκείνου γνώμης βροτῆ, παλινωδία δὲ ἔδειν οὐ βούλεται, παρά τοῦ σοῦ μάνθανε Πλάτωνος τίνος ἄξιος οὗτος. Εἰ δὲ λέγεις μὴ τοὺς ἐκείνου νόμους ἐπὶ τοῦ παρόντος κρατεῖν, ἀκουσον τοῦ δεσπότου τῶν δλων νομοθετοῦντος.

LI (XLVII) ΑΠΕΛΛΗ.

Ὅστε τὴν ἀνθρωπείαν ἠγνόησα φύσιν, ὅστε δυσχεραίνω τὸν ἔλεον, οὐ μάλιστα δεόμεναι. Οἶδα καὶ φίλοις αἰτοῦσι παρέχειν, 10 ἐπειδὴ κάγῳ τούτου δεόμενος ἐθέλω λαβεῖν. Αἰτεῖσθαι δὲ καὶ αἰτεῖν τὰ μὴ πολλὴν ἐργαζόμενα βούλομαι λώβην. Εἰ δὲ τι τοιοῦτον ἀγνοῶν τις αἰτήσῃ, γυμνοῦν τὴν αἴτησιν ἀναγκάζομαι, καὶ πείθειν ὡς ἐγὼ ἤκουσα δυσπαθῆς. Λωβάται δὲ καὶ τῷ αἰτοῦντι καὶ τῷ διδόντι ἡ χάρις. Τοῦτο καὶ νόον προὔργου δρᾶσαι 15 νενόμικα καὶ τὴν σὴν πείσαι μεγαλοπρέπειαν· καὶ πείσαι, τοῦ συνειδότος μαρτυροῦντος, ὡς οὐδεμίαν ἔχω πρὸς τὸν δεῖνα ἀνθρωπίνην δυσμένειαν· ἀνιᾶ δὲ με τοῖς θεοῖς παντελῶς ἀποταξάμενος νόμοις καὶ ὄργανον τῆς ἐναντίας ἐνεργείας γενόμενος.

20 LII (XLVIII) ΙΣΟΚΑΣΙΩ ΣΟΦΙΣΤῆ.

* Ἀληθῆς ἄρα ὁ τραγικός ἐστὶ λόγος ὁ τὸν ἄλυπον βίον ἐπιζητῶν | καὶ παρ' οὐδενὶ τοῦτον εὐρηκέναι βοῶν· ἀδοκῆτοις 140'

14-15 δρᾶσαι: Sakk. : δρᾶσαι P || 21 τραγικός ἐστὶ Sakk. : — κός ἐστὶ P.

1. Malgré son obscurité, toute la lettre montre qu'il s'agit d'un accusé. D'autre part, puisque Théodoret presse Aërius de juger cet accusé sévèrement, on peut supposer que, soit comme juge, soit comme avocat, ce sophiste s'occupait de procès.

2. *Matt.*, 18, 6 ; *Marc.*, 9, 42 ; *Luc.*, 17, 12. L'entêtement dans le mal constitue pour le prochain un de ces scandales à propos desquels le Christ lui-même a montré tant de sévérité. Malheur donc aujourd'hui à celui à l'égard de qui Aërius prêche la pitié, car il est précisément une cause de scandale.

et de célébrer les louanges de la bonté ; mais puisque tu connais l'homme, que tu sais que ses sentiments ne feront qu'empirer, et qu'il ne veut point entendre parler de repentir, apprends de ton Platon ce que mérite un tel personnage ¹. Et si tu prétends que les lois de ce philosophe sont ici sans valeur, entends le Maître du monde te prescrire les siennes ².

LI (XLVII). A APELLE ³.

Je n'ignore certes pas plus ce qu'est la nature humaine que je ne m'emporte contre la pitié, dont j'ai le plus grand besoin. Je sais même l'accorder à des amis qui me la demandent, puisque moi-même, lorsque j'en ai besoin, je désire l'obtenir. Mais je veux qu'on ne me demande et je n'entends moi-même demander que des faveurs qui ne sont pas susceptibles de causer un grand dommage. Et si, par ignorance de ce principe, quelqu'un me présente une demande de ce genre, je suis contraint d'écarter la demande et de laisser croire que mon oreille a été insensible. La faveur, en effet, cause du tort autant à celui qui la sollicite qu'à celui qui l'accorde. C'est ce que, aujourd'hui encore, j'ai cru utile de faire et dont j'ai cru bon de convaincre ta Magnificence, en la persuadant — ma conscience en est témoin — que si je n'ai aucune animosité naturelle contre le personnage, je souffre néanmoins de voir qu'il a rompu complètement avec les lois de Dieu et s'est fait l'instrument de la puissance adverse ⁴.

LII (XLVIII). AU SOPHISTE ISOKASIOS ⁵.

Bien vrai est le mot du poète tragique qui, cherchant la *vie sans chagrin* ⁶, s'écrie qu'il ne l'a trouvée nulle

3. Date de l'épître : inconnue.

4. C'est-à-dire : le démon.

5. Date de l'épître : inconnue.

6. SOPHOCLE, *Trach.*, 168. Citation libre.

γάρ οἱ πλείστοι τῶν ἀνθρώπων περιπίπτουσι συμφοραῖς. Τοῦτο δὲ πέπονθε καὶ Θεοκλῆς ὁ εὐγενέστατος ἡμῶν υἱός. Ἄγροθ μὲν γὰρ ἑνὸς αὐτὸν κύριον πεποίηκεν ὁ πατήρ· φέρει δὲ οὗτος οὐ μυβρίνας καὶ ἄνθη, κατὰ τὸν κωμικὸν ἐκείνον ἄγρον, ἀλλὰ τὰς ὑπὲρ τῶν εἰσφορῶν παροινίας. Τοσοῦτον δὲ κληρονομήσας, εἰς τὴν δικαιοσύνην πραιτοῦραν ἐκλήθη, καὶ μόγις οἷός τε ὦν τροφῆς τῆς ἀναγκαίας μεταλαχεῖν, τοσοῦτον ζημίας φορτίον ἠνάγκασται μεριμνᾶν· οὐδὲ χάριν καὶ τὴν βασιλίδα καταλαβεῖν ἐπιέγεται πόλιν. Δεῖται τοίνυν δι' ἡμῶν τῆς ὑμετέρας μεγαλοπρεπείας, ὥστε μεθ' ὑμετέρων ἐπιδημήσαι γραμμάτων, καλῶς αὐτοῦ τὴν πενίαν καὶ σοφιστικῶς τραγωδούντων. Μετὰ γὰρ τηλικαύτης μαρτυρίας εἰς τὸ δικαστήριον εἰσιῶν πείσει τοὺς δικάζοντας πάντας τῆς φιλανθρωπίας μόνης τὴν ψήφον ἐξενεγκεῖν.

part : car la plupart des hommes tombent dans des malheurs inattendus. Tel est le sort qu'a connu précisément notre très noble fils Théoclès ¹. Il avait hérité de son père un champ, mais celui-ci, au lieu de produire des myrtes et des fleurs, tel le fameux champ du poète comique ², ne lui rapporte que querelles avec le fisc. Après ce bel héritage, on le cite devant le tribunal très équitable du préteur, et, à lui qui peut à peine s'assurer le nécessaire pour vivre, on impose le souci d'une amende aussi lourde que la valeur de l'héritage : voilà pourquoi, justement, il se hâte de gagner la capitale. Aussi demande-t-il, par notre intermédiaire, à votre Magnificence, de s'y rendre muni d'une lettre dans laquelle vous saurez faire, comme sait le faire un sophiste, la tragique peinture de sa misère. Car, s'il se présente devant le tribunal avec un témoignage de cette valeur, il convaincra tous les juges de ne porter que la sentence que leur dictera leur bonté.

1. Personnage inconnu par ailleurs.

2. Probablement dans une pièce perdue d'Aristophane.

INDEX SCRIPTURAIRE

Les chiffres entre parenthèses indiquent une allusion et non une citation.

	Lettres	Pages		Lettres	Pages
<i>Genèse</i>			<i>Matt.</i>		
12, 3	XXXV	100	(18, 6	L	120)
(22, 1-19	XLVII	116)	(24, 14	II	74-75)
<i>I Sam. (I Rois)</i>			<i>Març</i>		
1, 2, 1-21	XLVII	117	(9, 42	L	120)
<i>Job</i>			<i>Luc</i>		
1, 21	XLVII	115	(17, 12	L	120)
<i>Ps.</i>			<i>Jean</i>		
103, 29-30	XLVII	117	5, 25-29	XLVII	112
<i>Prov.</i>			11, 11, 12, 14	<i>ibid.</i>	<i>ibid.</i>
13, 8	III	77	12, 32	<i>ibid.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Is.</i>			<i>Rom.</i>		
3, 12	XLIII	107	6, 3, 5	XLVII	114
11, 6	V	78	12, 8	XVIII	89
<i>Ézéch.</i>			<i>I Cor.</i>		
34, 4	II	75	6, 11-12	XV	87
(34, 4	V	78)	6, 15-16	XIII	85
<i>Matt.</i>			<i>I Thess.</i>		
(5, 4-5	XLVII	117)	4, 13	XLVII	113
5, 6	XLIX	119	<i>I Pierre</i>		
10, 40	XXXV	100	4, 8	XLIII	107

INDEX DES CORRESPONDANTS

Abbreviations. — *archim.* : archimandrite ; *arch.* : archonte ; *anc.* : ancien préfet ; *av.* : avocat ; *c^{te}* : comte ; *curat.* : curateur ; *diacon.* : diaconesse ; *év.* : évêque ; *mag.* : magistrat ; *m. d. s.* : maître des soldats ; *pr.* : prêtre ; *préf.* : préfet ; *phil.* : philosophe ; *quest.* : questeur ; *soph.* : sophiste ; *tr.* : tribun.

Ni le nom du consul Nomus, ni ceux des prêtres Basile et Martyrius, ni celui du comte Ulpien, à qui sont respectivement adressées les épîtres XVI, XXIV, XXV et XXVI de la collection de Patmos, ne figurent ici, ces lettres se trouvant seulement signalées à leur place dans ce premier volume et devant être publiées au tome II sous les numéros 58, 19, 20 et 22.

Aërius, <i>soph.</i>	VII, X, XXIII, L	Germanus, <i>mag.</i>	VIII, IX
Agathon, <i>archim.</i>	IV	Helladius, <i>curat.</i>	XLVI
Agianus, <i>moine</i>	XLIII	Irénée, <i>c^{te}</i>	XIV
André, <i>év.</i>	XLI	Isokasius, <i>soph.</i>	XXVII, XXVIII, XXXVIII, XLIV, LI
Antiochus, <i>anc. préf.</i>	XXXIX	Marana, <i>av.</i>	XXXIV
Apelle	LI	Néon, <i>arch.</i>	XXXVII
Archelaüs, <i>év.</i>	XXX	Olympius Germanicus	XIII
Aréobindus, <i>m. d. s.</i>	XVIII	Palladius, <i>phil.</i>	XII
Axia, <i>diacon.</i>	XLVIII	Proclus, <i>év.</i>	XV, XX
Basile, <i>év.</i>	I, XLIX	Proteus, <i>mag.</i>	VIII, IX
Constantin, <i>anc. préf.</i>	XIX	Romule	XXXV
Cyrus, <i>pr.</i>	XXIX	Théodote, <i>arch.</i>	XXXVI
Denys, <i>c^{te}</i>	XVII	Théodote, <i>c^{te}</i>	III
Domitien, <i>quest.</i>	XL	Théodote, <i>év.</i>	XXXII, XLV
Eulalius, <i>mag.</i>	VIII, IX	Titus, <i>c^{te}</i>	VI, XI
Eurycianus, <i>tr.</i>	XLVII	(Sans titre)	XXXI, XXXIII
Eusèbe, <i>év.</i>	II, XXII (?)		
Euthalius, <i>pr.</i>	XLII		
Florent, <i>préf.</i>	V		

INDEX DES NOMS PROPRES

Les abréviations utilisées sont les mêmes que dans l'Index des correspondants ; il faut ajouter : *ab.* : abbé ; *antig.* : antigraphe ; *cons.* : consul ; *cur.* : curiate ; *diac.* : diacre ; *écon.* : économiste ; *emp.* : empereur ; *eun.* : eunuque ; *évang.* : évangéliste ; *fonct.* : fonctionnaire ; *gouv.* : gouverneur de province ; *hér.* : hérétique ; *j. f.* : jeune fille ; *j. h.* : jeune homme ; *m.* : moine ; *m. d. off.* : maître des offices ; *mart.* : martyr ; *méd.* : médecin ; *métr.* : métropolitain ; *or.* : orateur ; *pat.* : patrice ; *pythag.* : pythagoricien ; *sol.* : solitaire ; *v.* : ville.

Les noms qui figurent sans indication sont ceux des personnages et des lieux très connus ou dont, au contraire, l'identité nous fait défaut. En cas d'homonymie, nous n'avons pas omis, toutes les fois que la chose nous a été possible, de préciser la qualité de chaque personnage ou l'identité de chaque lieu.

Les chiffres en caractères gras renvoient aux pages de l'Introduction, les autres à celles du texte, de la traduction et aux notes (n.).

- | | |
|--|---|
| Abraham, 100 ; 116 ; 117. | Afrique, 29-31 ; 33 ; 36 ; 93 .
94, n. 4. |
| Abraham, <i>écon.</i> , 40 ; 41. | Agapet, <i>diac.</i> , 74, n. 4 ; 75 et
n. 2 ; 93, n. 3 ; 117 et n. 4. |
| Abundius, <i>év. de Côme</i> , 10 et
n. 1. | Agapius, <i>pr.</i> , 40 ; 42. |
| Acace, <i>év. de Bérée</i> , 20 ; 34. | Agathon, 39 et n. 4. |
| Acace, <i>pr.</i> , 40 ; 42. | Agianus, 39 ; 106 ; 107, n. 1. |
| Acémètes, 38. | Alcinoos, 94. |
| Achaïe, 52. | Alexandra, <i>dame</i> , 55 ; 115, n. 1. |
| Acylin, <i>év. de Biblos</i> , 10, n. 1. | Alexandre, <i>év. de Hiéraple</i> ,
20 ; 21 ; 31 ; 33. |
| Adam, 113. | Alexandre (saint), <i>m.</i> , 38. |
| Aegées, <i>v. de Cilicie</i> , 26 ; 33 ;
34 ; 38. | Alexandre, <i>métr. de Nicée</i> , 66. |
| Aërius, <i>soph.</i> , 45 ; 54 ; 62 ; 79 ;
82 ; 94 et n. 6 ; 97, n. 1 ;
100, n. 5 ; 105, n. 3 ; 119 ;
120, n. 1, 2. | Alexandrie, 14, n. 1 ; 17 ; 18 ;
21-23 ; 26 ; 27 ; 59. |
| Aëtius, <i>pr.</i> , 10. | Anatole, <i>pat.</i> , 28 ; 47 ; 48, n. 1 ;
51 ; 61. |

- Anazarbe, 34.
 Ancyre, 26 ; 34 ; 38 ; 74 et n. 4 ; 92 et n. 7 ; 117, n. 4.
 Andibère, *fonct.*, 46.
 André, *archim.*, 39.
 André, *diac.*, 39.
 André, *m. de Constantinople*, 40.
 André, *év. de Samosate*, 18 ; 20 ; 26 ; 31 ; 38 ; 105 et n. 1.
 Androna, *v.*, 110, n. 4.
 Anne, 117.
 Antioche, 10 ; 13 ; 14 ; 17-21 ; 26-29 ; 31 ; et 33-36 ; 38 ; 40 ; 45 ; 98 et n. 1 ; 105, n. 1, 5 ; 109 ; 110, n. 2.
 Antiochus, *prés.*, 49 ; 50 ; 103.
 Apamée, 15, n. 2 ; 24 ; 26 ; 32-34 ; 37 ; 56.
 Apelle, *fonct.*, 46 ; 120.
 Apellion, *fonct.*, 46.
 Aptonius, *mag. de Zeugma*, 54.
 Aptonius, *autre mag. de Zeugma*, 54.
 Apollonius, *prés.*, 49.
 Apôtre (l'), 85 ; 89.
 Aquilinus, 39.
 Arcadius, *emp.*, 18, n. 1.
 Archaios, *v.*, 110.
 Archelaüs, *év. de Séleucie de Piérie*, 26 ; 36 ; 96 et n. 2, 3.
 Archibius, *pr.*, 40 ; 43.
 Aréobindus, *m. d. s.*, 48 ; 89 ; 92.
 Ariens, 16.
 Aristophane, 62 ; 121, n. 2.
 Arius, *hér.*, 85, n. 6.
 Arménie, 26 ; 37.
 Asie, 52.
 Aspar, *pat.*, 47 ; 48 et n. 5 ; 52.
 Athanase, *év. de Perrhe*, 31 ; 35 ; 88, n. 5 ; 89, n. 1 ; 105, n. 1.
 Athanase, *or.*, 42.
 Athènes, 14, n. 1 ; 84, n. 1.
 Athéniens, 94 ; 113, n. 6.
 Attila, 48.
 Attique, 79.
 Axia, *diac.*, 44 ; 118.
 Balanca, *v. de Syrie*, 36.
 Barsumas, 40, n. 3.
 Basile, *év. de Séleucie d'Isaurie*, 26 ; 32-35 ; 74 ; 119.
 Basile (le grand), 11.
 Basile, *pr.*, 40 ; 42 ; 94.
 Béliat, 85.
 Bérée, 20 ; 26 ; 34 ; 36 ; 37 ; 105, n. 5 ; 110, n. 4.
 Béryte, 26 ; 33.
 Bibles, *v.*, 10, n. 1.
 Callinicus, *mart.*, 110, n. 3.
 Candide, 40.
 Carthage, 94.
 Casiana, *diac.*, 44.
 Celerina, *diac.*, 44.
 Celestiacus, 29 ; 46 ; 52.
 Célestin, *pape*, 18 ; 50.
 Chalcédoine, 10, n. 1 ; 11 ; 16 ; 19 ; 20 ; 24 ; 25 ; 29 ; 30-38 ; 47, n. 3 ; 48-51 ; 53.
 Chalcis, *v. de Syrie*, 26 ; 36 ; 110, n. 4.
 Channunia, *v. de Syrie*, 110, n. 4.
 Chypre, 54.
 Chrysaphe, *eun.*, 22 ; 49.
 Cilicie, 26 ; 27 ; 33 ; 37.
 Claudius, *antig.*, 47.
 Cléobule, 62 ; 101, n. 3.
 Clusium (Chiusi), *v. d'Étrurie*, 37.
 Côme, 10, n. 1.
 Constantin, *prés.*, 49-51 ; 90 et n. 4.
 Constantine, *v. d'Osroène*, 26 ; 35.

- Constantinople, 10, n. 1 ; 14 ; 17 ; 20-24 ; 26 ; 27 ; 30-32 ; 35 ; 37-41 ; 44 ; 50 ; 52 ; 74, n. 4 ; 86 et n. 3 ; 88, n. 2 ; 90, n. 4 ; 115, n. 2.
 Corinthiens, 113.
 Crétois, 104, n. 3.
 Cyr, 9 ; 11 ; 15 ; 18 ; 21 ; 24-29 ; 31-39 ; 42-49 ; 52-58 ; 60-61 ; 63-64 ; 66 ; 74, n. 4 ; 76, n. 1 ; 78, n. 1, 4 ; 84, n. 1, 5 ; 85, n. 6 ; 86, n. 1, 2, 3 ; 88, n. 2, 5 ; 89, n. 1 ; 93, n. 3 ; 97, n. 3 ; 98, n. 1 ; 100, n. 5 ; 106, n. 1 ; 107, n. 3 ; 108, n. 1 ; 109, n. 1 ; 110, n. 4 ; 111, n. 3 ; 119, n. 3.
 Cyrrestique, 110, n. 2, 3.
 Cyrille, *év. d'Alexandrie*, 10 ; 18-22 ; 31 ; 41 ; 59 ; 74, n. 4.
 Cyrus, *év. d'Anazarbe*, 34.
 Cyrus, *fonct.*, 46.
 Cyrus, *pr.*, 40 ; 42 ; 95.
 Damien, *év. de Sidon*, 26 ; 35 ; 105.
 Daniel, 113, n. 6.
 Délos, 42.
 Démosthène, 62 ; 84, n. 5.
 Denys, *c^{te} d'Orient*, 52 ; 53 ; 78, n. 5 ; 88 et n. 2, 4 ; 90, n. 4 ; 91.
 Dexianus, *év. de Séleucie d'Isaurie*, 32 et n. 1.
 Diodore, 17 ; 21 ; 31.
 Dioscore, 10, n. 1 ; 21-24 ; 26 ; 27 ; 29 ; 33 ; 59.
 Dolichée, 27 ; 36 ; 38 ; 40 ; 110, n. 4.
 Domitien, *quest.*, 52 ; 104.
 Domnus, *év. d'Antioche*, 10 ; 21 ; 23 ; 24 ; 26-30 ; 33 ; 34 ; 45.
 Domnus, *év. d'Apamée*, 33 ; 34.
 Dorylée, 23.
 Edesse, 10, n. 1 ; 23 ; 26 ; 30.
 Égypte, 39 ; n. 4 ; 119.
 Égyptiens, 104, n. 3.
 Élie, *av.*, 45.
 Émèse, 26 ; 27 ; 34 ; 61.
 Éphèse, 16 ; 18 ; 19 ; 23 ; 24 ; 28-31 ; 32, n. 1 ; 33 ; 34 ; 36 ; 37 ; 40-42 ; 45 ; 48 ; 50.
 Épiphane, 46 ; 100, n. 5.
 Espagne, 94, n. 4.
 Étrurie, 37.
 Eugraphie, *dame*, 55.
 Eulalius, *év. d'Arménie persique*, 26 ; 37.
 Eulalius, *mag. de Zeugma*, 54 ; 79.
 Eulogius, *écon.*, 40 ; 41.
 Eunomiens, 16.
 Eunomius, *hér.*, 85.
 Euphratésienne, 33 ; 35 ; 38 ; 40 ; 45 ; 53 ; 57 ; 74, n. 4.
 Euripide, 62.
 Eurycianus, *tr.*, 53 ; 75, n. 2 ; 103 ; 111 ; 117, n. 4.
 Eusèbe, *av.*, 45 ; 84, n. 3.
 Eusèbe, *év. d'Ancyre en Galatie*, 26 ; 34 ; 35 ; 38 ; 74 et n. 4 ; 92 ; 93, n. 7 ; 117, n. 4.
 Eusèbe, *év. d'Arménie persique*, 26 ; 37.
 Eusèbe, *év. de Dorylée*, 23 ; 24.
 Eustathe, *év. d'Aegées en Cilicie*, 26 ; 33 ; 38.
 Eustathe, *év. de Béryte*, 26 ; 33.
 Eustathe, *pr.*, 78.
 Euthalius, *pr.*, 40 ; 42 ; 99 ; 105, n. 4, 6.
 Eutrèque, *prés.*, 49 ; 90, n. 4.
 Eutychès, 22 ; 23 ; 32 ; 35 ; 38 ; 39 ; 41, n. 1.

- Eutychiens, 22.
 Euthyme (couvent de saint), 29.
 Flavien, 10, n. 1 ; 21 ; 23 ; 24 ; 26-29 ; 38 ; 39 ; 40, n. 3 ; 41, n. 1.
 Florent, *év. d'Occident*, 26 ; 37 ; 93 et n. 2, 3.
 Florent, *pat.*, 49 ; 50, n. 1 ; 77, n. 5 ; 78, n. 1, 4.
 Galatie, 26 ; 34 ; 35 ; 38 ; 74, n. 4 ; 93, n. 7 ; 117, n. 4.
 Gangres, 29.
 Genséric, 94, n. 4.
 Germanicie, 26 ; 32 ; 38.
 Germanus, *mag. de Zeugma*, 54 ; 79.
 Gêronte, *ab.*, 39, 40.
 Gêronte, *év. de Séleucie de Piérie*, 36.
 Gêronte, *sculpteur*, 102.
 Gindaros, *v.*, 110 et n. 1, 2.
 Gorpiaeos (mois), 100, n. 5 ; 101.
 Grèce, 62 ; 101, n. 3.
 Grecs, 113.
 Grégoire (de Nazianze), 11 ; 63.
 Grégoire (de Nysse), 11 ; 66.
 Hebdomon, faubourg de Constantinople, 41, n. 1.
 Helladius, *curat.*, 46 ; 47 ; 111 et n. 3.
 Hermès, 85.
 Hermésigènes, 45.
 Hierapolis (Hiéruple), 15 ; 20 ; 21 ; 31 ; 33 ; 75, n. 2.
 Hilaire, *diac.*, 41 ; 43.
 Hilaire, *pape*, 37.
 Hipparque, *pythag.*, 82, n. 3.
 Homère, 62.
 Hypaïpa, *v. de Syrie*, 28.
 Ibas, *év. d'Édesse*, 10, n. 1 ; 23 ; 26 ; 29-31 ; 36 ; 40.
 Ignace (saint), 114, n. 6.
 Illyrie, 49.
 Innocent, *pape*, 27.
 Irénée, *év. de Tyr*, 23 ; 26 ; 29 ; 30 ; 55 ; 86 et n. 1, 2.
 Isaurie, 26 ; 32 ; 35 ; 74 ; 104 ; 119.
 Isidore (de Péluse), 43 ; 47.
 Isidore, *préf.*, 48.
 Isokasius, *soph.*, 45 ; 54 ; 62 ; 94 ; 97 n. 1 ; 102 ; 108 et n. 1, 2 ; 109, n. 1 ; 120.
 Italie, 37.
 Jacques, *pr.*, 40 ; 42.
 Jacques, *sol.*, 28, 92 et n. 4.
 Jean (Chrysostome), 14 ; 18 ; 27, n. 2 ; 115, n. 2.
 Jean, *écon.*, 40 ; 41.
 Jean, *évang.*, 39, n. 5.
 Jean (monastère de saint), 66.
 Jean, *év. d'Antioche*, 10 ; 18-21 ; 29 ; 33 ; 87, n. 3.
 Jean (d'Égées), 10.
 Jean, *év. de Germanicie*, 26 ; 32 ; 38.
 Jean, *mag. de Zeugma*, 54.
 Jean, *pr.*, 40 ; 42.
 Jean (autre), 39 ; 40.
 Jérusalem, 29.
 Job, *pr.*, 39 ; 115, n. 2.
 Juifs, 16 ; 113 et n. 6.
 Jules, *év.*, 41.
 Juvénal, *év. de Jérusalem*, 94 et n. 5.
 Korna, *v.*, 54, n. 1.
 Laodicée, 36.
 Larissa, 33.
 Lazare, 112.
 Léon, *emp.*, 25 ; 50 ; 52.

- Léon, *pape*, 10, n. 1 ; 24 ; 26 ; 27 ; 37 ; 39 ; 41 ; 43 ; 48 ; 49.
 Leucius, *mart.*, 110, n. 3.
 Libanius, 14, n. 1.
 Libye, 93 ; 94.
 Longin, 40.
 Lupicinus, *m. d. off.*, 51.
 Lupicius, 51.
 Lycaonie, 54, n. 1.
 Lydie, 28.
 Lysis, *pythag.*, 82, n. 3.
 Macédoniens, *hér.*, 16.
 Macedonius, *sol.*, 14.
 Mages, 16.
 Magnus (Antoninus), *archim.*, 38.
 Marana, *av.*, 45 ; 99 ; 100, n. 5.
 Marcel, *ab.*, 38.
 Marcien, *emp.*, 24 ; 40 ; 48 ; 51 ; 55 ; 56.
 Marcionites, *hér.*, 16.
 Marie, *j. f.*, 33.
 Martyrius, *pr.*, 94 ; 104, n. 2.
 Maschala, *v.*, 110.
 Matthieu, *évang.*, 39, n. 5.
 Maxime, *pr.*, 40, n. 2.
 Maximien, *év. de Constantinople*, 20 ; 21 ; 28.
 Maximien, *exilé d'Afrique*, 94.
 Mélèce, *év. de Larissa*, 33.
 Memnon, *év. d'Éphèse*, 19.
 Méninga, *v.*, 110.
 Minnica (Méninga), 110, n. 4.
 Mopsueste, 14 ; 17 ; 21 ; 31.
 Muses, 85.
 Naucratanus, *tr.*, 87.
 Nazianze, 11 ; 63.
 Néon, *arch.*, 52 ; 53 ; 101 ; 103 ; 104.
 Néoptolème, *gouv.*, 53 ; 54.
 Nestorius, 10 ; 14 ; 17-23 ; 25 ; 28 ; 30 ; 41 ; 50.
 Nicée, 16 ; 24 ; 33 ; 66 ; 92, n. 7.
 Nicéphore (Calliste), 11.
 Nicerte, 15, n. 2.
 Nicobule (Lettre à), 63.
 Nomus, *cons.*, 47 ; 49 ; 50 ; 67 ; 88.
 Nonnus, *mag. de Zeugma*, 54.
 Nysse, 11 ; 63 ; 66.
 Olympias, 115, n. 2.
 Olympius (Germanicus), 46 ; 83.
 Osroène, 26 ; 30 ; 35.
 Palladius, *phil.*, 46 ; 83 ; 84, n. 3, 4.
 Pancharius, *fonct.*, 46.
 Paques, 86, n. 1 ; 117, n. 4.
 Patrice, *c^{te}*, 52.
 Paul (saint), 43 ; 80, n. 2 ; 89, n. 4 ; 112 ; 113, n. 5, 6 ; 114.
 Paul, *év.*, 74 et n. 2.
 Péloponnèse, 84, n. 1.
 Péluse, 43 ; 47.
 Perrhe, 26 ; 31 ; 35 ; 38 ; 88, n. 5 ; 89, n. 1 ; 105, n. 1.
 Perses, 48 ; 80.
 Petra, 30 ; 86, n. 1.
 Phasganius, 97 et n. 3.
 Phénicie, 29 ; 30 ; 34 ; 35.
 Philippe, *cur.*, 28 ; 88, n. 2 ; 89, n. 1 ; 92 ; 108 et n. 1, 3 ; 109, n. 1.
 Photius, *év. de Tyr*, 30.
 Piérie, 96, n. 3.
 Pierre, *av.*, 45.
 Pierre, *év. d'Émèse*, 34, n. 5.
 Pierre, *év. de Gindaros*, 110, n. 2.
 Pierre, *méd.*, 46.
 Pierre, *premier év. de Rome*, 27.
 Pittacos, 62 ; 101, n. 3.
 Platon, 120.

Polycarpe (saint), 114, n. 6.
 Pompeianus, *év. d'Émèse*, 26 ; 34.
 Pont, 52.
 Proclus, *év. de Constantinople*, 21 ; 26-28 ; 38 ; 86 et n. 3 ; 87, n. 1 ; 92.
 Proteus, *mag. de Zeugma*, 54 ; 79.
 Protogène, *préf.*, 49 ; 50.
 Pulchérie, 22 ; 55 ; 89, n. 1.
 Pythagore, 82.
 Rabulas, *év. d'Édesse*, 30.
 René, *pr.*, 40-42.
 Romains, 80.
 Rome, 26 ; 27 ; 43.
 Romule, *év. de Chalcis*, 26 ; 36 ; 100.
 Rufin, *év. de Samosate*, 31.
 Sabinien, *év. de Perrhe*, 26 ; 35 ; 38.
 Sadducéens, 113, n. 6.
 Saluste, *gouv.*, 53 ; 101, n. 2.
 Samosate, 18 ; 20 ; 26 ; 31 ; 35 ; 38 ; 105.
 Scylacius, *mag. de Zeugma*, 54.
 Séleucie, *en Isaurie*, 26 ; 32 ; 33-35 ; 96 ; 119.
 Séleucie, *de Piérie*, 36 ; 96, n. 2, 3.
 Senator, *pat.*, 47-49.
 Sergithée, 90 et n. 1.
 Serians (Isriyé), 110, n. 4.
 Sicile, 94 et n. 3.
 Sidon, 26 ; 35.
 Silvain, *fonct.*, 46.
 Sirènes, 97 et n. 1.
 Sophocle, 62.
 Sophronius, *év. de Constantine en Osroène*, 26 ; 35 ; 36.
 Sporacius, *c^{te}*, 10 ; 53.

Stasimus, *c^{te}*, 46.
 Suzanne, *j. f.*, 44 ; 118 et n. 2.
 Syrie, 14, n. 1 ; 15 ; 28 ; 33 ; 36 ; 75, n. 2 ; 110, n. 1, 2, 4.
 Tarse, 17 ; 21 ; 31.
 Taurus, *pat.*, 47 ; 49 ; 52.
 Thalassius, *pr.*, 40, n. 2.
 Thècle (sainte), 32.
 Théoclès, 45 ; 121.
 Théoctiste, *év. de Bérée*, 26 ; 34.
 Théodore, *fonct.*, 47.
 Théodore (de Mopsueste), 14 ; 17 ; 21 ; 31.
 Théodorite, *mag. de Zeugma*, 54.
 Théodose, *emp.*, 13 ; 18 ; 19 ; 22 ; 23 ; 29 ; 30 ; 32 ; 47-49 ; 55.
 Théodote, *év. d'Ancyre*, 74, n. 4 ; 93, n. 7 ; 117, n. 4.
 Théodote, *év. d'Antioche*, 98 ; 109.
 Théodote, *pr.*, 40 ; 42.
 Théodote, *arch.*, 100 ; 101.
 Théodote, *c^{te}*, 46 ; 75.
 Théodote, *j. h. de Cyr*, 95.
 Théonilla, *dame*, 55.
 Théophile, *év. d'Alexandrie*, 18.
 Thessaloniens, 113.
 Thomas, *év.*, 42.
 Thrace, 74, n. 4 ; 75 ; 93, n. 3 ; 117, n. 4.
 Thucydide, 62 ; 84 et n. 1, 5 ; 94, n. 3.
 Thyrsus, *mart.*, 110, n. 3.
 Timothée, *év. de Dolichée*, 27 ; 36 ; 38.
 Timothée, *pr.*, 39.
 Titus, *c^{te}*, 53 ; 78 et n. 5 ; 83.
 Tyr, 24 ; 26 ; 29 ; 31 ; 33 ; 88, n. 1.

Ulpian, *c^{te}*, 46 ; 94.
 Ulysse, 97.
 Uranius, *év. d'Émèse*, 27 ; 34 ; 61.
 Uranius, *gouv.*, 53 ; 54.
 Urbanus, *fonct.*, 46.
 Vandales, 30 ; 48 ; 94, n. 4.
 Vincomale, *m. d. off.*, 51.
 Zénon, *m. d. s.*, 51.
 Zeugma, 31 ; 54 ; 79 et n. 2.

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	Pages 7
--------------------	------------

INTRODUCTION

I. — Le milieu historique et religieux.....	13
II. — Les correspondants.....	25
1. Les gens d'Église.....	26
2. Les laïcs.....	44
III. — L'intérêt psychologique.....	56
IV. — Note sur la présente édition.....	66

TEXTE ET TRADUCTION¹

I. — A Basile, évêque d'Isaurie.....	74
II. — A Eusèbe, évêque d'Ancyre.....	74
III. — Au comte Théodote.....	75
IV. — A l'archimandrite Agathon.....	77
V. — Au préfet Florent.....	77
VI. — A Titus, comte des domestiques.....	78
VII. — Au sophiste Aërius.....	79
VIII. — A Eulalius, Germanus et Proteus, ma- gistrats de Zeugma.....	79

1. Chaque épître porte le numéro d'ordre qui est le sien dans le manuscrit ; cf. *Introduction*, p. 68.

IX. — Aux mêmes.....	81
X. — Au sophiste Aërius.....	82
XI. — Au comte Titus.....	83
XII. — Au philosophe Palladius.....	83
XIII. — A Olympius Germanicus.....	85
XIV. — Au comte Irénée.....	86
XV. — A Proclus, évêque de Constantinople	86
XVI. — Au consul Nomus.....	88
XVII. — A Denys, comte d'Orient.....	88
XVIII. — Au maître des soldats Aréobindus..	89
XIX. — A Constantin, ancien préfet.....	90
XX. — A Proclus, évêque de Constantinople	92
XXI. — Au patrice Aréobindus.....	92
XXII. — A Eusèbe, évêque d'Ancyre.....	92
XXIII. — Au sophiste Aërius.....	94
XXIV. — Au prêtre Basile.....	94
XXV. — Au prêtre Martyrius.....	94
XXVI. — Au comte Ulpie.....	94
XXVII. — Au sophiste Isokasius.....	94
XXVIII. — Au même.....	95
XXIX. — Au prêtre Cyrus.....	95
XXX. — A Archélaüs, évêque de Séleucie...	96
XXXI. —	97
XXXII. — A Théodote, évêque d'Antioche....	98
XXXIII. —	98
XXXIV. — A l'avocat Marana.....	99
XXXV. — A Romule.....	100
XXXVI. — A l'archonte Théodote.....	100
XXXVII. — A l'archonte Néon.....	101
XXXVIII. — Au sophiste Isokasius.....	102
XXXIX. — A Antiochus, ancien préfet.....	103
XL. — Au questeur Domitien.....	104
XLI. — A André, évêque de Samosate.....	105

XLII. — Au prêtre Euthalius.....	105
XLIII. — A Agianus, moine.....	106
XLIV. — Au sophiste Isokasius.....	108
XLV. — A Théodote, évêque d'Antioche....	109
XLVI. — Au curateur Helladius.....	111
XLVII. — Au tribun Eurycianus. Lettre de consolation.....	111
XLVIII. — A la diaconesse Axia.....	118
XLIX. — A Basile, évêque de Séleucie d'Isaurie.	119
L. — Au sophiste Aërius.....	119
LI. — A Apelle.....	120
LII. — Au sophiste Isokasius.....	120
INDEX SCRIPTURAIRE.....	123
INDEX DES CORRESPONDANTS.....	125
INDEX DES NOMS PROPRES.....	127

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 14 MARS 1955
SUR LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES,
A MACON

NUMÉROS D'ORDRE : IMPRIMEUR, 5688 ; ÉDITEUR, 4706.
DÉPÔT LÉGAL : 2^e TRIMESTRE 1955.